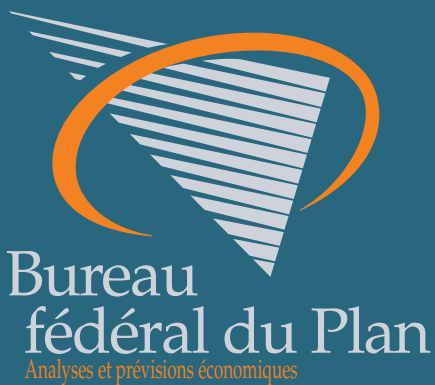


# PERSPECTIVES

## Perspectives économiques 2012-2017



Mai 2012

.be

## Perspectives

L'une des principales missions du Bureau fédéral du Plan (BFP) est d'aider les décideurs à anticiper les évolutions futures de l'économie belge.

Ainsi, sous la responsabilité de l'ICN, le BFP établit deux fois par an, en février et septembre, des prévisions à court terme de l'économie belge, soit le *Budget économique* en vue, comme son nom l'indique, de la confection du budget de l'Etat et de son contrôle. A la demande des partenaires sociaux, le BFP publie en mai des *Perspectives économiques à moyen terme* dans un contexte international. Dans la foulée sont élaborées, en collaboration avec des institutions régionales, des *Perspectives économiques régionales*. *Nime Outlook* décrit, une fois par an, des perspectives d'évolution à moyen terme de l'économie mondiale. Tous les trois ans, le BFP élabore des *Perspectives énergétiques à long terme pour la Belgique*. Tous les trois ans également, il réalise, en collaboration avec le SPF Mobilité et Transports, des *Perspectives à long terme de l'évolution des transports en Belgique*. Enfin, le BFP élabore annuellement, en collaboration avec la DCSIE, des *Perspectives de population* de long terme.

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Editeur responsable : Henri Bogaert - Dépôt légal : D/2012/7433/12

PERSPECTIVES



# Perspectives économiques 2012-2017

Mai 2012

# Contributions

Cette publication a été réalisée par les membres de la Direction générale du BFP :

Coordination générale assurée par Michel Englert, Igor Lebrun et l'équipe "Perspectives et analyses à moyen terme" :  
Delphine Bassilière, Francis Bossier et Ingrid Bracke

Contributions :

Equipe "Prévisions à court terme et conjoncture" : Bart De Ketelbutter, Ludovic Dobbelaere et Filip Vanhorebeek

Equipe "Marché du travail" : Koen Hendrickx, Maritza Lopez-Novella, Luc Masure et Peter Stockman

Equipe "Finances publiques" : Vincent Frogneux, Gina Gentil, Laurence Laloy, Thérèse Père et Michel Saintrain

Equipe "Protection sociale, démographie et prospective" : Greet De Vil, Nicole Fasquelle, Marie-Jeanne Festjens,  
Christophe Joyeux, Micheline Lambrecht, Bertrand Scholtus, Karel Van den Bosch, Saskia Weemaes et Peter Willemé

Traduction :

Christelle Castelain, Erik Janssens, Farid Mourabit, Mélanie Ouazzani et Patricia Van Brussel

Cellule informatique :

Geert Bryon, Adinda De Saeger et Dominique Van Der Wal

## **Bureau fédéral du Plan**

Avenue des Arts 47-49, 1000 Bruxelles

tél. : +32-2-5077311

fax : +32-2-5077373

e-mail: [contact@plan.be](mailto:contact@plan.be)

<http://www.plan.be>

# Table des matières

<b>1. Synthèse</b> . . . . .	<b>1</b>
<b>2. Environnement international et marchés financiers</b> . . . . .	<b>13</b>
2.1. Environnement international à court et moyen terme	15
2.2. Risques et incertitudes	22
<b>3. Evolutions macroéconomiques et sectorielles</b> . . . . .	<b>23</b>
3.1. La croissance du PIB effectif et potentiel	25
3.2. Les composantes de la croissance économique	27
3.2.1. Aperçu général	27
3.2.2. Le commerce extérieur	28
3.2.3. La demande intérieure	30
3.2.4. Evolution par branche d'activité	38
3.3. Prix et coûts	42
3.4. Secteurs institutionnels	47
3.4.1. Les grands équilibres des secteurs intérieurs	47
3.4.2. Le compte du reste du monde	50
<b>4. Marché du travail</b> . . . . .	<b>53</b>
4.1. Démographie et offre de travail	56
4.2. Coût du travail et productivité dans les entreprises	62
4.2.1. Coût salarial, coût du facteur travail, salaires bruts et coin salarial	62
4.2.2. Pression parafiscale nette sur la demande du marché du travail	68
4.2.3. Coût unitaire du travail	69
4.3. Emploi	71
4.4. Chômage et réserve de main-d'œuvre	77
4.5. Demande d'expansion, demande de remplacement et besoins de recrutement	80
<b>5. Finances publiques</b> . . . . .	<b>87</b>
5.1. Solde de financement et endettement public	89
5.1.1. Orientation budgétaire à politique constante	89
5.1.2. Comparaison avec les objectifs du Programme de stabilité	90
5.1.3. Endettement public et charges d'intérêt	91
5.2. Recettes et dépenses primaires de l'ensemble des administrations publiques	92
5.2.1. Recettes	92
5.2.2. Dépenses primaires	95
5.3. Evolutions par sous-secteur des administrations publiques	98
5.3.1. Vue d'ensemble	98
5.3.2. Pouvoir fédéral	100
5.3.3. Administrations de sécurité sociale	105
5.3.4. Communautés et régions	117
5.3.5. Pouvoirs locaux	120
<b>6. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre</b> . . . . .	<b>123</b>
6.1. L'objectif de la Belgique dans le cadre du protocole de Kyoto et les objectifs européens et belges du paquet Climat-Energie à l'horizon 2020	124
6.1.1. L'objectif de la Belgique dans le cadre du protocole de Kyoto	124
6.1.2. Les objectifs européens et belges du paquet Climat-Energie à l'horizon 2020	124
6.1.3. Politiques et mesures	125

6.2.	Evolution de la demande d'énergie et des émissions de CO <sub>2</sub> d'origine énergétique	127
6.2.1.	Evolution de la consommation d'énergie et de l'intensité en énergie du PIB	127
6.2.2.	Evolution des émissions totales de CO <sub>2</sub> liées à l'énergie et de l'intensité en CO <sub>2</sub> d'origine énergétique du PIB, Des années septante aux années de projection	128
6.2.3.	Analyse sectorielle de la consommation d'énergie et des émissions de CO <sub>2</sub> liées à l'énergie	130
6.3.	Evolution des émissions de CO <sub>2</sub> d'origine non énergétique et d'autres émissions de gaz à effet de serre	135
6.3.1.	Emissions de CO <sub>2</sub> d'origine non énergétique	135
6.3.2.	Emissions de CH <sub>4</sub> et N <sub>2</sub> O	135
6.3.3.	Emissions de gaz fluorés (HFC, PFC et SF <sub>6</sub> )	137
6.4.	Emissions totales de gaz à effet de serre	138
<b>7.</b>	<b>Annexes . . . . .</b>	<b>141</b>
7.1.	Principales hypothèses de la projection	141
7.2.	Résultats macroéconomiques	147
7.3.	Comptes sectoriels	153
7.4.	Finances publiques	158
7.5.	Résultats par branche d'activité	168

## Liste des encadrés

ENCADRÉ 1 -	Méthodologie d'établissement des hypothèses d'environnement international	18
ENCADRÉ 2 -	Impact de la hausse du prix d'achat des titres-services	73
ENCADRÉ 3 -	Entrées nettes, demande d'expansion, demande de remplacement et besoins de recrutement	81
ENCADRÉ 4 -	Impacts de la réforme des pensions dans le régime du secteur public	104
ENCADRÉ 5 -	Enveloppes budgétaires réservées aux adaptations au bien-être	106
ENCADRÉ 6 -	Système de financement de l'assurance maladie, loi du 31 janvier 2007	106
ENCADRÉ 7 -	La modélisation des dépenses publiques de soins de santé	111





# 1. Synthèse

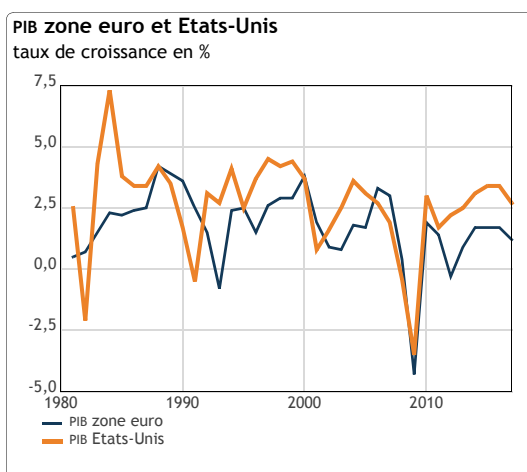
## *La croissance mondiale a marqué le pas en 2011...*

La croissance mondiale a subi un net coup de frein dans le courant de l'année passée. Ainsi dans la zone euro, la croissance serait passée de 1,9 % en 2010 à 1,4 % en moyenne pour 2011, avec une entrée en récession à partir du quatrième trimestre. Sur base annuelle, la décélération a également concerné les Etats-Unis (1,7 % contre 3,0 % en 2010), mais la croissance s'est accélérée au second semestre. Un profil semestriel analogue, quoique plus prononcé, a été observé au Japon, frappé au premier semestre par le tsunami et l'accident nucléaire, et dynamisé en seconde partie d'année par la reconstruction et le redémarrage des lignes de production. Sur l'ensemble de l'année, le PIB y reculerait toutefois de 0,7 %. Malgré le resserrement de leurs politiques monétaires, les performances des pays émergents sont, quant à elles, restées appréciables. Au total, le PIB mondial n'aurait progressé que de 3,8 % en 2011 contre 5 % en 2010.

## *... et la zone euro ne pourra éviter une légère récession en 2012 tandis que 2013 serait marquée par une reprise timide.*

La croissance mondiale serait, en moyenne annuelle, à nouveau en recul en 2012, le PIB mondial ne gagnant plus que 3,3 %. C'est surtout la zone euro qui, du fait de la crise des dettes souveraines et de l'impact des politiques de rééquilibrage budgétaire, enregistrerait de piètres performances et ne pourrait éviter une (modeste) récession de l'ordre de -0,3 %. La situation économique des différents Etats membres resterait toutefois très contrastée: alors que l'Allemagne et la France devraient afficher une croissance légèrement positive, les pays les plus touchés par la crise de la dette seraient encore confrontés à une grave récession. La sortie de récession serait très progressive pour la zone euro et, pour autant que les autorités européennes endiguent la crise de la zone et rétablissent durablement la confiance, l'année 2013 serait marquée par une croissance de la zone euro et de l'UE avoisinant 1 %.

## *A moyen terme, le processus de désendettement et les évolutions démographiques pèseront sur la croissance européenne...*



Le scénario macroéconomique retenu pour la période 2014-2017 suppose le retour à un rythme de croissance de l'économie mondiale compatible avec une résorption progressive des importants output gaps apparus durant ces dernières années. Pour la zone euro et l'Union européenne, la croissance annuelle moyenne s'élèverait respectivement à 1,6 % et 1,9 % au cours de cette période. Ce rythme de croissance serait inférieur à celui observé avant la crise et s'explique par le processus conjoint de désendettement du secteur financier et de l'Etat ainsi que par des évolutions démographiques moins favorables. La croissance américaine devrait moins souffrir de ces différents facteurs et s'élèverait à plus de 3 % en moyenne sur la période.

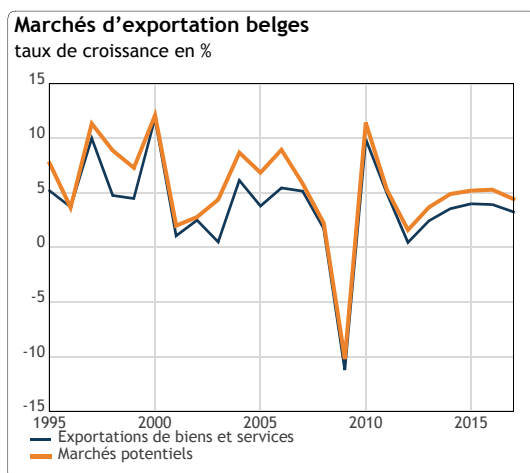
*...alors que l'inflation ne devrait plus dépasser l'objectif cible de la BCE.*

Alimentée par la hausse des prix énergétiques, mais aussi par le relèvement de la taxation indirecte dans de nombreux pays membres, l'inflation de la zone euro, mesurée par l'indice harmonisé des prix à la consommation, s'est accélérée en 2011 pour atteindre en moyenne 2,7 %. L'inflation de la zone euro devrait ralentir progressivement en 2012 et ne plus atteindre que 2,0 %, en raison de la persistance d'une conjoncture médiocre et de la baisse du cours des matières premières non énergétiques. Cette décélération devrait se confirmer en 2013 (1,7 %) grâce entre autres à un tassement des prix du pétrole. Malgré une augmentation graduelle de ceux-ci en termes réels dès 2014, le rythme d'inflation ne devrait plus dépasser l'objectif cible de la BCE de 2 % sur le reste de la période.

*Les risques qui entourent ce scénario international restent néanmoins élevés.*

Le principal facteur de risque pesant sur les prévisions de croissance est clairement lié à la crise de la dette souveraine dans la zone euro et à l'évolution de son secteur financier. Si la crise des dettes publiques devait s'aggraver à nouveau, il pourrait s'ensuivre un rationnement sévère du crédit et une forte baisse de la demande intérieure, avec à la clé une nouvelle et profonde récession qui pourrait concerner jusqu'aux pays les plus solides de la zone. Un autre risque majeur concerne une escalade des tensions géopolitiques, qui pourraient entraîner les prix du pétrole à des niveaux jamais observés auparavant. Une telle hausse pèserait inévitablement sur la croissance économique mondiale.

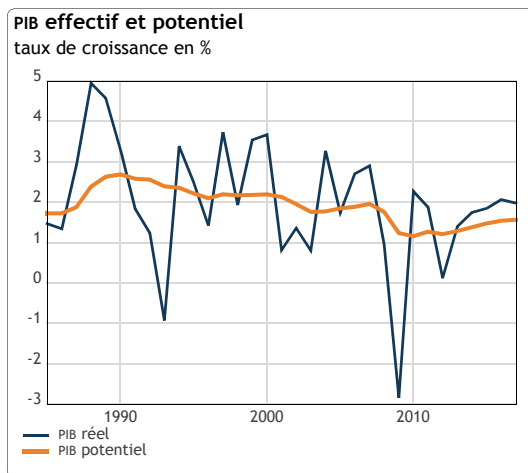
*Après un ralentissement sévère en 2012, les marchés potentiels à l'exportation pour la Belgique se redresseraient graduellement...*



La croissance des marchés potentiels à l'exportation pertinents pour la Belgique a commencé à se tasser en 2011 (5,3 %) et devrait retomber à seulement 1,6 % en 2012. La reprise timide au niveau européen devrait permettre aux marchés potentiels de retrouver une croissance moins molle dès 2013 (3,7 %). Le redressement devrait se poursuivre en 2014 mais le rythme annuel moyen de progression resterait limité à environ 5 % jusqu'en 2017. En raison des facteurs évoqués plus haut, ce rythme de croissance serait inférieur à celui observé avant la crise économique et financière. Dans ce contexte, les exportations atteindraient un rythme de croissance annuelle moyenne de 2,9 % sur la période 2012-2017, signifiant le maintien de

pertes de parts de marché de l'ordre de 1,3 point de pourcentage par an. Le recul structurel des parts de marché à l'exportation serait attribuable à l'émergence de nouveaux pays exportateurs mais également à un "produit mix" défavorable, la Belgique étant plutôt spécialisée dans des produits à faible croissance.

... déterminant l'évolution de la croissance de l'économie belge...



Dans le contexte international actuel, le PIB belge a légèrement reculé au second semestre de 2011, mais grâce à la forte croissance du début d'année, il a malgré tout, sur base annuelle, enregistré une progression de 1,9 %. En 2012, la croissance de l'économie belge devrait demeurer extrêmement précaire compte tenu de la reprise très graduelle de la conjoncture européenne et des mesures de consolidation budgétaire décidées par le gouvernement fédéral (voir plus loin). L'activité économique devrait s'être stabilisée en début d'année et ensuite renouer avec une faible croissance tirée par les exportations. En moyenne annuelle, la croissance économique ne devrait toutefois pas dépasser 0,1 %. Ce n'est qu'à partir de 2013, et surtout

de 2014, moyennant le redressement des marchés à l'exportation, que la croissance économique belge redeviendrait plus élevée, tout en ne dépassant plus de façon significative les 2 %. Cette croissance relativement basse permettrait malgré tout à l'important output gap négatif de se résorber petit à petit. En effet, la croissance potentielle, tombée à 1,2 % avec la crise financière, ne remonterait qu'à 1,5 % en fin de période.

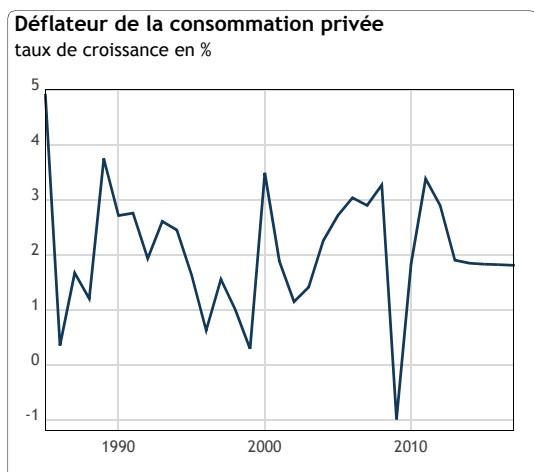
...puisque la demande intérieure épouse un même profil.

Le climat général d'incertitude et de pessimisme devrait se traduire par une stagnation de la demande intérieure en 2012. Toutes les composantes seraient affectées et devraient afficher une progression proche de zéro, à l'exception des investissements publics en nette progression en cette année électorale. Dans le sillage de l'amélioration de la conjoncture internationale et européenne, la demande intérieure belge devrait, à politique budgétaire inchangée, sensiblement se redresser en 2013 (1,0 %). Toutes ses composantes, à l'exception des investissements publics, devraient en faire de même, même si la consommation des particuliers progresserait à peine (0,3 %), à l'inverse de la consommation publique (2,2 %) et des investissements des entreprises (2,7 %). Sous l'impulsion des dépenses de consommation des particuliers (1,0 %), le redressement de la croissance de la demande intérieure se poursuit en 2014 (1,3 %). A partir de 2015, toujours sous l'hypothèse de politique budgétaire inchangée, la demande intérieure renouerait avec un rythme de progression de l'ordre de 1,7 % par an.

*Poursuite du fléchissement du surplus de la balance extérieure courante en 2012 mais rétablissement à moyen terme...*

Après un premier repli en 2011, le surplus de la balance des opérations courantes devrait à nouveau baisser en 2012 pour s'établir à 1,4 % du PIB contre 2,0 % l'année précédente. Ce recul s'explique, d'une part, par la forte hausse des prix internationaux de l'énergie et d'autre part, par une demande extérieure atone se traduisant par une très faible progression en volume des exportations de biens et services. Au-delà de 2012, le redressement progressif de la demande extérieure bénéficierait aux exportations et, dans la foulée, à la balance extérieure courante. Sous l'hypothèse retenue d'une augmentation maîtrisée des prix à l'importation, le surplus extérieur courant devrait se relever pour atteindre l'équivalent de 2,4 % du PIB à l'horizon 2017.

...dans un contexte d'accélération temporaire de l'inflation tirée par la hausse du prix du pétrole.



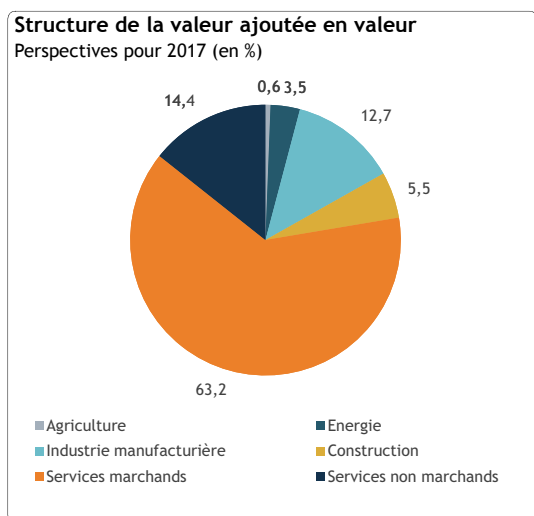
L'indice national des prix à la consommation, qui s'était accru de 2,2 % en 2010, a bondi de 3,5 % en 2011. Cette évolution est largement attribuable au renchérissement des prix des produits énergétiques mais reflète également une croissance plus forte des coûts intérieurs. Etant donné que l'indice santé ne prend pas en compte l'évolution des prix de l'essence et du diesel, sa progression est restée limitée à 3,1 %. L'inflation devrait rester élevée en 2012 (2,9 %), alimentée par une nouvelle hausse des prix des produits énergétiques, le recul de l'euro par rapport au dollar et certains relèvements en matière de fiscalité indirecte. L'indice-santé devrait progresser moins rapidement (2,7 %). L'inflation serait nettement plus basse dès 2013, pour ne

plus atteindre que 1,9 %. L'inflation se stabiliserait ensuite à 1,8 % en moyenne sur la période 2014-2017. La décélération de l'inflation sur la période 2013-2017 aurait principalement pour origine la baisse du prix du baril de pétrole en 2013, suivie d'une hausse modérée entre 2014 et 2017.

Toutes les branches d'activité seront touchées en 2012 avant de rebondir modestement...

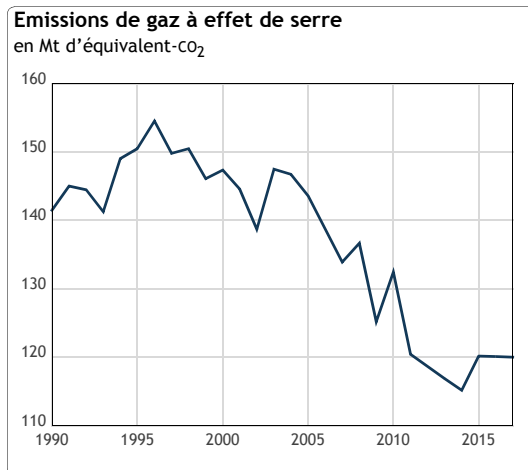
L'industrie manufacturière a, sur base annuelle, encore profité en 2011 de la reprise amorcée l'année précédente en affichant un taux de croissance de sa valeur ajoutée de l'ordre de 3,8 %. Cette année, cette dernière devrait par contre, dans la foulée de la dégradation du contexte international, enregistrer un léger recul (-0,4 %). Moins exposées au cycle des exportations, les branches de services marchands devraient échapper à la récession, mais la progression de leur valeur ajoutée devrait rester très faible (0,3 %) en ligne avec la stagnation de la demande intérieure. Une croissance plus soutenue devrait s'installer à partir de 2013, mais celle-ci ne devrait plus atteindre, en moyenne sur la période 2013-2017, que 1,6 % pour l'industrie manufacturière et 2,1 % pour les services marchands.

...et la tertiarisation de l'économie belge se poursuivrait mais à un rythme nettement réduit.



Couplées à la progression des prix de la valeur ajoutée, ces évolutions de valeur ajoutée réelle ont bien entendu un corollaire en termes d'évolution de la structure de l'économie belge. Si la période 2012-2017 sera marquée par un nouvel accroissement du poids économique des services marchands, cette progression devrait être nettement ralentie par rapport à celle enregistrée au cours de la décennie passée. Ainsi, leur part dans la valeur ajoutée totale passerait, en termes nominaux, de 62,4 % en 2011 à 63,2 % en 2017. Le poids de l'industrie manufacturière diminuerait encore un peu, passant de 13,4 % à 12,7 % sur la même période. Les services non marchands verraient leur part dans la valeur ajoutée totale stabilisée à environ 14,5 % sur toute la période.

*La Belgique devrait pouvoir atteindre son objectif du Protocole de Kyoto moyennant l'utilisation de mécanismes de flexibilité dans les secteurs non-ETS.*



Le niveau des émissions de gaz à effet de serre devrait s'élever, sur la période 2008-2012, à près de 127 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> en moyenne par an, soit 8 millions de tonnes de moins que l'objectif prévu dans le cadre du protocole de Kyoto. Toutefois, satisfaire à cet objectif ne signifie pas nécessairement que les obligations soient remplies d'un point de vue du Plan national d'allocation 2008-2012. Ainsi, si le volume d'émissions des établissements industriels soumis au système européen d'échange de quotas d'émission (secteurs ETS) devrait être inférieur au plafond autorisé, le volume d'émissions des secteurs échappant à cette réglementation (secteurs non-ETS), devrait, lui, dépasser l'objectif assigné par solde. La Belgique

devra, sur base de cet écart, faire une évaluation de la quantité de mécanismes de flexibilité qu'elle devra actionner pour satisfaire à ses obligations.

*... mais des efforts restent à accomplir pour atteindre tous les objectifs fixés à l'horizon 2020.*

A l'horizon 2020, la Belgique devra également satisfaire à une série d'objectifs dans le cadre du Paquet Climat-Energie de l'UE. L'objectif européen de réduction des secteurs soumis au système de permis d'émission s'élève à 21 % par rapport au niveau de 2005. D'après la présente projection, la baisse en 2017 s'élèverait pour la Belgique à plus de 25 % par rapport à l'année de référence. Les secteurs qui ne participent pas au système de permis doivent également réduire leurs émissions à l'horizon 2020 et un objectif de -15 % (également par rapport à 2005) a été assigné à la Belgique. A l'horizon 2017, cette baisse ne serait, à politique inchangée, que de 7,1 %, signifiant que d'importants efforts restent à faire. Le même constat s'impose en ce qui concerne l'objectif de 13 % de la part d'énergie renouvelable dans la consommation brute finale et celui de minimum 10 % relatif à la part de carburants renouvelables dans le total de la consommation du secteur du transport. Toujours à politique inchangée et compte non tenu de l'utilisation d'électricité "verte" par les transports, ces parts s'élèveraient respectivement à 9,5 % et 6 % en 2017.

*La hausse des salaires serait essentiellement tirée par l'indexation en 2012...*

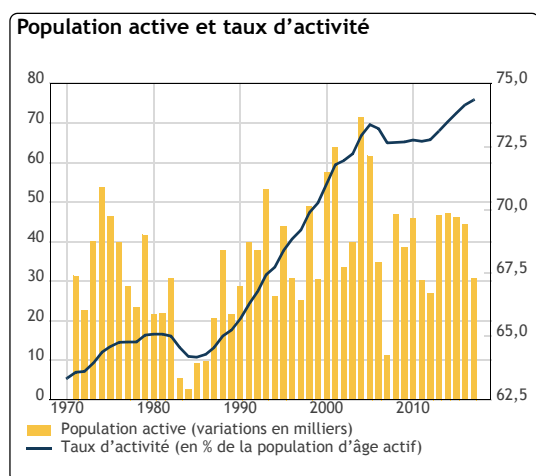
Conformément à la loi du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité, les partenaires sociaux ont conclu à la mi-janvier 2011 un projet d'accord interprofessionnel pour la période 2011-2012. Ce projet, exécuté par le gouvernement fédéral, limite la hausse du salaire brut horaire hors indexation à 0,3 % en 2012. Toutefois, la faible conjoncture devrait aller de pair avec une légère dérive salariale négative (-0,2 %). Par conséquent, la hausse des salaires bruts horaires avant indexation devrait se limiter à 0,1 %. Compte tenu de l'indexation (3,3 %) et d'une contribution légèrement positive du taux de cotisations patronales, la hausse du coût salarial horaire devrait atteindre 3,6 %.

*...mais des augmentations limitées des salaires réels se profilent par la suite.*

A partir de 2013, l'augmentation du coût salarial horaire devrait être plus en ligne avec les déterminants macroéconomiques et l'évolution du chômage. Ainsi, la hausse du coût salarial horaire serait en moyenne annuelle limitée à 2,7 % sur la période 2013-2017. Compte tenu d'une inflation retombée sous la barre des 2 %, le salaire brut horaire hors index devrait progresser d'environ 0,8 % par an. Avec une croissance de la produc-

tivité de l'ordre de 0,8 % par an, un tel scénario implique une augmentation annuelle moyenne des coûts salariaux par unité produite de 1,8 %, soit une hausse compatible avec l'objectif d'inflation de la BCE.

*Soutenue par les réformes structurelles, la population active continuerait sa forte progression.*



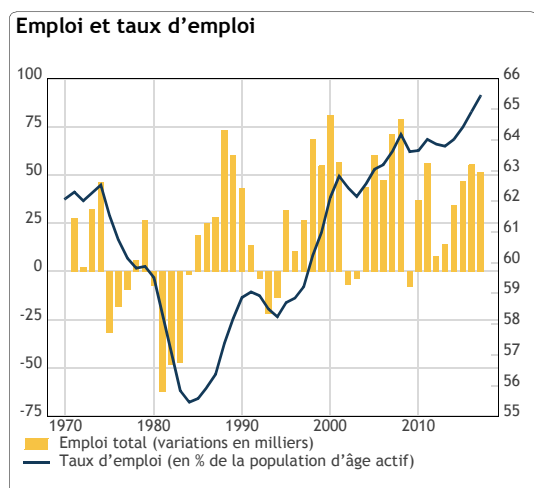
La population active augmenterait de 241 000 unités sur la période 2012-2017 et ce malgré un affaiblissement de la croissance de la population d'âge actif (0,4 % en moyenne par an). Cette progression de la population d'âge actif (+166 000 personnes sur 2012-2017) resterait toutefois, dans une perspective historique, importante et sera encore alimentée par un solde migratoire positif. Le ralentissement de la contribution démographique serait plus que compensé par l'évolution dynamique des taux d'activité, avec des hausses toujours importantes dans les classes d'âge des plus de 49 ans. Les réformes structurelles initiées par le gouvernement en décembre dernier devraient à la fois avoir des effets à la hausse (réforme des pensions,

mise en disponibilité dans l'enseignement et prépensions, renforcement des conditions d'accès à l'interruption de carrière) et des effets à la baisse (réforme du système des allocations d'attente – dorénavant appelées d'insertion – des jeunes) sur l'offre de travail, mais l'impact net serait indéniablement positif. Cet impact est estimé à un peu moins de 58 000 personnes à l'horizon 2017 et est concentré dans les classes d'âge supérieur (58-64 ans). Le taux d'activité global passerait ainsi de 72,8 % cette année à 74,3 % en 2017.

*Très faible croissance de l'emploi en 2012-2013...*

L'augmentation de l'emploi intérieur total serait de l'ordre de 8 000 unités cette année et devrait s'élever à 14 000 l'an prochain. Cette faible croissance de l'emploi s'explique en premier lieu par la conjoncture économique peu favorable mais également par le recul de l'emploi dans les administrations publiques sur cette période (-1 500 personnes) en contraste flagrant avec les augmentations enregistrées au cours des dix dernières années (plus de 9 000 emplois en moyenne par an). L'emploi dans le domaine fortement subventionné des titres-services devrait par contre croître de près de 20 000 unités sur ces deux années.

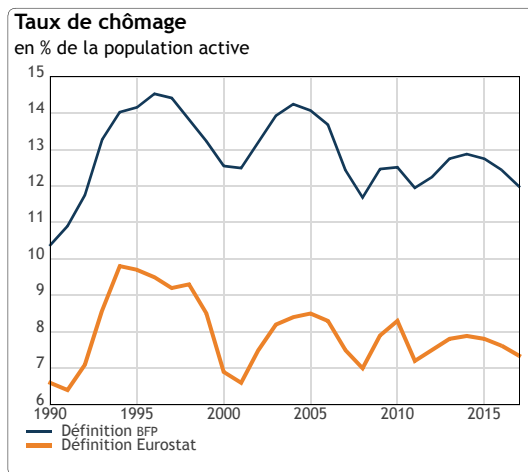
*...mais retour à un rythme de l'ordre de 1 % par an dès 2014.*



Le retour à une croissance de la valeur ajoutée plus soutenue dès 2014, en particulier dans le secteur marchand, devrait permettre à l'emploi total de croître à un rythme d'environ 1 % par an en moyenne, soit une augmentation de 188 000 emplois sur quatre ans. Les services marchands resteraient le principal moteur de cette hausse (+190 000 emplois) alors que les destructions d'emploi dans l'industrie manufacturière resteraient limitées à 17 000 unités. Les créations d'emploi repartiraient également à la hausse dans la construction (+11 000) ainsi que dans les administrations publiques (+20 000). Cette croissance de l'emploi public se situerait intégralement dans l'enseignement – étant donné l'augmentation de la population scolaire – et dans l'administration des pouvoirs lo-

caux. Le taux d'emploi<sup>1</sup>, qui s'est rapproché l'an dernier (64,0 %) de son sommet historique d'avant la crise financière (64,2 %), devrait retomber cette année et l'an prochain, avant de repartir à la hausse pour atteindre 65,4 % à l'horizon 2017. Le taux d'emploi, tel que défini dans le cadre de la stratégie EU2020 (mesuré sur la base de l'enquête sur les forces de travail, classe d'âge de 20 à 64 ans) devrait passer de 67,3 % en 2011 à 68,5 % en 2017, ce qui représente encore un écart important par rapport à l'objectif de 73,2 % que la Belgique s'est fixé à l'horizon 2020.

*Le taux de chômage repartirait à la hausse avant de se replier lentement à partir de 2015.*



Le nombre de chômeurs<sup>2</sup> augmenterait fortement sur la période 2012-2014 (+64 000 personnes), étant donné la faible croissance économique les deux premières années et l'effet des réformes, essentiellement le relèvement de l'âge d'accès à la retraite anticipée, qui commence à jouer à partir de 2013. Le taux de chômage passerait ainsi de 11,9 % en 2011 à 12,9 % en 2014. Les années suivantes, l'emploi devrait croître de façon plus soutenue, mais l'offre de travail continuerait également son expansion, sous l'influence entre autres de la réforme des prépensions. Ce surplus d'offre de travail ne se transformerait que lentement en emplois additionnels, de sorte que le recul du chômage resterait limité à 33 000 unités sur la période 2015-2017.

Sur l'ensemble de la période de projection, le nombre de chômeurs passerait de 628 000 en 2011 à 659 000 personnes en 2017. La réforme du système d'allocation d'attente pour les jeunes sortant des études devrait malgré tout faire en sorte que le nombre de chômeurs indemnisés baisse de 20 000 personnes à l'horizon 2017. Notons enfin, que le taux de chômage Eurostat harmonisé (mesuré sur la base de l'enquête sur les forces de travail) s'élèverait à 7,3 % en 2017 contre 7,2 % en 2011.

*Le vieillissement de la population active occupée exerce une pression sur la demande de remplacement, contenue toutefois par les réformes actuelles.*

Le vieillissement de la population active occupée continue à exercer une pression à la hausse sur la 'demande de remplacement' (les recrutements pour remplacer les travailleurs de plus de 49 ans qui quittent le marché du travail), même si les réformes actuelles permettraient de contenir celle-ci à moyen terme. Les besoins totaux de recrutement dans la classe d'âge des 15-49 ans devraient s'élever annuellement à 125 000 personnes, dont la majorité (72 %) est nécessaire pour remplacer les départs des plus de 49 ans. D'un point de vue strictement quantitatif, l'afflux d'entrants dans la population active au cours de cette période (141 000 personnes par an) devrait pouvoir largement couvrir ces besoins, d'autant plus facilement que les cohortes actuelles entrant sur le marché du travail sont relativement plus nombreuses que dans le passé récent.

1. Concept administratif, mesuré comme le rapport entre le nombre total de personnes occupées (y compris les personnes de 65 ans et plus) et la population de 15 à 64 ans.

2. Concept administratif, y compris les chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi.



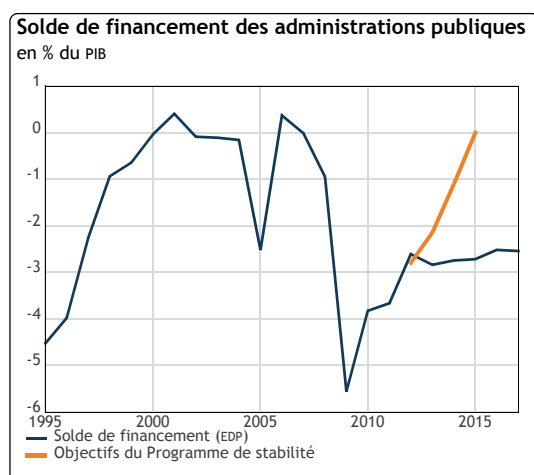
*Le budget 2012 devrait satisfaire l'objectif du Programme de stabilité...*

L'ensemble des mesures budgétaires prises par le nouveau gouvernement fédéral, combinées à la poursuite de la consolidation budgétaire mise en place au niveau des entités fédérées, expliquent que le déficit de l'ensemble des administrations publiques projeté pour 2012 serait en nette réduction. Il passerait dès lors de 3,7 % en 2011 à 2,6 % du PIB cette année<sup>1</sup> et s'établirait donc également à un niveau compatible avec l'objectif du Programme de stabilité. Les recettes progresseraient, suite aux mesures prises, de deux points de pour cent du PIB, principalement au niveau fédéral. Le taux de prélèvement obligatoire se trouverait ainsi porté à un niveau historiquement inégalé. La hausse concerne aussi les recettes non fiscales qui, pourtant, apparaissaient déjà très élevées en 2011. Les dépenses augmenteraient aussi par rapport au PIB, mais dans une mesure moindre (un peu moins d'un point de PIB). La hausse du ratio des dépenses s'expliquerait surtout par un effet dénominateur (la croissance économique étant nulle), des effets d'indexation des prestations sociales et des rémunérations (vu l'inflation plutôt élevée depuis 2011) et la croissance des charges d'intérêt.

*...mais, en l'absence de mesures supplémentaires, le déficit devrait repartir à la hausse en 2013...*

A politique inchangée, le déficit de l'ensemble des administrations publiques augmenterait à nouveau en 2013 pour s'établir à 2,8 % du PIB. Cette remontée correspondrait pratiquement au contrecoup de facteurs ponctuels ayant bonifié les recettes non fiscales de 2012. Le recul des recettes serait encore plus fort sans certaines mesures déjà prises pour 2013 lors du conclave fédéral sur le budget 2012 initial (en matière d'impôt des personnes physiques). Par contre, les dépenses totales, exprimées en pour cent du PIB, devraient rester inchangées en 2013. Vu la croissance économique encore modeste, le ratio des dépenses de sécurité sociale augmenterait sensiblement. Par contre, les investissements des pouvoirs locaux reflueraient après les élections communales.

*...pour se stabiliser à moyen terme.*



Entre 2014 et 2017, les recettes totales se stabiliseraient en pour cent du PIB. La progression des prélèvements sur les revenus des ménages serait un peu plus rapide que celle du PIB, mais les impôts indirects se tasseraient. Les dépenses diminueraient à peine en pour cent du PIB à moyen terme, la baisse des frais de fonctionnement de l'Etat et des transferts non sociaux étant contrebalancée par la hausse des dépenses de la sécurité sociale. Au total, le déficit budgétaire évoluerait peu et, sans nouvelles mesures, ne parviendrait donc pas à se mettre à distance significative de la frontière de déclenchement de la procédure sur les déficits excessifs. Cette stabilisation du déficit budgétaire nominal signifierait, en termes structurels, une détérioration puisque l'output gap négatif se résorberait après 2013. Or, le

Programme de stabilité de la Belgique prévoit un retour à l'équilibre nominal en 2015, de sorte que de nouvelles mesures de consolidation d'un ordre de grandeur de 11 milliards d'euros seraient requises.

1. Selon la définition conforme à la procédure sur les déficits excessifs (EDP) et incluant la révision du compte des pouvoirs locaux.



*Au sein de l'Entité I, un déficit devrait réapparaître pour la sécurité sociale à partir de 2015...*

La sécurité sociale est le seul sous-secteur dont la croissance des dépenses est plus rapide que celle du PIB, en particulier les dépenses de pensions et de soins de santé, et ce malgré un tassement des dépenses de chômage et de prépensions suite, notamment, aux réformes décidées dans ce domaine. C'est néanmoins le pouvoir fédéral qui prend à sa charge, du moins jusqu'en 2014 et sous la forme d'une dotation d'équilibrage budgétaire, le déficit de la sécurité sociale résultant de l'écart entre le taux de croissance de ses dépenses et celui de ses recettes propres. Dès 2015, en l'absence de prorogation de la dotation d'équilibrage, un déficit de l'ordre de 1,5 % du PIB réapparaîtrait donc dans la sécurité sociale. Ce déficit serait d'autant plus élevé que le gouvernement a diminué la norme pour le financement alternatif des soins de santé. En corollaire, le déficit du pouvoir fédéral passerait de 2,7 % du PIB en 2014 à 1,3 % en 2015 et continuerait ensuite à se réduire très lentement.

*...alors que l'Entité II renouerait avec l'équilibre budgétaire.*

Sous l'hypothèse d'un prolongement de tendance budgétaire restrictive adoptée depuis la crise et d'un maintien des mécanismes de financement actuels et sans transferts de charges<sup>1</sup>, le sous-secteur des communautés et régions, encore en léger déficit en 2012-2014, renouerait progressivement avec l'équilibre budgétaire et dégagerait même des surplus de l'ordre de 0,2 % du PIB en fin de période. A fiscalité inchangée et à condition que les tendances observées ces dernières années en matière de dépenses se prolongent, le compte des pouvoirs locaux resterait proche de l'équilibre. Un déficit réapparaîtrait toutefois à l'approche de l'année d'élections compte tenu du cycle des investissements.

*La dette publique en pour cent du PIB serait en recul à moyen terme.*

Le ratio d'endettement public augmenterait encore en 2012 malgré la réduction du déficit, compte tenu notamment de la participation de la Belgique aux dispositifs européens de gestion de la crise des dettes publiques dans la zone euro. La dette brute consolidée passerait dès lors de 97,9 % du PIB en 2011 à 98,8 % cette année. A partir de 2013, il se tasserait lentement sous l'effet combiné d'un faible surplus primaire et d'un taux d'intérêt implicite qui, quoiqu'en faible augmentation, resterait légèrement inférieur au taux de croissance économique nominal. En outre, la projection retient les hypothèses techniques des budgets fédéral et flamand en ce qui concerne le remboursement progressif par KBC des aides obtenues. Dans ces conditions, la dette brute consolidée ne représenterait plus que 94,2 % du PIB en 2017.

*Les "Perspectives économiques 2012-2017" ont été élaborées en tenant compte des informations disponibles le 23 avril 2012.*

---

1. La projection n'intègre pas l'impact de la réforme de la Loi spéciale de financement décidée dans le cadre de l'Accord institutionnel pour la 6ème réforme de l'Etat, dont tous les paramètres et la date d'entrée en vigueur ne sont pas encore définitivement fixés.

TABLEAU 1 - Principaux résultats macroéconomiques

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Moyennes de période 2006-2011 2012-2017	
<b>Demande et production</b>									
<b>(euros chaînés, année de référence 2005)<sup>(*)</sup></b>									
- Dépenses de consommation finale privée <sup>a</sup>	0,9	-0,1	0,3	1,0	1,4	1,6	1,7	1,6	1,0
- Dépenses de consommation finale des administrations publiques	0,5	0,5	2,2	1,7	1,7	1,7	1,7	1,1	1,6
- Formation brute de capital fixe	5,2	0,4	1,3	1,5	2,3	2,3	2,6	1,2	1,7
. Entreprises <sup>b</sup>	9,1	1,0	2,7	2,5	2,6	2,9	2,6	2,1	2,4
. Administrations publiques	6,7	6,1	-8,7	-5,8	2,6	0,8	8,2	1,4	0,5
. Logements	-3,7	-2,7	1,1	1,4	1,3	1,2	1,3	-0,7	0,6
- Variations de stocks <sup>c</sup>	0,3	0,0	0,0	-0,0	-0,1	-0,0	-0,0	0,1	-0,0
- Dépenses intérieures totales	1,7	0,2	1,0	1,3	1,6	1,7	1,9	1,3	1,3
- Exportations de biens et services	5,0	0,5	2,4	3,6	4,0	3,9	3,3	2,7	2,9
- Total des utilisations finales	3,2	0,3	1,7	2,3	2,7	2,8	2,6	1,9	2,1
- Importations de biens et services	5,2	0,5	2,0	3,0	3,7	3,6	3,2	2,8	2,7
- PIB	1,9	0,1	1,4	1,7	1,9	2,1	2,0	1,3	1,5
- PIB (prix courants)	4,2	2,3	3,5	3,7	3,7	3,9	3,8	3,4	3,5
- Revenu national brut réel	0,9	-0,5	1,7	1,6	1,5	1,7	1,7	1,1	1,3
<b>Prix et taux d'intérêt <sup>(*)</sup></b>									
- Dépenses de consommation finale privée	3,4	2,9	1,9	1,8	1,8	1,8	1,8	2,2	2,0
- Indice santé	3,1	2,7	2,0	1,8	1,8	1,8	1,8	2,2	2,0
- Formation brute de capital fixe	2,2	2,1	1,7	1,8	1,9	1,9	1,9	2,4	1,9
- Exportations de biens et services	5,1	3,9	1,7	2,0	2,1	2,1	2,1	2,2	2,3
- Importations de biens et services	6,7	4,6	1,2	2,2	2,4	2,4	2,3	2,7	2,5
- Termes de l'échange	-1,6	-0,7	0,4	-0,1	-0,3	-0,3	-0,3	-0,4	-0,2
- Déflateur du PIB	2,3	2,2	2,1	1,9	1,8	1,8	1,8	2,0	1,9
- Taux d'intérêt à long terme (à 10 ans, niveau)									
. Nominal	4,2	3,5	3,4	3,5	3,7	3,8	3,9	4,0	3,6
. Réel	0,8	0,6	1,5	1,7	1,9	2,0	2,1	1,8	1,6
- Taux d'intérêt à court terme (à 3 mois, niveau)									
. Nominal	1,0	0,4	0,8	1,2	1,7	2,2	2,6	2,1	1,5
. Réel	-2,4	-2,5	-1,2	-0,7	-0,2	0,3	0,8	-0,1	-0,6
<b>Emploi et chômage</b>									
- Emploi total, en milliers	4547,3	4555,1	4569,4	4603,6	4650,5	4705,8	4757,4	4441,4	4640,3
. Différence, en milliers	56,1	7,8	14,3	34,2	46,9	55,3	51,6	47,2	35,0
. Variation en %	1,2	0,2	0,3	0,7	1,0	1,2	1,1	1,1	0,8
- Chômage total, définition BFP, en milliers	627,7	646,7	679,1	691,9	691,0	679,9	658,9	642,8	674,6
. Différence, en milliers	-26,0	19,0	32,4	12,8	-1,0	-11,1	-21,0	-13,7	5,2
- Taux de chômage, définition BFP	11,9	12,2	12,7	12,9	12,7	12,4	12,0	12,5	12,5
- Demandeurs d'emploi, en milliers	544,7	568,7	600,6	612,4	609,1	596,6	575,3	544,1	593,8
. Différence, en milliers	-19,9	24,0	31,9	11,8	-3,3	-12,5	-21,2	-6,6	5,1
- Productivité horaire (branches d'activité marchande) <sup>(*)</sup>	0,1	0,1	0,5	0,9	1,0	0,9	0,9	0,4	0,7
<b>Revenus</b>									
- Taux de salaire horaire réel (branches d'activité marchande) <sup>(*)</sup>	-0,8	0,6	1,0	1,0	0,8	0,7	0,8	0,2	0,8
- Coût salarial unitaire (branches d'activité marchande) <sup>(*)</sup>	2,5	3,4	2,5	1,9	1,5	1,5	1,7	2,3	2,1
- Revenu disponible réel des particuliers <sup>(*)</sup>	1,2	-1,0	1,2	1,6	1,5	1,7	1,8	1,8	1,1
- Taux d'épargne des particuliers <sup>a</sup>	16,4	15,6	16,3	16,8	16,9	16,9	16,9	16,6	16,6
- Masse salariale en % du revenu national	50,7	51,3	51,3	51,4	51,3	51,3	51,4	50,6	51,3
- Taux de marge des entreprises <sup>d</sup>	30,7	29,8	29,9	30,0	30,2	30,4	30,5	30,1	30,1
- Taux de rentabilité brute du capital <sup>e</sup>	16,6	15,9	16,1	16,3	16,5	16,6	16,7	16,1	16,3

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Moyennes de période 2006-2011 2012-2017	
<b>Finances publiques</b>									
- Taux de prélèvement obligatoire <sup>(**)</sup>	43,4	45,0	44,9	44,9	45,0	45,0	45,1	43,3	45,0
- Capacité(+) ou besoin de financement(-) de l'ensemble des administrations publiques <sup>f</sup>									
. en milliards d'euros	-13,5	-9,8	-11,1	-11,1	-11,4	-11,0	-11,5	-8,0	-11,0
. en % du PIB	-3,7	-2,6	-2,8	-2,7	-2,7	-2,5	-2,5	-2,3	-2,7
- Dette publique totale <sup>f</sup>									
. en % du PIB	97,9	98,8	97,8	97,3	96,4	95,2	94,2	91,9	96,6
<b>Balance extérieure</b>									
- Exportations nettes									
. en milliards d'euros	5,2	3,0	6,0	7,8	8,3	8,9	8,6	8,7	7,1
. en % du PIB	1,4	0,8	1,5	1,9	2,0	2,0	1,9	2,6	1,7
- Solde des opérations courantes									
. en milliards d'euros	7,4	5,2	8,1	9,9	10,5	11,3	11,0	8,1	9,3
. en % du PIB	2,0	1,4	2,1	2,4	2,5	2,6	2,4	2,4	2,2
<b>Croissance des branches d'activité <sup>(*)</sup> (valeurs ajoutées brutes aux prix de base en volume)</b>									
- Industrie (total), dont :	2,8	-0,4	0,8	1,4	1,6	1,8	1,7	0,7	1,1
. Industries manufacturières	3,8	-0,4	0,7	1,6	2,1	2,2	1,6	-0,3	1,3
. Construction	3,3	-0,9	1,4	1,6	1,7	1,8	2,3	2,2	1,3
- Services marchands, dont :	2,3	0,3	1,6	2,1	2,2	2,4	2,2	1,8	1,8
. Transports et communication	2,0	-0,2	1,8	2,4	2,6	2,7	2,5	0,1	1,9
. Autres services marchands <sup>g</sup>	2,3	0,4	1,5	2,1	2,2	2,3	2,2	2,1	1,8
- Services non marchands	-0,0	-0,1	1,8	1,3	1,3	1,4	1,4	0,4	1,2

a. Ménages + ISBL au service des ménages.

b. A l'exclusion des investissements de certaines entreprises publiques repris dans la formation brute de capital fixe des Administrations publiques.

c. Contribution à la variation du PIB.

d. Excédent brut d'exploitation en pour cent de la valeur ajoutée aux prix de base - secteur marchand hors agriculture.

e. Excédent brut d'exploitation en pour cent du stock de capital actualisé au coût de remplacement - secteur marchand hors agriculture.

f. Définition EDP (procédure sur les déficits excessifs). Tient compte de la révision méthodologique de l'ICN concernant les administrations locales.

g. Y compris commerce et horeca, crédit et assurances, santé et action sociale.

(\*) Taux de croissance en %.

(\*\*) Ensemble des prélèvements fiscaux et parafiscaux rapportés au PIB.



## 2. Environnement international et marchés financiers

*Alors que l'économie mondiale s'était affichée en forte croissance entre la mi-2009 et le premier trimestre de 2011, elle a subi un net coup de frein dans le courant de l'année passée, notamment en raison du prix élevé des matières premières, du ralentissement des économies émergentes (suite au resserrement des politiques monétaires) et surtout de la nervosité des marchés financiers face à la crise européenne de la dette. Cette dernière a entraîné une perte de confiance à la fois dans le chef des consommateurs et des producteurs. Le PIB mondial, qui s'était accru de plus de 5 % en 2010, n'aurait gagné que 3,8 % en 2011.*

*C'est dans la zone euro que le coup de frein serait particulièrement sensible: d'une croissance de la zone de 1,9 % en 2010, on serait passé à 1,4 % en moyenne pour 2011, mais avec une entrée en récession à partir du quatrième trimestre de l'année. La décélération a également concerné les Etats-Unis et les pays émergents, bien que pour ces derniers, les performances soient restées appréciables.*

*La croissance mondiale serait, en moyenne annuelle, à nouveau en recul cette année, le PIB mondial ne gagnant plus que 3,3 %. C'est surtout la zone euro qui, du fait de la crise des dettes souveraines et de l'impact des politiques de rééquilibrage budgétaire, enregistrait de piètres performances et ne pourrait éviter une (modeste) récession. La croissance de la plupart des autres économies avancées se tasserait également; la croissance des Etats-Unis resterait toutefois plus soutenue, grâce à une demande intérieure plus dynamique. Les économies des pays émergents et en développement progresseraient également moins rapidement que dans les années précédentes, tout en affichant encore des taux de croissance relativement appréciables.*

*Le scénario macroéconomique retenu pour la période 2013-2017 suppose le retour à un rythme de croissance de l'économie mondiale compatible avec une résorption progressive des importants output gaps apparus durant ces dernières années. Pour la zone euro et l'Union européenne, la croissance plafonnerait respectivement à 1,7 et 2,1 % au cours de cette période. Quant à la croissance américaine, elle atteindrait au maximum 3,4 % (et 3 % en moyenne pour la période).*

*Après un redressement significatif en 2010 (11 %), la croissance des marchés potentiels à l'exportation pertinents pour la Belgique a commencé à se tasser en 2011 (5,3 %) et devrait retomber à seulement 1,6 % en 2012. La croissance de nos marchés potentiels se redresserait ensuite de manière progressive pour revenir à un rythme moyen proche de 5 % entre 2014 et 2017.*

*Alimentée par la hausse des prix énergétiques, mais aussi par le relèvement de la taxation indirecte dans de nombreux pays membres, l'inflation de la zone euro, mesurée par l'indice harmonisé des prix à la consommation privée, s'est accélérée en 2011 pour atteindre en moyenne 2,7 % (1,6 % en 2010). L'inflation sous-jacente s'est également affichée en hausse, malgré le repli conjoncturel de la seconde partie de l'année. Pour l'ensemble de l'Union européenne, l'inflation a atteint 3,1 % en moyenne.*

*L'inflation de la zone euro devrait ralentir progressivement en 2012 et ne plus atteindre que 2,1 %, en raison de la persistance d'une conjoncture médiocre et de la baisse du cours des matières premières non énergétiques. Sur le reste de la période de projection, le rythme d'inflation ne dépasserait plus les 2 % en moyenne, grâce à une évolution limitée des prix du pétrole, au maintien d'une croissance modérée des coûts salariaux unitaires, à la remontée des taux d'intérêt réels de court terme et à la persistance d'un output gap négatif. L'inflation ne dépasserait donc plus l'objectif cible de la BCE.*

*Le degré d'incertitude lié au scénario international retenu est élevé, en particulier en ce qui concerne la dynamique de croissance prévue pour les économies avancées.*

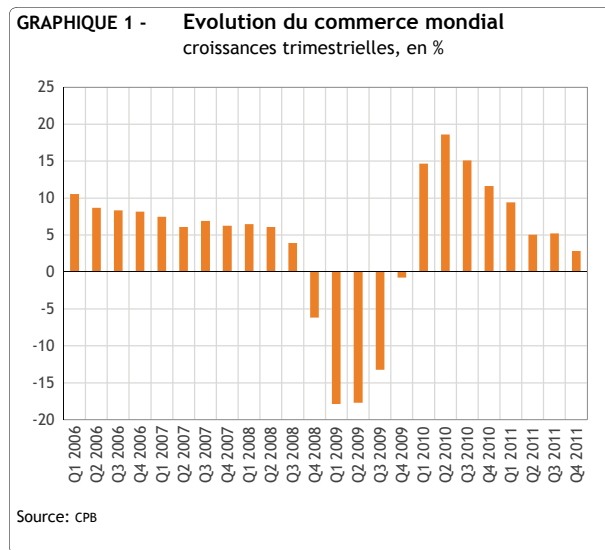
*Le principal facteur de risque pesant sur les prévisions de croissance est clairement lié à la crise de la dette souveraine dans la zone euro et à l'évolution de son secteur financier. Si la crise des dettes publiques devait s'aggraver à nouveau, avec dans son sillage une nouvelle augmentation des primes de risque et des effets de contagion entre les pays, il pourrait*

*s'ensuivre un rationnement sévère du crédit et une forte baisse de la demande intérieure, avec à la clé une nouvelle et profonde récession qui devrait concerner jusqu'aux pays les plus solides de la zone.*

*Un autre risque majeur concerne une éventuelle escalade dans les tensions géopolitiques. Si cette escalade devait se matérialiser, on assisterait à une montée des prix du pétrole qui pourraient atteindre des niveaux jamais observés auparavant, ce qui pèserait inévitablement sur la croissance économique mondiale.*

## 2.1. Environnement international à court et moyen terme

*Net ralentissement de la croissance mondiale en 2011, se poursuivant en 2012.*



Alors que l'économie mondiale s'était affichée en forte croissance entre la mi-2009 et le premier trimestre de 2011, elle a subi un net coup de frein dans le courant de l'année passée, notamment en raison du prix élevé des matières premières, du ralentissement des économies émergentes (suite au resserrement des politiques monétaires) et surtout de la nervosité des marchés financiers face à la crise européenne de la dette. Cette dernière a entraîné une perte de confiance à la fois dans le chef des consommateurs et des producteurs. Le profil de croissance de l'économie mondiale se reflète également dans l'évolution du commerce mondial (voir graphique 1), bien que celui-ci se caractérise la plupart du temps par des fluctuations plus marquées.

La croissance mondiale devrait continuer à marquer le pas en 2012. Les tensions persisteraient dans la zone euro, qui devrait connaître une récession modérée; la croissance resterait faible dans la plupart des autres économies avancées et le ralentissement, déjà observé dans les économies émergentes et en développement, persisterait. La croissance mondiale ne dépasserait dès lors pas 3,3 % en 2012, alors qu'elle avait atteint 3,8 % en 2011, mais 5,2 % en 2010.

De nombreuses incertitudes entourent toutefois ce scénario (voir section 2.2).

*Union européenne et zone euro: net ralentissement de la croissance en 2011, récession modérée en 2012.*

Dans la zone euro, l'activité économique a encore progressé à un rythme soutenu (0,8 %) au premier trimestre 2011 grâce aux investissements et aux exportations mais la croissance s'est ensuite nettement ralentie au deuxième (0,2 %) et au troisième trimestre (0,1 %). Plusieurs facteurs expliquent cette dégradation: le cours élevé du pétrole, les mesures de consolidation budgétaire, le ralentissement de la croissance dans les économies émergentes, la crise persistante de la dette et, partant, la nervosité des marchés financiers. Ce dernier élément a sérieusement entamé la confiance des entrepreneurs et des consommateurs, ce qui devrait se traduire par une croissance négative du PIB de la zone euro au quatrième trimestre 2011 et au premier trimestre 2012. Depuis le début 2012, la situation sur les marchés financiers s'est améliorée grâce aux interventions de la BCE (via ses opérations de refinancement à long terme). Dans l'hypothèse où la crise de la dette ne s'aggraverait pas, l'activité économique dans la zone euro pourrait renouer avec une croissance légèrement positive au second semestre, notamment grâce à un ralentissement de l'inflation et à la dépréciation de l'euro, laquelle pourrait soutenir la reprise des exportations européennes. Sur base annuelle, la croissance du PIB devrait toutefois être négative (-0,3 % contre 1,4 % en 2011), la situation économique des différents Etats membres restant très contrastée: alors que l'Allemagne et la France devraient afficher une croissance légèrement positive, les pays les plus touchés par la crise de la dette seraient encore confrontés à une grave récession.

Quant à l'Union européenne dans son ensemble, celle-ci a connu, à l'instar de la zone euro, un net fléchissement de l'activité en 2011, ralentissement qui devrait se prolonger en 2012 avec un PIB affecté d'un léger repli pour l'ensemble de la zone.

La sortie de récession serait très progressive pour la zone euro et, pour autant que les autorités européennes endiguent la crise de la zone monétaire européenne et rétablissent durablement la confiance, l'année 2013 serait marquée par une croissance pour la zone euro et l'UE avoisinant 1 %.

*Etats-Unis : meilleures perspectives de croissance que dans la plupart des autres économies occidentales.*

Après avoir été particulièrement faible au cours du premier semestre 2011 (en raison surtout de la progression modeste de la consommation privée), la croissance de l'économie américaine s'est accélérée grâce au rebond de la consommation des ménages, des investissements des entreprises et de l'investissement résidentiel. Par ailleurs, la consommation publique et la formation de stocks ont contribué négativement, sur base annuelle, à la croissance économique. Au total, le PIB américain a progressé de 1,7 % en 2011 (contre 3 % en 2010). Cette année, la croissance du PIB américain, principalement soutenue par les investissements, devrait s'établir à environ 0,5 % par trimestre et à 2,2 % sur base annuelle. En 2012, la croissance américaine devrait donc être sensiblement plus élevée que dans la plupart des autres économies occidentales et un phénomène identique devrait être observé en 2013.

*Japon : rebond de la croissance au sortir du tsunami et de l'accident nucléaire.*

Au Japon, le tsunami et l'accident nucléaire qui a suivi ont sérieusement affecté l'économie au premier semestre 2011 (décroissance trimestrielle moyenne de 1 %). Ces deux catastrophes ont détruit une partie des capacités de production du pays et provoqué des pannes d'électricité qui ont freiné les exportations, la consommation et les investissements. En revanche, la reconstruction et le redémarrage des lignes de production qui ont suivi ont débouché sur une croissance positive au second semestre. Alors que la demande intérieure reste fondamentalement faible, les exportations, soutenues par la demande des principaux partenaires commerciaux (Chine, Etats-Unis et Europe), devraient repartir à la hausse au second semestre 2012. Par conséquent, la croissance économique japonaise devrait s'établir à 1,9 % sur base annuelle après avoir fléchi de 0,7 % en 2011; pour 2013, la croissance serait à peu près identique.

*Economies émergentes en phase de ralentissement, mais leurs performances restent élevées.*

Parallèlement, la croissance économique de la Chine s'est aussi ralentie en 2011, revenant de 10,4 % en 2010 à 9,3 % en 2011. Ce ralentissement a été voulu par les autorités du pays pour contenir la forte inflation et la bulle immobilière. Le ralentissement a également été induit par celui de la demande extérieure et, en particulier, par la nette décélération des exportations à destination de l'UE. La faible demande en provenance d'Europe devrait continuer à peser quelque peu sur la croissance chinoise, qui s'établirait à 8,5 % en 2012, mais à 9 % environ en 2013, à la faveur d'une demande extérieure en redressement.

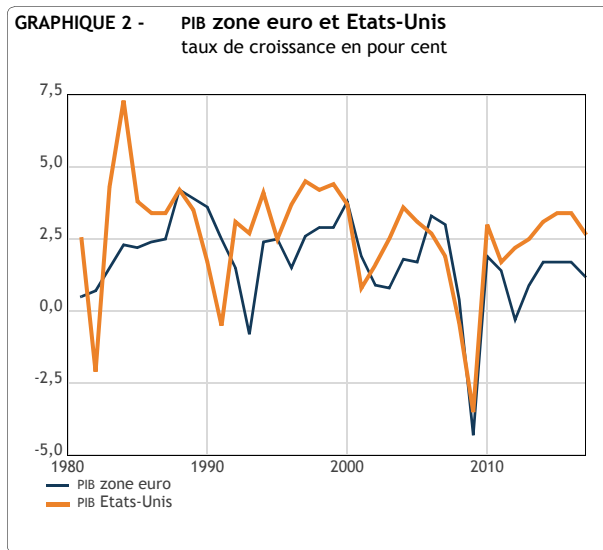
Quant aux autres économies émergentes et en développement, celles-ci ont également connu une phase de ralentissement en 2011, ralentissement qui devrait se confirmer en 2012. La croissance des économies émergentes devrait, dans l'ensemble, être un peu plus dynamique en 2013, tout en n'égalant pas la bonne performance de 2010<sup>1</sup>.

---

1. La croissance de l'ensemble des pays émergents et en développement (y compris la Chine) a atteint 6,2 % en moyenne en 2011. Cette croissance descendrait à 5,4 % en 2012, pour remonter à près de 6 % en 2013.



*Une croissance de moyen terme permettant la fermeture des output gaps.*



Le scénario macroéconomique retenu sur base du “World Economic Outlook” du FMI (cf. encadré 1) pour la période 2014-2017 suppose un rythme de croissance de l’économie mondiale plus soutenu qu’en 2011-2012 et permettant une fermeture des output gaps en 2016 au plus tard, dans la plupart des économies avancées. Pour la zone euro et l’UE, la croissance remonterait à 1,6 % et 1,9 %, respectivement, en moyenne sur la période 2014-2017. Quant à la croissance américaine, elle serait de l’ordre de 3 % en moyenne durant cette période. Il est à noter que ce scénario inclut des mesures d’assainissement budgétaire à moyen terme dans les différents pays, suite à la dégradation importante des finances publiques ces dernières années. Ces mesures, en réduisant les déficits publics des diffé-

rents pays, permettraient d’enclencher une baisse du ratio dette publique/PIB à moyen terme (à l’exception notable des Etats-Unis et du Japon).

*Des marchés potentiels à l’exportation qui se redressent très progressivement à moyen terme après un ralentissement sévère en 2012.*

Les marchés potentiels à l’exportation de la Belgique, qui s’étaient redressés sensiblement en 2010, après la chute de 2009 (croissance annuelle de 11,4 % en 2010, contre une chute de 10,2 % en 2009), auraient progressé de 5,3 % en 2011. Ce ralentissement reflète bien entendu la baisse conjoncturelle observée au niveau mondial et, en particulier, la chute de la croissance dans la zone euro. En 2012, la croissance des marchés n’atteindrait plus en moyenne que 1,6 %. Cette piètre performance serait surtout expliquée par la faible croissance (voire la croissance négative) de nos principaux partenaires commerciaux. La croissance de nos marchés potentiels se redresserait ensuite de manière progressive pour revenir à un rythme moyen proche de 5 % entre 2014 et 2017. Ce rythme de croissance serait inférieur à celui observé en moyenne avant la crise. Plusieurs facteurs pèseraient en effet sur les possibilités de croissance de nos principaux partenaires: le processus de désendettement en cours dans le secteur financier qui entraîne un accroissement du coût du capital et un resserrement des possibilités d’accès au crédit, le processus de désendettement public qui devrait limiter les marges de manœuvre des Etats et, enfin, des évolutions démographiques moins favorables à moyen terme.

**ENCADRÉ 1 - Méthodologie d'établissement des hypothèses d'environnement international**

L'environnement international des perspectives économiques de moyen terme est constitué d'un ensemble d'hypothèses provenant de différentes sources.

En ce qui concerne les années 2012-2013, les croissances économiques des partenaires commerciaux de la Belgique sont basées sur les prévisions du "Consensus Economics" (février 2012). En outre, on notera que les hypothèses relatives aux taux de change, aux taux d'intérêt et aux prix des matières premières sont basées sur les cotations des marchés à terme de fin mars.

En ce qui concerne la période 2014-2017, le scénario du FMI de septembre 2011 ("World Economic Outlook", septembre 2011) constitue la source principale. En outre, on notera que :

- les *marchés potentiels d'exportation* suivent l'évolution des importations mondiales pondérées en fonction de l'importance relative des différents marchés d'exportation de la Belgique;
- les *prix mondiaux* sont pondérés en fonction de l'importance relative des différents marchés d'exportation de la Belgique (pour les prix à l'exportation) et en fonction de l'importance relative des différents marchés d'approvisionnement (pour les prix à l'importation);
- les *taux de change* bilatéraux nominaux sont maintenus constants;
- les *taux d'intérêt de court terme* sont basés sur les anticipations des marchés financiers de la fin du mois de mars.

**TABLEAU 2 - Environnement international et indicateurs financiers**  
taux de croissance en pour cent, sauf indication contraire

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne	
									2006-2011	2012-2017
Marchés potentiels d'exportation pour la Belgique	11,4	5,3	1,6	3,7	4,9	5,2	5,3	4,4	3,9	4,2
PIB zone euro	1,9	1,4	-0,3	0,9	1,7	1,7	1,7	1,2	1,0	1,2
PIB Etats-Unis	3,0	1,7	2,2	2,5	3,1	3,4	3,4	2,7	0,9	2,9
Prix à la consommation zone euro	1,6	2,7	2,1	1,7	1,8	1,9	1,9	1,9	2,0	1,9
Prix mondiaux, biens et services hors énergie en USD										
Exportations	1,4	9,1	-1,0	1,7	2,1	2,2	2,2	2,0	3,6	1,5
Importations	1,4	7,4	-1,5	1,8	2,1	2,2	2,2	2,2	2,8	1,5
Prix mondiaux, biens et services hors énergie en EUR										
Exportations	6,5	4,0	2,6	1,4	2,1	2,2	2,2	2,0	1,6	2,1
Importations	6,5	2,4	2,1	1,5	2,1	2,2	2,2	2,0	0,7	2,0
Prix du baril (Brent, USD)	79,5	111,4	120,6	114,1	118,5	123,1	128,0	132,9	81,2	122,9
Taux de change (niveau)										
.EUR en USD (x 100)	132,7	139,2	134,3	134,7	134,7	134,7	134,7	134,7	136,8	134,6
Taux d'intérêt nominaux à court terme (Interbancaire à 3 mois)										
Zone euro	0,8	1,4	0,8	0,8	1,2	1,7	2,2	2,7	2,6	1,6
États-Unis	0,3	0,3	0,5	0,6	1,0	1,7	2,4	2,7	2,4	1,5
Taux d'intérêt nominaux à long terme (10 ans)										
Zone euro	3,3	3,9	3,5	3,4	3,6	3,7	3,8	3,9	3,9	3,6
États-Unis	3,2	2,8	2,2	2,3	2,4	2,6	2,7	2,8	3,7	2,5
Taux d'intérêt belges										
Court terme (certificats de trésorerie à 3 mois)	0,4	1,0	0,4	0,8	1,2	1,7	2,2	2,6	2,1	1,5
Long terme (OLO 10 ans)	3,4	4,2	3,5	3,4	3,6	3,7	3,8	3,9	4,0	3,6

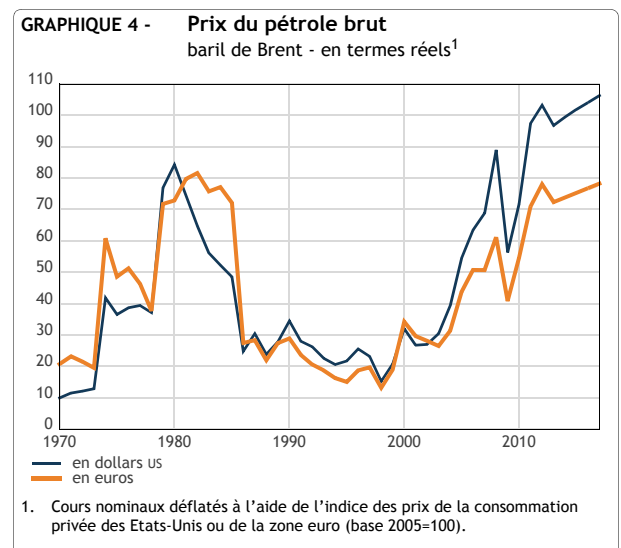
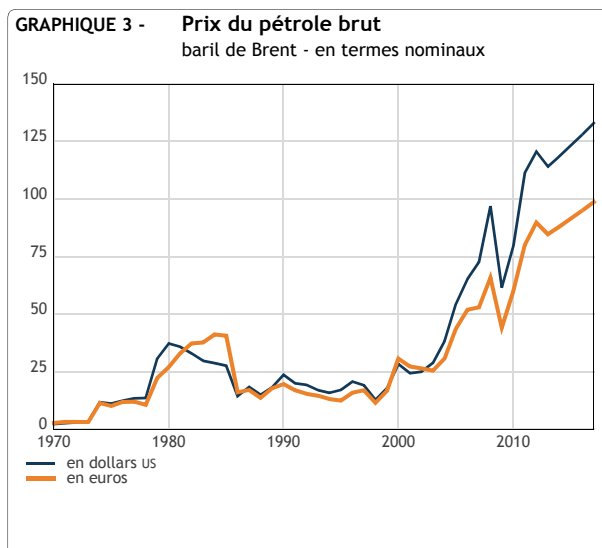
*Des prix énergétiques qui devraient encore progresser régulièrement au-delà de 2013.*

Après avoir déjà connu une forte hausse en 2010, le cours du baril de Brent a continué son ascension en 2011. Cette hausse s'est toutefois concentrée sur les premiers mois de l'année, sous l'effet d'une demande soutenue et des incertitudes sur l'offre liées notamment aux événements en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Les cours du baril de pétrole se sont repliés dans la seconde moitié de l'année 2011, en raison du ralentissement de l'activité économique mondiale et du relèvement des quotas de production des pays de l'OPEP. Malgré ce mouvement de repli, on se situait à la fin de 2011 à un niveau encore nettement supérieur à celui de l'année précédente. La progression du cours du baril a repris en 2012, notamment suite aux menaces de blocage de la navigation maritime dans le Golfe persique et aux troubles politiques au Nigéria, ainsi qu'à une demande des pays émergents restant soutenue. En moyenne, le prix du baril de Brent devrait atteindre cette année plus de 120 dollars, soit une hausse de plus de 8 % par rapport au cours moyen de 2011.

Exprimé en euros, le prix du baril atteindrait en moyenne près de 90 euros, ce qui impliquerait une augmentation moyenne dépassant les 12 % par rapport à l'année passée. En 2013, le scénario retient un léger tassement de ce prix (à un niveau moyen de 110 dollars ou 84,7 euros).

Sur la période 2014-2017, on table sur une augmentation graduelle des prix du pétrole, qui mènerait à un cours de près de 133 dollars (ou 99 euros) en termes nominaux en fin de période (voir graphique 3)<sup>1</sup>. Cet accroissement résulterait de la stagnation de l'offre et de l'accroissement des coûts d'extraction pour les nouveaux gisements de pétrole, dans un contexte de hausse de la demande mondiale.

On notera qu'en termes réels (voir graphique 4), les cours du Brent exprimés en euros resteraient encore très légèrement en-dessous de leurs niveaux du début des années quatre-vingt. Par contre, les cours réels du Brent exprimés en dollars dépasseraient largement leur niveau de 1980 à l'horizon 2017.



*Les prix des matières premières non énergétiques également en hausse en 2010 et en 2011.*

Tout comme celui du pétrole, les prix des produits de base hors énergie ont continué leur progression dans les premiers mois de 2010 sous l'impulsion de la reprise mondiale et des événements politiques en Afrique du Nord. Les cours des matières premières industrielles ont ainsi dépassé leur sommet précédent de 2008, avant d'amorcer un repli relativement conséquent, lié au ralentissement de la conjoncture (tout en restant, en moyenne, supérieurs à leur niveau moyen de 2010). Les prix des matières premières alimentaires, plutôt sujets

1. Le prix du baril est supposé s'accroître de près de 2 % par an en termes réels après 2013.

aux effets d'offre, ont augmenté de manière considérable au cours des premiers mois de l'année 2011 avant de fléchir ensuite en raison des meilleures perspectives de récolte.

La tendance à la baisse des prix mondiaux des biens et services hors énergie (exprimés en dollars) se poursuivrait en 2012 (et serait de 1,5 %), en raison de la faiblesse persistante de la conjoncture économique mondiale. A partir de 2013, les prix mondiaux hors énergie augmenteraient lentement, atteignant un rythme de croissance de 2 % par an à la fin de la période de projection.

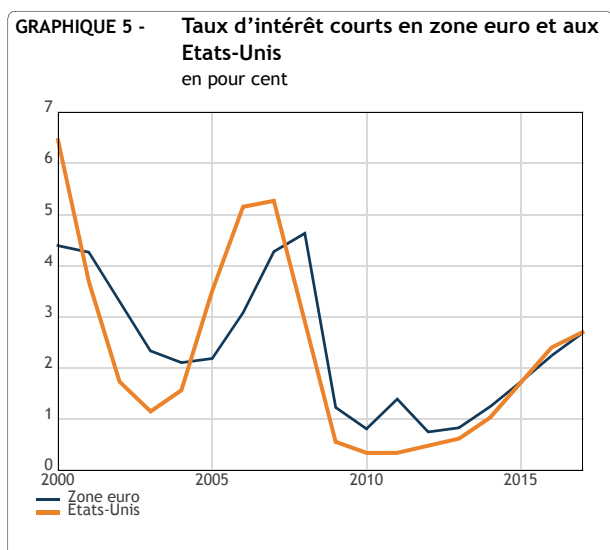
#### Ralentissement de l'inflation après 2011 dans la zone euro.

Alimentée par la hausse des prix énergétiques, mais aussi par le relèvement de la taxation indirecte dans de nombreux pays membres, l'inflation de la zone euro, mesurée par l'indice harmonisé des prix à la consommation privée, s'est accélérée en 2011 pour atteindre en moyenne 2,7 % (1,6 % en 2010). L'inflation sous-jacente s'est également affichée en hausse, malgré le repli conjoncturel de la seconde partie de l'année. Pour l'ensemble de l'Union européenne, l'inflation a atteint 3,1 % en moyenne.

L'inflation de la zone euro devrait ralentir progressivement en 2012 et ne plus atteindre que 2,1 %, en raison de la persistance d'une conjoncture médiocre et de la baisse du cours des matières premières non énergétiques. Sur le reste de la période de projection, le rythme d'inflation ne dépasserait plus les 2 % en moyenne, grâce à une évolution limitée des prix du pétrole, au maintien d'une croissance modérée des coûts salariaux unitaires, à la remontée des taux d'intérêt réels de court terme et à la persistance d'un output gap négatif. L'inflation ne dépasserait donc plus l'objectif cible de la BCE.

#### Les taux d'intérêt de court terme restent très bas en début de période et ne remontent que très progressivement au-delà de 2013.

Au cours du premier semestre 2011, la Banque centrale européenne a relevé ses taux pour ensuite les ramener à leur niveau initial en fin d'année. Ce revirement est motivé par des chiffres de croissance décevants, l'agitation des marchés financiers et une dégradation rapide du climat de confiance. En outre, à la fin de l'année dernière et au début de cette année, la BCE a mis un important volume de crédits à la disposition des banques européennes à des conditions intéressantes pour une période de trois ans. Ces banques peuvent ainsi continuer à accorder des crédits aux consommateurs et aux entreprises, mais aussi acheter des obligations d'Etat des pays de la zone euro et en partie couvrir leurs propres besoins de financement. Cette action a éloigné le spectre d'une nouvelle crise bancaire et apaisé les tensions sur les marchés financiers.



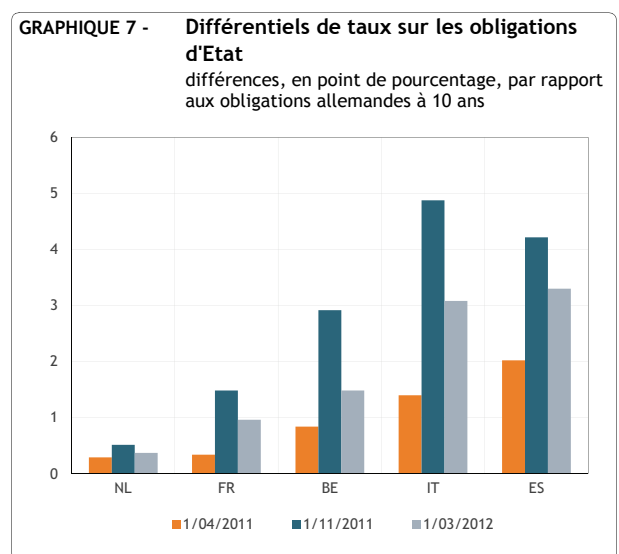
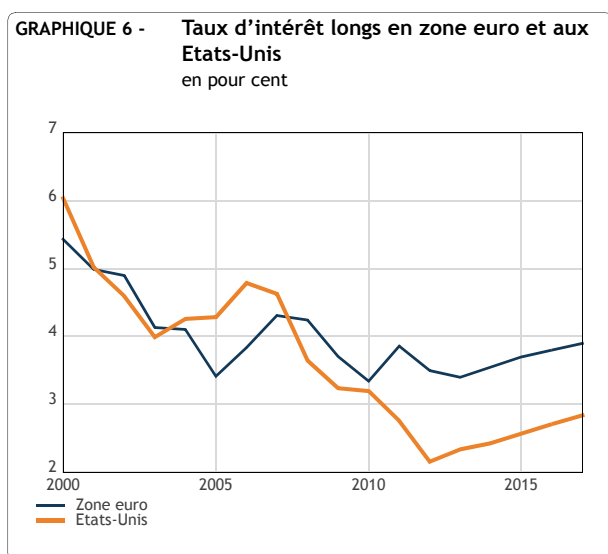
Le taux interbancaire européen, dérivé du taux directeur, s'est établi à seulement 1,4 % en 2011 et resterait en deçà de 1 % cette année et l'année prochaine, compte tenu des faibles perspectives de croissance. Cette baisse implique un taux réel négatif durant trois années consécutives. Ce taux devrait passer progressivement à 2,7 % à l'horizon 2017 (ou environ 0,8 % en termes réels). Cette évolution correspond à la volonté des autorités monétaires de ramener les taux à des niveaux proches de leur moyenne historique. Aux Etats-Unis, la banque centrale américaine a maintenu en 2011 son taux directeur à son niveau plancher (0-0,25 %) et a déclaré vouloir le maintenir à ce niveau pendant un certain temps encore. Par conséquent, le taux inter-

bancaire demeurerait en dessous de 1 % en 2012 et 2013 et progresserait jusqu'à 2,7 % en termes nominaux ou 1 % en termes réels à l'horizon 2017.

*Taux longs : détente en 2012, lente remontée ensuite.*

Aux Etats-Unis, les taux d'intérêt à long terme ont fortement diminué au cours de l'année dernière en raison du ralentissement de la croissance mondiale, d'un regain de tensions sur les marchés financiers – vu que les obligations d'Etat américaines jouent un rôle de valeur refuge – et de l'opération de la Banque centrale américaine, laquelle a vendu des obligations d'Etat à court terme pour acheter des obligations à long terme. La possibilité d'un troisième assouplissement quantitatif a également poussé les taux à long terme à la baisse. En conséquence, les taux devraient être sensiblement inférieurs (2,2 %) en 2012 par rapport à 2011 (2,8 %).

A moyen terme, les taux à long terme, qui sont fonction des taux à court terme, ne progresseraient que faiblement (à 2,8 % en 2017).



Dans le courant de l'année 2011, les taux européens à long terme ont oscillé entre 3,5 % et 4 %, mais cette moyenne cache des différences très importantes entre les pays. Ainsi, les taux à long terme des pays en difficulté ont fortement progressé en novembre 2011 (au-delà de 7 % en Italie et de 6 % en Espagne) alors que les taux allemands à long terme ont atteint un niveau historiquement bas (1,8 %).

L'écart de taux avec l'Allemagne a également augmenté pour les obligations d'Etat d'autres pays de la zone euro. Par exemple, pour la Belgique, cet écart a atteint plus de 350 points de base en novembre 2011 pour revenir à 150 points en mars 2012. Depuis l'opération de la BCE en décembre dernier, les tensions ont clairement diminué sur les marchés obligataires puisqu'une partie des crédits mis à disposition a été utilisée pour acheter des obligations des pays en difficulté (voir graphique 7). Sur base annuelle, les taux européens à long terme devraient s'établir à environ 3,4 % en 2012 et 2013 pour atteindre 3,9 % en 2017.

## 2.2. Risques et incertitudes

Le degré d'incertitude lié au scénario international présenté ci-dessus est élevé, en particulier en ce qui concerne la croissance prévue dans les économies avancées et, dans une moindre mesure, la croissance des pays émergents.

Les principaux risques négatifs pesant sur les prévisions de croissance sont clairement liés à la crise de la dette souveraine dans la zone euro et à l'évolution de son secteur financier. Si la crise des dettes publiques devait s'aggraver à nouveau, avec dans son sillage une nouvelle augmentation des primes de risque et des effets de contagion entre les pays, il pourrait s'ensuivre un rationnement sévère du crédit et une forte baisse de la demande intérieure, avec à la clé une nouvelle et profonde récession qui devrait concerner jusqu'aux pays les plus solides de la zone.

Un risque réel menaçant la reprise de la croissance concerne les processus d'ajustement budgétaires en cours dans la plupart des économies avancées. La simultanéité de la mise en oeuvre de ces plans (et notamment l'introduction de mesures budgétaires supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires) risque de saper davantage encore l'activité économique. Il est primordial, dans ce contexte, que les économies jouissant des taux d'intérêt les plus bas et de marges de manoeuvre budgétaire suffisantes réexaminent le rythme de leur équilibre budgétaire à court terme.

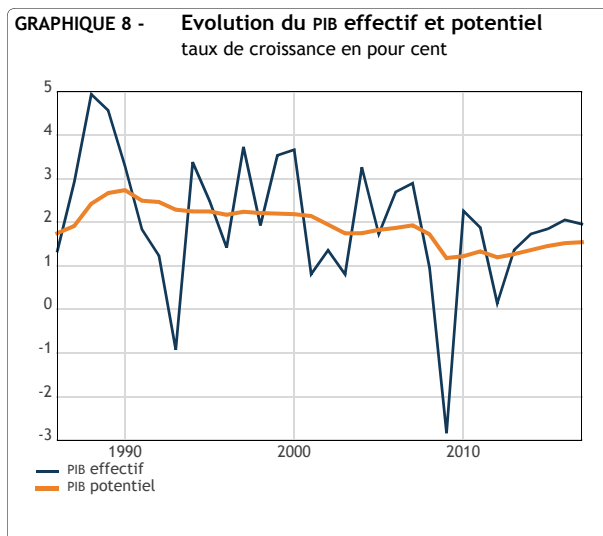
Un autre facteur de risque concerne une éventuelle escalade des tensions géopolitiques. Si cette escalade devait se matérialiser, on assisterait à une nouvelle poussée des prix du pétrole qui pourraient atteindre des niveaux jamais observés auparavant, ce qui pèserait inévitablement sur la croissance économique mondiale.

Dans les pays émergents, les risques sont ceux d'un éventuel atterrissage brutal. Si la croissance du crédit et du prix des actifs a été particulièrement dynamique dans plusieurs grandes économies émergentes, la vulnérabilité financière de ces dernières s'est accrue et une inversion des tendances à l'oeuvre sur les marchés de l'immobilier et du crédit affecterait négativement leur activité économique.

### 3. Evolutions macroéconomiques et sectorielles

En 2011, l'économie belge a encore affiché un taux de croissance soutenu au premier trimestre mais a ensuite connu un net ralentissement dans le sillage de la conjoncture internationale. Sur base annuelle, la croissance économique belge a atteint 1,9 %. En 2012, la croissance de l'économie belge devrait demeurer très modeste compte tenu de la reprise graduelle de la conjoncture européenne et des mesures de consolidation budgétaire décidées par le gouvernement fédéral. L'activité économique devrait se stabiliser au premier trimestre et ensuite renouer avec une faible croissance tirée par les exportations. Sur base annuelle, la croissance économique ne devrait pas dépasser 0,1 %. L'année prochaine, une reprise assez timide serait de mise (1,4 %). Au cours de la période 2014-2017, le PIB belge progresserait plus rapidement, son rythme annuel moyen de croissance atteignant 1,9 %.

En 2011, la contribution du volume des exportations nettes à la croissance du PIB belge a été nulle. La demande intérieure, et, en son sein, tout particulièrement, la formation brute de capital fixe des entreprises, a pris le relais. Cette année, la stagnation du PIB en volume résulterait d'une contribution quasiment nulle de toutes les composantes de la demande intérieure ainsi que des exportations nettes. L'année prochaine, la reprise serait principalement portée par la consommation publique, par les exportations nettes et par les investissements des entreprises. La consommation privée, par contre, soutiendrait à peine la croissance. En 2014, la contribution de la consommation privée à la croissance redeviendrait enfin significativement positive et celle des exportations nettes serait encore un peu plus soutenue qu'en 2013. A partir de 2015, la contribution des différentes composantes à la croissance du PIB serait stabilisée, la dynamique d'évolution de la demande intérieure et de la demande extérieure affichant des rythmes de progression proches de la tendance historique.



La crise économique et financière de 2008-2009 s'est soldée par une révision à la baisse de la croissance potentielle belge. Si cette dernière atteignait encore 1,9 % au cours de la période 2000-2008, elle est estimée à 1,2 % en moyenne pour les années les plus récentes. A moyen terme, elle devrait se redresser mais de manière lente. Ainsi, en moyenne sur la période 2012-2017, la croissance potentielle s'élèverait à 1,4 %. L'output gap, défini comme l'écart entre le PIB effectif et le PIB potentiel exprimé en pour cent de ce dernier, devrait rester négatif sur l'ensemble de la période de projection. En effet, la reprise de 2010-2011 a permis de résorber une partie de l'output gap largement négatif au sortir de la crise mais la stagnation économique cette année devrait à nouveau le faire croître. Ce n'est qu'à partir de 2014 que l'output gap de-

voit lentement se fermer, eu égard à une reprise qui s'annonce molle. En 2017, l'écart de production serait, dans ces conditions, encore très légèrement négatif (cf. graphique 9).

En 2011, tirant parti du dynamisme du commerce mondial du début de l'année, les branches de l'industrie manufacturière "biens d'équipement" et "biens intermédiaires" ont signé une très nette progression du volume de leur valeur ajoutée, supérieure même à celle des deux branches de services qui, depuis plusieurs années, soutiennent très largement la croissance économique belge, à savoir, les "autres services marchands" et la "santé et action sociale". Cette année, le ralentissement conjoncturel (déjà entamé dans la deuxième partie de l'année 2011) affecterait l'activité de toutes les branches, l'industrie manufacturière subissant, dans son ensemble, un recul du volume de sa valeur ajoutée et les services marchands arborant une croissance à peine positive. A moyen terme, la projection postule la poursuite de la progression du poids relatif des services marchands, tant en termes d'activité que d'emploi. En 2017, les services marchands créeraient 63,2 % de la valeur ajoutée nominale de l'économie et emploieraient 63,4 % des travailleurs, alors que la part de l'industrie manufacturière n'atteindrait plus que 12,7 % de la valeur ajoutée et 10,5 % de l'emploi.

*L'inflation s'est nettement accélérée en 2011 (3,5 %), sous l'influence de la forte hausse du prix des matières premières; elle devrait rester élevée en 2012 (2,9 %), en dépit de l'essoufflement de la conjoncture. A moyen terme (période 2013-2017), en l'absence (postulée) de nouveaux chocs sur les prix au niveau international, le taux d'inflation se stabiliserait au niveau de 1,8 %, rythme considéré comme compatible avec la stabilité des prix par la BCE.*

*La capacité de financement de la Belgique, qui était descendue à un minimum historique en 2009 suite à la forte détérioration des comptes de l'Etat, s'était redressée de manière non négligeable en 2010, en raison de l'embellie enregistrée dans les comptes des sociétés. La capacité de financement de la Belgique a ainsi atteint l'équivalent de 3,1 % du PIB en 2010, selon la définition des comptes nationaux. En dépit d'un recul transitoire en 2011 et 2012, la capacité de financement du pays resterait foncièrement positive sur la période de projection (malgré un déficit public persistant jusqu'en fin de période).*

En mars 2012, l'ICN a publié une première version des Comptes des administrations publiques 2011, incluant une révision méthodologique importante en ce qui concerne le sous-secteur des administrations locales pour la période 2004-2010. Cette révision implique une amélioration du solde de financement de 0,23 % du PIB en 2010 par rapport aux comptes publiés en septembre 2011. Une mise à jour des comptes des autres secteurs institutionnels et des grands agrégats macroéconomiques n'a toutefois pas encore été publiée. Dès lors, pour des raisons évidentes de cohérence macroéconomique, il ne nous a pas été possible d'intégrer les nouveaux comptes publics dans la banque de données des nouvelles perspectives. Toutefois, dans le chapitre 5 (qui traite des finances publiques), les soldes (soldes primaires, soldes de financement, soldes structurels) sont compatibles avec la révision des comptes publics, de même que la dette publique et les charges d'intérêt.



### 3.1. La croissance du PIB effectif et potentiel

*L'hypothèse d'un fort repli de la croissance potentielle se confirme...*

En pleine crise financière, dans les Perspectives économiques 2009-2014 de mai 2009, nous décrivions : "le scénario macroéconomique retenu postule que la perte d'activité liée à la crise actuelle ne serait pas rattrapée au cours de la période de projection". Même si à l'époque nous qualifiions "tout exercice d'estimation du potentiel de croissance de périlleux", l'hypothèse faite en 2009 d'un important recul de la croissance potentielle semble se confirmer. Ainsi, la croissance potentielle est estimée dans les présentes perspectives à 1,2 % en moyenne pour les années les plus récentes, alors qu'elle atteignait encore 1,9 % sur la période 2000-2008.

*...et la remontée de celle-ci s'annonce fort lente et limitée...*

Si le scénario retient toujours l'hypothèse d'un redressement de la croissance potentielle – sans que pour autant la perte d'activité liée à la crise financière et ses conséquences ne soit récupérée – ce redressement devrait être lent. De plus, le déclin historique de la progression de la productivité du travail et le fléchissement de la croissance de la population en âge de travailler pèseront à moyen terme sur le potentiel de croissance de la Belgique et ce nonobstant le soutien aux taux d'activité qu'apportent les réformes structurelles et la décrue du taux de chômage non-inflationniste. La croissance potentielle passerait ainsi de 1,3 % en 2011 à 1,5 % en 2017, soit un rythme de progression sensiblement plus faible que celui enregistré avant le déclenchement de la crise. En moyenne sur la période 2012-2017, la croissance potentielle s'élèverait donc à seulement 1,4 %.

**TABLEAU 3 - PIB effectif, potentiel et déterminants**  
taux de croissance annuel moyen en pour cent

	2000-2008	2009	2010	2011	2012-2017
PIB effectif	2,0	-2,8	2,3	1,9	1,5
PIB potentiel	1,9	1,2	1,2	1,3	1,4
Contributions :					
- Productivité horaire structurelle	0,9	0,4	0,3	0,5	0,7
dont :					
intensité capitalistique	0,3	0,1	0,0	0,2	0,2
productivité totale des facteurs	0,6	0,3	0,3	0,3	0,5
- Emploi potentiel (en heures)	1,0	0,8	0,9	0,9	0,7
dont :					
population en âge de travailler	0,6	0,7	0,8	0,7	0,4
taux d'activité	0,4	0,1	0,1	0,1	0,2
taux de chômage non-inflationniste	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
durée du travail	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1

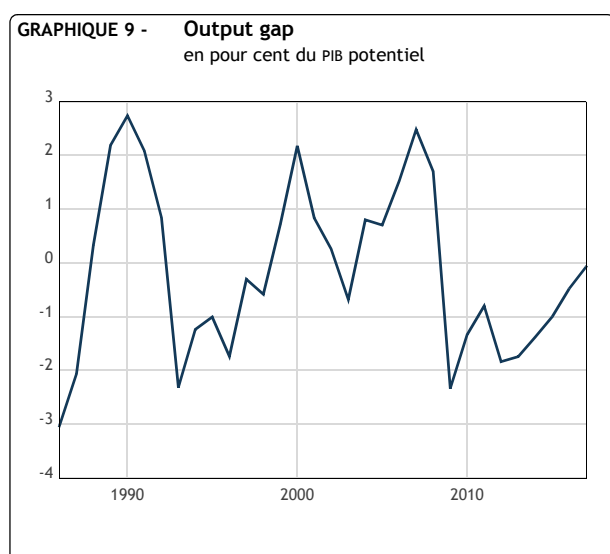
*...à l'image de la progression historiquement faible de la productivité structurelle...*

La croissance de la productivité structurelle du travail, en repli constant depuis le début des années nonante, a subi un choc supplémentaire avec la crise, passant de 0,7 % en 2007-2008 à 0,4 % en 2009. Son redressement s'annonce particulièrement laborieux, puisqu'elle ne retrouverait son niveau d'avant crise qu'en 2015. En 2017, elle devrait atteindre 0,9 %, soit la moyenne enregistrée sur la période 2000-2008 mais seulement la moitié de celle observée sur la décennie nonante. Cette chute séculaire des gains de productivité est imputable aussi bien à la contribution de l'intensité en capital, soit la progression du stock de capital par heure travaillée, qu'à celle de la productivité totale des facteurs, soit l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de la mise en oeuvre des facteurs de production. Sur la période de projection, la contribution de l'intensité capitalistique resterait faible alors que celle de la productivité totale des facteurs se redresserait timidement.

*...alors que celle de l'emploi potentiel résiste malgré une dynamique démographique moins favorable.*

L'emploi potentiel a, par contre, plutôt bien résisté à la crise, sa croissance passant de 1,1 % sur la période 2007-2008 à 0,9 % en 2009. Cette belle résistance s'explique par une dynamique toujours soutenue de la population en âge de travailler et un taux de chômage non-inflationniste continuant sa décade entamée il y a près de dix ans. La croissance de la population en âge de travailler devrait toutefois se tasser, passant d'un peu plus de 0,4 % en 2012 à 0,3 % en 2017. Ce ralentissement est compensé en bonne partie par un rebond de la progression du taux d'activité tendanciel et par la baisse du taux de chômage non-inflationniste qui devrait également s'accélérer dès 2014. En moyenne, sur la période 2012-2017, la contribution de l'emploi à la croissance potentielle s'élèverait à 0,7 %, soit une contribution équivalente à celle de la productivité.

*L'output gap reste négatif sur l'ensemble de la période de projection.*



D'après l'output gap, soit l'écart entre le PIB effectif et le PIB potentiel exprimé en pour cent de ce dernier, l'économie belge aurait atteint son dernier sommet conjoncturel en 2007. Comme en 1990, la crise qui a suivi ce sommet a rapidement entraîné l'écart de production en territoire négatif. Ainsi l'output gap est maintenant évalué à -2,3 % pour 2009. La reprise en 2010-2011 a permis de résorber une partie de cet écart, mais la stagnation économique cette année devrait à nouveau le faire croître. Ce n'est qu'à partir de 2014 que l'output gap devrait lentement se fermer, eu égard à une reprise qui s'annonce molle. En 2017, l'écart de production serait dans ces conditions encore très légèrement négatif.

## 3.2. Les composantes de la croissance économique

### 3.2.1. Aperçu général

Au cours de la période de projection (2012-2017), la contribution de la demande intérieure à la croissance du PIB devrait, en moyenne, être semblable à celle observée au cours de la période 2006-2011 mais inférieure à celle de la période 1994-2005. La contribution des exportations nettes serait, par contre, à nouveau légèrement positive à moyen terme tout comme entre 1994 et 2005, alors qu'elle s'était avérée nulle, en moyenne, ces cinq dernières années. La croissance annuelle moyenne un peu plus dynamique du PIB en projection (1,5 %) qu'au cours de la dernière période quinquennale (1,3 %) s'expliquerait donc largement par ce surcroît de contribution de la demande extérieure.

En 2011, l'économie belge a encore affiché un taux de croissance soutenu au premier trimestre mais a ensuite connu un net ralentissement dans le sillage de la conjoncture internationale. Sur base annuelle, la croissance économique belge a atteint 1,9 %. En 2012, la croissance trimestrielle de l'économie belge devrait demeurer très modeste compte tenu de la reprise graduelle de la conjoncture européenne et des mesures de consolidation budgétaire décidées par le gouvernement fédéral. L'activité économique devrait se stabiliser au premier trimestre et ensuite renouer avec une faible croissance tirée par les exportations. Sur base annuelle, la croissance économique ne devrait pas dépasser 0,1 %. L'année prochaine, une reprise assez timide serait de mise (1,4 %). Au cours de la période 2014-2017, le PIB belge progresserait plus rapidement, son rythme annuel moyen de croissance atteignant 1,9 %.

TABLEAU 4 - Contributions à la croissance du PIB  
moyennes annuelles en point de pourcentage

	1994-1999	2000-2005	2006-2011	2012-2017
Demande intérieure	2,2	1,6	1,2	1,3
- Consommation des particuliers	1,1	0,7	0,8	0,5
- Consommation publique	0,4	0,4	0,2	0,4
- Investissements totaux	0,6	0,5	0,2	0,4
- Investissements en logements	0,1	0,1	0,0	0,0
- Investissements des entreprises <sup>a</sup>	0,4	0,4	0,3	0,3
- Investissements publics	0,0	0,0	0,0	0,0
- Variations des stocks	0,1	0,1	0,1	0,0
Exportations nettes	0,6	0,3	0,0	0,3
- Exportations	4,0	3,1	1,9	2,6
- Importations	-3,4	-2,8	-1,9	-2,3
Total (croissance du PIB)	2,8	1,9	1,3	1,5

a. A l'exclusion des investissements de certaines entreprises publiques repris dans les investissements publics.

L'évolution des différentes composantes du PIB est décrite en détail dans les sous-sections suivantes.

Compte tenu de la très sévère détérioration des termes de l'échange, le revenu national brut (RNB) réel a crû nettement moins rapidement que le PIB en 2011 (respectivement, 0,9 % et 1,9 %). En 2012, la quasi stagnation du PIB (0,1 %) irait de pair avec un recul du RNB réel (-0,5 %), principalement en raison d'une nouvelle dégradation des termes de l'échange, certes moins marquée qu'en 2011. De 2013 à 2017, la croissance annuelle moyenne du RNB réel (1,7 %) serait à peine inférieure à celle du PIB (1,8 %), dans un contexte de légère détérioration des termes de l'échange partiellement compensée par une progression quelque peu positive du solde des revenus primaires du/vers le reste du monde.

### 3.2.2. Le commerce extérieur

*En 2011, contribution nulle des exportations nettes à la croissance et sévère dégradation des termes de l'échange.*

En 2011, tant la croissance du volume des échanges mondiaux que la croissance économique des principales zones géographiques s'est inscrite en retrait par rapport à celle enregistrée en 2010, tout en restant à un niveau relativement élevé. Cette évolution annuelle masque toutefois un profil trimestriel très contrasté, à savoir une croissance soutenue au premier trimestre 2011 et un net ralentissement, voire un recul, le reste de l'année. Ce schéma s'est également vérifié au niveau belge puisque la croissance des marchés potentiels à l'exportation de la Belgique, calculée sur base de la croissance des importations de ses principaux partenaires commerciaux, a atteint 5,3 % et celle des exportations belges 5,0 %. Il en a été de même pour les importations dont la progression (5,2 %) a avoisiné celle des exportations. Notons que ces croissances annuelles relativement élevées tirent largement parti d'un important effet d'acquis de croissance positif fin 2010.

Dans le même temps, les prix internationaux des matières premières, principalement énergétiques, ont connu une nouvelle envolée, plus marquée encore que celle de 2010. Malgré l'appréciation du cours de l'euro par rapport au dollar qui a permis de quelque peu amortir cette flambée, les prix belges à l'importation<sup>1</sup> ont nettement augmenté (+6,7 %), et davantage que les prix à l'exportation<sup>2</sup> (+5,1 %). Il en a résulté une nouvelle dégradation sensible des termes de l'échange (-1,6 %, après -1,5 % en 2010).

Cet effet prix négatif, couplé à la contribution nulle du volume des exportations nettes à la croissance, a eu pour effet un net recul des exportations nettes nominales<sup>3</sup> (-1,3 point de pourcentage). Ces dernières ne représentaient plus que 1,4 % du PIB (cf. aussi section 3.4 du présent chapitre).

*Nette décélération du taux de croissance des exportations et des importations belges en 2012.*

Pour la deuxième année consécutive, la contribution des exportations nettes en volume à la croissance du PIB belge devrait être nulle, ce qui, conjugué à une nouvelle dégradation des termes de l'échange (-0,7 %), se solde par un nouveau recul des exportations nettes nominales qui ne représenteraient plus, en 2012, que 0,8 % du PIB. Ces évolutions similaires interviendraient toutefois dans un contexte global plus déprimé en 2012 qu'en 2011.

En effet, 2012 est caractérisée par un ralentissement de la croissance du commerce mondial<sup>4</sup>, et particulièrement marqué au niveau de l'Union européenne (cf. chapitre 2), laquelle recense une part importante des partenaires commerciaux de la Belgique. Il s'ensuit une nette décélération de la croissance des marchés potentiels d'exportation belges (croissance de 1,6 % en 2012) et, dans la foulée, des exportations belges (0,5 %), ces deux évolutions étant caractérisées par une situation de départ en 2012 particulièrement défavorable (report d'un acquis de croissance largement négatif fin 2011). Parallèlement, la demande intérieure belge devrait quasiment stagner, tout comme la demande finale<sup>5</sup> et donc les importations (0,5 %).

Le cours du pétrole serait encore en nette hausse, davantage encore s'il est exprimé en euros, et ce étant donné l'hypothèse de dépréciation de l'euro face au dollar américain prise en compte pour 2012. Dans ce contexte, la croissance des prix à l'importation belges resterait dynamique (4,6 %) et supérieure à celle des prix à l'exportation (3,9 %), engendrant, et ce pour la troisième année consécutive, des pertes de termes de l'échange (-0,7 %).

1. Exprimés en euros. L'évolution des prix à l'importation est explicitée à la section 3.3 du présent chapitre.

2. Exprimés en euros.

3. Définies comme le total des exportations exprimées à prix courants diminué du total des importations exprimées à prix courants.

4. Ralentissement déjà nettement amorcé dans le courant de l'année 2011, ce qui se traduit par un effet d'acquis de croissance largement défavorable pour 2012.

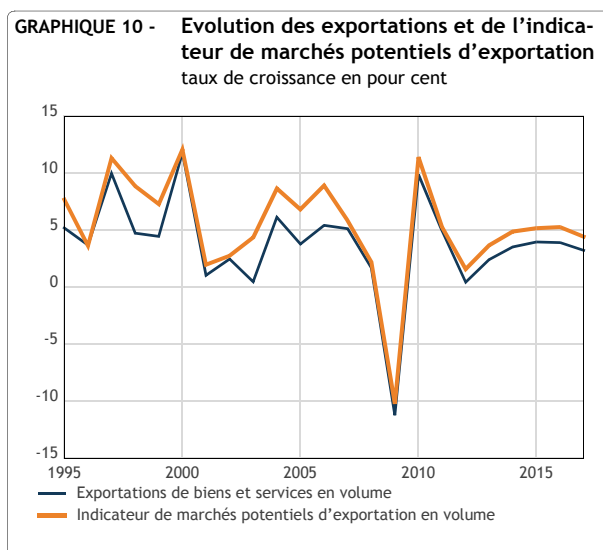
5. Définie comme la somme de la demande intérieure et des exportations.

*2013 : Retour à une contribution positive des exportations nettes à la croissance et à une amélioration des termes de l'échange.*

2013 serait une année de transition qui se caractériserait par une reprise de la conjoncture internationale, et surtout européenne, très graduelle. Cet environnement extérieur plus favorable permettrait aux marchés potentiels d'exportation pertinents pour la Belgique de se redresser (3,7 %), tout comme les exportations du pays (2,4 %). La composante intérieure de la demande finale devrait également croître plus rapidement, entraînant dans son sillage la croissance des importations (2,0 %). Au total, les exportations nettes en volume soutiendraient la croissance économique belge de 2013 à hauteur de 0,4 point de pourcentage.

En termes de prix internationaux des matières premières, un retour à une progression plus modérée (voire à un recul pour le prix du Brent, par exemple) qu'au cours des trois années précédentes devrait être de mise. Cela se traduirait, au niveau belge, par une croissance plus contenue des prix à l'exportation (1,7 %) et, davantage encore, des prix à l'importation (1,2 %), mettant fin à trois années successives de lourdes pertes de termes de l'échange.

*Les années 2014-2017 se caractérisent par une contribution positive des exportations nettes à la croissance et par une légère dégradation des termes de l'échange.*



La période 2014-2017 se caractérise par une contribution positive des exportations nettes à la croissance (de l'ordre de 0,3 point de pourcentage en moyenne sur la période, soit un niveau semblable à celui observé au cours de la période 2000-2010). Cette évolution s'inscrit dans le cadre d'une croissance relativement favorable des marchés extérieurs pertinents pour la Belgique (5,0 %, soit un rythme identique à celui de la période 2000-2010), d'une parité euro-dollar stabilisée et d'une croissance du coût salarial horaire belge (2,6 %) elle aussi semblable à celle observée, en moyenne, au cours de la période 2000-2010. Le retour à des gains de productivité relativement plus élevés (0,9 % par an en moyenne) permettrait en outre de limiter la croissance des coûts salariaux unitaires (1,7 %, tout com-

me, en moyenne, au cours de la période 2000-2010). Dans ce contexte, les exportations atteindraient un rythme de croissance annuelle moyenne de 3,7 % (soit 0,3 point de pourcentage de plus qu'au cours de la période 2000-2010).

L'écart entre la croissance des marchés potentiels d'exportation et la croissance effective des exportations persisterait, signifiant le maintien de pertes de parts de marché de l'ordre de 1,3 point de pourcentage par an à moyen terme (cf. graphique 10). Le recul structurel des parts de marché à l'exportation serait attribuable à l'émergence de nouveaux pays exportateurs mais également à un "product mix" défavorable, la Belgique étant plutôt spécialisée dans des produits à faible croissance.

Parallèlement, sous l'impulsion d'une demande finale qui renouerait avec une croissance, elle aussi, très proche de la moyenne observée dans un passé récent (2,6 % versus 2,3 % pour 2000-2010), les importations devraient augmenter quasiment au même rythme qu'au cours de la période 2000-2010, à savoir 3,4 % par an en moyenne, soit un rythme légèrement inférieur à celui des exportations.

Les termes de l'échange devraient être très légèrement dégradés, en moyenne, sur la période 2014-2017 (-0,2 % par an). Étant donné la hausse régulière mais relativement modeste des prix des matières premières supposée à partir de 2014, et étant donné l'évolution des prix mondiaux, les prix à l'importation devraient croître, en moyenne, de 2,3 % par an, soit un rythme légèrement supérieur à celui des prix à l'exportation (2,1 %). Il s'agit de rythmes un peu plus élevés, particulièrement pour les prix à l'exportation, que ceux observés en moyenne au cours de la période 2000-2010 (2,1 % pour les prix à l'importation et 1,7 % pour les prix à l'exportation).

L'effet volume légèrement positif conjugué à l'effet prix légèrement négatif se solderait par une (faible) remontée du poids des exportations nettes nominales dans le PIB, passant de 1,5 % en 2013 à 1,9 % en 2017.

### 3.2.3. La demande intérieure

#### a. Introduction

*Soutien particulièrement important de la formation brute de capital fixe des entreprises à la croissance de la demande intérieure en 2011.*

En 2011, la croissance de la demande intérieure a atteint 1,7 % (cf. tableau 1). Cette dernière a été très largement portée par les investissements des entreprises dont la croissance a culminé à 9,1 %, après deux années consécutives de recul. En cette année précédant les élections communales et provinciales de 2012, les investissements publics ont, eux aussi, progressé rapidement (6,7 %). À l'inverse, tant la consommation publique (0,5 %) que la consommation des particuliers (0,9 %) ont été particulièrement peu dynamiques, la première dans un contexte de consolidation budgétaire, la seconde dans un contexte de baisse de la confiance des consommateurs face au ralentissement conjoncturel ambiant. Enfin, les investissements en logements des ménages ont significativement reculé (-3,7 %).

*Stagnation de la demande intérieure en 2012.*

Le climat général d'incertitude et de pessimisme (baisse de la confiance des consommateurs et des entrepreneurs) devrait se traduire par une stagnation de la demande intérieure en 2012. Toutes les composantes seraient affectées et devraient afficher une progression proche de ou à peine supérieure à zéro, à l'exception des investissements publics en nette progression en cette année électorale et, dans l'autre sens, des investissements en logements, largement en recul.

*Timide reprise de la demande intérieure en 2013.*

Dans le sillage de l'amélioration graduelle de la conjoncture internationale et européenne, la demande intérieure belge devrait quelque peu se redresser en 2013 (1,0 %). Toutes ses composantes, à l'exception des investissements publics (année post-électorale, -8,7 %), devraient en faire de même, dans des mesures différentes toutefois. Ainsi, et tout comme en 2012, la consommation des particuliers progresserait à peine (0,3 %), à l'inverse de la consommation publique (2,2 %) et des investissements des entreprises (2,7 %), en nette accélération par rapport à 2012.

*Poursuite du redressement en 2014 et, à partir de 2015, croissance conforme à la moyenne des dix dernières années.*

Le redressement de la croissance de la demande intérieure se poursuit en 2014 (1,3 %). À partir de 2015, sous l'hypothèse de politique budgétaire inchangée, la demande intérieure renouerait avec des rythmes de progression proches de ceux observés, en moyenne, au cours des dix dernières années (croissance annuelle moyenne de 1,7 % pour la période 2015-2017 versus 1,5 % pour la période 2000-2010). Il en irait grosso modo de même pour toutes les composantes de la demande intérieure : consommation des particuliers (1,6 % versus 1,5 %), consommation publique (1,7 % versus 1,6 %), investissements en logements (1,3 % versus 1,1 %), à l'exception des investissements des entreprises dont la croissance serait supérieure (2,7 % versus 2,1 %).

## b. Consommation des particuliers<sup>1</sup>

*Léger relèvement du taux d'épargne dans un contexte de perte progressive de confiance des consommateurs au cours de l'année 2011.*

En 2011, le revenu disponible réel des ménages a augmenté de 1,2 %. Le pouvoir d'achat<sup>2,3</sup> a été soutenu par la progression de l'emploi, par les revenus de la propriété et par la relative faiblesse de la hausse de l'impôt des personnes physiques. L'accélération de l'enrôlement au cours du second semestre 2011 (exercice d'imposition 2010) a en effet entraîné un glissement des remboursements aux contribuables de 2012 vers 2011 et donc une hausse sensible du montant des remboursements aux particuliers en 2011. La nouvelle augmentation des prix énergétiques a toutefois pesé sur le pouvoir d'achat des ménages puisque l'indexation des salaires (2,5 % pour les salaires privé et 2,7 % pour les salaires publics) et des allocations sociales (2,7 %) a été inférieure à l'inflation (3,5 %).

Au cours de l'année, la confiance des consommateurs belges s'est nettement détériorée en liaison avec la détérioration du climat conjoncturel et la crainte grandissante d'une hausse du chômage. Dans ce contexte, les consommateurs belges ont opté pour un relèvement de leur taux d'épargne<sup>4</sup> (lequel a atteint 16,4 % en 2011) et, par conséquent, pour une croissance de leurs dépenses de consommation (0,9 %<sup>5</sup>) moins soutenue que celle de leur revenu disponible réel (cf. graphique 11).

*En 2012, recul du revenu disponible réel des particuliers et stagnation de leurs dépenses de consommation.*

En dépit d'une inflation encore soutenue en 2012 (2,9 %), le pouvoir d'achat des salaires et des allocations sociales devrait être préservé grâce à l'indexation, qui répercuterait avec un certain retard la forte inflation enregistrée en 2011. L'indexation des salaires de la fonction publique et des allocations sociales correspond quasiment à l'inflation, tandis que l'indexation des salaires dans le secteur marchand dépasse l'inflation.

Néanmoins, le revenu disponible réel devrait diminuer de 1,0 % en 2012. Tout d'abord, les impôts sur le revenu et le patrimoine, exprimés en termes réels, seraient en très nette hausse (+5,0 %) et ce, d'une part, en raison des mesures fiscales décidées récemment et, d'autre part, en raison du contrecoup de l'enrôlement accéléré en 2011<sup>6</sup>. En outre, sous l'effet de la faible conjoncture, la croissance de l'emploi est très nettement ralentie (0,2 %) et insuffisante pour absorber le surcroît de population active, ce qui entraîne une hausse du nombre de chômeurs. Enfin, les revenus nets de la propriété, exprimés en termes réels, seraient en baisse (-2,6 %) suite à la chute des taux d'intérêt et au recul des paiements de dividendes.

Dans ce contexte de baisse de leur pouvoir d'achat, les consommateurs belges maintiendraient le volume de leur consommation privée (-0,1 %) au niveau de l'année précédente. Le rôle d'amortisseur des chocs conjoncturels de l'épargne jouerait en effet à plein ici. Le taux d'épargne des particuliers belges serait ainsi réduit de 0,8 point de pourcentage pour atteindre 15,6 %.

1. Ménages et ISBL au service des ménages.

2. Le "pouvoir d'achat" dont il est question ici est le pouvoir d'achat au sens macroéconomique du terme, c'est-à-dire le revenu disponible réel de l'ensemble des particuliers.

3. Une analyse détaillée de l'évolution des revenus des agents est présentée dans la section 3.4 du présent chapitre.

4. Epargne des particuliers en pour cent de leur revenu disponible.

5. Cette croissance est exclusivement attribuable à un effet d'acquis de croissance positif de 2010, la consommation privée ayant stagné sur base trimestrielle au cours de l'année 2011.

6. Le contrecoup de l'enrôlement accéléré en 2011 aurait un important effet à la hausse sur le taux de croissance de l'impôt des personnes physiques payé en 2012. Dans l'hypothèse où le rythme d'enrôlement de 2011 serait maintenu les années suivantes, la hausse de la masse des remboursements observée en 2011 aurait un caractère ponctuel. Par conséquent, on observe un important effet de niveau : le taux de croissance du produit net d'impôt des personnes physiques ralentit sensiblement en 2011, avant de fortement s'accélérer en 2012.



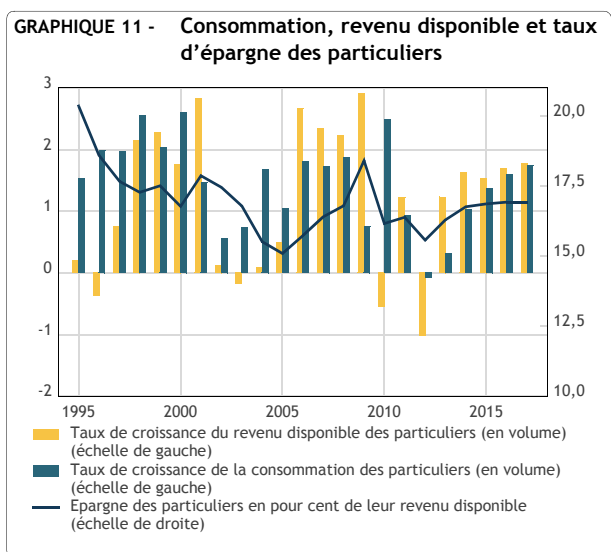
*Stagnation persistante des dépenses de consommation privée en 2013, et ce malgré le retour à une hausse du revenu disponible réel.*

En 2013, le revenu disponible réel des ménages devrait renouer avec une progression positive (1,2 %). Il serait très largement soutenu par sa composante “salaires” dont la croissance, en termes réels, atteindrait 1,7 %, et ce malgré une très faible progression du nombre de salariés (0,3 %). L’indexation des salaires et des allocations sociales serait un peu plus importante que l’inflation (en conséquence du retard avec lequel l’inflation élevée de 2012 se répercute sur l’indexation des revenus) et la croissance du salaire brut horaire hors index retrouverait une croissance largement positive (0,8 %) après quatre années consécutives de quasi stagnation, voire de recul en 2009. En outre, le revenu des indépendants serait, lui aussi, en nette progression (1,9 %). De plus, la progression des prestations sociales serait plus soutenue qu’en 2012 tandis que celle de l’impôt des personnes physiques le serait nettement moins (et rejoindrait un rythme de croisière après l’effet ponctuel sur 2011 et 2012 de l’enrôlement accéléré de 2011). Enfin, les revenus nets de la propriété en termes réels seraient toujours en recul mais de façon plus modérée qu’en 2012.

Malgré cette hausse de leur pouvoir d’achat, les particuliers augmenteraient à peine leurs dépenses de consommation privée (+0,3 %). Le taux d’épargne des particuliers gagnerait ainsi 0,7 point de pourcentage pour atteindre 16,3 %. Cette volonté de reconstituer l’épargne s’explique d’autant plus qu’elle s’inscrit dans un climat conjoncturel général qui apparaît encore fragile, notamment en ce qui concerne le marché du travail. Le nombre de chômeurs devrait en effet très nettement augmenter en 2013 (+ 32 000 unités), plombant la confiance des consommateurs. Le taux de chômage<sup>1</sup>, pour sa part, atteindrait 12,7 %, soit le niveau le plus élevé depuis 2006.

*Nouvelle hausse du taux d’épargne en 2014 puis stabilisation dans un contexte de croissance relativement soutenue du pouvoir d’achat.*

En 2014, le taux d’épargne serait encore en progression pour atteindre 16,8 %. Dans un contexte de nouvelle hausse du nombre de chômeurs (+13 000 unités) et de maintien à un niveau élevé du taux de chômage, la croissance des dépenses de consommation finale privée, bien qu’en net redressement par rapport à 2012 et 2013, n’atteindrait encore que 1,0 %. Dans le même temps, le revenu disponible réel des ménages croîtrait de 1,6 %, porté notamment par une croissance toujours relativement soutenue de la masse salariale en termes réels (1,8 %; croissance du salaire brut hors index de 1,0 %) et par un retour à une croissance positive des revenus nets de la propriété en termes réels.



Au cours de la période 2015-2017, les particuliers ajusteraient leur consommation (1,6 % par an en moyenne) à leur revenu disponible (1,7 %), leur taux d’épargne étant stabilisé (aux alentours de 16,9 %). La croissance de la consommation privée serait ainsi plus élevée que durant les premières années de la projection mais semblable à celle du passé récent (progression de 1,5 % par an en moyenne au cours de la période 2000-2010). Cela s’inscrit dans un contexte d’une inflation progressant de 1,8 % en moyenne (période 2015-2017), de baisse du taux de chômage et d’une progression relativement soutenue du pouvoir d’achat. Cette dernière (1,7 % par an en moyenne) serait plus rapide que

1. Concept administratif, y compris les chômeurs complets indemnisés non demandeurs d’emploi.



celle observée, en moyenne, au cours de la période 2000-2010 (1,3 %), en raison d'une contribution plus importante des composantes "salaires"<sup>1</sup> (1,7 point en moyenne au cours de la période 2015-2017 contre 1,4 point pour la période 2000-2010) et "revenus nets de la propriété" reçus par les ménages (0,2 point contre -0,1 point). La contribution des transferts sociaux à la croissance du revenu disponible réel des particuliers serait semblable pour les deux périodes (0,6 point contre 0,7 point) tandis que celle des prélèvements publics (cotisations sociales et impôts sur le revenu à charge des ménages) serait nettement plus négative (-1,2 point contre -0,8 point).

### *Très grande stabilité de la structure de consommation des ménages en projection.*

La structure de consommation intérieure des ménages ne devrait pas connaître de bouleversement au cours de la période de projection (cf. tableau 5). Notons que la croissance annuelle moyenne de la consommation totale sur l'ensemble de la période de projection (2012-2017) est relativement faible au regard du passé récent, et davantage encore au regard du passé plus lointain. Ainsi, entre 2012 et 2017, la consommation des particuliers devrait croître en moyenne de 1,0 % par an en volume et de 3,0 % par an en termes nominaux; ces chiffres s'élevaient, respectivement, à 1,5 % et 3,6 % entre 2000 et 2010 et à 2,0 % et 5,2 % entre 1980 et 2000.

Dans ce contexte de croissance molle de la consommation privée totale, la part des biens de première nécessité que sont l'alimentation et les boissons se stabiliserait en projection à 14,6 % du total, alors que la part de ces catégories de biens s'est régulièrement contractée dans le passé.

La part des loyers serait, elle, en légère hausse en projection, passant de 15,4 % en 2010 à 16,0 % en 2017; elle n'atteignait encore que 13,0 % en 1980.

Les dépenses liées à l'énergie (chauffage, électricité, carburants) constituent un autre poste clé du budget des ménages. En 2012, les dépenses d'énergie représentaient 8,7 % des dépenses totales de consommation des ménages contre seulement 7,2 % en 2009. Cet accroissement de la part des dépenses d'énergie de 20 % fait suite à la flambée des prix de l'énergie au niveau international entre 2010 et 2012. A partir de 2013, la progression nettement plus modérée des prix couplée au léger recul des quantités d'énergie consommées par les ménages permet à ce poste de réduire progressivement sa part dans la consommation totale, pour atteindre 7,8 % en 2017.

Malgré la baisse annuelle moyenne de 2,0 % du volume de tabac consommé entre 2006 et 2011, période au cours de laquelle l'interdiction de fumer dans de multiples lieux publics ainsi que sur le lieu de travail est entrée en vigueur, la part de ce bien dans la structure de consommation des ménages n'a que légèrement baissé (-0,2 point de pourcentage) pour atteindre 1,9 % en 2011. Dans le même temps, la progression du prix de ce bien a en effet été supérieure à celle de l'indice général des prix (4,2 % contre 2,3 %), en raison des multiples hausses d'accises introduites. Durant la période de projection (2012-2017), le volume de tabac consommé devrait, en moyenne, quasiment stagner (-0,1 %), les hausses de prix prévues (compte tenu des hausses d'accises actuellement décidées) étant, à l'exception de l'année 2012, beaucoup moins importantes qu'au cours des dernières années. La part des dépenses consacrée au tabac dans le total des dépenses des ménages ne serait qu'en très léger recul et atteindrait 1,8 % en 2017.

---

1. Le chapitre 4 présente, de manière détaillée, l'évolution des salaires.

**TABEAU 5 - Structure et croissance de la consommation des ménages**  
en pour cent

	Structure à prix courants					Taux de croissance annuel moyen (volumes)	
	1980	1996	2003	2010	2017	2006-2011	2012-2017
- Alimentation et boissons	21,3	15,5	14,7	14,6	14,6	1,4	0,6
- Tabac	1,9	1,8	2,2	2,0	1,8	-2,0	-0,2
- Habillement et chaussures	7,8	6,1	4,7	4,7	4,6	2,5	1,9
- Loyers	13,0	16,0	15,9	15,4	16,0	1,5	1,6
- Services médicaux, dépenses de santé	3,8	4,4	5,1	5,1	5,0	1,7	1,0
- Energie	8,9	7,4	7,3	7,8	7,8	-1,2	-0,6
- Chauffage et électricité	5,4	4,3	4,4	4,9	4,8	-1,1	-0,7
- Transport (carburants)	3,5	3,1	2,9	2,9	3,0	-1,3	-0,4
- Autres biens et services	43,3	48,8	50,1	50,3	50,2	1,9	1,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>1,5</b>	<b>1,0</b>

### c. Investissements

*Très légère augmentation de la part des investissements dans le PIB en projection.*

En 2011, la part des investissements dans le PIB<sup>1</sup> s'est nettement relevée pour atteindre 20,8 %, soit 0,6 point de plus qu'en 2010 mais encore 1,5 point de moins qu'en 2008, avant la crise économique. Ce rebond est entièrement imputable aux investissements des entreprises<sup>2</sup> (+0,9 point pour atteindre 14,3 % du PIB), les investissements en logements des ménages essuyant un recul (-0,3 point pour atteindre 5,5 % du PIB) et les investissements des administrations publiques étant stables (à 1,7 % du PIB). Au cours de la période 2012-2017, la part des investissements dans le PIB serait quasiment stabilisée et s'élèverait à 21,0 % en 2017. Les investissements des entreprises verraient leur part augmenter de manière régulière (mais lente) chaque année de la période de projection pour finalement culminer à 14,8 % du PIB en 2017. La part des investissements en logements des ménages dans le PIB serait stabilisée aux alentours de 5,4 % tout au long de la projection. Enfin, conformément au cycle des élections communales, la part des investissements publics dans le PIB atteindrait un pic (1,8 % du PIB) en 2012 avant de se dégonfler entre 2013 et 2016 (1,5 % du PIB) et de redémarrer en 2017, année précédant les élections communales de 2018.

*Après le net rebond de la croissance des investissements des entreprises en 2011, évolution très faible en 2012 puis redressement progressif.*

En 2011, les investissements des entreprises mesurés en volume se sont très nettement accrus (8,9 %), dans le sillage de la bonne situation économique générale (croissance du PIB de 1,9 %). Un mouvement de rattrapage a probablement eu lieu en 2011 étant donné que les deux années précédentes avaient été marquées par un net recul du volume des investissements des entreprises (-8,5 % en 2009 et -1,4 % en 2010). Le contexte de coût de financement, tant interne qu'externe, des investissements n'a pourtant pas été favorable en 2011 : les taux d'intérêt nominaux de long terme se sont en effet nettement relevés, augmentant le coût du capital emprunté et le taux de rentabilité des entreprises<sup>3</sup> a stagné (à un niveau relativement élevé il est vrai), de lourdes pertes de termes de l'échange (suite à la flambée des prix énergétiques au niveau international) ayant pesé négative-

1. En termes nominaux.

2. Par "entreprises", il faut comprendre, sauf mention contraire, l'ensemble des branches d'activité à l'exception des branches "Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire", "Education" et "Services domestiques". Le champ couvert par ce concept est identique à celui de notre définition des "branches d'activité marchande".

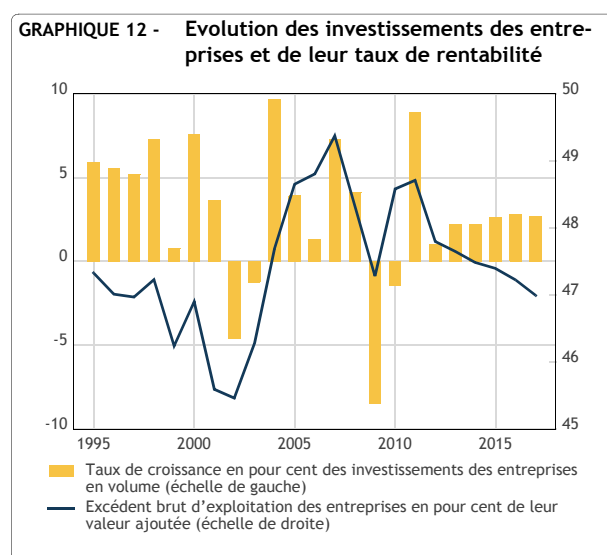
3. Excédent brut d'exploitation des entreprises en pour cent de la valeur ajoutée brute des entreprises. Notons que ce taux n'est pas corrigé pour le revenu des indépendants.

ment sur ce taux. La croissance du coût salarial horaire réel<sup>1</sup> (0,2 %) et celle de la productivité horaire (0,1 %) ont, par contre, été semblables (cf. graphique 12).

Notons que la poussée des investissements des entreprises sur l'ensemble de l'année 2011 masque une évolution trimestrielle très contrastée alternant une très bonne performance enregistrée au cours du premier semestre de l'année (renforcée par un important effet d'acquis de croissance positif reporté de 2010) et une chute au second semestre, les perspectives de débouchés décevantes – suite au ralentissement conjoncturel – ayant ébranlé la confiance des entrepreneurs.

Ce climat économique général déprimé se maintient au cours de l'année 2012 : la croissance des investissements des entreprises serait encore négative au premier trimestre, avant d'entamer un mouvement de redressement. En termes annuels, elle ne dépasserait pas 1,0 %. Cette évolution doit être mise en parallèle avec le très net recul du taux de rentabilité des entreprises, grevé à la fois par la nouvelle dégradation des termes de l'échange mais également par la progression nettement plus rapide du coût salarial horaire réel des entreprises (1,6 %) par rapport à celle de la productivité horaire des entreprises (0,1 %). Le seul élément qui soutient véritablement la progression des investissements des entreprises serait la baisse des taux d'intérêt de long terme (3,5 % en 2012 contre 4,2 % en 2011).

Stimulée par le rétablissement – lent et progressif – de la demande intérieure et extérieure, la croissance des investissements des entreprises devrait s'accélérer en 2013 (2,2 %), sans pour autant atteindre de sommet. Les taux d'intérêt à long terme seraient stabilisés par rapport à 2012 tout comme le taux de rentabilité des entreprises : les gains de terme de l'échange (rendus possibles par la détente des prix énergétiques sur les marchés internationaux) compensent la progression légèrement plus rapide du coût salarial horaire réel (0,8 %) que celle de la productivité horaire (0,5 %).



Au cours de la période 2014-2017, la croissance annuelle moyenne des investissements des entreprises exprimés en volume s'établirait à 2,6 %, soit un rythme supérieur à celui de la dernière décennie (2,0 % en moyenne par an au cours de la période 2000-2010) mais légèrement inférieur à celui de la période 1995-2010 (2,9 %). Les perspectives de débouchés intérieurs et extérieurs seraient stabilisées et relativement élevées puisque s'inscrivant dans un contexte de croissance annuelle moyenne du PIB belge de 1,9 % (moyenne identique à celle de la période 1995-2010). Les taux d'intérêt nominaux de long terme seraient en hausse à moyen terme, tout en restant cependant à un niveau moyen relativement bas (3,7 % pour 2014-2017 contre 4,8 % pour 1995-2010). Le taux de rentabilité des entreprises

serait en baisse à moyen terme, en raison de légères pertes de termes de l'échange et d'une progression du coût salarial horaire réel dépassant quelque peu celle de la productivité horaire. Bien qu'en baisse à moyen terme, ce taux de rentabilité demeurerait à un niveau moyen (47,3 % pour 2014-2017) semblable à celui de la période 1995-2010 (47,4 %).

1. Dans cette section, le coût salarial horaire "réel" correspond au coût salarial horaire nominal déflaté par le prix de la valeur ajoutée des branches d'activité marchande.

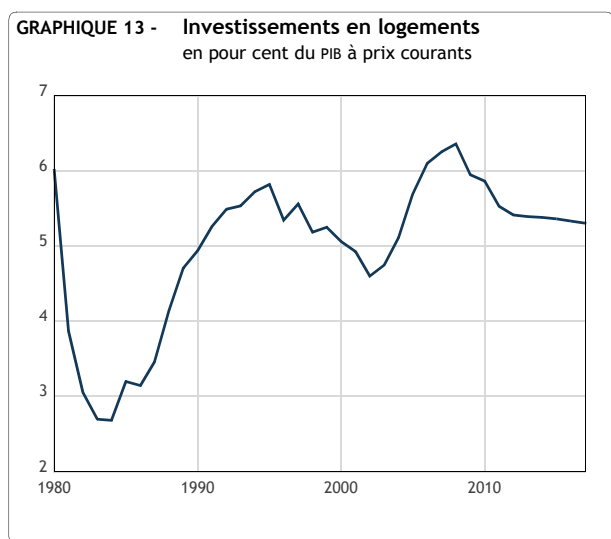
*Recul des investissements en logements des ménages en 2011 et 2012, suivi d'une reprise très modérée.*

L'année dernière, les investissements en logements des ménages ont enregistré un nouveau recul important (-3,7 %). Les taux hypothécaires ont augmenté et la confiance des ménages a été entamée par le ralentissement de l'activité économique lors du deuxième semestre de l'année.

En raison de l'inquiétude persistante quant aux perspectives futures – notamment en ce qui concerne le marché du travail – et de la baisse de pouvoir d'achat des ménages, les investissements en logements ne devraient timidement se redresser qu'au cours du second semestre de 2012. Sur base annuelle, le volume des investissements en logements serait en net repli en 2012 (-2,7 %).

En 2013, le volume des investissements en logements devrait recommencer à augmenter (1,1 %). Le climat conjoncturel plus favorable associé à la stabilisation du coût de financement des projets d'investissements en logements et au redressement du pouvoir d'achat devraient conforter les ménages dans leur décision d'investir. Seule la hausse du taux de chômage freine encore l'investissement résidentiel.

A moyen terme (2014-2017), la construction résidentielle devrait afficher une croissance annuelle moyenne (1,3 %) proche de celle observée, en moyenne, au cours du passé récent (1,1 % au cours de la période 2000-2010). Cette évolution s'inscrit dans un contexte de progression régulière et relativement favorable du pouvoir d'achat des ménages et d'une confiance restaurée des ménages (le taux de chômage, qui est un indicateur de cette confiance, étant en baisse entre 2015 et 2017). Les taux hypothécaires seraient, certes, en hausse mais de manière très graduelle et tout en demeurant à des niveaux historiquement assez bas.



La part nominale des investissements en logements dans le PIB a atteint un sommet en 2008 (6,4 %). Elle s'est nettement repliée les trois années suivantes (5,5 % en 2011) mais n'enregistrerait plus qu'un léger recul au cours de la période de projection, pour atteindre 5,3 % en 2017.

*La croissance des investissements publics est fortement influencée par le cycle des élections communales.*

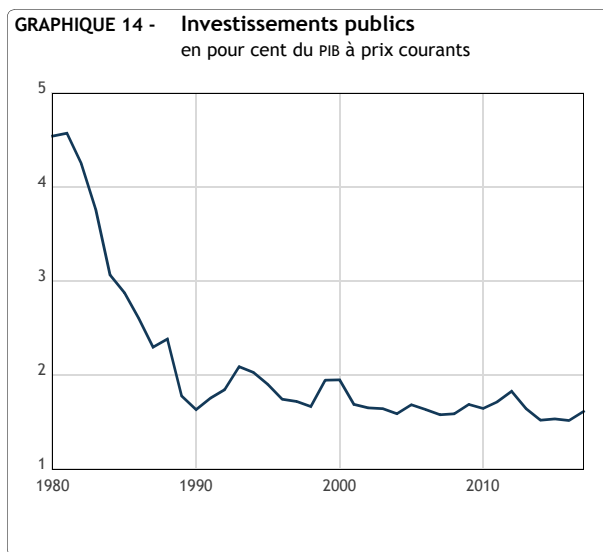
Le profil d'évolution des investissements des administrations publiques est largement déterminé par la politique d'investissement des pouvoirs locaux. Généralement, ceux-ci suivent un cycle étroitement lié à la périodicité des élections communales puisque les pouvoirs locaux intensifient leurs dépenses d'investissement à l'approche des élections communales pour ensuite les réduire. Aucun cycle d'investissement propre aux communautés et régions n'a, par contre, été identifié sur le passé et n'est donc pris en compte en projection.

A l'approche des élections communales et provinciales de 2012, les investissements des pouvoirs locaux ont enregistré une importante croissance en volume en 2011 (11,6 %); il devrait en être de même cette année (11,1 %). Ces progressions soutiennent largement la croissance de l'ensemble des investissements publics, laquelle est estimée à 6,7 % en 2011 et devrait s'élever à 6,1 % en 2012.

En 2013 et 2014, années post-électorales, les investissements des pouvoirs locaux devraient passer par un creux traditionnel et seraient en net recul (-20,9 % en 2013 et -8,6 % en 2014). Dans le même temps, la croissance des investissements des communautés et régions devrait être quasiment nulle. Au total, les investissements publics seraient en baisse (-8,7 % en 2013 et -5,8 % en 2014).

En 2015 et 2016, le total des investissements publics en volume renouerait avec une progression positive mais très modeste (2,6 % en 2015 et 0,8 % en 2016). Cette dernière résulterait de la combinaison suivante : stagnation du volume des investissements des communautés et régions et légère hausse du volume des investissements des pouvoirs locaux.

En prévision des élections communales et provinciales de 2018, les investissements des pouvoirs locaux repartiraient à la hausse en 2017 (18,2 %) et, dans l'ensemble, les investissements publics augmenteraient de 8,2 % la dernière année de projection.



La part nominale des investissements publics dans le PIB reste peu élevée tant dans une perspective historique qu'européenne (alors que le taux d'investissement public belge atteignait 1,6 % en 2010, la moyenne de la zone euro s'élevait à 2,5 %). Au cours de la période de projection, cette part augmente jusqu'en 2012 (1,8 %), redescend nettement jusqu'en 2014 (1,5 %) avant de se stabiliser jusqu'en 2016 et de repartir à nouveau à la hausse en 2017 (1,6 %).

#### d. Consommation publique

*A politique inchangée, la part de la consommation publique dans le PIB se maintient à un niveau historiquement élevé.*

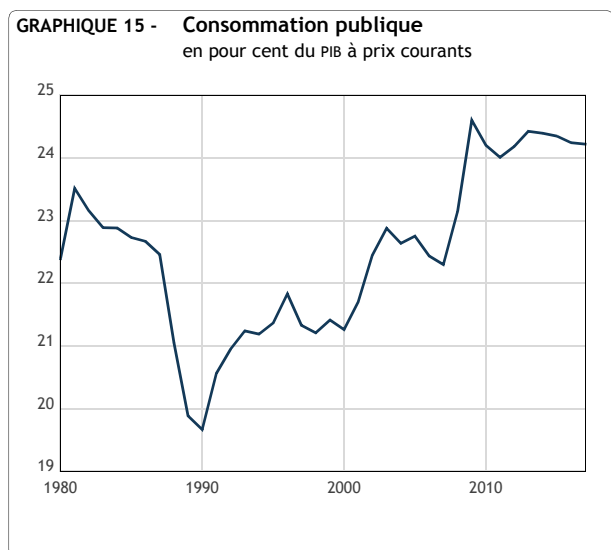
La progression de la consommation publique en volume a été très faible en 2011 (0,5 %) et devrait l'être tout autant en 2012 (0,5 %). Ces deux années sont caractérisées par un net recul du volume des achats nets de biens et services (-12,8 % en 2011 et -8,4 % en 2012). Les rémunérations du secteur des administrations publiques<sup>1</sup> enregistrent également une croissance historiquement assez peu dynamique (respectivement, 0,8 % et 0,6 %). Cette dernière est à mettre en parallèle avec la baisse de l'emploi public (-0,2 % et -0,1 %). Seules les dépenses de soins de santé<sup>2</sup> affichent une croissance soutenue, surtout en 2011 (3,5 %, 2,3 % en 2012).

Une importante accélération de la croissance de la consommation publique devrait intervenir en 2013 (2,2 %) et 2014 (1,7 %). Celle-ci s'explique principalement par le retour, après trois années de recul, à une croissance positive des achats nets de biens et services (respectivement, 13,7 %<sup>3</sup> et 2,6 %) et par le maintien d'une progression réelle des dépenses de soins de santé proche de 3 % (respectivement, 2,7 % et 2,8 %). L'augmentation

1. Le terme "rémunérations du secteur des administrations publiques" doit ici être compris au sens large (c'est-à-dire y compris les cotisations fictives qui recouvrent principalement les pensions des fonctionnaires, les allocations familiales des fonctionnaires et les mises en disponibilité).
2. Plus précisément, il s'agit des prestations sociales en nature. Ces dernières sont essentiellement composées des dépenses de soins de santé.
3. Cette croissance élevée s'explique par le net repli, en 2013, des ventes de biens et services et, plus spécifiquement, des revenus liés aux garanties bancaires (cf. chapitre 5).

de l'emploi public demeurerait relativement peu dynamique (respectivement, 0,1 % et 0,5 %). Dans son sillage, il en irait de même pour les rémunérations du secteur des administrations publiques (0,5 % et 0,9 %).

A partir de 2015, et toujours sous l'hypothèse de politique inchangée, la progression de l'emploi public serait un peu plus dynamique qu'en début de période de projection (0,7 % par an en moyenne au cours de la période 2015-2017), ce qui porte la croissance réelle de la masse des rémunérations du secteur des administrations publiques à 1,2 %. Les dépenses de soins de santé demeuraient la composante de la consommation publique affichant la croissance la plus soutenue (2,8 %). Enfin, les achats nets de biens et services exprimés en volume progresseraient de 1,2 % par an en moyenne. La consommation publique totale en volume serait en hausse de 1,7 % par an, soit un rythme de progression semblable à celui de la période 2000-2010 (1,6 %).



La part nominale de la consommation publique dans le PIB a considérablement augmenté en 2008 et 2009, passant de 22,3 % en 2007 à 24,6 % en 2009. Bien qu'en baisse en 2010 et 2011, elle atteignait encore 24,0 % en 2010 et 24,2 % en 2011 (soit un peu plus de 2 points de pourcentage de plus que la moyenne de la zone euro). Ce niveau, historiquement très élevé, serait encore de mise en fin de période de projection (24,2 % en 2017). Rappelons toutefois que la présente projection est réalisée dans l'hypothèse où la politique reste inchangée. L'analyse des diverses composantes de la consommation publique est détaillée au chapitre 5.

### 3.2.4. Evolution par branche d'activité

*Bonnes performances pour les branches manufacturières en 2011; année 2012 nettement plus mitigée.*

Alors qu'elles avaient déjà signé de très bonnes performances en 2010, les branches de l'industrie manufacturière (et plus particulièrement les branches "biens intermédiaires" et "biens d'équipement") ont continué à bénéficier de la reprise de la demande mondiale en 2011, du moins dans la première partie de l'année, affichant des taux de croissance de leur valeur ajoutée très largement positifs (3,8 % pour l'ensemble de l'industrie manufacturière). L'année 2012 se présente, par contre, sous un jour beaucoup moins favorable et les branches manufacturières, devant composer avec une demande extérieure en nette décélération (et avec une demande intérieure également en perte de vitesse), seraient confrontées à une baisse de leur valeur ajoutée en volume (-0,4 % pour l'ensemble de l'industrie manufacturière).

De son côté, la branche "construction" qui a également connu une année 2011 relativement positive (après une année 2010 mitigée), grâce à des investissements, tant publics que privés, en nette croissance<sup>1</sup>, devra, elle aussi, composer avec un recul de l'activité en 2012.

1. Et malgré la baisse des investissements en logements (voir point 3.2.3).

En ce qui concerne la branche "énergie", l'année 2011 a été marquée par une réduction particulièrement sensible de sa valeur ajoutée en volume, liée à un faible niveau des consommations intérieures de gaz et d'électricité<sup>1</sup>. L'activité de la branche ne connaîtrait qu'une faible croissance en 2012, en relation avec une croissance économique marquant le pas.

Quant aux branches de services marchands, celles-ci ont également pu afficher des performances honorables en 2011, voire meilleures qu'en 2010. Les services seraient par contre également confrontés à une année 2012 nettement moins favorable et, globalement, leur valeur ajoutée ne progresserait qu'à un rythme ralenti, restant à peine positif. L'année 2012 serait particulièrement médiocre pour la branche "transports et communication", qui, après un beau redressement en 2011, souffrirait de la stagnation de l'activité économique cette année. De même, la branche "commerce et horeca" ne pourrait pas rééditer sa bonne performance de 2011, en raison d'une demande intérieure (et plus particulièrement d'une consommation privée) peu dynamique.

*La part des services marchands dans la valeur ajoutée totale continue de progresser en projection mais à un rythme ralenti.*

Au cours de la période 2013-2017, dans un contexte de retour progressif vers une évolution tendancielle des différentes composantes du PIB, la valeur ajoutée réelle de l'ensemble de l'économie devrait progresser de 1,9 % par an en moyenne (cf. tableau 6), soit à un rythme identique à celui de la période 1995-2010. Les branches de l'industrie ainsi que l'agriculture progresseraient en général à un rythme inférieur à cette moyenne<sup>2</sup>. Notons que cette caractéristique de la projection rejoint largement la constatation observée sur le passé : durant la période 1995-2010, toutes les branches des secteurs primaire et secondaire, à l'exception toutefois de la "construction" et de l'"énergie", avaient enregistré une progression inférieure à la moyenne de l'ensemble de l'économie.

En ce qui concerne les services, leur progression devrait être plus dynamique que la moyenne de l'ensemble de l'économie au cours de la période 2013-2017, sauf pour le "commerce et horeca" et les "services non-marchands". Au cours de la période 1995-2010, le même constat était de mise, à l'exception toutefois d'une progression inférieure à la moyenne de l'économie totale pour la branche "transports et communication".

Couplées à la progression des prix de la valeur ajoutée de chacune des branches, ces évolutions de valeur ajoutée réelle ont bien entendu un corollaire en termes de structure de l'économie belge. La période de projection est marquée par un nouvel accroissement du poids économique des services marchands, aussi bien à prix courants qu'en volume (cf. tableau 6). Il atteindrait, en termes nominaux, 63,2 % en 2017 contre 56,2 % en 1995. On aurait donc en projection un nouvel accroissement du poids économique des services marchands, mais cette progression devrait être nettement ralentie par rapport à celle enregistrée au cours de la décennie passée.

Malgré le redressement de la demande extérieure à moyen terme, le poids de l'industrie manufacturière continuerait de diminuer en projection, passant, en termes nominaux, de 13,5 % du total de la valeur ajoutée en 2010 à 12,7 % en 2017.

Les services non-marchands verraient également leur part dans la valeur ajoutée totale diminuer à moyen terme. Cette baisse se traduirait par une perte équivalant à 0,3 % de part relative entre 2010 et 2017.

1. En 2011, tant les consommations de gaz que d'électricité ont baissé par rapport à 2010, notamment sous l'effet de températures particulièrement clémentes.

2. Exception notable : la branche des biens d'équipement, qui bénéficierait notamment d'une croissance relativement dynamique des investissements.



**TABEAU 6 - Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base**  
en pour cent

	Structure à prix courants				Structure en volume (1) (année de référence 2005)				Taux de croissance annuel moyen (volumes)		
	1995	2000	2010	2017	1995	2000	2010	2017	2006- 2010	2011- 2012	2013- 2017
Agriculture	1,5	1,3	0,7	0,6	1,0	1,0	0,8	0,7	2,3	-0,5	0,4
Energie	3,6	3,5	3,2	3,5	3,3	3,3	3,7	3,3	3,5	-1,0	0,4
Industries manufacturières	19,5	18,4	13,5	12,7	16,5	17,2	14,2	14,2	-1,3	1,7	1,6
- Biens intermédiaires	8,9	8,4	6,4	6,2	7,7	8,2	7,0	7,0	-0,8	1,5	1,5
- Biens d'équipement	4,6	4,4	2,7	2,6	3,2	3,8	2,4	2,6	-5,8	3,4	1,9
- Biens de consommation	6,1	5,6	4,3	3,9	5,6	5,2	4,8	4,7	1,0	0,7	1,6
Construction	5,4	5,2	5,7	5,5	5,1	4,9	5,3	5,2	1,9	1,2	1,7
Services marchands	56,2	57,9	62,3	63,2	58,6	59,2	62,4	63,5	1,7	1,3	2,1
- Transports et communication	8,0	7,8	7,6	8,0	8,1	8,1	7,6	7,8	-0,4	0,9	2,4
. Transports terrestres	2,7	2,7	2,1	2,0	2,8	2,7	2,0	1,9	-0,4	0,1	1,3
. Transports par eau et aériens	0,5	0,3	0,4	0,5	0,3	0,5	0,4	0,4	-1,8	1,0	3,6
. Services auxiliaires de transports et communications	4,8	4,8	5,1	5,5	5,0	4,9	5,2	5,5	-0,3	1,2	2,7
- Commerce et horeca	13,7	13,1	14,4	13,6	17,2	14,2	14,9	14,2	1,5	0,2	1,2
- Crédit et assurances	6,5	6,1	6,5	5,7	5,0	5,7	6,1	6,2	1,7	0,4	2,2
- Santé et action sociale	6,0	6,4	7,6	7,8	6,3	7,0	7,2	7,6	2,3	2,4	2,3
- Autres services marchands	21,8	24,4	26,2	28,2	22,7	24,2	26,5	27,6	2,3	1,8	2,4
Services non marchands	13,9	13,6	14,7	14,4	15,6	14,3	13,6	13,0	0,5	-0,0	1,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	1,2	1,0	1,9

(1) Les mesures en euros chaînés n'étant pas additives, des écarts entre (sous-) totaux et la somme de leurs composantes peuvent apparaître.

*A moyen terme, la majeure partie des créations d'emplois est générée par les branches de services marchands.*

L'évolution macroéconomique et sectorielle de l'emploi est présentée de manière détaillée au chapitre 4 (section 4.3). Seules quelques grandes caractéristiques sont reprises ci-dessous.

En 2011, la croissance de l'emploi intérieur total a atteint 1,2 %. Ce chiffre global masque toutefois des disparités importantes entre les branches. Seules trois branches d'activité ont enregistré une croissance supérieure à cette moyenne et sont donc à l'origine de cette bonne performance : les "autres services marchands" (4,3 %, en ce compris les titres-services et les emplois ALE), la "santé et action sociale" (2,6 %) et la "construction" (1,5 %). Dans le même temps, plusieurs branches de l'industrie mais également des services ont vu leur emploi se contracter en 2011. Citons particulièrement la baisse de 0,9 % de l'emploi des "biens de consommation", de 0,7 % des "services non marchands" et de 0,6 % des "transports et communication".

En projection, ce sont également les branches "autres services marchands" et "santé et action sociale" qui devraient largement soutenir la croissance de l'emploi intérieur belge et ce, tant en début de période de projection caractérisé par un climat économique morose et une progression à peine positive de l'emploi (0,2 % en 2012 et 0,3 % en 2013) qu'en fin de période de projection où l'emploi retrouverait des rythmes de progression proches de 1 %.

Ainsi, sur l'ensemble de la période de projection (2012-2017), l'emploi intérieur total augmenterait de 0,8 % par an en moyenne. Quatre branches afficheraient une croissance annuelle moyenne positive : les "autres services marchands" (2,5 %), la "santé et action sociale" (1,9 %), les "transports et communication" (0,9 %) et la construction (0,6 %). Deux branches, le "commerce et horeca" et les "services non marchands", verraient, en moyenne, leur emploi stagner. Toutes les autres branches accuseraient, en moyenne, une baisse de leur emploi : l'"agriculture" (-1,8 %), l'"industrie manufacturière" (-1,2 %), le "crédit et assurances" (-0,6 %) et l'"énergie" (-0,3 %). Ce schéma de répartition de la croissance de l'emploi est, sous de nombreux aspects, semblable à celui qui a été observé au cours de la période 1995-2010.



En 2017, 63,4 % de l'emploi intérieur belge serait localisé dans les services marchands (contre 53,6 % en 1995), 17,8 % dans les services non-marchands (contre 19,3 % en 1995), 17,6 % dans l'industrie<sup>1</sup> (contre 24,8 % en 1995) et 1,2 % dans l'agriculture (contre 2,3 % en 1995).

*Les gains de productivité ralentissent, le différentiel entre les gains de productivité dans l'industrie et dans les services marchands se resserre.*

L'analyse de l'évolution de la productivité horaire totale au cours des dernières décennies révèle un indéniable déclin continu : au cours des années quatre-vingt, la productivité de l'ensemble des branches d'activité marchande enregistrait une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 3,0 %; ce rythme a fléchi à 1,9 % au cours des années nonante pour ne plus atteindre que 0,9 % au cours de la décennie deux mille. A moyen terme (période 2012-2017), la décélération serait encore de mise, quoique dans une ampleur moindre, et les gains de productivité atteindraient 0,7 % par an en moyenne.

Ce déclin s'explique pour partie par un ralentissement des gains de productivité à l'intérieur des branches (cf. section 3.1) et pour partie par un effet de composition : le poids des services, caractérisés par des niveaux de productivité plus bas que ceux de l'industrie, a constamment augmenté dans l'économie belge (et devrait continuer de le faire à moyen terme), ce qui a tendance à freiner la progression de la productivité totale.

Tant sur le passé qu'en projection, les gains de productivité horaire progressent plus rapidement dans l'industrie que dans les services marchands. Ce différentiel a toutefois eu tendance à se resserrer dans le temps. Ainsi, au cours des années quatre-vingt, il s'élevait à 2,9 points de pourcentage (pp) (4,6 % pour l'industrie et 1,7 % pour les services marchands); il est passé à 1,8 pp dans les années nonante et à 1,5 pp dans les années deux mille. En projection, il atteindrait 1 pp. Si l'on considère les seules branches de l'industrie manufacturière, lesquelles sont les plus sensibles à la concurrence internationale et affichent les niveaux de productivité les plus élevés, le constat d'un resserrement est aussi de mise sur le passé : 4,2 pp dans les années quatre-vingt, 2,5 pp dans les années nonante et 1,4 pp dans les années deux mille. En projection, le différentiel de croissance de la productivité horaire entre industrie manufacturière et services marchands s'élèverait à 1,7 pp.

Enfin, notons qu'au sein des services, deux branches se sont, de tout temps, caractérisées par de faibles (voire négatifs) gains de productivité : les "autres services marchands" et la "santé et action sociale". En projection (2012-2017), ce constat serait toujours de mise puisque ces deux branches enregistreraient une croissance de leur productivité de, respectivement, 0,5 % et -0,3 %. A l'inverse, une branche des services marchands, à savoir la branche "crédit et assurances", a, depuis les années nonante, affiché des gains de productivité horaire comparables – et même supérieurs – à ceux de l'industrie; il en irait de même à moyen terme (croissance annuelle moyenne de 2,6 %).

**TABLEAU 7 - Evolution de la productivité horaire du travail des branches d'activité marchande**  
moyenne de période, en pour cent

	1980-1989	1990-1999	2000-2010	2012-2017
Agriculture	5,7	4,4	2,2	1,7
Industrie	4,6	3,0	2,0	1,5
- dont industries manufacturières	5,9	3,7	1,9	2,2
Services marchands	1,7	1,2	0,5	0,5
- Transports et communication	4,3	2,5	1,4	1,0
- Commerce et horeca	0,1	0,5	1,4	1,0
- Crédit et assurances	1,8	6,2	3,1	2,6
- Santé et action sociale	1,2	0,5	-0,5	0,5
- Autres services marchands (y compris les titres-services et emplois ALE)	1,2	-1,0	-0,7	-0,3
Total	3,0	1,9	0,9	0,7

1. Définie comme la somme de l'industrie manufacturière, la construction et l'énergie.

### 3.3. Prix et coûts

L'inflation s'était nettement accélérée en 2011, sous l'influence de la forte hausse du prix des matières premières; elle devrait rester élevée en 2012, en dépit de l'essoufflement de la conjoncture. A moyen terme (période 2013-2017), la croissance du déflateur de la consommation privée se stabiliserait au niveau de 1,8 %, rythme considéré comme compatible avec la stabilité des prix par la BCE.

#### *Inflation en hausse en 2011...*

Alors que l'année 2010 avait déjà été marquée par une accélération de l'inflation, celle-ci a continué à grimper une bonne partie de l'année 2011, reflétant notamment l'impact de la forte hausse des prix pétroliers sur les marchés mondiaux dans les premiers mois de l'année, mais aussi une inflation sous-jacente plus soutenue<sup>1</sup>. L'indice national des prix à la consommation (INPC), qui s'était accru de 2,2 % en 2010, a bondi de 3,5 % en 2011. L'indice-santé (qui ne tient pas compte de l'évolution du prix des carburants, des boissons alcoolisées et du tabac) a, pour sa part, progressé de 3,1 %.

L'évolution du prix de la consommation privée en 2011 a été largement tributaire des importantes fluctuations du prix de l'énergie sur les marchés mondiaux.

Après avoir déjà connu une forte hausse en 2010, le cours du baril de Brent a continué son ascension en 2011. Cette hausse s'est toutefois concentrée sur les premiers mois de l'année (voir à ce sujet le chapitre 2, point 2.1). Certes, les cours du baril de pétrole exprimés en dollars se sont repliés dans la seconde moitié de l'année 2011, en raison du ralentissement de l'activité économique mondiale et du relèvement des quotas de production des pays de l'OPEP, mais, au total, le prix moyen du baril sur l'ensemble de l'année 2011 (111,4 dollars) a dépassé de 40 % le niveau moyen observé en 2010.

Cette hausse n'a pu être compensée que dans une mesure limitée par une appréciation de l'euro par rapport au dollar : exprimé en euros, le prix du baril de Brent est ainsi passé d'une moyenne de 60 euros en 2010 à 80 euros en 2011, soit une augmentation de 33,6 %.

Le renchérissement du baril de pétrole n'a pas manqué de se répercuter sur les prix des produits énergétiques dans leur ensemble : ceux-ci se sont accrus de près de 18 % en moyenne annuelle en 2011 (alors qu'ils avaient déjà augmenté de 9,4 % en moyenne en 2010). Les prix de l'énergie ont également été influencés par des facteurs intérieurs (relèvement des tarifs de distribution du gaz et de l'électricité; majoration de l'accise spéciale sur le gasoil routier par le biais du système du cliquet). Cette forte hausse des prix énergétiques a contribué à porter l'inflation belge à 3,5 %, soit largement plus que l'inflation dans l'ensemble de la zone euro (2,7 %).

Le taux d'inflation de 2011 a également reflété la progression plus soutenue de l'inflation sous-jacente. Cette dernière a été alimentée par les fortes hausses des prix des produits énergétiques observées depuis 2009 et qui ont fini par se répercuter sur les prix des autres biens et services. L'inflation sous-jacente a aussi été influencée par l'accélération de la croissance des coûts intérieurs (coûts salariaux par unité produite; voir ci-dessous).

---

1. L'inflation sous-jacente est calculée en épurant l'indice des prix à la consommation de l'impact des changements de prix d'origine administrative et de l'évolution des prix des composantes traditionnellement volatiles (produits énergétiques, tabac, alcools, produits alimentaires).

...et encore élevée en 2012.

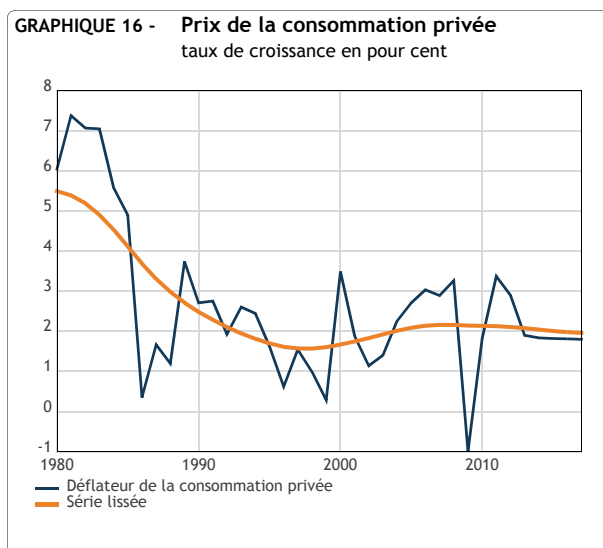
L'inflation devrait rester élevée en 2012. La progression du cours du baril a en effet repris en 2012, notamment suite aux menaces de blocage de la navigation maritime dans le Golfe persique et aux troubles politiques au Nigéria. En moyenne, le prix du baril de Brent devrait atteindre cette année plus de 120 dollars, soit une hausse de plus de 8 % par rapport au cours moyen de 2011. De plus, l'euro serait en recul par rapport au dollar<sup>1</sup>. Au final, on assisterait à un nouveau renchérissement de l'ensemble des produits énergétiques en Belgique (hausse moyenne de 7,3 %).

D'autre part, certaines mesures budgétaires devraient alimenter l'inflation en 2012 : la hausse des accises sur le tabac, la majoration du taux de TVA pour la télévision payante et l'introduction d'une TVA de 21 % pour les prestations de notaires et huissiers.

Enfin, la contribution de l'inflation sous-jacente serait à nouveau en hausse (notamment sous l'effet d'une accélération de la croissance des coûts salariaux unitaires).

Au total, le taux d'inflation (INPC) s'établirait à 2,9 % en moyenne pour l'ensemble de l'année, soit de nouveau un taux nettement supérieur à celui qui serait atteint pour l'ensemble de la zone euro (2,1 %).

Taux d'inflation de 1,8 % en moyenne entre 2013 et 2017...



A moyen terme, la croissance de l'INPC (tout comme celle du déflateur de la consommation privée) devrait se situer aux environs de 1,8 %, rythme largement compatible avec l'objectif de stabilité des prix édicté par la BCE. L'inflation serait en nette baisse en 2013, tombant de son haut niveau de 2012 pour ne plus atteindre que 1,9 %. L'inflation se stabiliserait ensuite à 1,8 % en moyenne sur la période 2014-2017. La décélération de l'inflation sur la période 2013-2017 aurait principalement pour origine la baisse du prix du baril de pétrole en 2013, suivie d'une hausse modérée entre 2014 et 2017 (laquelle ne dépasserait plus en moyenne 1,8 % en termes réels) et, dans la foulée, un net ralentissement de la hausse des prix des produits énergétiques. Corrigée de ses composantes volatiles, l'inflation serait

également stabilisée à moyen terme, en ligne avec l'évolution des coûts intérieurs. En moyenne, l'inflation sous-jacente ne dépasserait pas un rythme de 1,8 % entre 2013 et 2017 (1,7 % pour la période 2014-2017).

...grâce à une hausse limitée des prix à l'importation et des coûts intérieurs.

Le maintien d'une inflation modérée à moyen terme refléterait fidèlement une évolution assagie des prix à l'importation hors énergie. L'évolution des prix internationaux de l'énergie serait par ailleurs plus "neutre" : après les fortes hausses de 2011 et 2012 et la baisse en 2013, la progression du prix du baril de pétrole ne dépasserait plus 1,8 % en termes réels (hors inflation mondiale). Le prix des matières premières alimentaires resterait, quant à lui, stable en termes réels. La relative modération des coûts intérieurs constituerait un autre facteur de stabilisation de l'inflation. Enfin, le maintien d'un écart de production (output gap) négatif jusqu'en fin de période freinerait également la croissance des prix.

1. Exprimé en euro, le cours du baril passerait de 80 en 2011 à 89,8 en 2012, soit une hausse moyenne de 12,2 %.

*Les évolutions des prix intérieurs reflètent l'influence du prix des matières premières et des mesures fiscales.*

L'évolution des prix de la consommation privée par catégorie traduit en grande partie les évolutions des prix des matières premières (énergétiques et alimentaires) évoquées ci-dessus (cf. tableau 8), mais reflète également les décisions en matière de politique fiscale.

Ainsi, le prix de la catégorie "alimentation-boissons-tabac" devrait augmenter plus rapidement en 2012 (hausse annuelle moyenne de 2,8 %), en raison des décisions fiscales prises en début d'année, avant de retomber à un rythme annuel de 2,4 % pour la période 2013-2017.

En ce qui concerne les prix de l'énergie, leur évolution a été marquée (voir ci-dessus) par une nette accélération en 2011, suivie par un rythme de croissance s'élevant encore à 7,3 % en moyenne pour 2012. En l'absence de nouveau choc sur le prix des matières premières énergétiques et de modifications de la fiscalité pesant sur les produits énergétiques, les prix de ces derniers devraient évoluer à un rythme modéré durant le reste de la période de projection.

La légère accélération de la croissance du prix des services en général sur la période de projection reflète surtout une hausse temporairement plus rapide en début de période, liée notamment aux majorations de TVA intervenant en 2012.

**TABLEAU 8 - Prix de la consommation privée**  
taux de croissance annuels moyens en pour cent

	1981-1990	1991-1995	1996-2000	2001-2005	2006-2011	2012-2017
Déflateur macroéconomique	4,2	2,2	1,4	1,9	2,2	2,0
- Alimentation, boissons, tabac	4,1	0,5	1,4	2,7	2,9	2,4
- Autres biens	4,5	1,6	0,8	1,2	1,2	1,5
- Loyers	5,0	3,8	1,6	2,1	2,0	1,9
- Autres services	4,1	2,9	1,1	1,6	1,7	2,0
- Energie	3,2	1,2	4,8	3,5	6,8	2,5
Déflateur macroéconomique, hors alimentation, boissons, tabac et énergie	4,4	2,8	1,1	1,6	1,7	1,9
Indice national des prix à la consommation	4,6	2,5	1,7	2,1	2,3	2,0

*Contribution des coûts intérieurs à la croissance des prix de la demande finale : en légère baisse.*

La contribution des coûts intérieurs à la croissance des prix de la demande finale ne devrait pas dépasser 1 point de pourcentage en moyenne durant la période 2012-2017, soit un peu moins que durant la période 2006-2011. Cette évolution aurait pour origine une nette modération dans l'évolution des coûts salariaux unitaires (voir tableau 9).

*Forte hausse des coûts salariaux unitaires en 2011 et 2012, retour à une hausse plus modérée ensuite.*

En 2011, la croissance du coût salarial nominal horaire s'est élevée à 2,6 %. Cette croissance correspond essentiellement à l'indexation, le salaire brut hors index n'ayant augmenté que de 0,2 %. Compte tenu d'un rythme d'inflation particulièrement élevé en 2011, le coût salarial horaire réel a donc reculé l'année passée (tout comme d'ailleurs en 2010). Quant au coût salarial unitaire, celui-ci a également évolué à un rythme moyen de 2,6 %, compte tenu de gains de productivité particulièrement bas. La contribution du coût salarial unitaire à la formation des coûts intérieurs aurait dès lors assez nettement augmenté en 2011 (par rapport à 2010). Cette contribution serait encore plus élevée en 2012. En effet, d'une part, la croissance du coût salarial nominal horaire serait en accélération, compte tenu d'une indexation salariale conséquente. D'autre part, on enregistrerait une baisse de la productivité horaire. Dès lors, le coût salarial unitaire augmenterait cette année de 3,5 %.

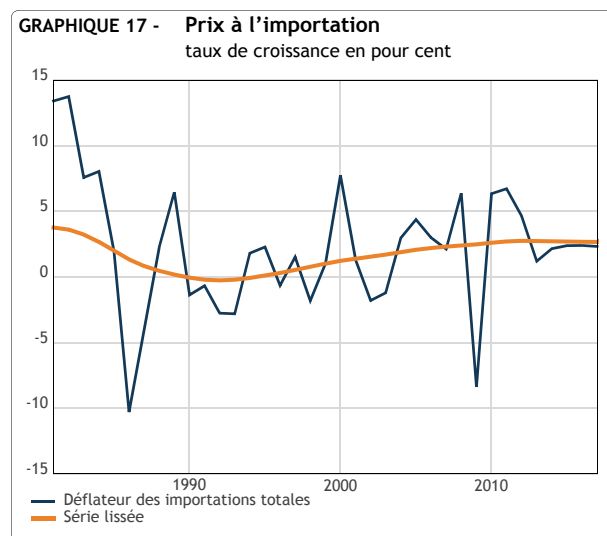
Au-delà de 2012, le rythme de hausse du coût salarial horaire reviendrait progressivement aux alentours de 2,5/2,6 % par an. L'indexation salariale serait en effet de l'ordre de 1,8 % (mais encore 2,1 % en 2013) et la hausse du salaire brut hors index serait en moyenne de 0,8 % par an. Grâce à des gains de productivité atteignant 1 % en moyenne par an, le coût salarial unitaire ne gagnerait plus que 1,8 % en moyenne par an et sa contribution à la croissance des prix intérieurs ne dépasserait plus 0,5 point de pourcentage<sup>1</sup>, soit une contribution identique à celle relevée pour la période 2001-2005, mais inférieure à celle enregistrée durant la période précédente (0,7 point de pourcentage pour la période 2006-2011).

#### *Contribution limitée des facteurs non salariaux à l'inflation.*

Des facteurs non salariaux peuvent également avoir un impact sur la hausse des prix. La contribution des impôts indirects (nets de subventions) a toujours été relativement limitée et s'est même progressivement réduite, passant de 0,3 point de pourcentage entre 1991 et 1995 à 0,2 point de pourcentage de 1996 à 2000, puis à 0,1 point de pourcentage entre 2001 et 2005. Cette contribution a même été nulle en moyenne entre 2006 et 2011. En projection, la contribution des impôts indirects nets à la croissance du déflateur de la demande finale (demande intérieure et exportations) serait légèrement majorée (0,1 point de pourcentage), compte tenu du relèvement de certaines taxes indirectes en tout début de période.

Par ailleurs, la contribution des marges d'exploitation par unité produite à la croissance du déflateur de la demande finale s'établirait à 0,3 point de pourcentage en moyenne annuelle sur la période de projection. Il s'agit d'une contribution se situant légèrement en retrait par rapport à celle enregistrée pour la période 2006-2011.

#### *Prix à l'importation : hausses conséquentes entre 2010 et 2012, progression modérée à moyen terme.*



Les prix à l'importation ont progressé de manière sensible depuis 2010, suite à la forte hausse des prix des matières premières énergétiques. Ils devraient encore afficher une hausse conséquente en 2012, dans le sillage de prix pétroliers toujours en net accroissement. Les prix à l'importation épouseront ensuite un rythme de progression plus modéré, reflétant l'hypothèse d'une inflation sous contrôle au sein de la zone euro et d'une hausse modérée à partir de 2013 des prix des matières premières, énergétiques et autres. Au total, les prix à l'importation s'accroîtraient en moyenne annuelle de 2,5 % pour la période 2012-2017 (mais seulement 2,1 % pour la période 2013-2017).

La contribution des coûts importés à la croissance du déflateur de la demande finale, après avoir été élevée en 2010 et 2011 (contribution de 2,5 points en 2010 et 2,9 points en 2011), resterait conséquente en 2012. Elle redescendrait ensuite à une moyenne de 1 point de pourcentage entre 2013 et 2017. En l'absence de nouveaux chocs externes, une contribution relativement limitée des coûts importés constituerait un des principaux facteurs d'un retour à une inflation compatible avec les objectifs de la BCE.

1. L'évolution et la formation du coût salarial sont présentées plus en détail dans le chapitre 4.

**TABLEAU 9 - Coûts intérieurs et prix à l'importation**  
 taux de croissance annuels moyens en pour cent

	1981-1990	1991-1995	1996-2000	2001-2005	2006-2011	2012-2017
Coût salarial nominal horaire (entreprises)	6,1	5,1	2,0	2,7	2,7	2,8
Coût salarial réel horaire (entreprises)	1,9	2,9	0,6	0,8	0,4	0,8
Coût salarial nominal par unité produite (entreprises)	3,2	3,0	0,7	1,2	2,3	2,1
Prix à l'importation	3,5	-0,5	1,5	1,1	2,6	2,5
Déflateur du PIB	4,1	2,7	1,1	2,1	2,0	1,9
Contribution à la croissance du déflateur de la demande finale (en point de pour cent)						
- Coûts intérieurs	2,5	1,6	0,6	1,2	1,1	1,0
- Coûts salariaux unitaires	1,0	1,0	0,3	0,5	0,7	0,6
- Impôts indirects nets	0,3	0,3	0,2	0,1	0,0	0,1
- Autres coûts (=marges d'exploitation)	1,2	0,4	0,1	0,6	0,4	0,3
- Prix à l'importation	1,6	-0,2	0,8	0,2	1,1	1,2

### 3.4. Secteurs institutionnels

La capacité de financement de la Belgique, qui était descendue à un minimum historique en 2009 suite à la forte détérioration des comptes de l'Etat, s'était redressée de manière non négligeable en 2010, en raison de l'embellie enregistrée dans les comptes des sociétés. La capacité de financement de la Belgique a ainsi atteint l'équivalent de 3,1 % du PIB en 2010, selon la définition des comptes nationaux. En dépit d'un recul transitoire en 2011 et 2012, la capacité de financement du pays resterait foncièrement positive sur la période de projection (malgré un déficit public persistant jusqu'en fin de période).

#### 3.4.1. Les grands équilibres des secteurs intérieurs

*Particuliers : épargne brute rapportée au PIB se maintenant au-dessus de 10 % à moyen terme.*

Le taux d'épargne des particuliers (défini ici comme leur épargne brute rapportée au PIB) s'était accru de manière sensible en 2009, année de récession économique, marquée par un recul accentué de la confiance des consommateurs. Avec la reprise économique de 2010 et le retour à une plus grande confiance des consommateurs, le taux d'épargne s'est quelque peu réduit tout en restant au-dessus de 10 %. En 2011, le taux d'épargne a gonflé légèrement, avec en arrière-plan le ralentissement de l'activité économique. Au-delà de 2011, le taux d'épargne se stabiliserait autour de l'équivalent de 10 % de PIB. Le taux d'épargne des particuliers resterait donc élevé en projection (bien qu'un peu en retrait par rapport à la moyenne de la période 1995-2010), dans un contexte économique marqué, il est vrai, par une croissance économique relativement faible en début de période et une baisse du taux de chômage ne s'enclenchant qu'après 2014.

La capacité de financement des particuliers (à savoir leur épargne brute diminuée de leur formation brute de capital et corrigée pour les transferts de capitaux) était également remontée de manière sensible en 2009 (passant de 3,2 % du PIB en 2008 à 5,3 % en 2009). Un tel taux n'avait plus été atteint depuis 2002 : entre 2003 et 2008, le solde du compte des particuliers s'était en effet fortement réduit, en raison du recul de leur taux d'épargne et de la hausse concomitante du taux d'investissement. En 2010, le recul du taux d'épargne, commenté plus haut, va se traduire par une baisse parallèle de la capacité de financement, alors que la hausse observée en 2011 reflète surtout le ralentissement des investissements des particuliers. En projection, la capacité de financement des particuliers serait d'abord en baisse (suite à un recul temporaire de leur taux d'épargne), puis se stabiliserait à un niveau confortable, équivalant à plus de 4 points de PIB (voir graphique 18).

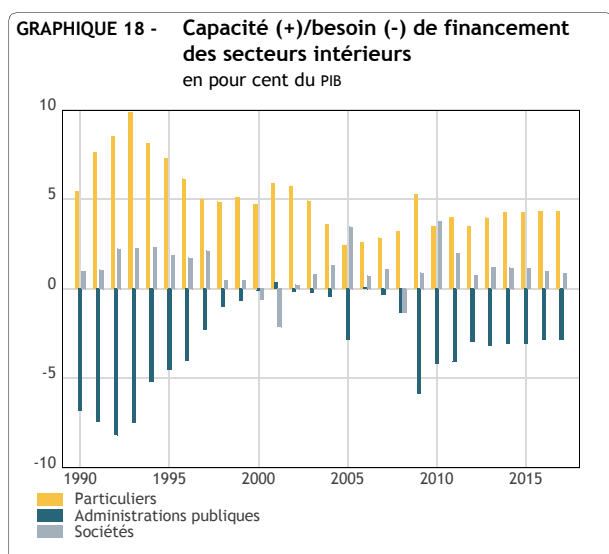
*Sociétés : augmentation progressive de la capacité de financement, malgré la remontée parallèle du taux d'investissement.*

Alors que la capacité de financement des sociétés était devenue négative en 2008 (pour la première fois depuis 2001), en raison de la baisse de leur revenu disponible (liée à la contraction de l'excédent d'exploitation), l'année 2009 avait été marquée par le rétablissement d'une capacité de financement positive, s'expliquant par l'ajustement drastique à la baisse de la formation de capital des sociétés. En 2010, le solde du compte des sociétés s'est fortement accru. Ce mouvement découle dans ce cas du redressement de leur taux d'épargne, lié, lui-même à la forte hausse des revenus primaires des sociétés dans un contexte conjoncturel favorable. La capacité de financement est par contre en recul en 2011 et ce mouvement de repli devrait se confirmer en 2012 : il s'expliquerait essentiellement par la progression du taux d'investissement et par le recul du revenu primaire. Au-delà de 2012, les sociétés continueraient à dégager une capacité de financement positive, équivalant à près de 1 % du PIB et cela malgré la hausse progressive de leur taux d'investissement. La progression de celui-ci serait en effet compensée par une hausse du même ordre du revenu disponible. En fin de période, la capacité de financement des sociétés atteindrait ainsi l'équivalent de 0,8 % du PIB (voir graphique 18).

**TABLEAU 10 - Synthèse des opérations des grands secteurs de l'économie**  
 en pour cent du PIB

	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2017
<b>1. Particuliers</b>							
1.1 Revenu disponible brut	67,3	63,3	59,9	62,2	62,4	62,1	61,4
dont revenu primaire brut	80,9	78,0	73,5	74,5	74,9	75,2	74,8
dont transferts courants nets	-13,6	-14,6	-13,5	-12,2	-12,4	-13,0	-13,4
1.2 Dépenses de consommation finale	54,0	53,2	51,4	52,9	52,9	53,2	51,6
1.3 Epargne brute	13,8	10,7	9,1	10,2	10,4	9,8	10,5
1.4 Transferts en capital	0,4	-0,0	-0,4	-0,4	-0,5	-0,5	-0,5
1.5 Formation brute de capital	6,9	6,0	6,3	6,3	5,9	5,8	5,7
1.6 Capacité (+)/besoin (-) de financement	7,3	4,7	2,4	3,5	4,0	3,5	4,3
<b>2. Sociétés</b>							
2.1 Revenu disponible brut	14,2	14,1	15,1	16,2	15,8	15,1	15,9
dont revenu primaire brut	16,1	16,7	17,8	17,9	17,8	17,2	18,5
dont transferts courants nets	-1,8	-2,6	-2,7	-1,7	-2,0	-2,1	-2,6
2.2 Epargne brute	13,7	13,5	14,5	15,2	14,9	14,2	15,1
2.3 Transferts en capital	0,1	0,6	2,9	0,8	1,0	0,7	0,7
2.4 Formation brute de capital	11,9	14,7	13,9	12,3	14,0	14,2	15,0
2.5 Capacité (+)/besoin (-) de financement	1,9	-0,6	3,5	3,8	2,0	0,7	0,8
<b>3. Administrations publiques</b>							
3.1 Revenu disponible brut	19,4	23,8	24,3	22,1	22,3	23,4	23,3
3.2 Dépenses de consommation finale	21,4	21,3	22,8	24,2	24,0	24,2	24,2
3.3 Epargne brute	-2,0	2,6	1,5	-2,1	-1,7	-0,8	-0,9
3.4 Transferts en capital	-0,6	-0,7	-2,6	-0,4	-0,7	-0,3	-0,3
3.5 Formation brute de capital	1,9	2,0	1,7	1,6	1,7	1,8	1,6
3.6 Capacité (+)/besoin (-) de financement	-4,5	-0,1	-2,8	-4,2	-4,1	-2,9	-2,8
p.m. Solde public "corrigé"	-4,5	-0,1	-2,7	-4,0	-3,8	-2,7	-2,6
<b>4. Ensemble des secteurs intérieurs</b>							
4.1 Epargne nationale brute	25,5	26,8	25,1	23,3	23,6	23,2	24,7
dont épargne privée	27,5	24,2	23,6	25,4	25,3	24,0	25,6
4.2 Formation brute de capital	20,7	22,6	21,9	20,2	21,6	21,8	22,3
4.3 Transferts en capital	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
4.4 Capacité (+)/besoin (-) de financement	4,6	4,1	3,1	3,1	1,9	1,3	2,3

*Administrations publiques : maintien d'un solde public négatif en projection.*



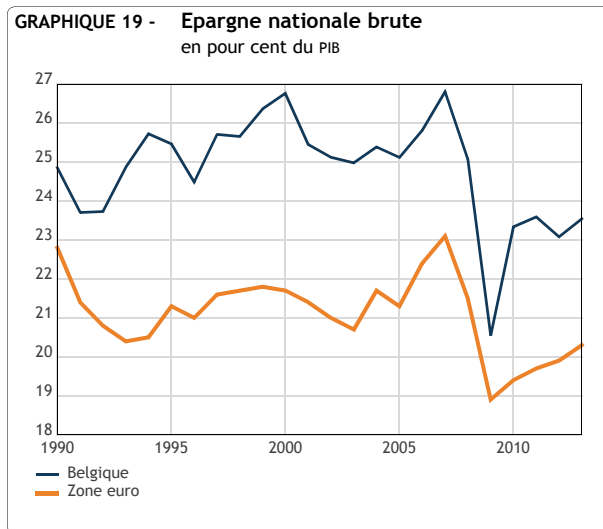
En 2010, le compte des administrations publiques<sup>1</sup> s'est soldé par un déficit important, de l'équivalent de 4,2 %<sup>2</sup> du PIB. Ce déficit a été à peine réduit en 2011 et ce n'est qu'en 2012, à la faveur des mesures prises par les différentes entités, que le solde à financer de l'ensemble des administrations publiques redescendrait à 2,9 %<sup>2</sup> du PIB. Sur la période de projection, en l'absence de nouvelles mesures adéquates, les besoins de financement publics resteraient importants, atteignant encore l'équivalent de 2,8 %<sup>2</sup> du PIB en 2017.

1. Pour un commentaire détaillé sur l'évolution du compte des administrations publiques, voir le chapitre 5.

2. Le solde public serait de -4,0 % du PIB en 2010, -2,7 % en 2012 et -2,6 % en 2017, si l'on intègre les nouveaux comptes publics publiés tout récemment (voir chapitre 5).



*Épargne brute de l'ensemble des secteurs intérieurs : timide reprise en projection, mais on ne rejoint pas le taux moyen des 15 dernières années.*



Le taux d'épargne nationale<sup>1</sup>, qui est obtenu en additionnant l'épargne brute des différents secteurs intérieurs, s'est légèrement relevé en 2011, après une remontée beaucoup plus franche en 2010. La remontée du taux d'épargne sur ces deux années (et qui résulte de mouvements contrastés dans les différents secteurs : hausse du taux d'épargne des sociétés et des administrations publiques, baisse de ce taux pour les particuliers), est toutefois loin de compenser la forte chute observée en 2009. Avec un niveau de 23,6 %, le taux d'épargne national reste, en 2011, bien inférieur à la moyenne des 15 dernières années (voir graphique 19), tout en restant à un niveau plus élevé que dans le reste de la zone euro (19,7 % pour la zone euro en 2010<sup>2</sup>). L'écart entre la

Belgique et la zone euro qui atteignait encore 5,1 % du PIB en 2000, a eu tendance à se réduire ensuite. Il a même chuté à seulement 1,9 % en 2009, mais s'est redressé en 2010 jusqu'à l'équivalent de 3,9 % du PIB. Cet écart devrait plus ou moins se stabiliser en projection (voir graphique 19).

En 2012, dans un contexte conjoncturel médiocre, le taux d'épargne nationale se tasserait quelque peu. Il entamerait ensuite une remontée graduelle, passant de l'équivalent de 23,2 % du PIB en 2012 à 24,7 % en 2017.

*La capacité de financement de l'ensemble de l'économie reste positive sur toute la période de projection.*

La capacité de financement de l'ensemble de l'économie (à savoir l'épargne nationale moins les opérations en capital) a atteint un plancher en 2009, avec seulement 0,3 % du PIB. Une nette amélioration a été observée en 2010, qui s'explique par la forte remontée du taux d'épargne national. Dès 2011, toutefois, la capacité de financement nationale est à nouveau en recul, du fait de la hausse du taux d'investissement. Sur la période de projection, malgré un nouveau recul en 2012, la capacité de financement de l'ensemble de l'économie resterait positive, en dépit du maintien d'un besoin de financement public non négligeable.

La faible performance de 2009 ne fait que confirmer la chute drastique de la capacité de financement observée dès 2008, mais les facteurs explicatifs ne sont pas identiques. Alors qu'en 2008, la chute s'explique tant par la baisse du taux d'épargne nationale que par la forte hausse du taux de formation brute de capital (ce taux est passé de 22,9 % du PIB en 2007 à 24,0 % en 2008), 2009 est surtout marqué par l'effondrement du taux d'épargne nationale (qui perd près de 5 points). En 2010, la capacité de financement totale s'améliore nettement, gagnant l'équivalent de 2,8 % du PIB, grâce au redressement de l'épargne intérieure. La capacité de financement nationale recule à nouveau en 2011, en dépit d'une épargne intérieure en légère hausse. On observe, en effet, une hausse plus conséquente du taux de formation de capital. En 2012, le taux d'épargne intérieure serait en léger recul, alors que le taux de formation de capital resterait inchangé, de sorte que la capacité de financement de l'ensemble de l'économie serait à nouveau en repli. Au-delà de 2012, l'augmentation progressive du solde de financement global de la Nation (qui passerait de 1,3 % du PIB en 2012 à 2,3 % du PIB en 2017) refléterait le lent redressement de l'épargne intérieure. Le redressement du taux d'investissement en projection (celui-ci remonterait à plus de 22 % du PIB en fin de période) ne serait pas de nature à remettre fondamentalement en cause cette évolution.

1. Épargne nationale brute rapportée au PIB.

2. Le taux d'épargne brute de la zone euro a également connu une chute non négligeable en 2009, perdant 2,9 points par rapport à 2008.

### 3.4.2. Le compte du reste du monde

*La position de prêteur net de la Belgique au reste du monde serait maintenue en projection.*

Les fluctuations de la capacité de financement de la Nation trouvent leur contrepartie dans les échanges avec le reste du monde. L'élargissement de la capacité de financement en 2010 traduit une amélioration du compte extérieur de la Belgique. A l'inverse, la baisse de cette même capacité de financement en 2011 (et, selon notre projection, en 2012) se reflète dans des comptes extérieurs moins favorables pour le pays. De 2013 à 2017, un prêt net de la Belgique au reste du monde (et donc un surplus extérieur,) certes moins important que par le passé, serait enregistré tout au long de la période de projection.

*Diminution tendancielle des surplus extérieurs courants depuis 2002.*

Depuis le milieu des années quatre-vingt, la Belgique a pu dégager chaque année des surplus extérieurs courants relativement importants (voir graphique 20), mais alors que le surplus avait atteint un sommet en 2002 (soit l'équivalent de 6 % du PIB), le solde courant s'est, depuis, graduellement dégonflé et n'a plus représenté que 3,1 % du PIB en 2010 et 2 % en 2011. L'affaiblissement des résultats depuis leur sommet de 2002 reflète surtout la contraction du surplus net dégagé sur les opérations en biens et services. Cette contraction s'explique, à la fois, par une détérioration des termes de l'échange (lesquels ont baissé en moyenne de 0,5 % par an sur la période 2003-2011) et par un effet en volume (le taux de couverture en volume des importations par les exportations s'est dégradé de plus de 2 % au total sur la période 2003-2011). Ces mouvements n'ont toutefois pas été, loin s'en faut, réguliers. On observe en particulier une forte amélioration des termes de l'échange en 2009 (baisse des prix des matières premières énergétiques), alors que c'est l'inverse qui se produit en 2010, tout comme en 2011 (les prix énergétiques repartent à la hausse). En ce qui concerne les exportations nettes en volume, on enregistre une légère contraction en 2009, alors que l'année 2010 est plus favorable (les exportations bénéficiant de la reprise mondiale). En 2011, le taux de couverture en volume a baissé à nouveau, en liaison avec le ralentissement de la demande extérieure.

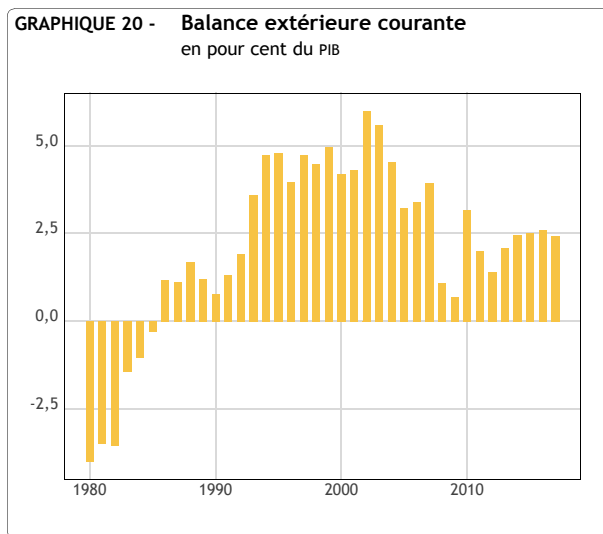
D'un point de vue sectoriel, on note que la baisse du surplus extérieur résulte de la nette dégradation des opérations sur marchandises avec, en particulier, un déficit de plus en plus conséquent pour la branche des biens d'équipement (on vient d'un léger surplus en 2002!) et une facture extérieure énergétique nette de près de 20 milliards d'euros en 2011 (contre 6,5 milliards en 2002). Fort heureusement, la Belgique a pu dégager un surplus extérieur de plus en plus important sur les opérations sur services (le surplus sur l'ensemble des opérations sur services serait passé de 4,1 milliards d'euros en 2002 à 10,5 milliards d'euros en 2011)<sup>1</sup>, permettant à notre pays de conserver une balance de biens et services positive.

D'autres facteurs ont apporté une contribution plutôt positive aux comptes extérieurs courants en 2010 et 2011. Il en va ainsi pour les revenus de la propriété (les revenus des investissements ont augmenté ces dernières années) et on a également noté un léger gonflement du surplus dégagé traditionnellement par les revenus du travail. Au total, le solde des revenus de facteurs a représenté l'équivalent de 2,1 % du PIB en 2010 et 2,2 % en 2011.

---

1. En % du PIB, le surplus sur les services est passé de 1,5 % en 2002 à près de 3 % en 2011, alors que, dans le même temps, le solde sur marchandises est passé d'un surplus de 4,2 % en 2002 à un déficit de 1,4 % en 2011.

*Baisse du surplus courant en 2012, rétablissement en 2013 et stabilisation ensuite.*



Le surplus extérieur courant devrait baisser à nouveau en 2012. D'une part, la forte hausse des prix internationaux de l'énergie contribuerait à gonfler encore la facture énergétique (laquelle augmenterait de près de 3 milliards d'euros). D'autre part, une demande extérieure atone se traduirait par une très faible progression des exportations de biens et services en volume (la progression des importations en volume serait légèrement supérieure). Au total, le surplus extérieur courant n'atteindrait que l'équivalent de 1,4 % du PIB en 2012.

Au-delà de 2012, le redressement progressif de la demande extérieure bénéficierait aux exportations et, dans la foulée, à la balance extérieure courante.

En l'absence (postulée) de nouveaux chocs sur les prix mondiaux, le surplus extérieur courant devrait se redresser pour atteindre l'équivalent de 2,4 % du PIB à l'horizon 2017.

*Opérations en capital : maintien d'un léger déficit en projection.*

Les opérations en capital ont été légèrement négatives depuis le début de la décennie, mais le solde négatif s'est réduit en 2010 et en 2011. En projection, les opérations en capital resteraient négatives, suite au gonflement des transferts en capital des administrations publiques (pouvoir fédéral) vers le reste du monde.

*Le solde de financement positif de la Nation reflète une épargne intérieure suffisante en regard des besoins de financement publics.*

Au total, le prêt net de la Belgique au reste du monde, qui était retombé à un niveau historiquement bas en 2009, avec une capacité de financement dépassant à peine le milliard d'euros (ou 0,3 % du PIB), s'est regonflé en 2010 (il a atteint 11 milliards d'euros) à la faveur de la reprise économique et de l'amélioration substantielle du compte des sociétés. Le solde de financement est quelque peu retombé en 2011, suite notamment au ralentissement de l'activité, pour ne plus atteindre que 7 milliards d'euros (1,9 % du PIB). On reste donc loin des 15,6 milliards (5,8 % du PIB) enregistrés en 2002.

En raison de l'amélioration régulière du compte courant (sauf en 2012, voir ci-dessus) et malgré des opérations en capital qui restent négatives de manière récurrente, le surplus de financement persisterait entre 2012 et 2017, atteignant 2,3 % du PIB en fin de période. Les surplus dégagés par les sociétés et les particuliers entre 2009 et 2011 ont permis de compenser largement l'important besoin de financement des administrations publiques. En projection, le maintien d'une capacité de financement élevée pour les particuliers et toujours positive pour les sociétés permettrait de rencontrer des besoins de financement publics restant élevés et de continuer à dégager un surplus net de financement vers l'étranger.

**TABLEAU 11 - Compte du reste du monde**  
 soldes, en pour cent du PIB

	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2017
1. Opérations courantes	-4,8	-4,2	-3,2	-3,1	-2,0	-1,4	-2,4
. Biens et services	-3,9	-2,9	-3,9	-2,7	-1,4	-0,8	-1,9
. Rémunération nette des salariés	-1,1	-1,1	-1,3	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5
. Revenus nets de la propriété	-1,0	-1,6	0,4	-0,5	-0,7	-0,7	-0,8
. Impôts, nets de subventions	0,4	0,4	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4
. Autres transferts courants	0,8	1,1	1,4	1,4	1,3	1,3	1,4
2. Opérations en capital	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
3. Capacité (+)/besoin (-) de financement du reste du monde	-4,6	-4,1	-3,1	-3,1	-1,9	-1,3	-2,3

## 4. Marché du travail

*A moyen terme, la population active progresserait de 241 200 unités (croissance annuelle moyenne de 0,8 %), soit à un rythme supérieur à celui enregistré au cours des six dernières années (+207 400 unités). En projection, la contribution de la démographie à la croissance de l'offre de travail devrait néanmoins légèrement se tasser. La croissance de la population d'âge actif est tombée de 1,0 % en 2007 à 0,4 % en 2012 et devrait encore s'infléchir au cours des six prochaines années (jusqu'à 0,3 % en 2017). Dans une perspective historique plus longue, sa croissance (+166 000 personnes d'âge actif sur six ans) reste toutefois soutenue. Elle continue toujours à être stimulée par un solde migratoire durablement positif.*

*La contribution décroissante de la démographie est plus que compensée par une évolution plus dynamique des taux d'activité par rapport aux six dernières années. Dans les classes d'âge les plus jeunes (15-24 ans), le net recul des taux d'activité observé depuis 2005 devrait progressivement cesser. Dans les classes d'âge moyen (25-49 ans), les effets de cohorte positifs (mais décroissants) dans la population féminine et les effets négatifs du durcissement de la politique de contrôle de recherche active d'un emploi se compensent mutuellement. Enfin, dans les tranches d'âge plus élevées (50-64 ans), les taux d'activité progressent et restent le principal moteur de la croissance de la population active.*

*Les récentes réformes du marché du travail auraient a priori aussi bien des effets positifs (réformes des pensions, des prépensions et du régime de mise en disponibilité; durcissement des conditions d'accès à l'interruption de carrière à temps plein) que négatifs (suivi administratif plus sévère de la recherche effective d'emploi par les bénéficiaires d'une allocation d'attente et limitation dans le temps de ces allocations) sur la population active. Toutefois, l'effet net serait indéniablement positif. Il est estimé à 57 600 unités sur l'ensemble de la période de projection et se concentre principalement dans la classe 58-64 ans.*

*La croissance de la population active (+26 800 unités) serait, en 2012, légèrement inférieure à celle de l'an dernier mais elle s'accélérait, sur la période 2013-2016, sous l'impulsion des réformes (+46 000 unités par an) pour à nouveau fléchir (+30 600 unités) en fin de période de projection à mesure que les réformes atteignent leur vitesse de croisière. Le taux d'activité global a encore légèrement baissé (de 72,8 % à 72,7 %) l'an dernier, il regagnerait le terrain perdu en 2012 et ensuite augmenterait sensiblement pour finalement atteindre 74,3 % en 2017.*

*Sur la période 2012-2013, la population active occupée n'augmenterait que de 22 100 unités en raison principalement du faible taux de croissance de l'économie belge au cours de ces deux années. C'est surtout dans l'industrie manufacturière (-20 700 emplois) et dans le commerce et l'horeca (-10 100 emplois) que les pertes d'emploi sont les plus marquées. De plus, l'emploi public diminuerait aussi légèrement (-1 500 emplois) au cours de cette période, alors qu'il avait connu une forte expansion au cours des dix dernières années (plus de 9 000 emplois par an). Par contre, l'emploi créé par le biais du système des titres-services, fortement subventionné, continue à progresser à un rythme soutenu (de 19 600 unités en deux ans).*

*En 2012, la durée du travail dans les branches d'activité marchande baisse (de 0,4 %) sous l'effet du ralentissement de la croissance, mais elle devrait repartir à la hausse sur la période 2013-2014 (croissance respective de 0,4 % et 0,1 %) grâce à la reprise de l'activité pour ensuite renouer avec une tendance légèrement à la baisse (-0,1 % par an). Le durcissement des conditions d'accès à l'interruption de carrière et au crédit-temps entraînerait, sur la période 2012-2014, une hausse de 0,15 point de pourcentage de la durée de travail par rapport à une situation à politique inchangée.*

*La croissance de la population active occupée s'accélère à nouveau à partir de 2014 (croissance moyenne de 1 % par an; + 188 000 unités sur la période 2014-2017) étant donné que la croissance de la valeur ajoutée atteint en moyenne 2,1 % par an et que les gains de productivité sont faibles (0,9 % en moyenne par an) dans les branches d'activité marchande. De plus, l'emploi public serait de nouveau en hausse (de 20 200 unités). Les services marchands (+ 189 600 emplois au*

*cours de cette période) reste le principal moteur de cette croissance de l'emploi, même si les perspectives pour les branches 'crédit et assurances' (-2 600 emplois) et 'commerce et horeca' (+ 5 000 emplois seulement) ne sont pas très favorables.*

*Dans l'industrie, les pertes d'emploi devraient être moins importantes (- 6 400 emplois) puisque le recul de l'emploi dans l'industrie manufacturière est plus limité (-16 700 emplois) et est, en outre, en partie compensé par les 10 800 emplois créés dans la construction.*

*S'agissant du taux d'emploi macroéconomique (rapport entre la population active occupée totale et la population entre 15 et 64 ans; chiffres administratifs), il a progressé jusqu'à 64 % l'an dernier, soit un niveau très proche du pic historique atteint juste avant la crise financière (64,2 %). Il devrait légèrement fléchir en début de période (à 63,8 % en 2013), mais devrait ensuite se rétablir pour finalement grimper à 65,4 % en 2017. Quant au taux d'emploi, tel que défini dans le cadre de la stratégie EU2020 (mesuré pour la population entre 20 et 64 ans sur la base de l'Enquête sur les forces du travail), il a baissé l'an dernier (de 67,6 % à 67,3 %) et tomberait à 67 % en 2013, mais augmenterait ensuite progressivement jusqu'à 68,5 % en 2017, un pourcentage encore sensiblement éloigné de l'objectif de 73,2 % que la Belgique s'est engagée à atteindre à l'horizon 2020.*

*Sur l'ensemble de la période de projection, le coût nominal du facteur travail par unité produite dans le secteur des entreprises augmenterait en moyenne de 2,1 % par an, soit plus ou moins au même rythme que l'objectif d'inflation annuelle maximale de 2 % défini par la Banque centrale européenne. Cependant, la croissance de la productivité serait plutôt faible (0,7 % en moyenne annuelle). Cette augmentation modérée des coûts unitaires serait dès lors principalement attribuable à la maîtrise du coût nominal horaire du facteur travail. En moyenne, ce coût nominal horaire progresserait de 2,8 % par an, dont 0,7 % ex post en raison de la hausse des salaires bruts avant indexation et 2,1 % suite à l'indexation des salaires bruts sur la base de l'indice-santé. Tant les cotisations patronales que les subventions salariales auraient un impact négligeable : un impact marginal à la baisse sur les charges pour les premières et un impact marginal à la hausse pour les secondes.*

*A l'échéance de l'Accord interprofessionnel 2011-2012, le coût horaire du facteur travail devrait refléter l'incidence d'un certain nombre de déterminants macroéconomiques sur les négociations salariales. Ainsi, les faibles gains de productivité et le taux de chômage relativement élevé devraient contribuer à contenir le coût du travail, tandis que la progression du coin salarial pousserait plutôt le coût du travail à la hausse.*

*Le coin salarial devrait augmenter en dépit de la baisse du taux de cotisations patronales, les autres déterminants du coin salarial (cotisations personnelles, impôts des personnes physiques, les termes de l'échange internes entre les prix de la valeur ajoutée et les prix à la consommation) étant tous plus ou moins à la hausse. La baisse modérée du taux de cotisations patronales serait principalement attribuable au taux de cotisations fictives qui baisserait notamment en raison de l'effet modérateur exercé par la réforme des prépensions. Par contre, le taux de cotisations patronales légales augmenterait, un phénomène dû au caractère forfaitaire, dégressif et non indexé des paramètres des réductions de cotisations et qui est encore renforcé par les conditions moins généreuses réservées, à partir de 2012 et comparativement à 2010-2011, aux salaires bas et élevés et aux groupes à risque.*

*La part salariale qui, à la suite de l'introduction de la loi de sauvegarde de la compétitivité en 1996 et des différentes décisions de réduction des charges, était tombée à 62,7 % en moyenne sur la période 1997-2010, progresserait jusqu'à 63,4 % en moyenne sur la période 2012-2017, niveau qui serait toutefois inférieur à celui enregistré sur la période 1980-1996 (65,3 % en moyenne).*

*A moyen terme, la croissance de la population active ne serait pas totalement absorbée par la création de nouveaux emplois : le chômage (définition BFP) progresserait dès lors de 31 200 unités pour atteindre 658 900 unités en 2017. Cependant, la réforme du régime des allocations d'attente pour les jeunes qui entrent sur le marché du travail (allongement du stage d'attente; suivi plus strict de la recherche active d'un emploi; limitation des allocations dans le temps) entraîne un glissement, au sein du chômage global, du statut de chômeur indemnisé vers le statut non indemnisé. Par conséquent, le nombre total de chômeurs indemnisés baisserait (de 20 300 unités) à moyen terme.*

Entre 2012 et 2014, le chômage devrait augmenter sensiblement (+64 200 unités) puisque l'emploi ne croît que modérément les deux premières années de cette période et que les effets d'expansion sur l'offre de travail exercés par les réformes structurelles jouent déjà dès 2013 (principalement par le biais du relèvement de l'âge minimum d'accès à la pension anticipée). Par conséquent, le taux de chômage passerait de 11,9 % en 2011 à 12,9 % en 2014.

Au cours des années suivantes, la croissance de l'emploi devrait s'intensifier mais l'expansion de l'offre de travail se poursuit, les effets de la réforme du régime de prépensions devenant désormais tangibles. L'offre de travail supplémentaire ne se transformerait que progressivement en nouveaux emplois via un ralentissement progressif des hausses de taux de salaires bruts. Par conséquent, la baisse du chômage sur la période 2015-2017 se limiterait à 33 000 unités. En fin de période de projection, le taux de chômage fléchirait jusqu'à 12 %, soit un niveau encore légèrement supérieur à celui de l'année dernière. Le taux de réserve de main-d'oeuvre dans les classes d'âge supérieures enregistre une baisse structurelle, mais le taux de chômage parmi les moins de 50 ans devrait, en fin de période, rester supérieur (11,7 %) au niveau atteint avant la crise en 2008 (10,2 %). En 2011, le taux de chômage harmonisé d'Eurostat a sensiblement baissé (de 8,3 % à 7,2 %), mais il grimperait à 7,9 % en 2014 pour rebaisser à 7,3 % en fin de période.

Ces perspectives incluent une projection par âge des agrégats du marché du travail, ce qui permet d'étendre l'analyse des équilibres sur le marché du travail, aux flux d'entrants et de sortants et aux cohortes. Ainsi, les besoins de recrutement totaux qui cibleront les moins de 50 ans (et en pratique les moins de 30 ans) peuvent être projetés. Ces besoins sont la résultante tant de la croissance nette de l'emploi (la 'demande d'expansion') que des besoins de remplacement (la 'demande de remplacement') des travailleurs de 49 ans et plus qui quittent l'emploi.

Le vieillissement de la population active occupée continue à exercer des pressions à la hausse sur la demande de remplacement, même si les réformes récentes du marché du travail tendent à moyen terme à contenir ces pressions. Les besoins de recrutement totaux ciblés sur la classe 15-49 ans s'élèveraient chaque année à 125 200 unités (2,7 % de la population active occupée, 751 400 unités sur l'ensemble de la période), dont la majeure partie (72 %) servirait au remplacement des travailleurs de 49 ans et plus qui quittent l'emploi. D'un point de vue purement quantitatif, les entrées dans la population active au cours de cette période (estimées à 141 000 unités par an) devraient largement combler ces besoins, d'autant plus qu'elles sont en hausse par rapport au passé récent.

L'analyse sectorielle montre que les branches 'autres services marchands' et 'santé et action sociale' ont, en termes relatifs (c'est-à-dire par rapport à l'effectif total de la branche), des besoins de recrutement particulièrement importants qui, par ailleurs, sont davantage générés par la demande d'expansion que par la demande de remplacement. Les besoins de recrutement diminuent dans la construction (baisse de la demande d'expansion), mais augmentent dans les transports et communication (croissance des demandes d'expansion et de remplacement) et se redressent quelque peu dans l'industrie manufacturière (ralentissement de la baisse de l'emploi, besoins de remplacement plus élevés). Quant aux besoins de recrutement dans la branche 'crédit et assurances' et dans la fonction publique, ils sont aussi, fortement pour la première et plus encore pour la seconde, par rapport au passé, dominés par des besoins (importants) de remplacement. On constate dans la fonction publique des sorties durablement élevées de fonctionnaires âgés, même si c'est dans ce statut que la réforme des pensions aurait le plus d'impact.

Cette analyse sectorielle appelle une remarque importante. En effet, la mobilité sectorielle des travailleurs âgés entre 30 et 50 ans implique que les besoins de recrutement calculés à partir des départs des travailleurs de 49 ans et plus ne correspondent pas nécessairement à des offres d'emploi pour les jeunes. Les grandes disparités entre branches d'activité au niveau des besoins de recrutement relatifs se résorbent en grande partie lorsque l'on tient compte de la mobilité sectorielle et que l'on examine spécifiquement les besoins ciblés sur les jeunes diplômés. Par conséquent, les branches qui enregistrent une baisse structurelle de leur emploi restent cependant des moteurs importants pour l'emploi des jeunes.

## 4.1. Démographie et offre de travail

*Les récentes observations font apparaître une hausse à nouveau plus forte que prévu de la population totale et de la population d'âge actif.*

Par rapport à l'édition précédente des perspectives, les observations de la population au 1er janvier 2011 ont été introduites. Il en ressort que la hausse de la population (janvier 2011 par rapport à janvier 2010) a de nouveau été plus marquée que prévu (23 300 unités supplémentaires, dont 17 500 d'âge actif). Cette différence est en partie due (environ pour 1/3) à la régularisation d'un nombre plus important de personnes en 2010 par rapport à 2009. Les perspectives de population tiennent compte des nouveaux points de départ au 1er janvier 2011. Les hypothèses de projection n'ont pas été modifiées, à l'exception de la distribution régionale du taux de natalité<sup>1</sup>. Au niveau des présentes perspectives (basées sur des moyennes annuelles), ces évolutions impliquent une révision à la hausse de la population totale de 11 500 unités en 2010, soit une révision à la hausse de 0,11 %, et de 21 700 unités en 2011, soit une révision de 0,20 %. Toutefois, à moyen terme, la population totale devrait afficher une croissance légèrement moins soutenue (croissance annuelle de 0,78 %, contre 0,75 % lors des perspectives de l'an dernier). Concernant la population d'âge actif, ces révisions correspondent à une hausse de 8 700 unités en 2010 (0,12 %) et de 16 900 unités en 2011 (0,23 %), tandis que la croissance à moyen terme devrait être légèrement revue à la baisse (tableau 12 : croissance annuelle moyenne de 0,38 %, soit une hausse cumulée de 166 000 unités sur l'ensemble de la période [tableau 14], contre 0,39 % et 170 600 unités lors des perspectives de l'an dernier).

**TABLEAU 12 - Déterminants de l'offre de travail (15 à 64 ans)<sup>1</sup>**  
croissance annuelle en pour cent, contributions à la croissance annuelle en points de pourcentage

	2000-2005	2006-2011	2009	2010	2011	2012	2013-2016	2017	2012-2017
1. Croissance de la population d'âge actif	0,40	0,83	0,73	0,78	0,65	0,42	0,39	0,29	0,38
2. Croissance du taux d'activité	0,73	-0,17	0,00	0,06	-0,10	0,05	0,44	0,23	0,34
2A. Contribution de la démographie	-0,09	-0,25	-0,17	-0,10	-0,02	0,03	-0,02	-0,06	-0,02
2B. Contribution du comportement d'offre	0,81	0,06	0,16	0,16	-0,08	0,01	0,46	0,29	0,35
15-24 ans	0,02	-0,23	-0,29	-0,22	-0,19	-0,14	-0,03	0,00	-0,04
25-49 ans; femmes	0,34	0,01	0,15	0,07	-0,06	0,01	0,04	0,03	0,03
25-49 ans; hommes	0,02	-0,13	-0,15	-0,14	-0,16	-0,14	-0,05	-0,01	-0,06
50-64 ans; femmes	0,32	0,31	0,37	0,34	0,24	0,25	0,32	0,21	0,29
50-64 ans; hommes	0,11	0,10	0,08	0,10	0,09	0,04	0,17	0,06	0,13
3. Croissance de l'offre de travail (=1+2)	1,13	0,65	0,73	0,84	0,55	0,47	0,83	0,53	0,72
3A. Contribution de la démographie (=1+2A)	0,31	0,58	0,56	0,67	0,64	0,45	0,37	0,23	0,36
3B. Contribution du comportement d'offre (=2B)	0,81	0,06	0,16	0,16	-0,08	0,01	0,46	0,29	0,35

1. L'offre de travail équivaut à la population active telle que définie par le BFP (c.-à-d. y compris les chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi).

*La croissance de la population d'âge actif fléchit à moyen terme, ...*

Dans une perspective historique plus large, la population d'âge actif continue à fortement augmenter, mais le rythme de sa croissance ralentit : 0,42 % cette année, contre 0,65 % en 2011. Ce ralentissement s'explique premièrement par le fait que les cohortes atteignant l'âge de 65 ans sont, à partir de 2012, plus denses que celles qui atteignent l'âge de 15 ans. Au cours des six dernières années en revanche, on observait encore le phénomène inverse, les cohortes atteignant l'âge de 65 ans étant relativement peu denses, ce qui accélérât sensible-

1. Calculées avec les taux de fécondité par âge de la mère fournis par les Bulletins de naissances, les naissances sont ensuite corrigées au niveau de l'arrondissement en fonction des déclarations de l'enfant à la commune de résidence, lieu pris en compte par le Registre national. Cette correction permet d'utiliser comme auparavant les informations que comportent les Bulletins de naissance tout en assurant la cohérence avec les définitions à la base des statistiques de population.



ment la croissance de la population d'âge actif. Deuxièmement, le niveau de la migration nette devrait être plus faible en 2012 qu'au cours des deux dernières années, où il était extrêmement élevé. Il retomberait ainsi à son niveau de 2009, déjà particulièrement élevé. Ensuite, la migration nette se maintiendrait à ce niveau et fléchirait seulement en fin de période, si bien que la croissance de la population d'âge actif retomberait à 0,29 %. En moyenne, la migration nette se maintiendrait à moyen terme à un niveau comparable à celui de ces six dernières années, si bien que le ralentissement de la croissance de la population d'âge actif par rapport à cette période (0,38 % par an aujourd'hui, contre 0,83 % à l'époque) serait exclusivement dû aux effectifs des différentes cohortes qui progressent dans la pyramide des âges.

*... si bien que la contribution de la démographie à la hausse de l'offre de travail s'affaiblit, tout en restant positive.*

Par ailleurs, les premières cohortes nées après la guerre ont maintenant atteint la catégorie d'âge actif la plus élevée (60-64 ans). Par conséquent, la croissance du taux d'activité macroéconomique<sup>1</sup> est dorénavant nettement moins freinée par l'évolution de la structure d'âge de la population d'âge actif. Alors que cette évolution avait freiné, au cours de ces six dernières années, la croissance du taux d'activité global d'un peu moins de 0,25 point de pourcentage (ppc) par an, ils ne devraient avoir quasiment aucun effet au cours de la période de projection (contribution négative d'à peine 0,02 ppc par an). Compte tenu de ce phénomène, la contribution de la démographie totale à l'évolution de l'offre de travail (0,36 ppc par an) devrait fléchir moins fortement, par rapport à la période précédente (0,58 ppc par an), que ce que l'on pourrait attendre sur la seule base de l'évolution de la population d'âge actif.

*La période précédente a été marquée par des chocs négatifs sur les taux d'activité des moins de 50 ans, ...*

Les changements dans le comportement d'offre<sup>2</sup> n'ont contribué que très légèrement à la croissance de la population active au cours des six dernières années (0,06 ppc par an), laquelle s'expliquait largement par l'impulsion démographique. Ce constat s'oppose à celui des six années antérieures, où les changements de comportement étaient majoritairement responsables de la hausse de l'offre de travail, qui par ailleurs avait progressé presque deux fois plus vite (1,13 % par an, contre 0,65 % par an). Les ventilations par âge et sexe présentées dans le tableau 12 montrent que la perte de dynamique du comportement d'offre est exclusivement observée dans les catégories d'âge inférieures à 50 ans, et principalement chez les femmes d'âge moyen (leur contribution moyenne à la croissance de l'offre de travail est passée de 0,34 ppc par an à seulement 0,01 ppc par an). Cette baisse est en partie due au fait que les effets de cohorte (participation croissante des nouvelles générations de femmes) s'épuisent lentement dans ces catégories d'âge. Chez les jeunes, ce recul s'expliquerait par la participation croissante à l'enseignement supérieur et par l'allongement de la durée moyenne des études à la suite des réformes de Bologne.

*... qui serait en partie dus à des facteurs administratifs.*

Si l'on compare avec l'évolution des taux d'activité mesurés par l'enquête sur les forces du travail, il apparaît néanmoins que, principalement pour la catégorie des 25-49 ans, des facteurs purement administratifs seraient également à l'origine des chocs négatifs observés depuis 2007 dans l'évolution des taux d'activité des moins de 50 ans. L'absence de cohérence entre les chiffres de population administratifs (issus du Registre national) et la population active "concept administratif" (mesurée par le biais des institutions de sécurité sociale) pourrait constituer un premier élément explicatif. Ainsi, il est clair que des transitions importantes entre la population "de facto" présente sur le territoire et la population "de jure" du Registre national (suite à la campagne de régularisation collective organisée au début des années 2000 par exemple) peuvent induire à court terme des chocs négatifs sur les taux d'activité mesurés. Un autre facteur explicatif, invoqué dans les perspectives

1. Rapport entre la population active totale (de 15 ans et plus) et la population d'âge actif (15 à 64 ans).

2. Défini comme l'ensemble des changements de taux d'activité par âge, sexe et région du domicile.

depuis plusieurs années, serait les contrôles plus stricts du comportement de recherche d'emploi, mis en place depuis le milieu des années 2000. Ils auraient conduit à une augmentation des suspensions des allocations et exerceraient ainsi une pression à la baisse sur le chômage et la population active "concept administratif" (ce qui pourrait d'ailleurs expliquer pourquoi le chômage a reculé plus sensiblement que prévu pendant la période de haute conjoncture et a moins fortement progressé que prévu après l'éclatement de la crise).

#### *Des révisions a posteriori des données de l'emploi ...*

Les révisions successives des données d'emploi, qui ont été assez importantes au cours des dernières années, posent un problème supplémentaire dans l'interprétation des évolutions les plus récentes. Joue aussi le fait que les données sur la population sont disponibles plus tardivement (à cinq trimestres d'intervalle) que les données sur le chômage (directement disponibles) et l'emploi (première estimation disponible à un trimestre d'intervalle). Une révision à la hausse a posteriori de l'emploi entraîne une révision à la hausse de la population active observée et de la contribution des changements de comportement. Une révision à la hausse de la population (par rapport à la projection provisoire) engendre un glissement du facteur 'comportement' vers le facteur démographique dans l'explication de la croissance observée de la population active. Ainsi, par rapport à la dernière édition des perspectives, l'emploi a été revu à la hausse sur toute la période 2008-2010 dans les derniers comptes nationaux. De plus, en 2010, la population d'âge actif a été plus élevée que prévu (voir ci-avant). Pour les années 2009 et 2010, ceci implique une croissance plus soutenue de la population active âgée de 15 à 64 ans (respectivement de 0,73 % et 0,84 %) que celle retenue précédemment (0,56 % et 0,70 %), ainsi qu'une contribution plus importante des changements de comportement en 2009 (+0,16 ppc au lieu de 0 ppc) et des changements démographiques en 2010 (+0,67 ppc au lieu de +0,54 ppc).

#### *... confirment l'impact limité de la crise sur les taux d'activité, surtout dans les classes d'âge supérieures ...*

Ainsi, en 2009 et 2010, la croissance de la population active reste principalement soutenue par la démographie, mais il apparaît maintenant que des changements de comportement ont également contribué positivement à cette croissance (+0,16 ppc pour chaque année). En outre, cette contribution positive est particulièrement remarquable au niveau des catégories d'âge supérieures (respectivement 0,45 ppc et 0,44 ppc, hommes et femmes confondus), soutenue il est vrai par le relèvement de l'âge de la pension des femmes de 64 à 65 ans. Il se confirme donc que, si la crise a bien eu un impact sur les taux d'activité, elle n'a presque pas eu d'incidence dans les catégories d'âge supérieures et qu'elle n'aurait donc pas d'effets durables. A la lumière de ce qui a été expliqué précédemment, il est extrêmement difficile, pour les catégories de moins de 50 ans, de différencier les effets conjoncturels de l'impact des mesures administratives. Les contributions négatives chez les jeunes et les hommes d'âge moyen évoluent de la même manière que ces dernières années, tandis qu'on observe un certain redressement sur la période 2009-2010 chez les femmes d'âge moyen.

#### *... même si les premiers chiffres montrent une évolution plutôt faible des taux d'activité en 2011 et 2012.*

Les données actuellement disponibles (chiffres du chômage observés; première estimation annuelle de l'emploi global et ventilation par âge, sexe et région de domicile sur base des données ONSS pour les trois premiers trimestres; observations de la population au 1er janvier) indiquent que la contribution globale des changements de comportement serait devenue légèrement négative (-0,08 ppc) en 2011 compte tenu d'une baisse de dynamique parmi les femmes plus âgées (la réforme des pensions de 1996 ayant atteint sa vitesse de croisière) et d'un nouveau choc négatif sur le taux d'activité des femmes d'âge moyen. La croissance de la population active serait retombée à 0,55 % l'an dernier. En outre, elle ne dépasserait pas 0,47 % en 2012 puisque le léger rétablissement de la contribution des changements de comportement (+0,02 ppc) serait plus que compensé par le ralentissement de la contribution de la démographie (voir ci-avant).

*En projection, le seul impact négatif exercé sur le taux d'activité des moins de 50 ans ...*

Pour le reste de la période de projection, à politique inchangée, nous tablons sur une disparition à brève échéance de la forte baisse tendancielle du taux d'activité des jeunes observée au cours de la dernière décennie. Nous supposons aussi que les mesures de renforcement des contrôles de la recherche active d'un emploi, et partant, les suspensions éventuelles d'allocations de chômage arriveront en vitesse de croisière. Nous parlons néanmoins de l'hypothèse que les chocs négatifs antérieurs subis par les taux d'activité des générations actuelles de quadragénaires continueront à peser au fur et à mesure que ces cohortes vieillissent. Il convient en outre de prendre en considération les mesures récemment décidées en matière de chômage, d'interruption de carrière, de mise en disponibilité dans l'enseignement, de prépension (dorénavant : régime de chômage avec complément d'entreprise) et de pensions (voir l'aperçu sommaire des mesures, chapitre 5, section 3.3).

*...trouve son origine dans la réforme des allocations d'attente.*

La réforme du système des allocations d'attente prolonge le stage d'attente (dorénavant appelé "stage d'insertion professionnelle"), prévoit un contrôle plus strict de la recherche active d'un emploi dans le groupe cible considéré et limite la durée de bénéfice des allocations d'attente (dorénavant appelées "allocations d'insertion") dans le temps. Cette réforme devrait déboucher sur une transition plus rapide vers l'emploi d'une partie des personnes concernées mais aussi – sans que l'un exclue l'autre – sur une augmentation du nombre d'exclusions des allocations et donc de demandes à pouvoir bénéficier d'un revenu d'intégration. Les présentes perspectives reposent sur l'hypothèse qu'une partie de ce groupe se retirera au moins temporairement du marché du travail (ou du moins ne sera plus enregistré comme demandeur d'emploi), ce qui aura un effet négatif sur le taux d'activité dans les classes d'âge concernées. L'aspect 'contrôles plus sévères' joue d'emblée en début de période, suit la structure d'âge actuelle des bénéficiaires d'une allocation d'attente et atteint sa vitesse de croisière en 2014. L'effet de la 'limitation des allocations dans le temps' se marque à partir de 2015 et ne vaut que chez les personnes de plus de 33 ans. A l'horizon 2017, l'impact négatif global de cette réforme sur la population active pourrait représenter 14 500 unités.

*Tant la réforme de la mise en disponibilité, le durcissement des conditions d'accès à l'interruption de carrière ou au crédit-temps à temps plein, ...*

Par contre, les autres réformes ont clairement un effet positif sur la population active. La disparition partielle de la mise en disponibilité (au sein de la Communauté flamande) ou le relèvement de l'âge d'accès à celle-ci (Communauté française) ont un impact positif important surtout sur les taux d'activité féminins dans la classe d'âge 55-59 ans. Cet impact se marque dès cette année, mais la mesure n'atteint sa vitesse de croisière qu'en 2016 (effet estimé à moyen terme : 10 500 unités). Le durcissement des conditions d'accès à l'interruption de carrière à temps plein ou au crédit-temps à temps plein a un impact positif sur les taux d'activité, et plus particulièrement chez les femmes d'âge moyen, même si l'impact total est relativement limité (3 500 unités à moyen terme selon nos estimations).

*que la réforme des (pré)pensions accroissent les taux d'activité...*

La réforme du régime de prépension, qui s'ajoute aux mesures prises dans le cadre du Pacte de solidarité entre les générations, produit ses effets dès 2012 mais principalement à partir de 2015. C'est en effet à partir de cette année-là que les entrées dans le système ne sont plus permises à 58 ou 59 ans. Cette réforme provoque d'importants chocs positifs au niveau des taux d'activité – principalement des hommes (2/3 de l'effet global) – de ces classes d'âge sur la période 2015-2016. Globalement, les mesures du Pacte de solidarité entre les générations et de la réforme actuelle induisent une baisse de 18 300 unités du nombre de prépensionnés à moyen terme (dont 12 000 unités uniquement sur la période 2015-2016), laquelle renforce la baisse de 1 100 unités déjà

enregistrée en 2011. Cette baisse est donc enregistrée en dépit du fait que le vieillissement de l'emploi salarié accroît l'assiette potentielle d'entrée en prépension. L'effet partiel de la réforme récente est estimé, à moyen terme, à 13 000 unités.

Les effets du relèvement de l'âge minimum et du renforcement de la condition de carrière pour l'accès à la retraite anticipée se manifestent en 2013 et s'accroissent au cours des années suivantes, entraînant une hausse du taux d'activité de la classe d'âge 60-64 ans. Leur impact est estimé à 45 000 unités à moyen terme.

*...si bien que les effets nets des réformes récentes du marché du travail sur l'offre de travail sont largement à la hausse, ...*

L'ensemble des réformes du marché du travail récemment décidées ont globalement un impact positif important sur la population active (57 600 unités à l'horizon 2017 – cf. tableau 13) et induisent une progression de 0,8 point de pourcentage du taux d'activité global par rapport à la situation sans réforme. En 2012, l'impact est encore négligeable mais s'intensifie ensuite systématiquement, pour croître moins rapidement vers la fin de la période.

**TABLEAU 13 - Impact des réformes récentes du marché du travail sur l'offre de travail**  
par rapport à la situation à politique inchangée

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
En milliers d'unités, total	1,3	10,2	21,2	34,7	50,5	57,6
15-54 ans	-0,4	-0,3	-0,6	-9,7	-9,7	-9,7
55-59 ans	1,7	4,0	7,3	15,5	21,0	21,4
60-64 ans	0,0	6,6	14,6	28,9	39,2	45,9
Hommes	0,3	4,4	9,0	18,1	26,5	29,5
Femmes	1,0	5,8	12,2	16,6	24,0	28,1
Sur le taux d'activité (en ppc), total	0,0	0,1	0,3	0,5	0,7	0,8
15-54 ans	0,0	0,0	0,0	-0,2	-0,2	-0,2
55-59 ans	0,2	0,5	1,0	2,0	2,7	2,7
60-64 ans	0,0	1,0	2,2	4,3	5,7	6,6
Hommes	0,0	0,1	0,2	0,5	0,7	0,8
Femmes	0,0	0,2	0,3	0,5	0,7	0,8

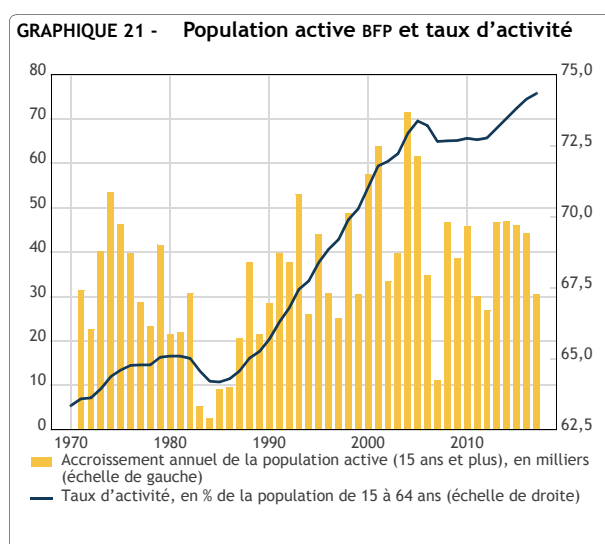
*...concernent uniquement les classes les plus âgées et sont quasi neutres du point de vue du genre.*

L'impact positif s'exerce presque exclusivement à partir de 55 ans. Ainsi, le taux d'activité augmente de 2,7 points de pourcentage à moyen terme dans la classe des 55-59 ans et même de 6,6 ppc dans la classe des 60-64 ans (l'impact le plus marqué s'exerçant à 60 ans : + 12,1 ppc). L'impact global des réformes pour le groupe de moins de 55 ans est légèrement négatif, ce qui est dû à la réforme des allocations d'attente. Il apparaît en outre que la réforme est neutre du point de vue du genre, la réforme de la mise en disponibilité et du crédit-temps étant plutôt ciblée sur les femmes, et les mesures portant sur les prépensions étant plutôt ciblées sur les hommes. A l'horizon 2017, le taux d'activité tant des femmes que des hommes serait supérieur de 0,8 ppc par rapport à une situation à politique inchangée.

*Par conséquent, les changements de comportement et les évolutions démographiques soutiennent désormais à parts égales la croissance de la population active ...*

Il ressort du tableau 12 que la contribution des modifications de comportement à la croissance de l'offre de travail dans les classes d'âge supérieures est particulièrement soutenue au cours de la période 2013-2016 (contribution moyenne de 0,17 ppc chez les hommes et de 0,32 ppc chez les femmes, où des effets de cohorte jouent aussi) pour ensuite fléchir légèrement en 2017. De plus, compte tenu des hypothèses susmentionnées, les contributions aux autres classes d'âge sont moins négatives (pour les jeunes et les hommes d'âge moyen) ou légèrement plus positives (femmes d'âge moyen, des effets de cohorte restant présents chez les femmes de 40 ans et plus) que précédemment. Par conséquent, les changements de comportement retrouvent un plus grand rôle dans la croissance de la population active. A partir de 2014, ils constituent même le facteur prédominant. Sur l'ensemble de la période de projection, la population active croît en moyenne de 0,72 % par an, la moitié de cette progression s'expliquant par des évolutions démographiques et l'autre par des changements au niveau du comportement de l'offre.

*...et le taux d'activité global progresse sensiblement à moyen terme.*



A moyen terme, l'évolution de la structure d'âge de la population âgée entre 15 et 64 ans a un impact négligeable sur la croissance du taux d'activité macroéconomique (tableau 12 : légère pression à la baisse de 0,02 ppc en moyenne par an), laquelle est par conséquent attribuable à des changements au niveau du comportement de l'offre. Le taux d'activité qui a encore légèrement baissé (graphique 21 : de 72,8 % à 72,7 %) en 2011, regagne le terrain perdu cette année et augmente ensuite fortement (de 0,34 ppc par an sur la période 2013-2016, de 0,20 ppc en 2017) pour atteindre 74,3 % en 2017.

En dépit d'une quasi-stabilisation du taux d'activité, la population active progresse de respective-

ment 30 100 et 26 800 unités en 2011 et 2012 sous l'impulsion démographique. Celle-ci fléchit quelque peu en projection. Toutefois, le plus grand dynamisme du comportement de l'offre entraîne une accélération de la croissance de la population active sur la période 2013-2016 (jusqu'à 46 000 unités en moyenne par an), qui gagne encore 30 600 unités en 2017.

**TABLEAU 14 - Population d'âge actif (15-64 ans) et population active BFP (15 ans et plus)**  
moyenne annuelle, écarts en milliers

	Population d'âge actif			Population active BFP		
	05-99	11-05	17-11	05-99	11-05	17-11
15-24 ans	19	59	-13	14	-41	-16
25-49 ans	-28	20	28	69	-26	11
50 ans et plus	173	268	152	245	274	246
<b>Hommes</b>	<b>79</b>	<b>171</b>	<b>77</b>	<b>94</b>	<b>64</b>	<b>83</b>
<b>Femmes</b>	<b>85</b>	<b>177</b>	<b>89</b>	<b>234</b>	<b>144</b>	<b>158</b>
<b>Total</b>	<b>164</b>	<b>348</b>	<b>166</b>	<b>327</b>	<b>207</b>	<b>241</b>

Sur l'ensemble de la période, la hausse cumulée s'élèverait à 241 200 unités (tableau 14). L'offre de travail progresserait à nouveau plus fortement chez les femmes que chez les hommes et continuerait à vieillir, sous l'impulsion du vieillissement de la population d'âge actif et de l'augmentation du taux d'activité des classes d'âge supérieures.

## 4.2. Coût du travail et productivité dans les entreprises<sup>1</sup>

### 4.2.1. Coût salarial, coût du facteur travail, salaires bruts et coin salarial

#### *Pas d'étalon de l'OCDE pour la norme salariale.*

Dans les précédentes éditions des perspectives à moyen terme, le BFP supposait, à partir des chiffres de l'OCDE pour nos trois pays voisins, que le coût salarial nominal n'augmenterait pas plus rapidement en Belgique qu'aux Pays-Bas, en France et en l'Allemagne. Cette hypothèse est formulée sur la base des accords interprofessionnels (AIP) bisannuels qui fixent, depuis 1997, les salaires bruts horaires avant indexation en fonction de ce critère (éventuellement corrigé à la baisse avec une marge de sécurité) et des taux de cotisations patronales escomptés<sup>2</sup>. Dans un deuxième temps, on vérifiait par le biais d'une fonction macroéconomique du coût du travail, si la norme salariale ainsi obtenue était cohérente par rapport au contexte macroéconomique. Cette année, en l'absence de prévisions par l'OCDE d'évolution du coût salarial dans les trois pays de référence, le BFP a directement fondé ses hypothèses relatives à l'évolution du coût salarial en Belgique sur cette fonction macroéconomique de formation des salaires. Un salaire de référence est déterminé sur la base de la productivité du travail moyenne, de la hausse des prix de la valeur ajoutée, du coin salarial et du taux de chômage pour le secteur des entreprises hors emplois titres-services et ALE.

#### *Une croissance modérée du coût salarial et du facteur travail à moyen terme ...*

Dans le secteur des entreprises, le coût salarial (concept des comptes nationaux, avant déduction des subventions salariales) ne progresserait que modérément à moyen terme. Au cours de la période 2012-2017 (tableau 15, point 1), le coût salarial horaire nominal augmenterait en moyenne de 2,8 % par an, par conséquent moins rapidement que la croissance moyenne observée ou estimée sur la période 1987-2011 (3,3 % par an). La politique de subvention salariale ne devant pas évoluer fondamentalement à l'avenir (voir également ci-après), l'évolution du coût horaire du facteur travail (après déduction des subventions salariales – voir tableau 15, point 2) serait très proche de celle du coût salarial horaire.

Il apparaît ex post que la contribution des salaires horaires bruts avant indexation à la croissance du coût salarial nominal atteindrait 0,7 % en moyenne sur base annuelle (nettement plus bas que le 1,3 % par an sur la période 1987-2011). L'indexation des salaires bruts sur la base de l'indice santé représenterait en moyenne 2,1 % par an (comparable au 1,9 % sur la période 1987-2011), tandis que la part des cotisations patronales serait négligeable.

1. Par entreprises, il faut comprendre, sauf mention contraire, l'ensemble des branches d'activité à l'exception des branches "Administration publique", "Education" et "Services domestiques". Ce concept est identique à celui de notre définition des "branches d'activité marchande".

2. En application de la loi du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité.

**TABLEAU 15 - Evolution du coût salarial, des salaires bruts et de la productivité dans le secteur des entreprises**  
taux de croissance annuel moyen en pour cent

	1987-2011 observation	1987-1998 observation sub I	1999-2011 observation sub II	1997-2012 période AIP	2011-2012 dernier AIP	2013-2017 pas de norme OCDE	2012-2017 en projection
1. Coût salarial horaire nominal (sans déduction des subven- tions salariales)	3,25	4,02	2,54	2,54	3,06	2,66	2,81
Augmentation imputable aux élé- ments suivants <sup>a</sup> :							
- index	1,90	1,96	1,85	1,89	2,88	1,86	2,10
- cotisations sociales patronales totales <sup>b</sup>	0,11	0,16	0,06	0,12	0,12	-0,06	-0,02
- salaires bruts horaires avant indexation	1,27	1,88	0,71	0,59	0,15	0,85	0,73
2. Coût horaire nominal du facteur travail (après déduc- tion des subventions salaria- les) <sup>c</sup>	3,09	4,01	2,25	2,30	2,94	2,66	2,83
3. Productivité horaire du travail	1,49	2,11	0,92	0,95	0,14	0,84	0,72

a. La somme des composantes ne correspond pas exactement à l'évolution totale en raison d'effets de second ordre.

b. Y compris les cotisations extralégales et fictives.

c. Selon la méthodologie des comptes nationaux, dite du SEC 95, les subventions salariales doivent être enregistrées comme un subside et non comme une réduction directe des charges. Elles n'entrent dès lors pas en ligne de compte pour le calcul des coûts salariaux. Ces subventions salariales sont multiples et financées par différents niveaux de pouvoir (financement par la sécurité sociale : Maribel social, financement alternatif des baisses de charges pour le secteur 'non-profit', activation des allocations de chômage, titres-services, bonus jeunes dans le secteur 'non-profit'; financement par la fiscalité fédérale : travail de nuit et en équipe, heures supplémentaires, subvention générale, chercheurs, marine marchande, pêche en mer, remorquage en mer, dragage, sportifs; financement de la Région flamande : chômeurs âgés; financement de la Région wallonne : prime à l'emploi).

### ... amorcée par le dernier AIP 2011-2012...

Dans les présentes perspectives, l'évolution du coût salarial est, pour une petite partie, balisée par le dernier AIP (2011-2012) selon lequel les salaires horaires bruts avant indexation augmenteraient de 0 % à 0,3 % par an en 2011 et 2012. Au cours de ces deux années, les coûts salariaux horaires progresseraient en moyenne de 3,1 % par an, dont 2,9 % seraient imputables à l'indexation.

### ... mais fonction de l'environnement macroéconomique entre 2013 et 2017.

A partir de 2013, le coût horaire nominal du facteur travail – et par déduction, les autres concepts salariaux – est déterminé par l'environnement macroéconomique, à savoir la hausse des prix de la valeur ajoutée, le coin salarial (y compris les subventions salariales et compte tenu de l'évolution différente des prix de la production et à la consommation), le taux de chômage et la productivité du facteur travail dans le secteur des entreprises<sup>1</sup>.

Le coin salarial est une donnée non négligeable puisque, lors des négociations salariales, les travailleurs entendent répercuter en partie les hausses des prix à la consommation, des cotisations personnelles et d'impôt des personnes physiques sur les entreprises par leurs exigences salariales, tandis que les employeurs souhaitent répercuter les baisses des prix de la production et les hausses de cotisations patronales (après déduction des subventions salariales) sur les travailleurs en comprimant les salaires bruts.

Dans la modélisation du coût du facteur travail du BFP, l'imposition nette touchant la demande de travail (cotisations patronales, et éventuellement une cotisation sociale générale ou une taxe sur la valeur ajoutée, déduction faite des subventions salariales) a à long terme les mêmes effets sur la formation du coût du travail et du salaire net qu'une imposition nette équivalente touchant à l'offre de travail (cotisations personnelles et impôt des personnes physiques, déduction faite des transferts liés à l'emploi comme la prime de reprise du travail pour les travailleurs âgés).

1. Même si d'un point de vue théorique, cela semble a priori pertinent, le taux de remplacement entre les allocations de chômage et les salaires nets n'aurait en pratique pas d'incidence sur la formation du coût salarial.



Au final, il apparaît que le coût salarial nominal augmenterait de 2,7 % en moyenne par an sur la période 2013-2017, dont 1,9 % sous l'effet de l'indexation et 0,8 % de hausse des salaires horaires bruts avant indexation. Certains facteurs compriment le coût du facteur travail (faible croissance de la productivité, croissance de la population active), tandis que d'autres le font augmenter (croissance du coin salarial).

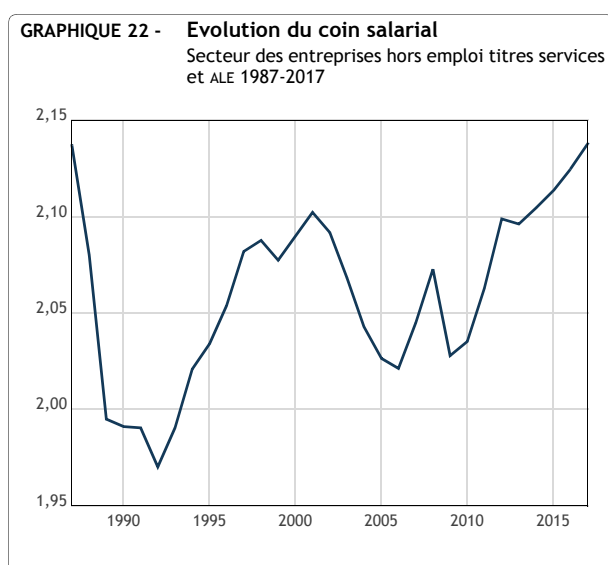
*C'est la faible croissance de la productivité du travail qui contribue le plus à la modération du coût du travail.*

Entre 2013 et 2017, l'évolution moyenne de la productivité du travail devrait être historiquement faible comparativement à celle mesurée entre 1987 et 2011 (1,5 % par an), mais serait néanmoins plus rapide qu'en 2011 et 2012 (dernier AIP, seulement 0,1 % par an). Etant donné que la productivité du travail est de facto un facteur essentiel de la formation salariale, les salaires bruts avant indexation progresseraient, sur la période 2013-2017, au même rythme que la productivité horaire (0,8 % en moyenne par an – voir tableau 15, point 3).

*Réaction lente des salaires à la croissance de la population active suite aux réformes structurelles du marché du travail.*

Sur l'ensemble de la période de projection, le taux de chômage se maintient à un niveau élevé compte tenu d'un effet net à la hausse sur l'offre de travail dû à la réforme des pensions qui a pour effet de gonfler l'offre de travail et à la réforme des allocations de chômage (l'impact des deux réformes étant estimé à 57 600 unités en 2017) et d'une réaction lente de la demande face à cette offre disponible. Une partie de l'offre de main d'oeuvre supplémentaire trouve progressivement son chemin vers l'emploi (mais avec un fort décalage dans le temps), étant donné que la hausse initiale du taux de chômage a contribué à une modération salariale. En effet, si les réformes structurelles n'avaient pas été menées, le taux de croissance du coût salarial horaire nominal aurait été supérieur de 0,24 point de pourcentage en 2017 (à comparer au taux de croissance de 2,63 points de pourcentage dans les présentes perspectives) dont 0,22 ppc dû aux salaires bruts avant indexation (à comparer au taux de croissance de 0,84 ppc dans cette publication).

*Le coin salarial est un facteur de hausse du coût du travail ...*

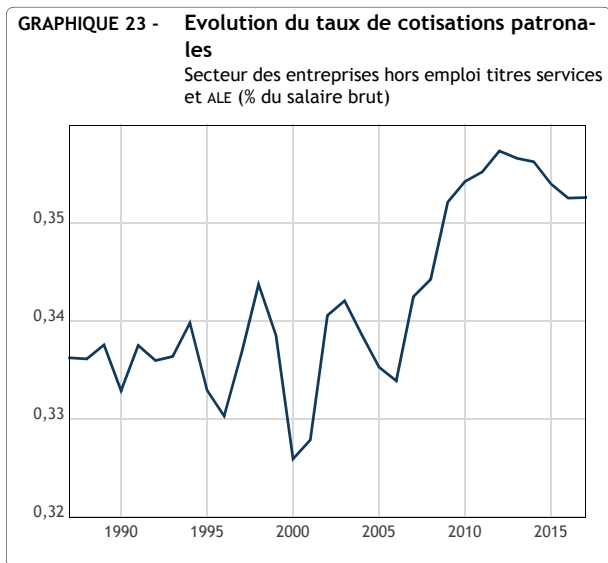


Dans la lignée de l'évolution observée depuis 2005, le coin salarial (rapport entre le coût du facteur travail et les salaires nets, corrigé pour les écarts de prix entre la consommation privée et la production intérieure) devrait continuer à croître sur la période 2011-2017, dépasser les niveaux élevés atteints autour de l'an 2000 et approcher le record historique de 1987 (graphique 22). La baisse enregistrée entre 2001 et 2005 – premièrement sous l'effet de la réduction de l'impôt des personnes physiques et ensuite des subventions salariales – serait donc compensée. Le coin salarial s'était temporairement résorbé en 2009-2010 lorsque les subventions salariales avaient été étendues et amenées à vitesse de croisière par le biais de la réduction du précompte professionnel.

En projection, seules les cotisations patronales devraient contribuer à modérer la hausse du coin salarial (graphique 23). Les autres déterminants du coin salarial contribueraient à la progression du coût du facteur travail (graphiques 24 et 25).



... en dépit de la diminution du taux de cotisations patronales qui en outre est atypique ...



La baisse (modérée) du taux de cotisations patronales de 2011 à 2017 est plutôt exceptionnelle lorsque l'on regarde son évolution dans une perspective plus large (graphique 23). L'évolution à long terme est clairement à la hausse (passant de 33,6 points de pourcentage en 1987 à 35,2 points de pourcentage en 2017), mais est ponctuellement freinée par des mesures politiques (par l'effet de la réduction structurelle sur les cotisations légales en 1999-2000 et de la réforme des pensions sur les cotisations fictives à partir de 2013), des facteurs cycliques (indemnités de licenciement et donc cotisations fictives élevées sur lesquelles sont encore prélevées des cotisations légales, prépensions) ou des glissements institutionnels (reprise des fonds de pension par le gouvernement).

Le taux de cotisations patronales pour l'ensemble du secteur des entreprises (y compris les entreprises de titres-services et les ALE) devrait reculer de 15 points de base (voir tableau 16). Le taux de cotisations patronales légales augmenterait de 82 points de base suite notamment au durcissement des critères des mesures pour les bas salaires et les salaires élevés et du traitement moins généreux de quelques groupes à risques qui avaient temporairement bénéficié d'une exonération totale de cotisations patronales. Mais c'est surtout le caractère forfaitaire-dégressif et la non-indexation des paramètres de la réduction structurelle (entraînant une baisse de 79 points de base du taux de réduction des cotisations patronales) qui poussent à la hausse le taux de cotisations patronales légales. Enfin, la composition sectorielle de l'emploi n'aurait qu'une faible incidence sur le taux de cotisations patronales légales moyen (tableau 17, deuxième ligne).

Le taux de cotisations pour les pensions complémentaires et le taux de cotisations extralégales baisseraient de, respectivement, 16 et 11 points de base. La baisse du taux pour les pensions complémentaires est exclusivement due à des glissements sectoriels vers des emplois moins imposés (tableau 17, cinquième ligne). Le recul du taux de cotisations extralégales, quant à lui, est lié aux glissements sectoriels (qui entraînent une baisse de 4 points de base – tableau 17, quatrième ligne), mais également à la croissance moins rapide de l'indice des prix des soins de santé par rapport à l'indice santé, les primes et les salaires bruts étant respectivement liés au premier et second indices.

Toutefois, les principaux allègements de charges seraient dus à la baisse de 71 points de base du taux de cotisations fictives, dont 37 points de base sont liés à la diminution des entrées dans le régime de prépension suite à la réforme des pensions et aux glissements sectoriels (tableau 17, troisième ligne).

**TABLEAU 16 - Taux de cotisations patronales et taux de subventions salariales dans le secteur des entreprises<sup>1</sup>**  
 en pour cent, par rapport aux salaires bruts

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2011- 1997	2017- 2011
Taux implicite de subventions salariales <sup>a</sup>	5,08	5,05	4,86	4,89	4,92	4,94	4,95	5,03	-0,12
Taux implicite de cotisations sociales patronales <sup>b</sup>	35,35	35,59	35,56	35,53	35,31	35,19	35,20	1,69	-0,15
- Taux de cotisations légales <sup>c</sup>	25,45	25,82	25,94	26,04	26,12	26,21	26,27	-0,10	0,83
- Taux de cotisations fictives <sup>d</sup>	3,62	3,53	3,44	3,37	3,11	2,94	2,91	0,31	-0,71
- Taux de cotisations extralégales <sup>e</sup>	2,26	2,23	2,19	2,16	2,14	2,12	2,10	0,34	-0,16
- Taux de cotisations pour pensions complémentaires	4,02	4,00	3,98	3,96	3,94	3,92	3,91	1,13	-0,11
- p.m. Taux de réduction des cotisations	4,60	4,29	4,16	4,06	3,97	3,88	3,81	2,77	-0,79
- p.m. Effet des mesures structurelles sur le taux de cotisations fictives <sup>f</sup>	-0,00	-0,01	-0,05	-0,06	-0,26	-0,38	-0,37	0,00	-0,37

a. Financement par la sécurité sociale : Maribel social, financement alternatif des allègements salariaux pour le secteur non marchand, activation des allocations de chômage, titres-services, bonus jeunes pour le secteur non marchand; financement du gouvernement fédéral : travail de nuit et en équipe, subvention générale, marine marchande, pêche en mer, remorquage en mer, dragage, sportifs; financement de la Région flamande : chômeurs âgés; financement de la Région wallonne : Prime à l'emploi.

b. Pas nécessairement égal à la somme des composantes à cause des arrondis.

c. Après réductions.

d. Après la période d'observations, les taux sectoriels sont basés sur des prévisions relatives au nombre de prépensions.

e. Après la période d'observations, les taux sectoriels sont basés sur les perspectives relatives à l'emploi sectoriel et sur l'indice des prix des soins de santé supportés par les ménages.

f. Effet via le nombre de prépensions.

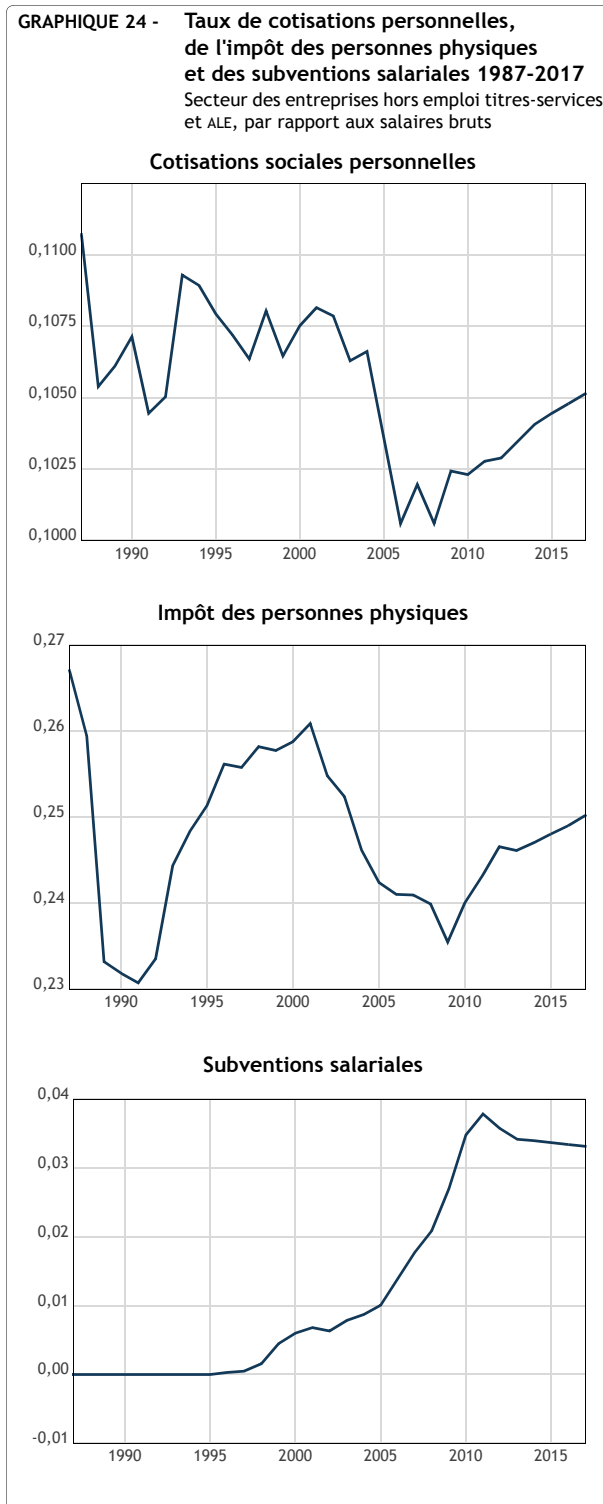
**TABLEAU 17 - Effet sur les taux de cotisations patronales des glissements intra- et intersectoriels dans l'emploi**  
 en pour cent, par rapport aux salaires bruts, comparaison avec 2011

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux implicite de cotisations sociales patronales <sup>a</sup>	-0,04	-0,10	-0,14	-0,17	-0,20	-0,22
- Taux de cotisations légales	-0,01	-0,01	-0,01	-0,00	0,01	0,02
- Taux de cotisations fictives	-0,01	-0,03	-0,04	-0,06	-0,07	-0,08
- Taux de cotisations extralégales (sauf pensions complémentaires)	-0,00	-0,01	-0,02	-0,03	-0,04	-0,04
- Taux de cotisations pour pensions complémentaires	-0,02	-0,05	-0,07	-0,09	-0,11	-0,12

a. Pas nécessairement égal à la somme des composantes à cause des arrondis.

1. Voir annexes : tableau 6, chapitre 7.

... mais bien en raison de la stagnation des subventions salariales, de la réduction du bonus à l'emploi, de l'impôt des personnes physiques ...

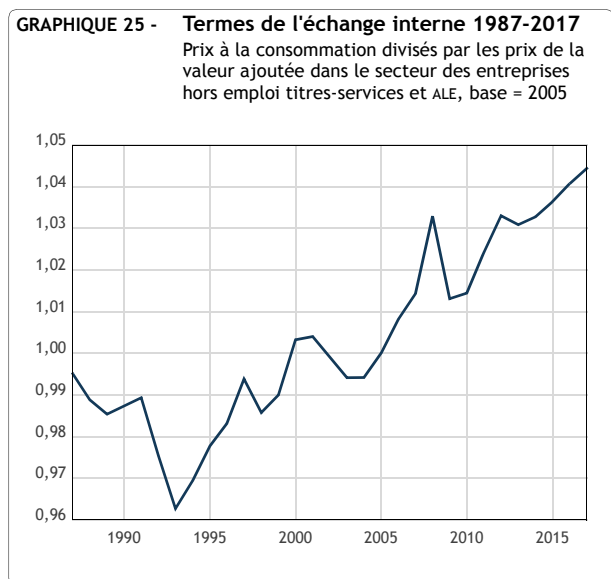


Les cotisations sociales personnelles poussent aussi à la hausse le coin salarial depuis 2006 parce que les réductions de cotisations souffrent du caractère forfaitaire et dégressif du bonus à l'emploi. Les révisions des paramètres du bonus, pour la plupart des indexations des plafonds salariaux qui permettent l'accès au bonus, n'ont pas pu empêcher ce processus dans le passé et ne pourront pas l'arrêter non plus à l'avenir.

Les subventions salariales ne freinent plus le coin salarial depuis que les principaux programmes de subventions salariales ont atteint leur régime de croisière en 2010 et que les programmes de 2010-2011 liés à la récession ont été supprimés. La suppression progressive de la variante win-win des subventions d'activation (octroyées à un groupe cible plus large, à des conditions plus avantageuses pour les entrées en 2010-2011 et avec octroi de subventions d'activation durant maximum 12 ou 24 mois selon l'année d'engagement) explique notamment la baisse de 12 points de base du taux de subvention salariale pour l'ensemble des entreprises (tableau 16).

La baisse du taux de l'impôt des personnes physiques (de 3 ppc sur la période 2000-2009 pour les salariés dans les entreprises, excepté les titres-services et les ALE), faisant suite aux réformes du début des années 2000, a pris fin en 2010. Pour la période 2012-2017, nous tablons sur hausse cumulée de 0,6 ppc et ce, malgré l'indexation des barèmes fiscaux.

... et de la détérioration des termes de l'échange.



Sur la période 2012-2017, les prix à la consommation poursuivront une tendance observée depuis 1993. En effet, ces derniers augmenteront plus rapidement que les prix de la valeur ajoutée des biens et services produits en Belgique, ce qui peut être interpréter comme une détérioration des termes de l'échange dans les entreprises. Par conséquent, les exigences des travailleurs en matière de taux de salaire brut devraient être plus marquées que la volonté des employeurs à les satisfaire.

#### 4.2.2. Pression parafiscale nette sur la demande du marché du travail

*En moyenne, légère baisse de la pression parafiscale nette sur les entreprises, ...*

Bien que la source des hausses du coin salarial ne soit pas vraiment pertinente à long terme pour le coût nominal du facteur travail et donc pour l'emploi, à court terme, les prélèvements fiscaux sur la demande du marché du travail sont plus importants pour l'emploi que les prélèvements sur l'offre. Le tableau 16 montre que le prélèvement parafiscal net moyen – cotisations patronales diminuées des subventions salariales – qui touche la demande du marché du travail diminuerait de 3 points de base entre 2011 et 2017. Toutefois, cette évolution assez neutre diffère fortement d'une catégorie d'emploi à une autre (tableau 18).

*... mais pour les salaires élevés uniquement.*

La pression parafiscale nette augmenterait pour les jeunes et les personnes âgées percevant un salaire peu élevé<sup>1</sup> (de plus de 3,5 points de pourcentage) et les emplois spéciaux (de 12 points de pourcentage), tandis qu'elle diminuera pour les jeunes et les personnes âgées percevant un salaire élevé (de 0,4 ou de 0,2 point de pourcentage).

Outre le frein exercé par le caractère forfaitaire et dégressif des réductions de cotisations patronales, les bas salaires et les catégories d'emplois spéciaux sont affectés par la suppression du renforcement de la mesure pour les bas salaires (en 2010-2011, le plafond des bas salaires est passé temporairement de 5 870 à 6 030 euros par trimestre), entraînant une hausse de leurs taux de cotisations légales. La suppression de l'exonération totale de cotisations sociales patronales légales pour quelques groupes à risques et la disparition des emplois win-win, entraînant une baisse des taux de subvention, poussent aussi à la hausse les charges sur les catégories d'emplois spéciaux.

La pression parafiscale nette sur les salaires élevés diminuera au fur et à mesure que le parc de véhicules de société sera remplacé par des véhicules plus verts sur lesquels moins de taxes CO<sub>2</sub> seront perçues. Les subven-

1. Les personnes entrant dans cette catégorie perçoivent un salaire brut de maximum 5 870 euros par trimestre en 2005, indexé ensuite selon l'évolution du salaire brut moyen en entreprise (ce qui donne 6 845 euros en 2011). Il se rapproche de la limite des bas salaires utilisée pour les réductions de cotisations patronales (5 870 euros en 2005-2009 et à partir de 2012, temporairement 6 030 euros en 2010-2011) et les réductions de cotisations personnelles (7 016 euros depuis avril 2012).

tions salariales seront neutres pour le taux parafiscal net de ces groupes car les salaires élevés bénéficient principalement de subventions octroyées au pro rata de leur salaire brut et à des taux de subvention qui ont atteint leur régime de croisière depuis 2010.

**TABLEAU 18 - Pression parafiscale nette dans le secteur des entreprises par catégorie d'emploi**

Taux de cotisations patronales, hors cotisations fictives, diminué du taux de subvention salariale, hors ALE et travailleurs titrés-services, en pour cent, par rapport aux salaires bruts

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2011-1997	2017-2011
Bas salaires - travailleurs de moins de cinquante ans	27,24	29,82	30,10	30,32	30,48	30,61	30,85	1,01	3,61
Hauts salaires - travailleurs de moins de cinquante ans	29,77	29,56	29,53	29,49	29,44	29,39	29,33	-1,76	-0,44
Emplois spéciaux	2,75	9,29	13,28	13,67	14,02	14,38	14,71	-9,60	11,96
Bas salaires - travailleurs âgés	23,81	24,01	24,37	24,97	25,72	26,55	27,31	-2,67	3,50
Hauts salaires - travailleurs âgés	29,54	29,20	29,12	29,18	29,33	29,35	29,35	-3,61	-0,18

#### 4.2.3. Coût unitaire du travail

##### *Après un recul de la productivité dû à la crise, ...*

On a assisté en 2009 à un net recul de la productivité horaire du travail dans les entreprises (-1,2 %). En effet, sous l'effet de la crise, le recul du volume de travail a été moins marqué que celui de l'activité économique.

##### *... la productivité horaire du travail retrouverait un chemin de croissance positive, mais faible.*

En 2010, le rebond est important (+1 %), étant donné le retour à une croissance économique, tirée par les exportations, plus forte que celle du volume de travail. Mais il est éphémère. En 2011, le volume de travail croît quasiment au même rythme que l'activité, si bien que les gains de productivité retombent à 0,1 %, tout comme en 2012, mais pour des raisons différentes. En effet, suite au net coup de frein de la croissance mondiale, l'activité économique en Belgique stagnerait, avec une baisse limitée du volume de travail. Ce n'est qu'à partir de 2013 que la productivité horaire reprendrait progressivement un rythme de croissance un peu plus rapide mais qui ne dépasserait pas 0,9 % en fin de période de projection.

Au total, sur l'ensemble de la période de projection (2012-2017), la productivité horaire augmenterait de 0,7 % par an en moyenne, ce qui constitue un rythme faible dans une perspective historique.

##### *Après une période de turbulences (2008 à 2010), ...*

La contribution des salaires à l'évolution des prix (voir chapitre 3) se mesure par l'évolution du coût nominal du facteur travail par unité produite (graphique 26). Celle-ci fluctue bien sûr selon la conjoncture, mais il est remarquable de constater l'impact des politiques de modération salariale et de réduction du coût du travail menées depuis le début des années quatre-vingt. Ainsi, la hausse du coût unitaire nominal du travail atteignait 3,6 % en moyenne par an durant la décennie quatre-vingt pour redescendre à 2,2 % au cours de la décennie nonante (malgré des gains de productivité en nette régression). De 2000 à 2007, elle se limite à 1,1 % par an en moyenne. Ensuite, viennent deux années de forte croissance (+3,2 % en 2008 et +3,0 % en 2009), expliquée par des hausses du coût du facteur travail (2,7 % par an) dues à la forte inflation de 2008, alors que la productivité baisse (surtout en 2009). Ensuite, on a connu une baisse exceptionnelle en 2010 (-0,8 %) sous l'effet de la reprise des gains de productivité (+1 %) alors que le coût du facteur travail stagne.

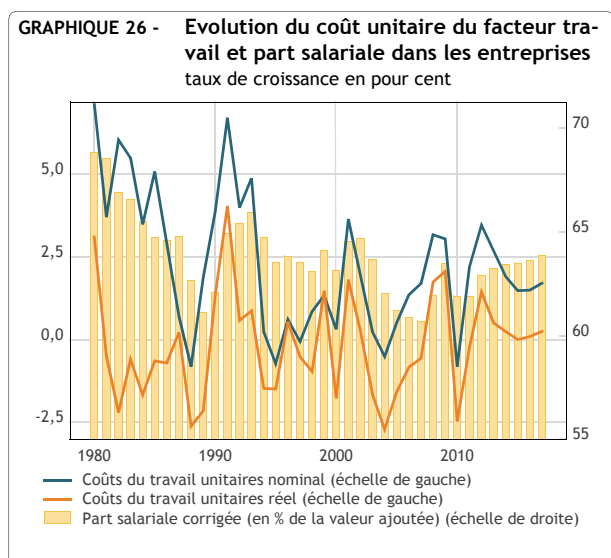
*... la progression des coûts du travail ne devrait pas alimenter l'inflation.*

Selon ces perspectives, la croissance du coût unitaire nominal du facteur travail atteindrait 2,1 % par an en moyenne durant la période de projection (2012-2017). Si le rythme de croissance est encore élevé en début de période (3,1 % par an en 2012-2013), il décélère rapidement ensuite pour atteindre 1,6 % en fin de période. L'incidence de la hausse des salaires sur les prix serait donc, en moyenne, compatible avec l'objectif fixé par la BCE d'une inflation maximale de 2 %.

*Après de fortes hausses en 2008 et 2009, et une chute importante en 2010, retour à une croissance modérée du coût unitaire réel du travail.*

Déflaté par les prix de la valeur ajoutée, le coût unitaire du facteur travail a reculé à un rythme annuel moyen de 0,77 % au cours des années quatre-vingt, traduisant un redressement de la part des revenus du capital dans le revenu national, susceptible d'avoir favorisé les investissements. Il remonte durant la décennie nonante à un rythme de 0,44 % par an. Le recul réapparaît toutefois (-0,9 % par an) sur la période 2000-2007. Après une hausse exceptionnelle en 2008 (+1,7 %) et surtout en 2009 (+2,1 %), le coût unitaire réel du facteur travail reculerait fortement en 2010 (-2,5 %). Sur la période 2012-2017, il connaîtrait un rythme de croissance modéré (0,42 % par an en moyenne), proche donc de celui des années nonante. Si l'on considère l'ensemble de la décennie deux mille (2000 à 2009), on observe un recul du coût unitaire réel du facteur travail de 0,3 % par an en moyenne, alors qu'il serait stabilisé en moyenne sur la période 2010-2017.

*Rebond important de la part salariale en 2009, qui retombe en 2010 et remonte progressivement sur la période de projection.*



Depuis 2003, la part salariale (corrigée pour les indépendants et après déduction des subventions salariales) dans la valeur ajoutée des branches d'activité marchande diminue régulièrement, de 65 % en 2002 à 61 % en 2007, pour remonter ensuite légèrement à 62 % en 2008. En 2009, le rebond est plus important; la part atteindrait 63,5 %, soit un niveau quasi-équivalent à celui de 2003. L'indexation des salaires, plus forte que la hausse des prix de la valeur ajoutée des entreprises, et le recul de la productivité en sont les principaux facteurs explicatifs. En 2010, la part salariale diminuerait pour s'établir à environ 61,9 %, suite à une croissance très modérée du salaire brut hors index (+0,2 %) accompagnée d'une indexation limitée à 0,5 % et plus faible que la croissance des prix de la valeur ajoutée. A partir

de 2011, la part salariale remonterait progressivement et régulièrement pour atteindre 63,8 % en fin de période de projection. En effet, sur la période 2012-2017, la croissance du salaire brut hors index serait de 0,7 % par an en moyenne et l'indexation annuelle moyenne de 2,1 %, alors que les gains de productivité se limiteraient à 0,7 % par an en moyenne.

Il faut noter que ces niveaux de part salariale sont assez stables en moyenne depuis 1997. Si l'on considère la période 1980-1996, la part moyenne s'élevait à 65,3 %. Depuis l'instauration de la loi de 1996, la moyenne est redescendue à 62,7 % (période 1997-2010). Ces perspectives entraîneraient une légère remontée de la part salariale, la moyenne s'établissant à 63,4 % sur la période de projection.

### 4.3. Emploi

*Croissance faible de l'activité en début de période et modérée sur l'ensemble de la période.*

Après avoir enregistré une forte chute à la suite de la crise financière, la valeur ajoutée des branches d'activité marchande s'est fortement redressée en 2010 et au premier semestre de 2011. Toutefois, au troisième trimestre, elle a connu un ralentissement et a même baissé au cours du quatrième trimestre. En moyenne annuelle, la valeur ajoutée a progressé sensiblement en 2011 (2,4 %) et devrait quasiment se stabiliser en 2012 (croissance d'à peine 0,1 %), étant donné la reprise timide de l'activité dans le courant de cette année. En 2013, la croissance des branches d'activité marchande resterait encore faible (1,4 %), mais elle atteindrait un taux annuel moyen de 2,1 % à partir de 2014.

**TABLEAU 19 - Volume de travail et emploi dans les branches d'activité marchande**  
taux de croissance annuel moyen en pour cent

	1981- 2005	2006- 2011	2012- 2017	2010	2011	2012	2013	2014- 2016	2017
Valeur ajoutée réelle	2,2	1,5	1,6	2,1	2,4	0,1	1,4	2,1	2,1
Productivité horaire du travail	2,0	0,4	0,7	1,0	0,1	0,1	0,5	0,9	0,9
Volume de travail	0,2	1,1	0,9	1,1	2,2	0,0	0,9	1,1	1,2
Durée du travail moyenne	-0,3	-0,2	0,0	0,3	0,5	-0,4	0,4	0,0	-0,1
Emploi en nombre de personnes	0,5	1,2	0,9	0,8	1,7	0,4	0,5	1,2	1,3
p.m. Productivité du travail par tête	1,7	0,2	0,7	1,3	0,7	-0,3	0,9	0,9	0,8

En moyenne, sur l'ensemble de la période, la croissance de l'activité des branches d'activité marchande (1,6 % par an) serait à peine légèrement supérieure au niveau atteint ces six dernières années (1,5 %), période qui englobait l'année où l'on a enregistré la récession la plus sévère depuis la Seconde Guerre mondiale.

*Cette croissance reste toutefois très intensive en main-d'œuvre...*

Le ralentissement conjoncturel du second semestre de 2011 a entraîné un nouvel effondrement de la productivité horaire, qui devrait à peine être compensé dans le courant de l'année. En moyenne annuelle, la productivité horaire ne progresse que de 0,1 % tant en 2011 qu'en 2012. Fin 2012, elle ne devrait pas encore avoir rattrapé son niveau d'avant la crise financière. Sous l'impulsion de la reprise de l'activité, la croissance de la productivité se redresserait (jusqu'à 0,5 % en 2013 et 0,9 % en moyenne par an à partir de 2014) mais, dans une perspective historique, la croissance des branches d'activité marchande resterait très intensive en main-d'œuvre. Ceci s'explique en partie par le glissement de l'emploi des branches caractérisées par une forte croissance de la productivité vers des emplois présentant une croissance de la productivité plus faible (voir chapitre 3, section 2.4), et à long terme essentiellement par la progression de l'emploi titres-services (voir ci-après). D'un point de vue macroéconomique, le ralentissement à long terme de la croissance de la productivité (voir chapitre 3, section 1) est dû à une baisse structurelle de la croissance de l'intensité en capital et de la productivité totale des facteurs, qui risque de miner le potentiel de croissance de l'économie belge.

*... et la durée moyenne du travail reste assez stable...*

Au cours du premier trimestre de 2011, la durée du travail a sensiblement progressé sous l'effet d'un mouvement de rattrapage consécutif à l'effondrement enregistré au cours du trimestre précédent et lié aux mauvaises conditions climatiques. C'est d'ailleurs en raison de ce mouvement de rattrapage que la durée du travail a considérablement augmenté (0,5 %) en moyenne annuelle en 2011. A un trimestre d'intervalle, la durée du travail diminue en effet depuis le deuxième trimestre de 2011. Cette baisse devrait s'intensifier au cours du premier semestre 2012 sous l'effet du ralentissement conjoncturel, pour ensuite se tasser. Cette évolution tient compte de l'impact à la hausse sur la durée du travail exercé par les récentes mesures visant à limiter l'accès au crédit-temps partiel. En moyenne annuelle, la durée du travail reculerait de 0,4 % cette année pour se re-



dresser sur la période 2013-2014, grâce à la reprise de l'activité (croissance respective de 0,4 % et de 0,1 %), et ensuite enregistrer une légère baisse (-0,1 % par an). Le durcissement des conditions en matière d'interruption de carrière et de crédit-temps devrait entraîner une augmentation de la durée du travail de 0,15 point de pourcentage à l'horizon 2014, par rapport à une situation à politique inchangée. Sur l'ensemble de la période, la durée moyenne du travail resterait relativement stable.

*... ce qui se traduit par une hausse sensible de l'emploi marchand à partir de 2014.*

L'emploi marchand a sensiblement progressé entre la fin de l'année 2009 et le deuxième trimestre de 2011. Ensuite, la création d'emploi a fléchi suite au ralentissement conjoncturel. Elle devrait être nulle au début de 2012, puis se redresser timidement au cours du second semestre. En moyenne annuelle, l'emploi marchand a affiché une croissance de 1,7 % en 2011, qui devrait toutefois retomber à 0,4 % cette année. En 2013, la reprise conjoncturelle devrait partiellement se traduire par une hausse de la durée du travail, entraînant une progression d'à peine 0,5 % de l'emploi marchand. Toutefois, à partir de 2014, l'emploi marchand augmenterait de 1,2 % par an sous l'impulsion d'une croissance qui n'est toutefois pas très vigoureuse d'un point de vue historique, mais surtout en raison de gains de productivité très limités.

*La perte d'emplois se concentre dans l'industrie manufacturière...*

Suite aux fortes fluctuations conjoncturelles de ces dernières années (caractérisées par un effondrement de la croissance en 2009, une reprise relativement marquée sur la période 2010-2011 suivie d'un nouveau ralentissement), il n'est pas étonnant que les évolutions à court terme de l'emploi par branche d'activité (voir tableau 20) soient dominées par la sensibilité conjoncturelle de chacune des branches d'activité marchande. Traditionnellement, cette sensibilité se manifeste principalement dans l'industrie manufacturière et dans les "services aux entreprises" (qui appartiennent à la branche "autres services marchands" et comprennent, par convention, tous les emplois intérimaires). L'emploi dans l'industrie manufacturière a chuté sur la période 2009-2010 (-4,2 % par an), mais ce mouvement devrait nettement se ralentir en 2011-2012 (-0,8 % par an). En 2013, l'emploi dans cette branche se voit à nouveau affecté par le nouveau ralentissement conjoncturel (-2,6 % par an). A partir de 2014, les pertes sont moindres (-0,8 % par an). Au total, l'industrie manufacturière perdrait 37 400 emplois en six ans.

*... tandis que les créations d'emploi sont majoritairement générées par les "autres services marchands", ...*

Dans les "autres services marchands", la croissance de l'emploi en 2011 (3,5 %) a tiré profit de la forte reprise conjoncturelle du segment "services aux entreprises". Toutefois, pour ces mêmes raisons, elle tomberait à 1,3 % cette année pour s'élever à 2,2 % en moyenne par an à partir de 2013. C'est pourquoi, en termes absolus, cette branche vaste et hétérogène resterait le principal moteur de la hausse de l'emploi marchand et créerait 123 300 emplois supplémentaires à moyen terme.

*... la branche "santé et action sociale" et la branche des titres-services, au détriment il est vrai de la croissance macroéconomique de la productivité.*

La création d'emplois est également soutenue par la "santé et action sociale" et l'emploi titres-services, deux branches fortement tributaires, directement et indirectement, du financement public. En dépit de la crise, l'emploi dans ces deux branches a continué à augmenter au cours de ces dernières années. Depuis 2008, 47 200 nouveaux emplois en trois ans ont été créés dans la branche "santé et action sociale" (3,1 % de croissance par an) et 40 200 dans la branche des titres-services. A moyen terme, le rythme de création d'emplois dans ces deux branches devrait ralentir quelque peu, mais celles-ci devraient continuer à contribuer à la hausse de l'emploi par l'engagement de 65 800 personnes pour les soins de santé (1,9 % de croissance par an) et 51 900



personnes pour les titres-services. Le développement de l'emploi dans les soins de santé reste favorisé par une forte demande finale pour ces services et par une faible croissance de la productivité. Une certaine perte de dynamisme dans les créations d'emplois s'explique par le fléchissement de la croissance de la valeur ajoutée (2,2 % par an à moyen terme, contre 2,4 % par an au cours des six dernières années) et par la légère hausse de la productivité (0,3 % par an, contre -0,3 % par an ces dernières années).

En ce qui concerne l'emploi titres-services, il faut tenir compte de pertes induites au niveau des ALE (-2 400) et des ménages (-19 100 emplois dans le circuit informel des services domestiques). Toutefois, la demande globale (formelle et informelle) pour ce type de services ménagers devrait continuer à croître sensiblement, malgré un certain ralentissement que devrait engendrer le relèvement du prix des titres-services à partir de 2013 (voir encadré 2). L'augmentation des emplois titres-services exerce une pression à la baisse considérable sur l'évolution de la productivité par tête dans les branches d'activité marchande, qui devrait s'élever en projection à 0,2 ppc par an (contre 0,4 ppc par an au cours des six dernières années) et devrait se traduire, pour un peu moins de la moitié, dans l'évolution de la durée du travail.

#### ENCADRÉ 2 - Impact de la hausse du prix d'achat des titres-services

La hausse de 1 euro du prix d'achat des titres-services à partir de 2013 (accord de gouvernement de décembre 2011) non seulement freine la substitution des prestations informelles par des prestations formelles, mais ralentit aussi la croissance des services ménagers (en raison de la hausse du prix moyen de ces services) et la croissance de l'emploi total (effets induits via le pouvoir d'achat - tableau 2a). L'ordre de grandeur de ces effets reflète davantage l'ampleur des mesures que la sensibilité du consommateur aux prix. L'élasticité-prix de la demande de prestations titres-services (voir tableau 2b) n'est pas particulièrement élevée, ni à court terme (-0,30) ou à moyen terme (-0,45), ni à long terme (-0,5).

TABLEAU 2A - Impact de la hausse du prix d'achat de 7,5 à 8,5 euros (2013-2017)  
moyenne annuelle

	2011	2012	2013	Ecart en 2013 suite à la hausse de prix	2017	Ecart en 2017 suite à la hausse de prix
Prix du travail au noir (par heure en euros)	7,80	8,06	8,23	0,01	8,84	0,01
Prix d'achat du titre-service (par heure en euros)	7,50	7,50	8,50	1,00	9,13	1,08
Prix d'achat du titre-service après déduction fiscale (par heure en euros)	5,25	5,25	5,95	0,70	6,39	0,75
Part du travail au noir en heures prestées (ppc)	37,56	32,83	30,35	1,78	19,69	1,58
Nombre d'emplois titres-services (en milliers)	112,760	125,290	132,360	-5,080	164, 890	-9, 620
Personnel domestique travaillant au noir (en milliers)	45,660	40,880	38,310	1,820	26,540	1,210
Effet sur l'emploi total (en milliers)				-4,060		-11,440
Croissance des services domestiques (ppc)	3,30	2,43	1,37	-1,21	1,45	-0,56
Impact ex ante sur les subventions salariales (en millions)				-126,91		-173,57
Déduction fiscale (en millions d'euros)	234,14	260,16	311,49	26,12	416,35	27,76

TABLEAU 2B - Elasticité ex post de la demande de prestations titres-services (2013-2017)

2013	2014	2015	2016	2017	long terme
-0,30	-0,45	-0,46	-0,44	-0,45	-0,51

*Faibles perspectives d'emploi dans le "Crédit et assurances" et "Commerce et horeca" ...*

A moyen terme, deux branches des services marchands enregistreraient des pertes d'emploi, à savoir les branches : 'crédit et assurances' (- 4 500 emplois; repli de 0,6 % par an) et 'commerce et horeca' (- 5 100 emplois; repli de 0,1 % par an). Dans la branche 'crédit et assurances', ce repli est dans la ligne des pertes d'emploi observées depuis le début de la dernière décennie. Au cours des six dernières années, l'emploi a également diminué à un rythme comparable (de 0,7 % par an). Dans le 'commerce et l'horeca', la conjoncture joue davantage. L'emploi a baissé de 1,1 % en 2009 ; cette perte a été compensée au cours des deux années suivantes, mais l'emploi devrait de nouveau se contracter de 1 % cette année, en raison du repli conjoncturel. Plus frappant, cette perte se creuserait encore légèrement en 2013-2014. Ce n'est qu'à partir de 2015 que l'on devrait renouer avec une faible croissance de l'emploi. Ainsi, à moyen terme, la croissance annuelle moyenne de la valeur ajoutée dans le commerce et l'horeca ne devrait pas dépasser 0,8 % (soit la moitié de la croissance moyenne enregistrée au cours des six dernières années). Ce chiffre s'explique par la croissance plutôt modérée de la consommation privée (voir chapitre 3, section 2.3.b).

**TABLEAU 20 - Emploi intérieur par branche et population active occupée**  
moyennes annuelles, en milliers de personnes, sauf mention contraire

	Taux de croissance annuels					Ecart		Niveaux	
	2004-2009	2010	2011	2012	2013-2017	2011-2005	2017-2011	1980	2017
Agriculture	-2,1	-3,9	-2,4	-3,1	-1,5	-12	-7	113	56
Industrie	-0,4	-2,0	0,3	-0,7	-0,5	-19	-28	1278	837
- Energie	1,6	1,6	-0,6	-0,6	-0,2	6	-1	81	50
- Industrie manufacturière	-1,6	-3,5	-0,3	-1,3	-1,2	-60	-37	905	501
- Construction	2,1	0,7	1,5	0,3	0,7	34	10	292	287
Services marchands	1,8	1,9	2,3	0,8	1,5	296	245	1636	3017
- Transports et communication	0,0	-1,0	-0,6	-0,4	1,2	-2	16	294	296
- Commerce et horeca	0,4	0,4	0,7	-1,0	0,1	11	-5	670	741
- Crédit et assurances	-0,6	-0,9	-0,3	-0,6	-0,5	-6	-5	134	132
- Santé et action sociale	2,6	3,6	2,6	1,5	2,0	82	66	208	608
- Autres services marchands <sup>a</sup>	2,3	2,1	3,5	1,3	2,2	127	123	331	1074
- Titres-services	179,6	17,2	12,4	11,1	5,6	93	52	0	165
- emplois ALE	-18,2	-21,1	-21,1	-21,1	-20,0	-10	-2	0	1
Services non marchands	1,0	0,8	-0,7	-0,8	0,1	19	0	751	847
- Administration publique et enseignement	1,5	0,9	-0,3	-0,2	0,5	41	19	682	820
- Services domestiques <sup>b</sup>	-4,5	-1,4	-6,4	-10,5	-8,3	-22	-19	68	27
Emploi intérieur	1,1	0,8	1,2	0,2	0,9	283	210	3778	4757
Branches d'activité marchande, dont :	1,2	0,8	1,7	0,4	1,0	264	211	3027	3910
- Salariés	1,3	0,9	1,8	0,3	1,2	224	200	2423	3167
- Indépendants	0,7	0,8	1,4	0,6	0,2	40	11	604	743
Population active occupée	1,2	0,8	1,2	0,2	0,9	290	210	3837	4837
Taux d'emploi (% pop. 15-64 ans)	0,4	0,1	0,6	-0,2	0,5	1,0	1,4	59,5	65,4

a. Hors emplois titres-services et emplois ALE.

b. Pour compte propre auprès des ménages.

*... tandis que l'emploi dans la branche 'transports et communication' se porte mieux à terme que dans le passé récent ...*

L'emploi dans la branche 'transports et communication' a également souffert après la crise financière. Contrairement au 'commerce et horeca', cette branche a à peine pu profiter de la reprise qui a suivi et, sous l'effet du nouveau repli conjoncturel, elle devrait enregistrer en 2012, pour la quatrième année consécutive, une crois-

sance négative de l'emploi (perte cumulée de 9 100 emplois sur quatre ans). En revanche, la croissance de la valeur ajoutée serait beaucoup plus élevée (croissance moyenne de 2,4 %) à partir de 2013 que, par exemple, dans la branche 'commerce et horeca' si bien que 15 800 emplois supplémentaires pourraient être créés à moyen terme.

*...contrairement à la branche 'construction'.*

L'emploi dans la construction a remarquablement bien résisté à la crise financière et a continué à croître à un rythme soutenu au cours des trois dernières années (de 0,9 % par an, création de 7 600 emplois supplémentaires sur la période). Il a certes bénéficié de mesures publiques temporaires visant à soutenir l'activité de la construction. Le repli conjoncturel actuel induit une baisse de l'activité cette année (-0,9 %) et une stabilisation de l'emploi dans la branche sur la période 2012-2013. A partir de 2014, l'activité s'accélère de nouveau (croissance annuelle moyenne de 1,7 %) si bien que l'emploi progresse. Mais les 10 400 emplois créés sur la période de projection restent largement en deçà des 30 400 créés lors des quatre années de croissance économique soutenue qui ont précédé la crise économique.

*Poursuite de la tertiarisation de l'emploi.*

Les gains de productivité étant systématiquement plus élevés dans l'industrie manufacturière que dans les services marchands (voir chapitre 3, section 2.4), la tertiarisation croissante de l'économie se manifeste davantage dans la distribution sectorielle de l'emploi que dans celle de la valeur ajoutée. Le poids des services marchands dans l'emploi intérieur total devrait passer de 61 % en 2011 à 63,4 % en 2017, tandis que celui de l'industrie manufacturière fléchirait de 11,8 % à 10,5 %. Depuis 2011, l'emploi dans la branche 'santé et action sociale' est plus élevé que l'emploi dans l'ensemble de l'industrie manufacturière.

*Part décroissante de la branche 'administration publique et enseignement' dans l'emploi total.*

Dans la branche 'administration publique et enseignement', l'emploi a encore très fortement progressé, à savoir de 43 400 unités (croissance annuelle moyenne de 1,1 %) au cours de la période 2006-2010. Cette hausse s'explique principalement par l'évolution de l'emploi dans les Régions, les Communautés et les pouvoirs locaux, alors que la Défense (pouvoir fédéral) a réduit ses effectifs. En revanche, l'emploi dans la branche 'administration publique et enseignement' a reculé l'an dernier (-2 700 personnes). Cela devrait encore être le cas cette année (-1 600 unités), mais l'emploi devrait se stabiliser l'an prochain. Cette évolution soudaine s'explique par le recul de l'emploi dans l'administration fédérale conformément à la politique de "remplacement sélectif des départs naturels des fonctionnaires fédéraux", la "modernisation des services publics fédéraux" et par le "Plan de transformation de l'armée" qui, notamment, instaure la possibilité d'une suspension volontaire des prestations de travail. Dans les Régions, les Communautés et les pouvoirs locaux, l'emploi continue de progresser, surtout dans l'enseignement compte tenu de l'évolution de la population scolaire. Par conséquent, l'emploi public total devrait à nouveau augmenter à partir de 2014 (en moyenne de 5 000 unités par an). Sur l'ensemble de la période de projection, l'emploi public augmenterait donc de 18 600 unités. Alors que la part de la branche dans l'emploi intérieur total augmentait encore légèrement (de 17,8 % à 17,9 %) entre 2005 et 2010, elle baisserait systématiquement en projection jusqu'à 17,2 % en 2017.

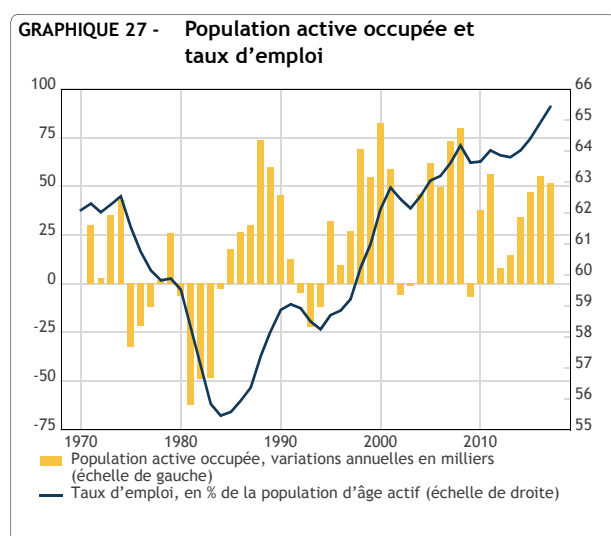
*A moyen terme, la population active occupée augmente sensiblement ....*

Sur l'ensemble de la période de projection, l'emploi dans les branches d'activité marchande progresserait au total de 210 600 unités. Comme la croissance de l'emploi public est compensée par les pertes d'emplois informels auprès des ménages (glissement au profit de l'emploi titres-services dans les branches d'activité marchande), la progression de la population active occupée totale serait à moyen terme comparable (+ 210 100 unités, soit 35 000 unités en moyenne par an).

... en dépit de perspectives plus moroses à court terme ...

Toutefois, la population active occupée ne progresserait que de 7 800 unités cette année et de 14 300 unités en 2013. Ces chiffres s'expliquent en premier lieu par la faible croissance qu'enregistrerait l'économie belge au cours de ces deux années et par les pertes d'emploi ou la perte de dynamique qui en résulteraient dans les branches sensibles aux évolutions conjoncturelles (voir ci-avant). Un facteur additionnel important est le faible recul de l'emploi public (de 1 700 unités) au cours de cette période, recul qui va à l'encontre de la tendance observée dans le passé récent. Le taux d'emploi macroéconomique (rapport entre la population active occupée totale et la population âgée entre 15 et 64 ans, chiffres administratifs) a approché l'an dernier (64 %) le pic historique atteint avant la crise (64,2 %), mais baisserait légèrement à 63,8 % en 2013.

... ce qui se traduit par une forte croissance du taux d'emploi EU2020, qui demeure certes largement en deçà de l'objectif fixé pour la Belgique.



La croissance de la population active occupée devrait s'accélérer à partir de 2014 (+1 %, soit +47 000 unités en moyenne par an; une hausse de 188 000 unités au cours de la période 2014-2017), période caractérisée par une croissance continue de la valeur ajoutée et des gains de productivité modérés dans les branches d'activité marchande, tandis que l'emploi public renouerait avec une croissance de 20 200 unités.

Au cours de cette période, le taux d'emploi macroéconomique croît pour atteindre 65,4 % en 2017. Le taux d'emploi, tel que défini dans le cadre de la stratégie EU2020 (mesuré pour la population âgée entre 20 et 64 ans, sur base de l'enquête sur les forces de travail), a baissé l'an dernier (de 67,6 % à 67,3 %), diminuerait encore en début de période (à 67 % en 2013), mais progresserait par la suite pour atteindre 68,5 % en 2017, un niveau toutefois bien inférieur à l'objectif de 73,2 % que la Belgique s'est engagée à atteindre à l'horizon 2020.

#### 4.4. Chômage et réserve de main-d'œuvre

*Le chômage progresserait au cours de la première moitié de la période de projection, ...*

Le chômage selon la définition du BFP (demandeurs d'emploi selon les sources administratives et les chômeurs âgés) a augmenté de 53 100 unités au cours des deux années qui ont suivi la crise financière, soit de manière beaucoup moins élevée que prévu. Il est ensuite reparti à la baisse en 2011 (tableau 21: diminution de 26 000 unités), ce qui s'est traduit par un recul du taux de chômage à 11,9 %, alors qu'il était encore passé de 11,7 % en 2008 à 12,5 % en 2010 (graphique 28). Toutefois, on a observé un ralentissement important de la baisse du chômage en 2011. Sous l'effet du récent ralentissement conjoncturel, le chômage a même progressé au premier trimestre 2012 et devrait poursuivre cette tendance durant le reste de l'année. Par conséquent, en moyenne annuelle, le nombre de chômeurs devrait augmenter de 19 000 unités, tandis que le taux de chômage devrait monter à 12,2 %.

**TABLEAU 21 - Réserve de main-d'oeuvre et chômage<sup>a</sup>**  
moyennes annuelles, en milliers de personnes; taux en pour cent

	Ecart						Niveaux	
	11-05	10-08	11-10	14-11	17-14	17-11	2011	2017
Offre potentielle de travail (1)	213	87	29	110	110	220	5398	5618
- Interruption de carrière à temps plein (2)	-5	-2	0	-3	0	-3	24	21
- Préretractions / chômage avec complément d'entreprise (3)	10	5	-1	-7	-12	-18	119	101
Population active (définition BFP) (4)	207	84	30	120	121	241	5255	5496
- Population active occupée	290	31	56	56	154	210	4627	4837
- Demandeurs d'emploi administratifs (5)	-40	65	-20	68	-37	31	545	575
* dont : 15 à 49 ans	-87	46	-21	62	-33	29	417	447
* dont : 50 ans et plus	48	19	1	6	-4	1	127	129
- Chômeurs âgés (6)	-43	-12	-6	-4	4	0	83	84
Chômage définition BFP (7)=(5)+(6)	-82	53	-26	64	-33	31	628	659
- dont : avec allocation de chômage	-81	25	-23	24	-44	-20	502	482
- dont : sans allocation de chômage	-1	28	-3	40	11	51	126	177
Réserve de main-d'oeuvre (8)=(7)+(2)+(3)	-77	56	-28	54	-44	10	771	781
Taux de réserve de main-d'oeuvre (8)/(1)	-2,1	0,8	-0,6	0,7	-1,1	-0,4	14,3	13,9
Taux de chômage définition BFP (7)/(4)	-2,1	0,8	-0,6	0,9	-0,9	0,0	11,9	12,0

a. Dans ce tableau, l'offre potentielle de travail, la population active et la population active occupée englobent les personnes de 65 ans et plus.

Le chômage augmenterait encore en 2013 (de 32 400 unités) et en 2014 (de 12 800 unités) car la croissance de l'emploi ne se redresserait que progressivement et l'effet expansionniste des réformes structurelles sur l'offre de travail se manifesterait déjà dès 2013 (en raison principalement du relèvement de l'âge minimum de la retraite anticipée, voir section 4.1). Au total, le chômage définition BFP progresserait de 64 200 unités sur la période 2012-2014, tandis que le taux de chômage grimperait à 12,9 % en 2014. Notons que le nombre de chômeurs indemnisés (en ce compris les chômeurs âgés) devrait à peine augmenter de 23 900 unités, en raison d'un glissement de chômeurs du statut indemnisé à non indemnisé suite à la réforme du système des allocations d'attente<sup>1</sup> (allongement du stage d'attente; contrôle plus strict de la recherche active d'un emploi, limitation dans le temps des allocations).

1. Désormais appelées "allocations d'insertion".

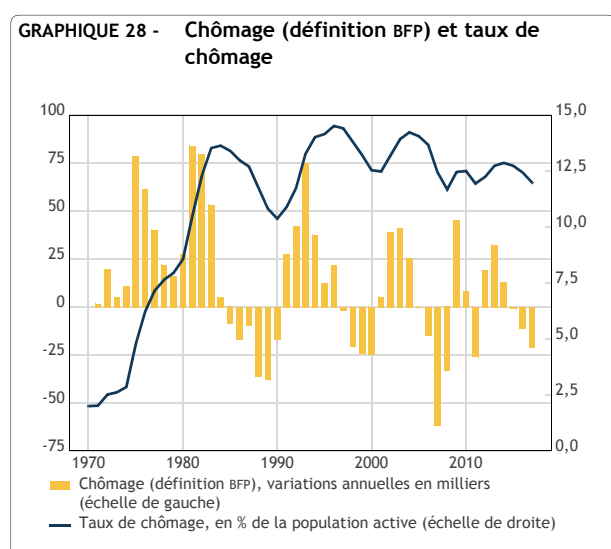
*... une hausse qui ne devrait être que progressivement compensée à moyen terme...*

Durant le reste de la période, l'emploi devrait fortement progresser (voir section 4.3), mais la hausse de l'offre de travail (soutenue par la réforme du régime de prépension qui se fait pleinement ressentir : réduction de 11 500 unités du nombre total de prépensionnés<sup>1</sup> sur la période 2015-2017) réduirait les effets de cette progression, si bien que le chômage ne reculerait que de 33 000 unités, principalement en fin de période. Le nombre de chômeurs indemnisés devrait toutefois diminuer plus fortement sur cette période (de 44 300 unités) car l'aspect "limitation des allocations dans le temps" introduite par la réforme de l'allocation d'attente devrait produire ses effets à partir de 2015 et entraîner un nouveau glissement des chômeurs indemnisés vers les chômeurs non indemnisés.

*... bien que le nombre de bénéficiaires d'une allocation de chômage diminue.*

La hausse de la population active ne serait donc pas complètement absorbée à moyen terme par la création de nouveaux emplois. Le chômage (définition du BFP) augmenterait ainsi de 31 200 unités sur la période de projection et s'établirait à 658 900 unités en 2017. La modification du régime d'allocation d'attente explique pourquoi le nombre total de chômeurs indemnisés reculerait à moyen terme (de 20 300 unités).

*Le taux de chômage resterait stable à moyen terme.*



Le taux de chômage selon la définition du BFP commencerait à diminuer à partir de 2015 et tomberait à 12 % en fin de période, soit un niveau encore légèrement supérieur à celui de 2011. Le taux de chômage harmonisé d'Eurostat (mesuré à partir des chiffres de l'enquête sur les forces de travail) a sensiblement diminué en 2011 (passant de 8,3 % à 7,2 %<sup>2</sup>), mais devrait monter à 7,9 % en 2014 pour ensuite revenir à 7,3 % en fin de période.

Autrement dit, le scénario du marché du travail présenté dans ces perspectives implique une quasi-stabilisation du taux de chômage à moyen terme. Il est vrai que, dans ces perspectives, les effets dérivés des récentes réformes du marché du travail s'exercent principalement via le pouvoir d'achat des ménages et par l'impulsion supplémentaire que donnent ces réformes à la croissance de la population active. De plus, l'effet induit de cette impulsion sur les salaires bruts et, par conséquent, sur l'emploi, est encore assez limité à moyen terme (voir section 4.2), tandis que les mesures financières (réforme de l'allocation d'attente; dégressivité des allocations de chômage) et non financières (conception plus large des emplois pouvant convenir aux demandeurs d'emploi percevant une allocation de chômage) visant à stimuler la recherche active d'emploi n'ont pas pu être prises en considération.

De plus, l'effet induit de cette impulsion sur les salaires bruts et, par conséquent, sur l'emploi, est encore assez limité à moyen terme (voir section 4.2), tandis que les mesures financières (réforme de l'allocation d'attente; dégressivité des allocations de chômage) et non financières (conception plus large des emplois pouvant convenir aux demandeurs d'emploi percevant une allocation de chômage) visant à stimuler la recherche active d'emploi n'ont pas pu être prises en considération.

1. La prépension est désormais appelée "régime de chômage avec complément d'entreprise". A l'avenir, un nombre croissant de 'prépensionnés' devront rester disponibles sur le marché du travail. En principe, ils devraient être comptabilisés dans le chômage administratif. Nous avons toutefois choisi de continuer à considérer le groupe des prépensionnés comme un tout au sein de la réserve de main-d'oeuvre totale.
2. Une partie de cette baisse serait toutefois due aux changements apportés au questionnaire de l'enquête sur les forces de travail, qui ont entraîné en 2011 un glissement structurel du chômage mesuré selon les critères BIT vers l'inactivité mesurée selon les critères BIT.

*La baisse structurelle du taux de réserve de main-d'oeuvre chez les plus de 49 ans se poursuit...*

Dans la catégorie d'âge 50-64 ans, le taux de réserve de main-d'oeuvre a enregistré une baisse structurelle depuis le milieu des années 90, passant de 31,2 % en 1994 à 24,1 % en 2008. Après la crise financière, il a continué à reculer sensiblement (tombant à 22,3 % en 2011) malgré une certaine perte de dynamisme sur la période 2009-2010. Cette baisse sur la période post crise concerne tant la composante "prévisions" (recul par rapport à l'offre potentielle de travail<sup>1</sup>, passant ainsi de 8,5 % en 2008 à 8,0 % en 2011) que la composante "chômage" (qui passe de 15,2 % à 14,1 %). En même temps, le glissement des chômeurs âgés vers les demandeurs d'emploi administratifs se poursuit. La part des premiers diminue à nouveau fortement de 7,4 % à 5,6 %, alors que celle des seconds augmente de 7,8 % à 8,5 %. Cependant, en termes absolus, la réserve de main-d'oeuvre chez les plus de 49 ans a légèrement augmenté sur la période 2009-2010 (hausse de 10 700 unités), ce qui n'est pas étonnant au vu de la progression marquée de l'offre de main-d'oeuvre dans cette catégorie d'âge (voir section 4.1). Elle est cependant repartie à la baisse en 2011 (recul de 6 000 unités).

Le taux de réserve de main-d'oeuvre dans cette classe d'âge continuerait aussi à baisser de manière ininterrompue sur la période de projection pour atteindre 18,5 % en 2017. A nouveau, ce recul concerne aussi bien la composante prévisions (tombant à 5,9 % en 2017) que la composante chômage (tombant à 12,4 % en 2017), bien que la première soit maintenant dominante à la suite des récentes réformes. En termes absolus, la réserve de main-d'oeuvre chez les plus de 49 ans diminuerait aussi en projection (de 16 500 unités) et ce, exclusivement chez les préensionnés (- 18 300 unités).

*... tandis que le taux de chômage des moins de 50 ans reste supérieur à son niveau d'avant la crise.*

Dans la classe des moins de 50 ans, le taux de chômage a chuté très rapidement pendant la période 2005-2008, passant de 13,2 % à 10,2 %. Il s'est ainsi établi à un niveau considérablement inférieur à celui atteint à la fin de la précédente période de haute conjoncture (11,1 % en 2001). Notons néanmoins que cette comparaison est quelque peu faussée par les conséquences liées au contrôle plus strict de la recherche active d'emploi des chômeurs indemnisés. C'est dans cette classe d'âge que les évolutions conjoncturelles ont le plus d'impact. En effet, le nombre de chômeurs de cette catégorie d'âge a progressé de 45 500 unités sur la période 2009-2010, tandis que le taux de chômage est monté à 11,4 %. Par contre, en 2011, cette hausse a été réduite de moitié et le taux de chômage de cette catégorie est tombé à 10,9 %.

Toutefois, cette baisse est contrecarrée par le ralentissement conjoncturel actuel, à la suite duquel le nombre de chômeurs de moins de 50 ans devrait progresser de 20 700 unités en 2012, et le taux de chômage grimper à 11,4 %. De plus, ces perspectives ne laissent pas présager une diminution au cours des prochaines années. En effet, le taux de chômage augmenterait encore pour atteindre 12,5 % en 2014 et baisserait ensuite progressivement pour s'établir à 11,7 % en fin de période, soit un niveau toujours légèrement supérieur à celui d'avant la crise de 2008. En fin de période, on devrait noter une hausse de 29 500 unités du nombre de demandeurs d'emploi de moins de 50 ans par rapport à 2011, même si – sous l'influence de la réforme de l'allocation d'attente – le nombre de bénéficiaires d'une allocation de chômage devrait par contre diminuer de 22 900 unités.

1. Offre potentielle de travail : population active définition BFP + prévisions à temps plein et interruptions de carrière à temps plein.



## 4.5. Demande d'expansion, demande de remplacement et besoins de recrutement

*Une approche axée sur les flux et basée sur la projection par âge de l'emploi.*

Les perspectives contiennent traditionnellement une projection de l'emploi par branche, statut (travailleur salarié ou non) et classe d'âge (15-49 ans, âges individuels entre 50 et 64 ans; 65 ans et plus). Dans les éditions antérieures, c'était surtout la projection par branche et par statut qui était mise en avant. Or, la projection par âge permet d'examiner les équilibres sur le marché du travail à partir d'un angle d'analyse différent, davantage orienté sur les flux. Ainsi, on peut par exemple poser la question de savoir quelles opportunités d'emploi (ou besoins de recrutement) rencontreront les générations futures qui se présenteront sur le marché du travail. Pour répondre à cette question, il ne suffit pas de connaître l'évolution future – globale ou par branche et/ou statut – de l'emploi ('demande d'expansion'), il convient aussi d'estimer la 'demande de remplacement' qui sera créée par les générations qui quittent le marché du travail (voir encadré pour une définition des concepts). Cette demande de remplacement peut facilement être estimée à partir des projections par âge de l'emploi contenues dans ces perspectives à moyen terme. Une telle analyse est d'autant plus pertinente que la taille des différentes cohortes qui traversent les âges actifs varie sensiblement.

Le tableau 22 présente les flux nets par classe d'âge dans la population active occupée (total, flux par branche et par statut), la population active et le chômage. Quant au tableau 23, il traduit pour la population active occupée les données de flux en concepts 'demande de remplacement' (DR), 'demande d'expansion'(DE) et 'besoins de recrutement' (BR). Pour préciser l'importance relative des différentes grandeurs, tous les flux du tableau 23 sont exprimés par rapport à l'emploi correspondant (total, par branche ou par statut).

**TABLEAU 22 - Entrées nettes sur le marché du travail, par classe d'âge**  
en milliers; moyennes annuelles

	2006-2011					2012-2017		
	Total	49+	15-49	30-49	15-29	Total	49+	15-49
Salariés, dont :	40,2	-60,4	100,6	5,1	95,5	33,4	-71,2	104,5
- Industrie manufacturière	-9,6	-12,9	3,3	-6,0	9,3	-5,9	-13,2	7,3
- Construction	4,5	-2,8	7,4	0,4	6,9	1,6	-3,6	5,2
- Transports et communication	-0,4	-6,0	5,6	0,6	5,0	2,8	-7,5	10,4
- Commerce et horeca	6,1	-6,7	12,8	-2,6	15,4	2,9	-8,6	11,5
- Crédit et assurances	-0,6	-3,3	2,7	-0,7	3,4	-0,3	-3,7	3,4
- Santé et action sociale	13,1	-3,8	16,9	4,1	12,8	10,7	-6,6	17,3
- Autres services marchands <sup>a</sup>	22,9	-4,7	27,6	4,5	23,1	21,4	-8,9	30,3
- Administration publique et éducation	6,6	-17,2	23,8	6,7	17,1	3,2	-16,6	19,8
- Fonctionnaires	-1,9	-19,1	17,2	9,1	8,1		-17,7	
- Ouvriers/employés	42,1	-41,3	83,4	-4,0	87,4		-53,5	
Non salariés	7,0	-14,9	21,9	8,6	13,3	1,7	-17,0	18,7
Population active occupée	48,3	-76,2	124,5	15,0	109,5	35,1	-90,2	125,2
Population active	34,6	-86,7	121,3	3,4	117,9	40,2	-100,8	141,0
Population au chômage	-13,7	-10,6	-3,2	-11,6	8,4	5,1	-10,7	15,8

a. Y compris l'emploi titres-services et l'emploi dans les ALE.



**ENCADRÉ 3 - Entrées nettes, demande d'expansion, demande de remplacement et besoins de recrutement**

La croissance de la population active occupée  $N$  peut être décomposée comme suit :

$$dN^t = N^t - N^{t-1} = \sum_{i=15}^{99} (N_i^t - N_i^{t-1}) = \sum_{i=15}^{99} IN_i^t = \sum_{i=15}^{49} IN_i^t + \sum_{i=50}^{99} IN_i^t$$

où  $IN_i^t$  correspond au flux d'entrée net dans la population active occupée à l'année  $t$  et à l'âge  $i$ , qui peut être calculé à partir de données de stock sur l'emploi par âge ( $N_i^t$ ). Le flux d'entrée net est la résultante de flux d'entrée bruts depuis une inactivité (jeunes qui quittent le système scolaire ou personnes réintégrant le marché du travail), le chômage ou l'immigration et de flux de sortie bruts vers l'inactivité (personnes qui quittent le marché du travail), le chômage, l'émigration ou le décès. De même, une mobilité d'emploi ou de statut provoque des flux entrants et sortants, mais qui se compensent au niveau de la population active occupée totale. Même lorsque seules les entrées nettes sont observées (à partir des informations sur les stocks), la ventilation par âge donne, dans de nombreux cas, une indication claire sur le flux brut dominant. Dans les classes d'âge les plus jeunes, il s'agit du flux quittant le système scolaire; dans les classes d'âge supérieures, c'est le flux vers la prépension, la retraite ou le décès. Dans les classes d'âge moyen, il est a priori plus difficile d'identifier un flux dominant. Néanmoins, au niveau de la population active occupée totale, le flux entrant net est en général plutôt sans importance.

Cette même analyse basée sur des flux nets par âge peut être réalisée pour la population active ou pour la population au chômage. Elle peut également l'être pour l'emploi par branche et/ou statut. Dans le cas de l'emploi (total, par branche ou par statut), l'équation mentionnée ci-dessus peut encore être interprétée comme suit :

$$\sum_{i=15}^{49} IN_i^t = BR^t = dN^t - \sum_{i=50}^{99} IN_i^t = dN^t + \sum_{i=50}^{99} (-IN_i^t) = DE^t + DR^t$$

où les besoins nets de recrutement ( $BR$ ) ciblés sur les générations de moins de 50 ans se définissent comme la somme de la demande d'expansion ( $DE$  : croissance de l'emploi) et de la demande de remplacement ( $DR$ ) générée par les personnes de plus de 49 ans qui quittent le marché du travail. Par branche ou statut, la mobilité d'emploi peut être à la source d'importants flux entrants ou sortants parmi les générations âgées entre 30 et 50 ans. Au niveau de la population active occupée totale, c'est beaucoup moins le cas. Là, les besoins de recrutement peuvent donc être considérés comme principalement axés sur les jeunes de moins de 30 ans et peuvent être comparés aux entrées nettes dans la population active à ces âges. Il est vrai que le raisonnement ici développé est plutôt axé sur la demande, s'agissant d'une analyse à moyen terme. A plus long terme, on peut tout aussi bien avancer l'argument selon lequel les entrées dans la population active occupée déterminent, lorsque la demande de remplacement est satisfaite, le rythme de croissance de l'emploi.

La demande future de remplacement peut être estimée en faisant progresser dans le temps les cohortes successives de la population active occupée sur la base d'hypothèses concernant les 'taux de maintien' ( $N_i^t/N_i^{t-1}$ ), soit la probabilité qu'une personne d'une cohorte déterminée reste en emploi (dans la même branche ou statut) l'année suivante<sup>1</sup>. Dans ces perspectives, une méthode similaire est traditionnellement utilisée pour la projection des classes d'âge supérieures de la population active<sup>2</sup>.

S'agissant de l'emploi, il est certes plus délicat d'appliquer une telle méthode puisque la conjoncture a une incidence non négligeable sur les taux de maintien (par le biais des flux entrant et sortant du chômage). Une correction doit donc être introduite à ce niveau. En outre, les mesures de politique économique doivent également être prises en considération. Ainsi, les réformes récemment décidées en matière de prépension et de retraite auront à moyen terme un impact important sur les taux de maintien (tant dans la population active qu'en emploi) à partir de 58 ans. Les présentes perspectives à l'horizon 2017 donnent des résultats relatifs à la demande future de remplacement générée par les travailleurs de 50 ans et plus. Ceci implique que des hypothèses de taux de maintien soient formulées à partir de la cohorte qui atteint 45 ans cette année.

1. Pour être précis, nous nous basons sur des taux de maintien ( $(N_i^t/P_i^t)/(N_{i-1}^{t-1}/P_{i-1}^{t-1})$ ), qui sont calculés par rapport à la taille de la population  $P_i^t$  de la cohorte. Cela nous permet de tenir compte des informations relatives à l'évolution future de la migration nette et de la mortalité qui se trouvent dans les perspectives démographiques.
2. Voir FASQUELLE, e.a. 'The methodology developed by the Federal Planning Bureau to produce long-term scenarios', Working Paper 5-12, BFP, février 2012. De telles projections basées sur des hypothèses relatives à l'évolution des taux de maintien sont plutôt courantes dans la littérature, mais elles sont plus fréquemment effectuées dans le cas de la demande de remplacement par professions et/ou niveaux d'éducation que par branches d'activité. Pour une application belge récente (axée, comme ces perspectives, sur la demande de remplacement par branches d'activité), voir SELS, HERREMANS et VANDERBIJSEN, "De demografische wissel. Impact of de Belgische arbeidsmarkt", Over.werk, n°4, 2011.

*Les besoins de recrutement totaux dans la classe d'âge 15-49 ans sont dominés traditionnellement par des besoins de remplacement ...*

Le tableau 22 montre qu'au cours des six dernières années, la population active occupée totale a progressé de 48 300 unités par an, mais que le nombre d'entrées annuelles de personnes de moins de 50 ans s'élevait à 124 500 unités, alors que 76 200 personnes de 50 ans et plus quittaient (entrées négatives) chaque année la population active occupée. En d'autres termes, les besoins annuels de recrutement de personnes de moins de 50 ans ont atteint 124 500 unités, dont 61,2 % (76 200 unités) en vue de remplacer les travailleurs quittant le marché du travail et 38,8 % (48 300 unités) pour répondre à la croissance globale de la population active occupée. En termes relatifs (voir tableau 23), 2,8 % de la population active occupée a dû être recrutée annuellement parmi les moins de 50 ans pour faire face à la croissance de la population active occupée (1,1 % par an) et aux besoins de remplacement (1,7 % de la population active occupée par an). En pratique, les entrées nettes se concentrent parmi les moins de 30 ans (tableau 22). Par conséquent, les besoins de recrutement peuvent être interprétés comme une demande de recrutement ciblée sur les jeunes, tout au moins en ce qui concerne la population active occupée dans son ensemble.

**TABLEAU 23 - Demande de remplacement (DR), demande d'expansion (DE) et besoins de recrutement (BR)**  
en % de l'emploi par rubrique; moyennes annuelles

	2006-2011					2012-2017		
	DE	DR	BR			DE	DR	BR
			15-49	30-49	15-29			
Salariés, dont :	1,1	1,6	2,7	0,1	2,6	0,9	1,8	2,7
- Industrie manufacturière	-1,7	2,3	0,6	-1,1	1,7	-1,2	2,7	1,5
- Construction	2,2	1,4	3,6	0,2	3,4	0,7	1,7	2,4
- Transports et communication	-0,1	2,2	2,1	0,2	1,8	1,0	2,8	3,8
- Commerce et horeca	1,0	1,1	2,1	-0,4	2,6	0,5	1,4	1,9
- Crédit et assurances	-0,5	2,5	2,0	-0,6	2,6	-0,2	2,9	2,7
- Santé et action sociale	3,1	0,9	4,0	1,0	3,0	2,2	1,3	3,5
- Autres services marchands <sup>a</sup>	3,9	0,8	4,6	0,8	3,8	2,9	1,2	4,1
- Administration publique et éducation	0,9	2,2	3,1	0,9	2,2	0,4	2,1	2,5
- Fonctionnaires	-0,3	3,3	3,0	1,6	1,4			
- Ouvriers /employés	1,4	1,3	2,7	-0,1	2,8			
Non-salariés	1,0	2,1	3,1	1,2	1,9	0,2	2,3	2,5
Population active occupée	1,1	1,7	2,8	0,3	2,5	0,7	1,9	2,7

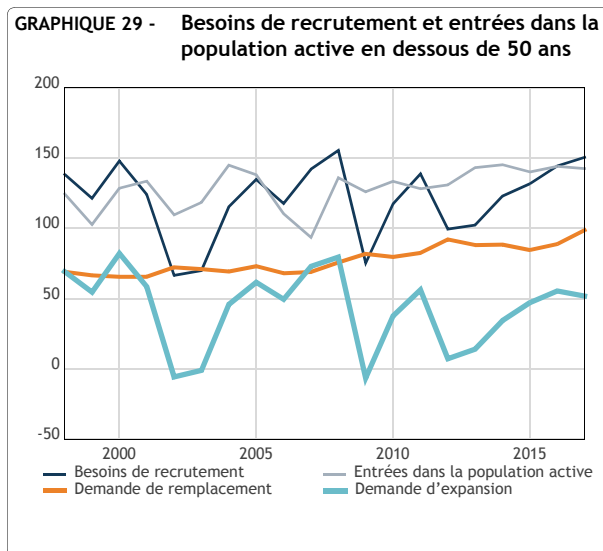
a. Y compris l'emploi titres-services et l'emploi dans les ALE.

*... qui pourraient majoritairement être satisfaits par des entrées dans la population active.*

Au cours des six dernières années, 746 800 personnes de moins de 50 ans (chiffres nets) ont rejoint la population active occupée. Ces chiffres semblent de prime abord impressionnants mais doivent être quelque peu relativisés étant donné que le marché du travail se caractérise par un renouvellement générationnel constant. En effet, au cours de la même période (voir tableau 22), 121 300 personnes de moins de 50 ans (et dans la réalité, presque exclusivement de moins de 30 ans) ont chaque année intégré la population active (727 900 au total sur six ans). Le déficit d'entrées de personnes de moins de 50 ans dans la population active a été compensé par des sorties nettes de chômeurs de moins de 50 ans (3 200 personnes par an; 19 000 cumulées sur six ans).

*Le vieillissement de l'emploi pousse à la hausse la demande de remplacement, qui est cependant contenue par les récentes réformes ...*

Le graphique 29 montre les besoins de recrutement annuels ciblés sur des personnes âgées de moins de 50 ans et leurs composantes (demande d'expansion et demande de remplacement) par rapport aux entrées nettes annuelles de personnes de moins de 50 ans dans la population active.



On constate ainsi que les besoins de recrutement sont, de manière générale, dominés par la demande de remplacement. Comme elle est nettement plus sensible à la conjoncture, la demande d'expansion se caractérise par des périodes de haute conjoncture courtes (en 2000 et période 2007-2008) au cours desquelles elle était plus élevée que la demande de remplacement. Cette dernière augmente structurellement depuis le milieu des années 2000 (de 68 100 unités en 2006 à 92 100 unités en 2012) en raison de la densité plus élevée de cohortes atteignant l'âge de sortie. De 2013 à 2016, la demande de remplacement plafonnerait légèrement en deçà de ce chiffre étant donné que la réforme des (pré)pensions post-pose la sortie des travailleurs âgés de la population active et de l'emploi (sans cette réforme, la demande

de remplacement aurait pu concerner 8 400 personnes de plus par an sur la période de projection). En fin de période, la demande de remplacement devrait repartir à la hausse sous l'impulsion démographique. L'emploi progresserait à ce moment de 50 000 unités par an, ainsi que les besoins de recrutement qui devraient devenir légèrement supérieurs au nombre (ré)entrants sur le marché du travail.

*... si bien qu'à moyen terme le nombre d'entrants dans la population active devrait couvrir les besoins de recrutement.*

C'est pourquoi, en projection, les besoins de recrutement (tableau 22) devraient se maintenir à un niveau comparable (125 200 unités par an; 751 400 unités sur six ans) à celui atteint au cours des six dernières années. Ces besoins de recrutements devraient toutefois être, davantage que par le passé, dominés par la demande de remplacement (90 200 unités par an, soit 72 % des besoins annuels totaux). En termes relatifs, les besoins annuels de recrutement devraient légèrement diminuer et atteindre 2,7 % de la population active occupée (dont à peine 0,7 % est lié à la hausse de la population active occupée). Par ailleurs, le nombre d'entrants de moins de 50 ans dans la population active grimperait à 141 000 unités par an (voir graphique 29) étant donné que les cohortes atteignant la principale tranche d'âge d'entrée sont plus denses et que la baisse marquée du taux d'activité des jeunes observée ces dix dernières années devrait se tasser en projection (voir section 4.1). On enregistrerait alors en projection un flux des entrées nettes dans le chômage parmi les moins de 50 ans (de 15 800 unités par an), principalement il est vrai en début de période (voir graphique 29). A priori les sortants du système scolaire et les personnes en réinsertion sur le marché du travail devraient à moyen terme (largement) couvrir les besoins de recrutement. Toutefois, à plus long terme, le vieillissement de la population devrait continuer à pousser à la hausse la demande de remplacement (qui continuerait à rapidement augmenter après 2017 et pourrait grimper à un peu moins de 125 000 unités par an à l'horizon 2025). Par ailleurs, cette analyse purement quantitative ne tient pas vraiment compte d'un déséquilibre éventuel entre l'offre et la demande de qualifications et compétences disponibles au moment du recrutement. C'est pourquoi une analyse par branche peut s'avérer intéressante et donner de premières indications partielles.

*La mobilité intersectorielle pourrait être importante entre 30 et 50 ans...*

Le tableau 23 montre que des branches d'activité qui avaient enregistré une baisse sensible de leur emploi salarié au cours des dernières années (industrie manufacturière : -1,7 % par an; crédit et assurances : -0,5 %) rencontrent toujours des besoins de recrutement (équivalant respectivement à 0,6 % et 2 % de l'effectif total de personnel, en moyenne annuelle) puisque, même après comptabilisation de la baisse de l'emploi, une partie du personnel en partance doit être remplacée. De plus, au niveau des branches d'activité, les besoins de recrutement de personnes de moins de 50 ans ne ciblent pas nécessairement les jeunes étant donné que les travailleurs d'âge moyen changent fréquemment de secteur lorsqu'ils recherchent un nouvel emploi. Notons toutefois que notre méthodologie de projection actuelle ne permet que de calculer les besoins de recrutement pour l'ensemble des personnes de moins de 50 ans, sans distinction entre les jeunes et les personnes d'âge moyen.

Cependant, une telle ventilation est disponible pour la période d'observation (classes d'âge 15-29 ans et 30-49 ans dans les tableaux). Ainsi, les 'autres services marchands' ont engagé chaque année (en net) 4 500 personnes de 30 à 49 ans. Toutefois, cette branche d'activité connaît traditionnellement un nombre important de départs parmi cette tranche d'âge étant donné qu'une partie des travailleurs intérimaires (tous logés dans cette branche par convention CN) se tourne vers d'autres branches. Mais au cours de ces dernières années, ces sorties ont été plus que compensées par la montée en force de l'emploi titres-services, qui a considérablement recruté dans cette classe d'âge.

*... si bien que les fortes disparités entre les branches d'activité en matière de besoins de recrutement...*

Au cours des six dernières années, les soins de santé au sens large et les administrations publiques ont connu des entrées nettes importantes parmi les 30-49 ans, tandis que le commerce et l'horeca ainsi que (principalement) l'industrie manufacturière ont enregistré un nombre important de sorties nettes dans cette catégorie d'âge. Les besoins de recrutement ciblés sur les jeunes de moins de 30 ans dans l'industrie manufacturière restent donc sensiblement plus élevés (1,7 %) que les 0,6 % mentionnés ci-avant pour l'ensemble du groupe de moins de 50 ans. Par conséquent, en dépit du repli de son effectif total, l'industrie manufacturière est restée un acteur non négligeable sur le marché du recrutement de jeunes travailleurs.

*... doivent être relativisées au vu des offres d'emploi axées spécifiquement sur les nouveaux entrants sur le marché du travail.*

En termes relatifs, les besoins de recrutement de personnes de moins de 50 ans au cours des six dernières années étaient les plus importants dans les autres services marchands (avec, il est vrai, un biais dû à l'apparition de l'emploi titres-services) et dans les soins de santé, suivis par la construction et les administrations publiques. Dans les trois premières branches, la demande d'expansion constituait le facteur déterminant. En effet, la demande de remplacement était légèrement supérieure (dans la construction) ou inférieure (dans les deux autres branches) à 1 % de l'effectif de personnel par an. La demande de remplacement était relativement la plus élevée (plus de 2 % de l'emploi par an) dans les branches crédit et assurances, industrie manufacturière, transports et communication et dans les administrations publiques. De manière générale, une fois corrigées pour la mobilité professionnelle entre 29 et 50 ans, les disparités entre les branches d'activité en matière de besoins de recrutement axés sur les jeunes tendent à s'amoinrir.

*Les différences entre les branches d'activité en matière de besoins de recrutement relatifs changent quelque peu à moyen terme...*

En projection, les besoins relatifs de recrutement dans les transports et la communication devraient sensiblement augmenter (3,8 % de l'effectif de personnel par an), tant parce que l'emploi évolue d'une manière plus dynamique qu'au cours des dernières années que parce que la demande de remplacement atteindrait un niveau plus élevé. Il en va de même pour les besoins de recrutement de l'industrie manufacturière qui se situeraient à un niveau plus élevé pour les mêmes raisons, tandis que la baisse relative des besoins de recrutement de la construction serait principalement due à la croissance plus faible de l'emploi dans cette branche en projection. En termes absolus (tableau 22), les soins de santé, les autres services marchands et les administrations publiques restent les plus gros recruteurs de salariés entrants.

*... aussi parce que les récentes réformes du marché du travail ont un impact loin d'être neutre sur les branches d'activité.*

Comme indiqué précédemment, les récentes réformes du marché du travail contiennent à moyen terme la pression sur la demande de remplacement par rapport à une situation de politique inchangée. La réforme des prépensions influence surtout la demande de remplacement de l'industrie manufacturière, mais, à moyen terme, l'impact global des réformes s'exercerait surtout au niveau des administrations publiques, car le renforcement de la condition de carrière pour la retraite anticipée touche davantage les fonctionnaires que les autres salariés.

*Les fonctionnaires âgés continuent de quitter en masse le marché du travail, mais les récentes réformes jouent un rôle de frein.*

Si l'on ventile les salariés par statuts, on constate que les sorties de fonctionnaires âgés<sup>1</sup> ont été particulièrement importantes au cours des dernières années (19 100 unités, soit 3,3 % par an de l'effectif total de fonctionnaires). Comme elles n'ont pas été complètement compensées par de nouveaux engagements, le nombre total de fonctionnaires a reculé de 0,3 % par an. Au cours des six prochaines années, ces sorties auraient été encore plus nombreuses en termes absolus si la réforme des pensions n'avait pas été décidée. Compte tenu de celle-ci, on peut s'attendre à une sortie moyenne de 17 700 fonctionnaires par an<sup>2</sup>. Ensuite, la sortie annuelle de fonctionnaires devrait se redresser et atteindre un pic vers 2020 pour ensuite sensiblement reculer à mesure que les quadragénaires actuels (qui reflètent déjà le glissement de l'emploi statutaire vers l'emploi contractuel au sein de la fonction publique) atteignent l'âge de la pension.

*Les entrées dans le régime indépendant se réduiraient sensiblement à moyen terme.*

Pour les travailleurs non salariés, les entrées nettes de personnes de moins de 50 ans s'élevaient à 3,1 % de l'emploi par an au cours des six dernières années, soit un pourcentage légèrement supérieur à celui des travailleurs salariés. Par rapport aux salariés, la tranche d'âge d'entrée typique des non-salariés est plus élevée (presque aucune entrée nette en dessous de 20 ans, mais une entrée nette importante des trentenaires), mais il est quand même frappant de constater combien ont été élevées les entrées de trentenaires dans le régime indépendant au cours des dernières années. Ceci s'expliquerait en partie par la forte immigration et l'accès

1. Le terme de fonctionnaire renvoie ici à un statut spécifique, à différencier de l'emploi dans la branche d'activité "administration publique et éducation". En 2010, 78 % des fonctionnaires appartenaient à cette branche, suivie par les "transports et communication" et les "santé et action sociale". Inversement, seuls 55 % des salariés de la branche "administration publique et éducation" avaient le statut de fonctionnaire.

2. Comme les perspectives ne ventilent pas l'emploi salarié total par statuts (fonctionnaires versus ouvriers/employés), la sortie des fonctionnaires âgés ne peut être calculée par rapport à l'effectif total de fonctionnaires.

plus important des migrants de l'Europe de l'Est au statut d'indépendant. En projection, les sorties d'indépendants âgés augmenteraient légèrement, mais seraient moins compensées qu'auparavant par les entrées de jeunes travailleurs, si bien que l'emploi non salarié progresserait beaucoup moins fortement qu'au cours de la période précédente.

## 5. Finances publiques

Le déficit de l'ensemble des administrations publiques projeté pour 2012 est en réduction sensible par rapport à 2011 et s'établit à un niveau compatible avec l'objectif du Programme de stabilité. Ce résultat découle de l'orientation nettement restrictive du budget 2012 au niveau fédéral et de la poursuite dans les entités fédérées de la politique de consolidation budgétaire mise en place depuis trois ans déjà. Les recettes de 2012 progressent fortement suite aux mesures prises principalement au niveau fédéral (ainsi qu'au contrecoup de l'accélération des enrôlements à l'IPP en 2011). Le taux de prélèvement obligatoire se trouve ainsi porté, en 2012, à un niveau historiquement inégalé. La hausse concerne aussi les recettes non fiscales qui, pourtant, apparaissaient déjà très élevées en 2011. Les dépenses augmentent aussi par rapport au PIB, mais dans une mesure moindre que les recettes. La hausse du ratio des dépenses s'explique surtout par un effet dénominateur (la croissance économique étant nulle), la croissance des charges d'intérêt et le facteur d'indexation des prestations sociales et des rémunérations. L'ampleur de ce dernier reflète l'inflation fort élevée depuis 2011 dans un contexte où la croissance du déflateur du PIB est freinée par la détérioration des termes de l'échange.

En 2013, le déficit budgétaire de l'ensemble des administrations publiques s'accroît dans une mesure qui correspond pratiquement au contrecoup de facteurs ponctuels ayant bonifié les recettes, surtout non fiscales, de 2012. Le recul des recettes serait encore plus fort sans certaines mesures déjà prises pour 2013 lors du conclave fédéral sur le budget 2012 initial (en matière d'impôt des personnes physiques). Par contre, les dépenses totales, exprimées en pour cent du PIB, restent inchangées en 2013. Vu la croissance économique encore très modeste, le ratio des dépenses de sécurité sociale augmente sensiblement. Les investissements des pouvoirs locaux refluent post électoralement.

**TABLEAU 24 - Solde de financement et dette de l'ensemble des administrations publiques**  
en pour cent du PIB

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Solde de financement (EDP), dont :	-3,8	-3,7	-2,6	-2,8	-2,7	-2,7	-2,5	-2,5
Entité I	-3,1	-3,4	-2,2	-2,7	-2,7	-2,8	-2,7	-2,7
Pouvoir fédéral	-3,0	-3,3	-2,2	-2,7	-2,7	-1,3	-1,2	-1,1
Sécurité sociale	-0,1	-0,1	0,0	0,0	-0,0	-1,5	-1,5	-1,6
Entité II	-0,7	-0,3	-0,4	-0,2	-0,0	0,0	0,1	0,1
Régions et communautés	-0,7	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1	0,0	0,1	0,2
Pouvoirs locaux	-0,0	-0,0	-0,2	0,0	0,1	0,0	0,0	-0,1
Dette brute consolidée	96,0	97,9	98,8	97,8	97,3	96,4	95,2	94,2

A moyen terme, les recettes totales restent pratiquement stables par rapport au PIB. La progression des prélèvements sur les revenus des ménages est un peu plus rapide que celle du PIB, mais les impôts indirects se tassent légèrement. Les dépenses diminuent à peine en pour cent du PIB, la baisse des frais de fonctionnement de l'Etat et des transferts non sociaux étant contrebalancée par la hausse des dépenses de la sécurité sociale. Au total, le déficit budgétaire évolue peu à moyen terme et, sans nouvelle mesure, ne parvient pas à se mettre à distance significative de la frontière de déclenchement de la procédure sur les déficits excessifs. Or, le Programme de stabilité vise un retour à l'équilibre nominal en 2015. Ceci requiert de nouvelles mesures de consolidation pour quelque 11 milliards d'euros (à prix constants).

La quasi-stabilisation du déficit budgétaire à politique constante signifie, en termes de déficits structurels, une détérioration. En effet, l'output gap se résorbe après 2013, de sorte que la composante cyclique négative du solde budgétaire se réduit. Sans nouvelles mesures, la réduction du déficit structurel obtenue sur la période 2010-2012 serait en partie annulée à moyen terme, dans un contexte de croissance potentielle faible eu égard à la dynamique des dépenses publiques, en particulier des dépenses de la sécurité sociale.

La sécurité sociale est en effet le seul sous-secteur dont la croissance des dépenses est plus rapide que celle du PIB, vu la dynamique endogène des dépenses de pensions (même compte tenu des mesures restrictives prises en la matière) et de soins de santé, et malgré un tassement des dépenses de chômage et de prépensions (suite, notamment, aux réformes décidées

*dans ce domaine). C'est néanmoins le pouvoir fédéral qui prend à sa charge, du moins jusqu'en 2014 et sous la forme d'une dotation d'équilibre budgétaire, le déficit de la sécurité sociale résultant de l'écart entre le taux de croissance de ses dépenses et celui de ses recettes propres (essentiellement les recettes de cotisations sociales). Après 2014, en l'absence de prorogation de la dotation d'équilibre, un déficit réapparaît dans la sécurité sociale, d'autant plus élevé que le gouvernement a diminué la norme pour le financement alternatif des soins de santé.*

*Le sous-secteur des communautés et régions, encore en léger déficit en début de période, renoue progressivement avec l'équilibre budgétaire et dégagerait même de légers surplus en fin de période pour autant que la tendance budgétaire restrictive adoptée depuis la crise soit maintenue (compte tenu des mécanismes de financement actuels et sans transferts de charges). Le compte des pouvoirs locaux reste proche de l'équilibre à fiscalité inchangée et sous l'hypothèse de prolongation des tendances observées au cours des dernières années en ce qui concerne la dynamique de leurs dépenses. Un déficit se creuse néanmoins à l'approche des années d'élections compte tenu du cycle des investissements.*

*Le ratio d'endettement augmente encore en 2012 malgré la réduction du déficit, compte tenu notamment de la participation de la Belgique aux dispositifs européens de gestion de la crise des dettes publiques dans la zone euro. A moyen terme, il se tasse légèrement sous l'effet combiné d'un léger surplus primaire et d'un taux d'intérêt implicite qui, quoiqu'en très faible augmentation, est légèrement inférieur au taux de croissance économique nominal. En outre, la projection retient les hypothèses techniques des budgets fédéral et flamand en ce qui concerne le remboursement progressif par KBC des aides obtenues. Les charges d'intérêt restent pratiquement stables en pour cent du PIB sur l'ensemble de la période de projection.*

#### Réforme de la Loi spéciale de financement

La projection n'intègre pas l'impact de la réforme de la loi spéciale de financement (LSF) ni des transferts de compétences décidés dans le cadre de l'accord institutionnel pour la 6<sup>e</sup> réforme de l'Etat, dans la mesure où cet accord doit être finalisé à l'issue de la discussion sur l'assainissement des finances publiques. En conséquence, tous les paramètres de l'accord et sa date d'entrée en vigueur ne sont pas encore définitivement fixés. La projection n'intègre donc pas non plus les modifications de comportements budgétaires qui pourraient en découler.

#### Révision du compte des administrations locales

En mars 2012, l'Institut des comptes nationaux (ICN) a publié les Comptes des administrations publiques 2011, incluant une révision méthodologique importante en ce qui concerne le sous-secteur des administrations locales pour la période 2004-2010. Cette révision implique une amélioration du solde de financement de 0,23 % du PIB en 2010 par rapport aux comptes publiés en septembre 2011. Dans le présent chapitre, les soldes (soldes primaires, soldes de financement, soldes structurels) sont compatibles avec cette révision, de même que la dette publique et les charges d'intérêt. Les recettes et dépenses primaires sont compatibles en variations avec cette révision, mais pas en niveaux.

#### Présentation comptable

Les tableaux du présent chapitre dérogent aux définitions des comptes nationaux en ce sens que les ventes en capital (bâtiments, terrains et licences) sont comptabilisées en recettes (et non en dépenses de capital négatives), les cotisations imputées sont éliminées tant des recettes que des dépenses (de rémunération) et les pensions d'agents statutaires des communautés et régions et de l'enseignement subsidié des pouvoirs locaux sont considérées comme des dépenses finales du pouvoir fédéral (au lieu d'être comptabilisées en transferts du pouvoir fédéral à l'entité II puis en dépenses finales de l'entité II). Les tableaux publiés en annexe, par contre, s'alignent sur la présentation des comptes nationaux.



## 5.1. Solde de financement et endettement public

### 5.1.1. Orientation budgétaire à politique constante

L'orientation structurelle de la politique budgétaire peut être appréciée selon la méthode de la Commission européenne. Celle-ci a l'avantage de la simplicité (identification des mesures ponctuelles et calcul de la composante cyclique sur base d'une semi-élasticité à l'output gap), mais le désavantage d'ignorer certains effets non structurels potentiellement importants dans un contexte instable : effet sur les recettes des fluctuations du prix des actifs et de la part salariale, effet des prix relatifs compte tenu des mécanismes d'indexation, incidence du cycle électoral des investissements et autres. Dès lors, les données présentées au tableau 25 doivent être considérées comme des ordres de grandeur.

**TABLEAU 25 - Orientation de la politique budgétaire**  
en pour cent du PIB

	2000-2009	Variations	
		2010-2012	2013-2017 à politique constante
Solde de financement (EDP)	-4,9	3,0	0,1
Composante cyclique	-1,6	0,3	1,0
Solde de financement corrigé du cycle	-3,3	2,7	-0,9
Mesures ponctuelles	-0,8	1,3	-0,3
Solde de financement structurel	-2,4	1,4	-0,5
Charges d'intérêt (EDP)	-3,2	-0,2	-0,1
Solde primaire structurel	-5,7	1,3	-0,7
Recettes structurelles	-1,1	2,4	-0,1
Dépenses structurelles	4,7	1,2	0,6

Moyennant ces réserves, la politique budgétaire apparaît restrictive sur la période 2010-2012 au vu des variations du solde primaire structurel, ce qui tranche avec l'orientation expansionniste de la décennie précédente. Une autre différence par rapport au début des années 2000 réside dans l'absence, dorénavant, de baisses notables des charges d'intérêt.

En projection à politique constante, donc en l'absence de mesures additionnelles de consolidation budgétaire, le solde primaire structurel se dégrade à nouveau, annulant, sur la période 2013-2017, la moitié de l'amélioration obtenue sur la période 2010-2012. Néanmoins, le solde de financement effectif reste pratiquement stable à moyen terme. En effet, l'output gap se résorbe après 2013 de sorte que la composante cyclique négative du solde budgétaire se réduit.

A noter que les recettes contribuent à l'amélioration structurelle dans la période 2010-2012<sup>1</sup> puis, à politique constante, sont neutres à moyen terme. Par contre, la croissance structurelle des dépenses excède la croissance économique potentielle dans chacune des sous-périodes distinguée<sup>2</sup>. Le point 5.2.2 ci-après montre que la hausse structurelle des dépenses en projection tient principalement à la dynamique endogène des dépenses de pensions et de soins de santé.

1. L'augmentation structurelle des recettes sur la période 2010-2012 est sans doute surestimée au tableau 25. En effet, la méthode de la Commission européenne ne tient pas compte du caractère cyclique du vigoureux rebond de certaines recettes en 2010 (droits d'enregistrement, droits de succession et autres).

2. La hausse structurelle des dépenses sur la période 2010-2012, estimée au tableau 25 selon la méthode la Commission européenne, est sans doute surestimée. Le point 5.2.2 présente un mode d'estimation qui tient compte de facteurs ignorés dans la méthode de la Commission européenne. Selon ce mode d'estimation enrichi, la hausse structurelle des dépenses sur 2010-2012 serait de 0,9 % du PIB (dont 0,8 % du PIB dans la seule année 2010), au lieu de 1,2 % du PIB au tableau 25.

### 5.1.2. Comparaison avec les objectifs du Programme de stabilité

Dans tous ses avis depuis septembre 2009, la section Besoins de financement du Conseil supérieur des finances (CSF) recommande le retour à l'équilibre budgétaire de l'ensemble des administrations publiques en 2015. C'est encore le cas dans l'avis de mars 2012. Par contre, sur le plan de la répartition de cet objectif entre entités, la recommandation du CSF s'exprime dorénavant différemment.

Dans ses précédents avis, le CSF envisageait, sur base d'une répartition des efforts d'ajustement entre l'entité I et l'entité II au pro rata de leur part approximative dans les dépenses primaires finales (65 % entité I / 35 % entité II), la persistance à moyen terme d'un déficit de l'entité I, de l'ordre de 1 % du PIB, et d'un surplus budgétaire équivalent de l'entité II.

Le CSF précisait néanmoins que cette trajectoire ne serait pas optimale et qu'un assainissement durable des finances publiques nécessiterait une réforme des flux de financement et du cadre institutionnel. En effet, cette trajectoire ne résoudrait pas le problème de soutenabilité budgétaire de l'entité I et serait problématique pour les composantes de l'entité II supposées accumuler des surplus budgétaires.

Dans son avis de mars 2012, le CSF, actant du fait que l'accord de gouvernement de décembre 2011 lie la finalisation de la réforme de la LSF à une discussion à venir sur l'assainissement des finances publiques, recommande désormais un retour à l'équilibre budgétaire à l'horizon 2015 tant pour l'entité I que pour l'entité II (ainsi que pour chaque composante de l'entité II), sous la condition d'un transfert de charges de 1 % du PIB de l'entité I à l'entité II.

Les objectifs du Programme de stabilité d'avril 2012 (qui ne s'écartent de la trajectoire normative recommandée par le CSF que pour les années intermédiaires 2013 et 2014) sont repris au tableau 26. Ils s'expriment en termes de soldes de financement effectifs, c'est-à-dire non corrigés des effets du cycle et des mesures ponctuelles éventuelles. Par contre, ils tiennent compte du cycle électoral des investissements des pouvoirs locaux : l'équilibre budgétaire de l'entité II s'entend, à partir de 2014, comme un léger surplus de 0,1 % du PIB au motif de la situation de phase basse du cycle des investissements.

**TABLEAU 26 - Solde de financement (EDP) : comparaison avec les objectifs du Programme de stabilité**  
en pour cent du PIB sauf mention contraire

	2012	2013	2014	2015
<b>A. Projection à politique constante</b>				
Ensemble des administrations publiques	-2,6	-2,8	-2,7	-2,7
Entité I	-2,2	-2,7	-2,7	-2,8
Entité II	-0,4	-0,2	-0,0	0,0
<b>B. Objectifs du Programme de stabilité</b>				
Ensemble des administrations publiques	-2,8	-2,15	-1,1	0,0
Entité I	-2,4	-2,15	-1,2	-0,1
Entité II	-0,4	0,0	0,1	0,1
<b>C. Ecart (=A-B)</b>				
Ensemble des administrations publiques	0,2	-0,7	-1,6	-2,7
Entité I	0,2	-0,5	-1,5	-2,7
Entité II	0,0	-0,2	-0,1	-0,1
<b>Ecart en milliards d'euros (prix de 2012)</b>				
Ensemble des administrations publiques	0,7	-2,7	-6,4	-10,8
Entité I	0,6	-2,0	-6,0	-10,5
Entité II	0,1	-0,6	-0,5	-0,3

Le tableau 26 fait apparaître les écarts entre la présente projection à politique constante et les objectifs du Programme de stabilité. Au niveau de l'ensemble des administrations publiques, l'écart en 2015 se monte à 2,7 % du PIB, soit 10,8 milliards d'euros (prix de 2012); l'ajustement budgétaire additionnel requis sur la période 2013-2015 est donc proche de 1 % du PIB par an.

L'entité I concentre la plus grande partie de l'écart. Toutefois, les écarts par entité doivent être appréciés en considérant que la présente projection à politique constante ne tient pas compte de la réforme – non encore finalisée – de la LSF ni, a fortiori, d'un éventuel transfert de charges de 1 % du PIB de l'entité I à l'entité II à l'horizon 2015 auquel le CSF conditionne les trajectoires normatives par entité.

Le tableau 27 traduit en termes structurels (selon la méthode de la Commission européenne) les objectifs du Programme de stabilité, compte tenu de l'output gap de la projection. Il en ressort qu'un équilibre budgétaire effectif en 2015 correspondrait à un surplus de 0,5 % du PIB en termes structurels. La réalisation de ces objectifs permettrait donc à la Belgique d'atteindre son *medium-term objective* (MTO)<sup>1</sup> en 2015.

**TABLEAU 27 - Solde de financement (EDP) : traduction en termes structurels des objectifs du Programme de stabilité**  
en pour cent du PIB

	2012	2013	2014	2015
Objectifs du Programme de stabilité	-2,8	-2,15	-1,1	0,0
Composante cyclique	-1,0	-0,9	-0,7	-0,5
Mesures ponctuelles	0,3	0,0	0,0	0,0
Trajectoire traduite en termes structurels	-2,2	-1,2	-0,4	0,5

A noter qu'un équilibre structurel en 2015 correspondrait, vu la composante cyclique, à un déficit en termes effectifs de 0,5 % du PIB. Si tel avait été l'objectif, l'écart avec la projection à politique constante aurait alors été de 2,2 % du PIB, soit 8,7 milliards d'euros (prix de 2012).

### 5.1.3. Endettement public et charges d'intérêt

Après s'être stabilisé en 2010, le ratio d'endettement de l'ensemble des administrations publiques<sup>2</sup> s'accroît de 1,9 % du PIB en 2011. Cette hausse du taux d'endettement est attribuable principalement à l'achat par l'Etat belge de Dexia Banque Belgique (renommée depuis lors Belfius Banque) et aux interventions de la Belgique dans le cadre de la crise des dettes souveraines (prêts directs à la Grèce et prêts au Portugal et à l'Irlande par l'intermédiaire du Fonds européen de stabilité financière (FESF)).

En 2012, la nette amélioration du solde primaire n'est pas suffisante pour provoquer une baisse du taux d'endettement, d'une part, en raison de l'atonie de la croissance nominale du PIB, et d'autre part, à cause de l'impact sur la dette de facteurs exogènes. En effet, les plans d'aide à la Grèce, à l'Irlande et au Portugal dans le cadre du FESF ainsi que la prise de participations de l'Etat belge dans le Mécanisme européen de stabilité (MES) contribuent à accroître la dette belge<sup>3</sup>. L'impact de ces opérations sur le taux d'endettement est toutefois tempéré par l'hypothèse retenue quant au remboursement par KBC d'une partie des aides octroyées par le pouvoir fédéral et la Région flamande lors de la crise financière<sup>4</sup>.

A partir de 2013, un effet boule de neige inversé s'enclenche grâce au retour d'une croissance économique plus soutenue et au maintien de légers surplus primaires combinés à un taux d'intérêt implicite inférieur au taux de croissance économique nominal (cf. ligne "Variation endogène" au tableau 28). La baisse du taux d'endet-

1. Objectif structurel de moyen terme fixé dans le cadre de la procédure de surveillance budgétaire européenne.
2. La dette est définie au sens "Maastricht" : il s'agit donc d'une dette financière brute mesurée à sa valeur faciale. L'ajustement dette-déficit au tableau 28 comprend plusieurs éléments : (1) la différence entre le solde de financement en termes de caisse et celui des Comptes nationaux dont le périmètre est différent et qui est mesuré sur base transactionnalisée; (2) les acquisitions nettes d'actifs financiers qui ne sont pas comptabilisées dans le solde de financement; (3) l'incidence des changements de valeur faciale de la dette suite aux différences de change, de primes d'émissions et de rachats.
3. Les caractéristiques du FESF étant différentes de celles du MES, les répercussions de leurs activités respectives sur les dettes publiques des Etats de la zone euro diffèrent. Les prêts effectués par le FESF bénéficient d'une garantie accordée par les Etats et, suite à une décision d'Eurostat, accroissent d'un point de vue comptable la dette de ces Etats. Contrairement au FESF, le MES disposera d'un capital propre apporté par les Etats. Ces prises de participation affectent ainsi directement la dette des différents Etats. Par contre, les emprunts effectués par le MES constituent une dette propre du MES et n'influencent donc pas la dette des Etats.
4. L'hypothèse de remboursement par KBC est basée sur les estimations pluriannuelles 2011-2015 de la Région flamande (mai 2011) et sur son budget 2012 initial ainsi que sur le budget 2012 ajusté du pouvoir fédéral. Pour le pouvoir fédéral, le remboursement du solde est effectué, par hypothèse, en 2013.

tement est accentuée en 2013 par de nouveaux remboursements de la part de KBC. A noter que les chiffres présentés au tableau 28 reposent sur l'hypothèse technique selon laquelle les participations de l'Etat dans les institutions financières – à l'exception de celles détenues dans KBC – ne sont pas liquidées à l'horizon de la projection.

**TABLEAU 28 - Dette et charges d'intérêt des administrations publiques**  
en pour cent du PIB sauf mention contraire

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dette brute consolidée <sup>1</sup>	96,0	97,9	98,8	97,8	97,3	96,4	95,2	94,2
Taux d'intérêt implicite (en pour cent)	3,6	3,6	3,6	3,5	3,5	3,6	3,6	3,6
Taux de croissance nominal du PIB (en pour cent)	4,1	4,2	2,3	3,5	3,7	3,7	3,9	3,8
Variation du taux d'endettement	0,2	1,9	0,8	-0,9	-0,6	-0,8	-1,2	-1,0
Variation endogène	0,1	-0,2	0,4	-0,5	-0,7	-0,7	-1,1	-0,9
Solde primaire (-)	0,5	0,4	-0,8	-0,5	-0,6	-0,6	-0,8	-0,8
Dynamique intérêt-croissance <sup>2</sup>	-0,4	-0,6	1,2	0,0	-0,1	-0,1	-0,3	-0,1
Charges d'intérêt (EDP)	3,3	3,3	3,4	3,4	3,3	3,3	3,3	3,3
Contribution de la croissance du PIB	-3,8	-3,9	-2,2	-3,4	-3,5	-3,4	-3,6	-3,5
Variation exogène (ajustement déficit-dette)	0,2	2,1	0,4	-0,4	0,1	-0,1	-0,1	-0,1

1. Source jusqu'en 2011 : BNB.

2. La dynamique intérêt-croissance correspond au solde primaire requis pour stabiliser la dette endogène en pour cent du PIB.

Les charges d'intérêt sont stables à un niveau historiquement bas en pour cent du PIB sur l'ensemble de la période de projection. L'incidence de la hausse du taux d'endettement sur les charges d'intérêt en 2011 est compensée par la contraction du taux d'intérêt implicite découlant en partie de la hausse des économies de charges d'intérêt suite aux opérations de swaps. La légère augmentation des charges d'intérêt en 2012 est imputable à la faible croissance économique et au recul des économies de charges d'intérêt générées par les opérations de swaps. A moyen terme, l'impact sur les charges d'intérêt de la hausse progressive des taux d'intérêt serait compensé par la réduction du taux d'endettement public.

## 5.2. Recettes et dépenses primaires de l'ensemble des administrations publiques

### 5.2.1. Recettes

#### *Progression sensible des recettes en 2011.*

En 2011, les recettes totales observées ont sensiblement augmenté en pour cent du PIB. Les recettes non fiscales ont contribué à cette hausse grâce surtout aux paiements effectués par les institutions financières. En matière fiscale, des progressions sont notées en matière d'impôt des sociétés, de précompte mobilier sur dividendes et de droits d'enregistrement, entre autres.

En ce qui concerne l'impôt des sociétés, la progression vient des rôles et serait la contrepartie du niveau assez bas des versements anticipés depuis 2009. En matière d'IPP, l'accélération des enrôlements en fin d'année a conduit à une hausse des remboursements de rôles, mais les versements anticipés ont profité d'un effet d'indexation favorable découlant de l'indexation des barèmes progressifs sur base de l'inflation plus faible de l'année précédente. Les recettes de TVA et d'accises ont augmenté moins vite que le PIB malgré l'impact positif de différentes mesures. La TVA a pâti du ralentissement économique en fin d'année qui a provoqué une baisse des recettes brutes alors que les remboursements restaient élevés en raison de leur décalage par rapport au cycle. La baisse de la consommation de carburants et de tabacs a pesé sur les accises.

**TABLEAU 29 - Recettes des administrations publiques**  
en pour cent du PIB

	Variations			
	2011	2012	2013	2014-2017
Recettes totales	0,5	1,8	-0,3	-0,1
Recettes fiscales et parafiscales	0,2	1,5	-0,0	0,2
Impôt sur le revenu des ménages (hors précompte mobilier)	0,0	0,5	0,2	0,2
Cotisations sociales patronales	0,1	0,2	0,1	0,2
Autres cotisations sociales	-0,0	0,1	0,0	-0,0
Précompte mobilier des ménages	0,0	0,2	-0,1	0,1
Impôt sur le revenu des sociétés	0,3	0,1	0,1	0,2
TVA	-0,1	0,1	-0,1	-0,0
Accises	-0,1	0,0	-0,1	-0,2
Autres impôts	-0,1	0,4	-0,1	-0,2
Recettes non fiscales et non parafiscales	0,3	0,3	-0,3	-0,3
Ventes courantes	0,2	0,2	-0,2	-0,2
Ventes en capital	0,0	-0,0	-0,0	-0,0
Transferts	0,0	0,1	-0,0	-0,0
Revenus de la propriété	0,1	0,0	0,0	-0,2

*Prise en compte des mesures discrétionnaires restrictives des budgets 2012.*

La projection des recettes fiscales tient compte de l'impact des mesures discrétionnaires décidées aux différents niveaux de pouvoir, pour des montants repris en général tels quels des budgets. L'incidence complémentaire par rapport à 2011 de ces mesures et des autres facteurs administratifs (glissements, accélération des enrôlements, lutte contre la fraude et recouvrement) se monte à 1,4 % du PIB.

En ce qui concerne les recettes fiscales et parafiscales du pouvoir fédéral, la projection tient compte des mesures décidées lors du conclave budgétaire de novembre 2011, tant celles qui relèvent du budget 2012 initial (en matière de précomptes mobiliers, intérêts notionnels, plus-values, voitures de société, logement et pension de dirigeants d'entreprises, TVA sur les prestations des notaires et sur la télévision numérique, accises sur le tabac, titres au porteur, TOB, taxe sur les stock options, contribution des producteurs énergétiques, rente de monopole de la Loterie nationale, contribution de responsabilisation "pensions" à charge des entités fédérées) que celles relatives à 2013 (suppression partielle de la réduction d'impôt pour investissements économiseurs d'énergie, transformation des dépenses déductibles en réductions d'IPP, augmentation de la quotité exemptée des bas revenus).

La projection tient aussi compte des mesures de l'ajustement budgétaire de mars 2012 (taxation anticipée des assurances-vie, TOB, accises sur le tabac, taxe d'abonnement, droits de greffe). Par contre, elle ne tient pas compte d'une éventuelle taxation anticipée de l'épargne-pension en 2013 (qui n'a pas encore été formellement décidée par le gouvernement).

En ce qui concerne les mesures en matière de lutte contre la fraude fiscale et de recouvrement, la projection retient des incidences complémentaires pour 0,2 % du PIB en 2012.

La projection des recettes fiscales des entités fédérées tient compte des décisions récentes, notamment, en Région wallonne, les hausses en 2012 en matière d'éco-malus et de droits de donation, la taxe sur les automates bancaires et l'indexation de la redevance de captages d'eau. Elle ne tient pas compte d'un éventuel doublement des droits d'enregistrement sur les partages en Flandre.

Les recettes non fiscales pour 2012 sont reprises des budgets des différents niveaux de pouvoir. Elles tiennent compte, en Région flamande, de ventes de terrains moindres qu'en 2011. Au niveau fédéral, elles comprennent la "taxe bancaire" dont le niveau a été relevé, pour partie de façon non récurrente. Elles comprennent également le remboursement d'aides d'Etat par Bpost, le décompte d'accises entre la Belgique et le Luxembourg et les autres recettes non récurrentes identifiées dans le budget ajusté.

Si l'on tient compte aussi du prélèvement anticipatif sur les assurances-vie et du glissement vers 2012 de la contribution des producteurs énergétiques due pour 2011, le total des recettes non récurrentes de 2012 s'élève à 0,3 % du PIB.

#### *Hausse considérable des recettes en 2012.*

Suite aux mesures précitées, les recettes de 2012 progressent fortement. Le taux de prélèvement obligatoire se trouve porté à un niveau historiquement inégalé. Les recettes non fiscales dépassent largement leur niveau moyen des dernières décennies.

En matière fiscale, les hausses les plus sensibles concernent l'impôt sur les revenus des ménages. A l'impact des mesures s'ajoute, pour l'IPP, le contrecoup de l'accélération des enrôlements de 2011. Si l'IPP total progresse en 2012, la partie destinée aux pouvoirs locaux diminue néanmoins. En effet, au contraire de la part "Etat" (dont les rôles sont négatifs), les additionnels des pouvoirs locaux avaient été affectés positivement en 2011 par l'accélération des enrôlements.

La hausse de la part salariale (et d'autres catégories de revenus imposables) contribue à l'augmentation de l'IPP, mais aussi des cotisations sociales, en pour cent du PIB. De plus, le taux légal des cotisations patronales est relevé suite au renforcement des critères pour les réductions de cotisations pour bas et hauts salaires et au traitement moins généreux de certains groupes à risque à partir de 2012 par rapport aux paramètres en vigueur en 2010-2011.

La recette du précompte mobilier libératoire est en hausse malgré une évolution assez défavorable de l'assiette, ce dans l'hypothèse où la réforme en la matière produit effectivement les impacts budgétaires escomptés par le gouvernement. Vu la détérioration des termes de l'échange, l'effet d'assiette est également défavorable pour l'impôt des sociétés dont la légère progression n'est rendue possible que par les mesures discrétionnaires.

La TVA progresse plus vite que le PIB en raison surtout de la baisse du taux d'épargne et de l'écart entre la croissance des prix de la consommation et celle du déflateur du PIB. La hausse des autres impôts vient notamment de la contribution des producteurs énergétiques.

#### *Contrecoup en 2013 des recettes non récurrentes de 2012, relative stabilité des recettes à moyen terme.*

En 2013, le recul des recettes correspond en grande partie au contrecoup des recettes non récurrentes de 2012. Le recul se marque surtout au niveau des recettes non fiscales. Le ratio des prélèvements obligatoires reste pratiquement constant malgré certaines mesures prises lors du conclave fédéral sur le budget 2012 initial mais qui n'ont d'effet budgétaire qu'à partir de 2013 (en matière d'IPP).

En dehors de ces effets discrétionnaires, l'évolution des recettes en 2013 et à moyen terme est déterminée par les implications de l'hypothèse de législation inchangée et l'évolution des différentes assiettes d'imposition. Il en découle une hausse de l'impôt sur les revenus des ménages et des cotisations sociales en pour cent du PIB, et un tassement de la TVA et des accises. Au total, le taux des prélèvements obligatoires reste assez stable.

En matière d'IPP, le taux moyen d'imposition présente une tendance haussière due à la progressivité de l'impôt dans un contexte de croissance positive des revenus réels par tête. Le taux implicite des cotisations sociales augmente aussi légèrement en raison du caractère forfaitaire ou dégressif des paramètres des réductions de cotisations et de leur non indexation. De plus, la part salariale augmente légèrement en projection. Les assiettes comprennent aussi les revenus des travailleurs indépendants et les rémunérations dans le secteur des administrations publiques, tous deux en recul par rapport au PIB, et les revenus de remplacement qui, par contre, augmentent plus vite que le PIB (mais sont relativement moins taxés).

La tendance des impôts indirects à évoluer moins vite que le PIB s'explique par une diminution de la part des produits soumis à accises (carburants, tabac) et une augmentation de la part des produits non soumis à la TVA (loyers, dépenses à l'étranger) en pour cent de la consommation des ménages, elle-même en léger recul par rapport au PIB (ce recul étant particulièrement marqué en 2013 vu la hausse du taux d'épargne). De plus, en l'absence d'indexation des droits d'accise, la recette évolue en fonction des assiettes en volume et non en valeur (à l'exception des accises ad valorem). S'ajoute l'impact sur les recettes de TVA du cycle des investissements publics et d'une moindre progression de la construction de logements en réaction à la hausse des taux d'intérêt.

Le précompte mobilier, en recul en 2013 en raison de l'évolution défavorable des assiettes, pourrait profiter à moyen terme de la hausse des taux d'intérêt et d'un moindre attrait des carnets de dépôt. Par ailleurs, la projection table sur une légère progression de l'impôt des sociétés à moyen terme étant donné la moindre contribution des travailleurs indépendants à la constitution de la valeur ajoutée. Parmi les autres impôts figurent les précomptes immobiliers et leurs additionnels, en léger tassement vu la faible progression des revenus cadastraux en termes réels et l'hypothèse de stabilité des taux.

En matière de recettes non fiscales, la projection table sur une évolution qui ne reproduirait pas les niveaux exceptionnels de 2011 et 2012, malgré la prise en compte, à partir de 2013, de revenus de transferts au titre de la participation de la Belgique à la troisième phase du marché européen des permis d'émission. Les revenus de la propriété reculent progressivement à partir de 2013 suite au remboursement par KBC des prêts que lui ont octroyés le pouvoir fédéral en 2008 et la Région flamande en 2009.

## 5.2.2. Dépenses primaires

*La forte hausse des dépenses en pour cent du PIB en 2011-2012 n'est pas structurelle; le tassement projeté à moyen terme ne l'est pas non plus.*

Après une hausse modérée en 2011, le ratio des dépenses primaires de l'ensemble des administrations publiques par rapport au PIB augmente encore sensiblement en 2012. A partir de 2013, il entame un mouvement de décrue qui se poursuit jusqu'en fin de période.

**TABLEAU 30 - Dépenses primaires des administrations publiques**  
en pour cent du PIB

	Variations				Taux de croissance réel <sup>2</sup>
	2011	2012	2013	2014-2017	2013-2017
Dépenses primaires	0,4	0,6	-0,0	-0,4	1,7
Frais de fonctionnement et investissements	-0,1	0,2	-0,3	-0,6	0,7
Rémunérations	-0,1	0,1	-0,1	-0,4	1,0
Achats de biens et services	-0,1	0,0	-0,0	-0,2	0,5
Investissements	0,1	0,1	-0,2	-0,0	-0,7
Transferts non sociaux	0,4	-0,2	-0,0	-0,2	0,9
Subsides salariaux	0,1	0,0	-0,0	0,0	1,8
Autres transferts aux entreprises	0,2	-0,2	0,1	-0,2	0,6
Transferts non sociaux aux ménages et ISBL	0,0	-0,1	-0,0	-0,1	-0,4
Transferts au reste du monde	0,0	-0,0	-0,0	0,0	1,8
Dépenses sociales <sup>1</sup>	0,1	0,7	0,3	0,4	2,4
Pensions	0,1	0,3	0,1	0,4	2,9
Soins de santé	0,1	0,1	0,2	0,3	3,0
Chômage et prépensions	-0,2	0,0	0,0	-0,3	-0,5
Autres	0,0	0,2	0,0	-0,0	1,8

1. Dépenses relevant du coût du vieillissement au sens du CEV.

2. Moyennes de période, déflateur : INPC. Sur la même période, la croissance réelle du PIB est de 1,8 % et celle du PIB potentiel de 1,4 %.



Ces fluctuations, qu'il s'agisse des hausses de 2011 et 2012 ou du tassement à moyen terme, ne sont pas représentatives de l'orientation structurelle des dépenses car elles reflètent aussi l'incidence de certaines dépenses ponctuelles, du cycle économique, des prix relatifs et du cycle électoral des investissements des pouvoirs locaux. Le tableau 31 fournit une estimation de l'incidence de ces facteurs non structurels et présente l'évolution structurelle du ratio des dépenses.

En 2011, les dépenses ponctuelles identifiées sont, d'une part, celles des Régions relatives à la liquidation du holding communal et, d'autre part, l'augmentation temporaire des allocations d'activation dans le cadre du plan fédéral "win-win" (le plan "win-win" affecte aussi les dépenses de 2010 et 2012 mais pour des montants moindres). En 2012, une économie ponctuelle est recensée au titre d'un moindre financement de la SNCB.

L'impact du cycle économique est estimé selon la méthodologie de la Commission européenne. Après deux années de réduction de l'output gap négatif apparu en 2009, le ralentissement économique en 2012 contribue à une augmentation du ratio des dépenses, tant par l'effet dénominateur direct (le ratio des dépenses augmente parce que le dénominateur de ce ratio – le PIB – stagne) qu'en raison de l'augmentation nominale des dépenses de chômage et autres (effet numérateur). A partir de 2013, le cycle contribue de façon non négligeable à la réduction du ratio des dépenses vu la résorption de l'output gap découlant de l'écart entre le taux de croissance économique (1,8 % sur la période 2013-2017) et le taux de croissance économique potentiel (1,4 %).

**TABLEAU 31 - Evolution structurelle des dépenses primaires des administrations publiques**  
en pour cent du PIB

	Variations			
	2011	2012	2013	2014-2017
Dépenses primaires effectives	0,4	0,6	-0,0	-0,4
Incidence des mesures ponctuelles	0,2	-0,2	0,0	0,0
Incidence du cycle économique (méthode CE), dont :	-0,3	0,6	-0,1	-0,9
Effet dénominateur	-0,3	0,5	-0,0	-0,8
Effet numérateur	-0,0	0,1	-0,0	-0,1
Incidence des prix relatifs, dont :	0,2	0,2	0,0	0,1
Indexation des rémunérations	0,0	0,0	0,0	0,0
Indexation des transferts sociaux	0,1	0,1	-0,0	0,0
Indexation des prestations de soins de santé	-0,0	-0,0	0,0	0,0
Autres	0,2	0,1	-0,0	0,0
Incidence du cycle électoral des investissements	0,1	0,1	-0,2	0,0
Dépenses structurelles corrigées, dont :	0,2	-0,1	0,2	0,4
Rémunérations	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2
Dépenses sociales hors soins de santé	0,1	0,2	0,2	0,5
Soins de santé	0,1	0,0	0,1	0,4
Autres	0,1	-0,2	-0,0	-0,2

En 2011 et 2012, les prix relatifs ont contribué à augmenter les dépenses exprimées en pour cent du PIB. Les incidences des prix relatifs proviennent de l'écart entre le déflateur du PIB et le facteur d'indexation des différentes catégories de dépenses publiques, en particulier des rémunérations, des transferts sociaux et des dépenses de santé (comme les honoraires des prestataires de soins). En effet, l'écart entre la croissance de l'indice national des prix à la consommation – qui influence également les frais de fonctionnement et d'autres dépenses – et le déflateur du PIB est relativement important en 2011 et 2012, vu le contexte de détérioration des termes de l'échange liée aux augmentations successives des prix pétroliers depuis 2010. L'indice pivot a été dépassé en avril 2011, huit mois seulement après le précédent dépassement. En 2012, deux dépassements de l'indice pivot interviennent : en janvier et en octobre.

Les investissements publics sont particulièrement influencés par le calendrier des élections communales. Ils rebondissent à l'approche des élections de 2012, puis refluent en 2013 et 2014.



*Augmentation structurelle du ratio des dépenses primaires imputable aux dépenses sociales.*

Corrigé de l'ensemble des facteurs non structurels, le ratio des dépenses primaires diminue légèrement en 2012, alors qu'il augmente fortement en termes effectifs (non corrigé). Quoique modeste, cette diminution en termes structurels en 2012 tranche avec l'évolution des années précédentes. A moyen terme, la tendance structurelle reste néanmoins orientée à la hausse, alors que le ratio effectif (non corrigé) est en baisse à partir de 2013.

Au tableau 31, le ratio structurel des dépenses est ventilé en quatre catégories : les rémunérations, les dépenses sociales hors soins de santé, les dépenses de soins de santé et les autres dépenses. Il en ressort que la hausse structurelle des dépenses durant la période sous revue est imputable aux dépenses sociales. Par contre, les rémunérations et autres dépenses des administrations publiques augmentent structurellement moins vite que le PIB potentiel.

La projection des dépenses de santé se base sur les données budgétaires en 2012 et, à moyen terme, sur une dynamique qui tient compte d'effets démographiques, de l'impact des fluctuations de l'activité économique et de l'influence des développements technologiques. Il en ressort un taux de croissance réel moyen qui équivaut environ au double du taux de croissance du PIB potentiel durant la période de projection.

La hausse du ratio structurel des dépenses sociales hors soins de santé est principalement imputable aux dépenses de pension. Leur taux de croissance, quoiqu'amoindri par les premiers effets de la réforme décidée en décembre 2011, équivaut néanmoins en projection au double du taux de croissance du PIB potentiel. La croissance des dépenses de pension reflète notamment l'impact du papy-boom lié aux naissances de l'après-guerre et l'évolution de la pension moyenne, elle-même fonction de l'évolution des salaires passés et des adaptations au bien-être (réduites de 40 % en 2013 et 2014 conformément à l'accord de gouvernement). La hausse des pensions publiques découle, en particulier, de l'arrivée à la pension des fonctionnaires engagés en grand nombre dans les années septante.

La projection tient compte des mesures structurelles en matière de chômage, pension, prépension, crédit-temps et interruption de carrière qui contribuent à une diminution de volume de ces prestations en projection.

Les rémunérations se tassent structurellement par rapport au PIB sur l'ensemble de la période de projection. La projection tient compte des accords sectoriels de revalorisation salariale connus actuellement et d'une dérive salariale plus faible que par le passé en raison de l'évolution de la pyramide des âges du personnel. L'emploi diminue jusqu'en 2014 dans l'administration fédérale et jusqu'en 2015 à la Défense nationale conformément aux plans pluriannuels adoptés par les autorités. La projection table sur une progression de l'emploi positive mais plus faible que durant la décennie passée dans les entités fédérées (surtout l'enseignement) et dans les pouvoirs locaux (surtout l'administration).

En dehors des rémunérations, les frais de fonctionnement de l'Etat comprennent les achats de biens et services dont l'évolution structurelle est très modérée particulièrement au niveau fédéral et au niveau des communautés et régions (sur base d'une projection des dépenses qui extrapole en partie la tendance restrictive adoptée ces dernières années).

Parmi les autres dépenses figurent notamment les subsides salariaux (sous forme d'exonération de versement de précompte professionnel, via le système des titres-services et autres) qui ont connu une expansion considérable dans la seconde moitié des années 2000 mais dont la tendance structurelle, en l'absence de nouvelles extensions discrétionnaires, n'est à présent plus à l'augmentation.

Des données et commentaires plus détaillés sur les dépenses primaires des sous-secteurs des administrations publiques sont présentés au point 5.3.

### 5.3. Evolutions par sous-secteur des administrations publiques

#### 5.3.1. Vue d'ensemble

La légère contraction du déficit enregistrée en 2011 résulte de l'amélioration du solde de l'entité II, plus précisément des communautés et régions, alors que le solde de financement de l'entité I se dégrade mais dans une moindre proportion. Par contre, le net recul du déficit estimé pour 2012 (1,1 % du PIB) est dû exclusivement au redressement des comptes de l'entité I, largement supérieur à la détérioration des comptes de l'entité II, localisée dans les pouvoirs locaux. La contribution des entités à l'évolution du solde de financement global en 2013 (une détérioration de 0,2 % du PIB) s'inverse à nouveau avec la dégradation du solde de l'entité I et l'amélioration du solde de l'entité II, suite au retour à l'équilibre du compte des pouvoirs locaux. Par la suite, la lente réduction du déficit (de 0,3 % du PIB sur la période 2014-2017) vient de l'amélioration du solde de financement de l'entité II, singulièrement des communautés et régions, le solde de l'entité I étant quasiment stabilisé.

TABLEAU 32 - Agrégats de finances publiques par niveau de pouvoir  
en pour cent du PIB

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Capacité de financement	-4,0	-3,8	-2,7	-2,9	-2,8	-2,8	-2,6	-2,6
Entité I	-3,3	-3,5	-2,3	-2,7	-2,8	-2,8	-2,7	-2,7
Pouvoir fédéral	-3,2	-3,5	-2,3	-2,7	-2,8	-1,3	-1,2	-1,1
Sécurité sociale	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	-1,5	-1,5	-1,6
Entité II	-0,7	-0,3	-0,4	-0,2	-0,0	0,0	0,1	0,1
Communautés et régions	-0,7	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1	0,0	0,1	0,2
Pouvoirs locaux	-0,0	-0,0	-0,2	0,0	0,1	0,0	0,0	-0,1
Charges d'intérêt consolidées	3,5	3,4	3,5	3,5	3,4	3,4	3,4	3,4
Entité I	3,2	3,1	3,2	3,2	3,1	3,1	3,1	3,1
Entité II	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Solde primaire consolidé	-0,5	-0,4	0,8	0,6	0,6	0,6	0,8	0,8
Entité I	-0,1	-0,4	0,9	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4
Pouvoir fédéral	0,1	-0,3	0,9	0,5	0,4	1,8	1,9	2,0
Sécurité sociale	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-1,5	-1,5	-1,6
Entité II	-0,4	0,0	-0,0	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4
Communautés et régions	-0,5	-0,1	0,0	0,0	0,1	0,2	0,3	0,4
Pouvoirs locaux	0,1	0,1	-0,0	0,1	0,2	0,1	0,1	-0,0

Jusqu'en 2014, le niveau et l'évolution du solde de financement de l'entité I coïncident avec ceux du pouvoir fédéral, la sécurité sociale étant en équilibre. C'est le résultat de la décision du gouvernement<sup>1</sup> de financer le déficit de la sécurité sociale pendant toute la législature via une dotation d'équilibre, prolongeant ainsi les mécanismes appliqués depuis 2010 (voir point 5.3.3).

La décomposition du solde primaire par niveau de pouvoir entre le solde des transferts avec les autres secteurs de l'Etat, dit solde interne, et le solde des autres opérations, dit solde externe, permet d'identifier, entre autres, l'impact de cette décision sur la contribution de chaque sous-secteur à l'évolution des finances publiques globales (tableau 33).

1. Lors de l'établissement du budget 2012.

**TABLEAU 33 - Contribution des sous-secteurs à la variation du solde primaire**  
en pour cent du PIB

	Variation du solde primaire					Variation du solde des transferts entre sous-secteurs <sup>a</sup> (solde interne)					Variation du solde des opérations avec le reste de l'économie <sup>b</sup> (solde externe)				
	2012	2013	2014	2015	2017-2015	2012	2013	2014	2015	2017-2015	2012	2013	2014	2015	2017-2015
Ensemble des administrations publiques	1,2	-0,3	0,0	0,0	0,2						1,2	-0,3	0,0	0,0	0,2
Pouvoir fédéral	1,2	-0,5	-0,1	1,4	0,1	-0,4	-0,1	-0,1	1,3	-0,1	1,6	-0,4	-0,0	0,1	0,2
Sécurité sociale	0,1	0,0	-0,0	-1,4	-0,0	0,2	0,1	0,1	-1,4	0,1	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Communautés et régions	0,1	0,0	0,1	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Pouvoirs locaux	-0,1	0,2	0,1	-0,1	-0,1	0,1	-0,0	-0,0	-0,0	-0,1	-0,3	0,2	0,1	-0,0	-0,1

a. Solde des flux de revenus entre sous-secteurs des administrations publiques, tant sous forme de dotations que de recettes affectées.

b. Transferts nets aux autres secteurs (ménages, entreprises et reste du monde), dépenses de fonctionnement et d'investissement, ventes de biens et services, etc.

En 2012, la variation du solde des transferts entre sous-secteurs des administrations est défavorable au pouvoir fédéral non seulement à cause de la prise en charge du déficit de la sécurité sociale mais également suite à la légère progression des moyens transférés aux communautés et régions (par l'effet des mécanismes de la loi de financement, voir point 5.3.4) et des transferts aux pouvoirs locaux (dans le cadre de l'aide sociale). Elle est neutre pour les communautés et régions car leurs transferts aux pouvoirs locaux sont également en légère hausse. Les sous-secteurs bénéficiaires nets des transferts entre sous-secteurs des administrations publiques sont la sécurité sociale et les pouvoirs locaux.

Au cours des années suivantes les variations des soldes des opérations internes sont davantage concentrées à l'intérieur de chaque entité. Les mouvements du solde du pouvoir fédéral sont quasiment compensés par des mouvements de sens contraire au niveau de la sécurité sociale. Hormis en 2015, ils sont favorables à la sécurité sociale suite à la progression du financement alternatif dans le cadre, notamment, du mécanisme de financement des soins de santé (voir point 5.3.3). La rupture observée en 2015 s'explique, bien sûr, par la fin supposée de la prise en charge du déficit de la sécurité sociale par le pouvoir fédéral. Au sein de l'entité II, la tendance est à une légère amélioration du solde des opérations internes des communautés et régions au détriment de celui des pouvoirs locaux.

Sous l'angle des seules opérations externes (tableau 33, troisième partie), la sécurité sociale a une contribution récurrente négative à l'évolution du solde primaire de l'ensemble des administrations publiques. La contribution des communautés et régions est, par contre, très légèrement positive chaque année. La contribution des pouvoirs locaux au solde primaire fluctue au fil des ans essentiellement sous l'influence du mouvement des investissements : elle est négative en 2012, année électorale, positive au cours des deux années suivantes et négative à nouveau en fin de période. Enfin la contribution du pouvoir fédéral fluctue également, surtout en début de période. Elle est particulièrement positive en 2012 grâce essentiellement aux mesures d'assainissement prises lors du budget 2012. Elle est négative en 2013 du fait de la disparition de certaines mesures one-shot de 2012 puis retrouve une évolution légèrement positive.

### 5.3.2. Pouvoir fédéral

Le solde de financement du pouvoir fédéral reste négatif pendant toute la période couverte dans ces Perspectives mais se réduit en 2012 et à moyen terme. Le recul du déficit est particulièrement prononcé en 2012, suite aux mesures prises par le gouvernement. En 2013, le déficit subit le contrecoup de certaines mesures one-shot du budget 2012. Stable l'année suivante, il se réduit à nouveau sensiblement en 2015 avec l'arrêt supposé du financement intégral du déficit de la sécurité sociale. Le déficit se tasse encore légèrement au cours des deux années suivantes.

Ce résultat découle pour l'essentiel de l'évolution du solde primaire dans un contexte où les charges d'intérêt n'évoluent guère en pour cent du PIB.

**TABLEAU 34 - Compte du pouvoir fédéral**  
en pour cent du PIB

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
1. Solde de financement	-3,2	-3,5	-2,3	-2,8	-2,8	-1,4	-1,2	-1,1
2. Charges d'intérêt	3,3	3,2	3,3	3,2	3,2	3,2	3,1	3,1
3. Solde primaire	0,1	-0,3	0,9	0,4	0,4	1,8	1,9	2,0
A. Recettes	25,9	26,2	27,8	27,4	27,3	27,3	27,3	27,4
1. Recettes fiscales <sup>a</sup> , dont :	23,9	23,9	25,2	25,1	25,0	25,0	25,1	25,2
a. Impôt sur le revenu des ménages	11,2	11,2	12,0	12,1	12,1	12,2	12,2	12,3
b. Impôt sur le revenu des sociétés	2,7	3,0	3,1	3,1	3,2	3,2	3,3	3,3
c. Impôts indirects	9,8	9,6	9,9	9,7	9,6	9,5	9,4	9,4
2. Recettes non fiscales	2,0	2,3	2,6	2,4	2,3	2,2	2,2	2,2
a. Revenus de propriété	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
b. Ventes de biens et services	0,6	0,7	0,9	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5
c. Autres recettes non fiscales	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
3. Transferts des administrations publiques	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
B. Dépenses primaires	25,8	26,5	26,9	27,0	27,0	25,5	25,4	25,4
1. Dépenses primaires finales <sup>b</sup>	9,8	9,9	9,8	9,8	9,8	9,6	9,5	9,5
2. Transferts aux administrations publiques <sup>b</sup>	16,0	16,6	17,0	17,2	17,2	15,9	15,9	15,9
a. Transferts de recettes fiscales	12,3	13,2	12,7	12,7	12,7	12,8	12,9	13,0
b. Dotations <sup>b</sup>	3,8	3,3	4,3	4,5	4,5	3,0	3,0	2,9
4. Variation du solde primaire, imputable :		-0,4	1,2	-0,5	-0,1	1,4	0,1	0,1
A. Aux soldes des transferts internes (A3-B2)		-0,5	-0,4	-0,1	-0,1	1,3	-0,0	-0,0
Avec la sécurité sociale		-0,2	-0,2	-0,1	-0,1	1,4	-0,0	-0,0
Avec les communautés et régions		-0,4	-0,1	0,0	0,0	-0,0	-0,0	-0,0
B. Aux opérations externes (A1+A2-B1)		0,2	1,6	-0,4	-0,0	0,1	0,1	0,1

a. Avant transferts de recettes fiscales.

b. Le financement des pensions d'agents statutaires des communautés et régions et de l'enseignement subsidié des pouvoirs locaux est comptabilisé en dépenses primaires finales et non en transferts aux communautés et régions et pouvoirs locaux, en dérogation aux conventions des comptes nationaux (voir encadré dans l'introduction au chapitre 5).

#### *Les charges d'intérêt s'érodent en pour cent du PIB pendant toute la période de projection.*

Hormis en 2012 où elles augmentent légèrement en pour cent du PIB, les charges d'intérêt s'érodent à partir de 2013, contribuant faiblement mais de manière récurrente à la réduction du déficit.

La progression des charges d'intérêt en pour cent du PIB en 2012 traduit surtout un effet dénominateur du fait de la croissance quasiment nulle du PIB réel. Grâce au tassement des taux d'intérêt, le taux implicite de la dette est en léger recul ce qui compense l'augmentation de la dette, qui, rappelons-le, est due pour une part importante à des facteurs exogènes (voir point 5.1.3).

Les taux d'intérêt sont en hausse à partir de 2013 (pour les taux à court terme) et de 2014 (pour les taux à long terme, voir le chapitre 2, section 1). Par contre, le poids des opérations financières sur la dette est beaucoup plus restreint en 2013 et 2014 qu'au cours des deux années précédentes et il devient quasiment nul à partir de

2015. L'augmentation de la dette publique est donc progressivement limitée au besoin net de financement qui, lui-même, se tasse de moitié en 2015 suite au changement de politique retenue par hypothèse en matière de financement de la sécurité sociale. La combinaison de ces éléments conduit à une lente réduction des charges d'intérêt en pour cent du PIB à partir de 2013.

Certes, la réduction projetée du poids des charges d'intérêt n'a rien de comparable avec le recul enregistré au cours des années 90 mais elle n'en contribue pas moins à l'amélioration escomptée des finances publiques du pouvoir fédéral dans les présentes Perspectives<sup>1</sup>.

*Solde primaire en baisse en 2011, du fait de l'augmentation du financement des autres sous-secteurs publics.*

Le recul du solde primaire enregistré en 2011 est imputable au solde des transferts internes (voir tableau 34, ligne 4A) du fait de la progression des moyens affectés aux communautés et régions, d'une part, à la sécurité sociale, d'autre part (voir point 5.3.4 et point 5.3.3) pour 0,5 % du PIB au total.

L'amélioration du solde des opérations externes est insuffisante pour contrer ce mouvement : les recettes non fiscales progressent pourtant de 0,3 % du PIB, particulièrement les revenus de propriété (suite à la rémunération du capital prêté ou investi par l'Etat dans le secteur financier en 2008 et 2009 et aux premiers versements d'intérêt sur les prêts octroyés à l'Etat grec) et les ventes de biens et services (suite au gonflement de la contribution des institutions financières au Fonds spécial de protection des dépôts en contrepartie de l'extension de la garantie de l'Etat). Mais compte tenu de la stabilité de l'ensemble des recettes fiscales en pour cent du PIB (voir point 5.2.1) et de la progression de 0,1 % du PIB des dépenses primaires finales (tableau 35), l'amélioration du solde des opérations externes est limitée à 0,2 % du PIB.

La progression des dépenses primaires exprimées en pour cent du PIB s'explique en partie par un effet de prix relatif, le facteur d'indexation de la plupart des dépenses étant supérieur au déflateur du PIB (voir aussi le point 5.2.2) mais aussi par un taux de croissance particulièrement soutenu des transferts divers aux ménages (accélération des demandes d'intervention après l'annonce de la suppression du subside fédéral à l'achat de voitures propres en 2012), des transferts en capital à la SNCB (après un repli en 2010) et des transferts en capital au reste du monde (suite, notamment, à des annulations de dette).

*En 2012, forte amélioration du solde primaire grâce aux mesures prises par le gouvernement.*

Le solde des transferts internes se dégrade encore de manière non négligeable en 2012 (de 0,4 % du PIB), particulièrement celui des transferts avec la sécurité sociale. C'est, notamment, la conséquence de la décision prise lors de l'élaboration du budget 2012 de poursuivre au-delà de 2011 et jusqu'en 2014 le financement du déficit de la sécurité sociale par l'octroi d'une subvention d'équilibre.

L'impact négatif de cet élément sur le solde primaire est cependant largement compensé par une forte hausse des recettes fiscales (1,2 % du PIB), un nouvel accroissement de 0,3 % du PIB des recettes non fiscales et par un léger tassement des dépenses primaires finales en pour cent du PIB, débouchant sur une amélioration du solde des opérations externes de 1,6 % du PIB (tableau 34, ligne 4B).

L'origine de l'augmentation des recettes fiscales, particulièrement forte en impôt sur le revenu des ménages, est détaillée au point 5.2.1.

La progression des recettes non fiscales provient essentiellement de deux éléments à caractère ponctuel : un prélèvement exceptionnel auprès des institutions financières pour l'octroi de la protection des dépôts bancaires

1. Notamment par rapport à la version antérieure des Perspectives où l'évolution des taux d'intérêt et du taux d'intérêt implicite était moins favorable. Voir "Perspectives économiques 2011-2016", Bureau fédéral du Plan, mai 2011.

res<sup>1</sup> (en ventes de biens et services au tableau 34) et un transfert en capital de la société Bpost en remboursement de subventions jugées illégales par la Cour de justice de l'Union européenne.

**TABLEAU 35 - Dépenses primaires finales du pouvoir fédéral**  
en pour cent du PIB sauf mention contraire

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Ecart 2017- 2013
Total	9,8	9,9	9,8	9,8	9,8	9,6	9,5	9,5	-0,4
1. Rémunérations	1,9	1,8	1,8	1,7	1,7	1,6	1,6	1,6	-0,1
2. Consommation intermédiaire et investissements	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	-0,1
3. Pensions publiques <sup>a</sup>	1,9	2,0	2,0	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	0,0
4. Prestations sociales	1,8	1,9	1,9	1,9	1,9	2,0	2,0	2,0	0,0
5. Subventions salariales	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,0
6. Transferts divers aux ménages et ISBL	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0
7. Subventions et transferts aux entreprises	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	0,8	0,8	-0,2
8. Contribution PNB	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,0
9. Autres transferts au reste du monde	0,4	0,5	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,0
Taux de croissance réel du total des dépenses primaires finales (déflatées par l'INPC), en pour cent		1,6	-1,1	1,6	0,8	0,5	0,5	1,7	

a. Y compris le financement des pensions d'agents statutaires des communautés et régions et de l'enseignement subsidié des pouvoirs locaux, en dérogation aux conventions des comptes nationaux (voir encadré dans l'introduction au chapitre 5).

Tout comme en 2011, l'évolution des dépenses primaires exprimée en pour cent du PIB est affectée par un effet de prix relatif, mais à cela s'ajoute un effet dénominateur défavorable compte tenu du taux de croissance quasiment nul du PIB. A titre indicatif<sup>2</sup>, on notera que le taux de croissance réel du total des dépenses primaires finales du pouvoir fédéral est légèrement négatif en 2012 (tableau 35). Parmi les mesures d'économies décidées par le gouvernement, il y a notamment la suppression des aides à l'achat de voitures propres évoquée ci-dessus et dont l'impact est structurel, mais aussi une réduction temporaire de la dotation en capital au groupe SNCB et le report de l'achat d'un hélicoptère par rapport au planning initialement prévu.

### Recul du solde primaire en 2013, en contrecoup des mesures one-shot de 2012.

En 2013, le solde primaire recule de 0,5 %. Cette évolution vient d'une nouvelle détérioration du solde des transferts internes avec la sécurité sociale de 0,1 % du PIB, d'une baisse de même ampleur du total des recettes fiscales (du fait des impôts indirects, alors que les impôts directs sont légèrement en hausse) et, pour le solde, de la baisse des recettes non fiscales, les dépenses primaires étant stabilisées à leur niveau de 2012.

Les ventes de biens et services reculent de 0,3 % du PIB, ce qui traduit le contrecoup de la contribution exceptionnelle du secteur financier au Fonds spécial de protection des dépôts en 2012, mais également l'amorce d'une baisse des indemnités du secteur bancaire pour l'octroi de la garantie de l'Etat lors des prêts interbancaires. Malgré une diminution des revenus provenant du secteur financier consécutive au remboursement du prêt à KBC, la stabilité des revenus de la propriété en pour cent du PIB est assurée par l'effet en année pleine de la rémunération du capital prêté par la Belgique aux pays européens dans le cadre du FESF. Enfin, malgré le caractère unique du remboursement par Bpost en 2012, l'ensemble des autres recettes non fiscales reste stable, en raison de nouvelles recettes enregistrées à partir de 2013 dans le cadre de la participation de la Belgique à la troisième phase du marché européen des permis d'émission (transferts du reste du monde).

Les dépenses primaires finales du pouvoir fédéral retrouvent une croissance positive qui ne dépasse toutefois pas le taux de croissance du PIB. Il s'agit ici aussi en grande partie du contrecoup de mesures one-shot (dota-

1. Parallèlement à la liquidation du Fonds de protection des dépôts et des instruments financiers, appartenant au secteur des entreprises en SEC, et à la redistribution de ses réserves aux institutions financières.
2. Cet indicateur doit être interprété en tenant compte du fait que les écarts de prix relatifs sont importants: en 2011 et en 2012, le taux de croissance des rémunérations et des prestations sociales dû à l'indexation est inférieur au taux de croissance de l'indice national des prix à la consommation.

tions au groupe SNCB) et de glissements (investissements militaires) de 2012. Les transferts au reste du monde enregistrent également un léger rebond suite, notamment, à l'augmentation de la participation belge aux activités de l'Agence spatiale européenne (ASE).

Comme il est d'usage dans les Perspectives, rappelons que les hypothèses relatives aux dépenses du pouvoir fédéral autres que les rémunérations s'appuient sur les budgets et sur les projections pluriannuelles qui sont associées au budget initial déposés au parlement par le gouvernement, adaptées le cas échéant pour tenir compte des décisions prises lors du budget ajusté<sup>1</sup>. Les rémunérations quant à elles découlent d'hypothèses propres en matière d'emploi public et de programmation sociale tenant compte de l'impact des décisions du gouvernement. Dans les présentes Perspectives, les rémunérations du pouvoir fédéral sont surtout affectées par la baisse de l'emploi public (jusqu'en 2014 dans l'administration et jusqu'en 2015 à la Défense nationale). Soulignons également que l'impact de la réforme des pensions dans le régime du secteur public, estimé à l'aide du modèle de long terme du Bureau fédéral du Plan, est également intégré dans ces Perspectives (voir encadré 4).

### *Hausse du surplus primaire à moyen terme.*

Le solde primaire recule encore légèrement en 2014 (tableau 34, ligne 4), se redresse nettement en 2015 (de 1,4 % du PIB), puis progresse de 0,1 % du PIB par an à partir de 2016.

Jusqu'en 2015, cette évolution traduit surtout la contribution du solde des opérations internes. Encore négative en 2014 (de 0,1 % du PIB), elle devient largement positive en 2015 compte tenu de l'hypothèse que le déficit de la sécurité sociale ne serait plus comblé par le pouvoir fédéral (voir tableau 34).

La contribution du solde des opérations externes est nulle en 2014 mais devient positive à partir de 2015 (de 0,1 % du PIB par an). Sur l'ensemble des quatre ans, les dépenses primaires finales reculent de 0,4 % du PIB (tableau 35) et l'ensemble des recettes de 0,1 % du PIB.

Contrairement aux recettes fiscales qui progressent de 0,1 % du PIB (particulièrement en fin de période de projection), les recettes non fiscales reculent de 0,2 % du PIB (particulièrement au cours des années 2014 et 2015). Cette érosion est principalement due à la diminution des revenus provenant des institutions financières, tant des indemnités pour la garantie des actifs à risque (comptabilisées en ventes de biens et services), que des revenus générés par le capital prêté ou investi dans des sociétés financières lors de la crise financière (comptabilisés en revenus de la propriété)<sup>2</sup>.

Quant aux dépenses primaires finales, elles diminuent de plus de 0,1 % par an jusqu'à 2016 et se stabilisent en 2017. Ce recul concerne quatre catégories de dépenses : les rémunérations (du fait des hypothèses évoquées ci-dessus en matière d'emploi public fédéral), les dépenses de consommation intermédiaire (hypothèse de croissance réelle nulle en moyenne à partir de 2014), les investissements (baisse en 2014 des investissements de la Défense nationale et en 2015 de ceux de la Régie des bâtiments, en l'absence de nouvelle initiative) et les transferts aux entreprises (on suppose que le financement des travaux du RER par le pouvoir fédéral prend fin en 2016).

Les autres catégories de dépenses sont stables en pour cent du PIB, y compris les pensions publiques compte tenu de la prise en compte de l'impact de la réforme des pensions dans le secteur public.

1. Voir Chambre des représentants de Belgique, "Justification du budget général des dépenses 2012", doc 53 1945/ 002 à 023, 20 décembre 2011 et "Projet de loi contenant le premier ajustement du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2012", doc 53 2113/ 001 et 002, 18 avril 2012.

2. Suite aux hypothèses de disparition progressive d'intérêts parallèlement à l'échéancier retenu pour les remboursements de prêts octroyés à KBC en 2008, et de maintien à un niveau constant à prix courants des dividendes liés à la participation de l'Etat au capital de certaines institutions financières.



La stabilisation du ratio des dépenses primaires finales en 2017, concomitante au rebond de leur taux de croissance réel (voir tableau 35) s'explique par deux éléments : d'une part, contrairement aux trois années précédentes, aucun projet actuellement en cours n'est plus supposé arriver à échéance et, d'autre part, du fait des mécanismes en vigueur, le taux d'indexation des rémunérations, pensions et prestations sociales est supérieur de 0,2 % au taux de croissance de l'INPC et à celui du déflateur du PIB en 2017.

#### ENCADRÉ 4 - Impacts de la réforme des pensions dans le régime du secteur public

Le volet de la réforme des pensions de décembre 2011 relatif aux pensions à charge du pouvoir fédéral ralentit la croissance de ces dépenses.

Comme dans les régimes de pension des travailleurs salariés et indépendants, la réforme vise à porter l'âge de la retraite anticipée dans la fonction publique de 60 à 62 ans et à réserver l'accès à cette pension anticipée aux agents dont la durée de carrière atteint quarante années au moins. La pension anticipée à 60 et 61 ans resterait possible pour les agents dont la durée de carrière atteint, respectivement, 42 et 41 ans.

Une entrée en vigueur progressive de ces dispositions est prévue sur la période 2013-2016 de façon générale, et sur une période plus longue pour ce qui concerne la condition de carrière dans les régimes particuliers où une carrière complète est actuellement inférieure à 45 ans. Par ailleurs, des dispositions particulières sont prévues pour les agents qui satisfont actuellement ou satisferont dans un futur proche les conditions présentes ou transitoires d'accès à la retraite anticipée.

Le calcul du montant de la pension tiendra désormais compte des salaires des dix dernières années de la carrière au lieu des cinq dernières années; cependant cette mesure n'aura d'impact que pour les agents âgés de moins de 50 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**TABLEAU 4A - Impacts de la réforme des pensions dans le régime du secteur public**  
différences par rapport à une projection sans réforme

	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses de pensions du secteur public, en millions d'euros	-55,0	-147,5	-279,3	-396,2	-418,5
Dépenses de pensions du secteur public, en pour cent du PIB	-0,00	-0,04	-0,07	-0,10	-0,11
Nombre de bénéficiaires, en pour cent	-0,78	-1,69	-3,00	-4,07	-5,06
Pension moyenne, en pour cent	0,32	0,52	0,91	1,28	2,33

Le parallélisme entre la réforme des pensions de la fonction publique et celle des pensions des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants est en partie trompeur. Dans ces deux derniers régimes, la condition de carrière pour accéder à la retraite anticipée passe de 35 ans actuellement à 38 ans en 2013 et 40 ans en 2016. Par contre, dans la fonction publique, l'instauration de ces mêmes conditions de carrière est une innovation complète puisqu'en réalité l'accès à la retraite anticipée n'y était soumis, jusqu'à présent, à aucune véritable condition de carrière (hormis une condition d'une carrière de 5 années requise pour ouvrir le droit à une pension publique, condition qui est d'ailleurs inchangée dans le système réformé).

De ce fait, la proportion d'agents qui optent pour la retraite à 60 ans est actuellement considérable et la réforme réduirait drastiquement cette proportion. Alors que 60 % des agents masculins et 75 % des agents féminins se retirent actuellement à 60 ans (contre respectivement 15 % et 5 % seulement qui optent pour la retraite à 65 ans), ces proportions tomberaient, à terme, à 20 % pour les hommes comme pour les femmes (contre 30 % qui prendraient leur retraite à 65 ans).

Les économies engendrées par la réforme ne sont toutefois pas proportionnelles à la réduction du nombre de bénéficiaires résultant de départs plus tardifs à la retraite. D'une part, ces reports affectent les individus ayant une carrière relativement courte et donc une pension en moyenne moins élevée. D'autre part, au moment de leur départ à la retraite, ces mêmes individus bénéficient d'une pension plus élevée (que s'ils n'avaient pas été contraints de reporter leur départ à la retraite) en raison d'une carrière plus longue et du complément pour âge (qui peut représenter jusqu'à 9 % du montant de la pension en cas de départ à 65 ans).



### 5.3.3. Administrations de sécurité sociale

Les mesures récentes en matière de sécurité sociale peuvent se résumer comme suit :

- Les mesures de revalorisation prises dans le cadre de l'enveloppe bien-être 2011-2012 (proposées par les partenaires sociaux) ont été complétées par des mesures prises à l'initiative du gouvernement. Lors de l'élaboration du budget 2012, le gouvernement a décidé, à titre exceptionnel, de limiter l'utilisation de l'enveloppe 2013-2014 à 60 % de sa valeur théorique (voir encadré 5). Pour les années suivantes (2015 à 2017), il a été supposé dans ces Perspectives que les adaptations au bien-être seraient accordées selon les modalités de calcul des enveloppes telles que prévues par la loi et à 100 %.
- En 2010 et 2011, un financement exceptionnel a été accordé à la sécurité sociale par le biais d'une dotation spéciale du pouvoir fédéral. Durant le conclave budgétaire, le gouvernement a décidé de prolonger cette dotation jusqu'en 2014. Cette dotation, dite d'équilibre, sera calculée chaque année de telle sorte que la sécurité sociale n'ait ni surplus ni déficit de ses comptes SEC. Dans ces Perspectives, nous considérons que la dotation cesse d'être versée à partir de 2015, comme prévu dans la loi-programme du 29 mars 2012<sup>1</sup>.
- Dans l'exposé général du budget 2012, l'objectif budgétaire des soins de santé a été abaissé de 1 980 millions d'euros par rapport au montant résultant de l'application de la norme de croissance tel que prévu par la loi du 31 janvier 2007, soit 25 627 millions d'euros au lieu de 27 607 millions d'euros (voir encadré 6). Le financement alternatif complémentaire des soins de santé a dès lors été réduit d'un montant équivalent. Lors de l'élaboration du budget 2012, le gouvernement a décidé de réduire la norme de croissance des soins de santé de 4,5 % à 2 % en 2013 et à 3 % en 2014. Dans ces Perspectives, il a été supposé que la norme de croissance resterait fixée à 3 % les années suivantes (2015 à 2017).
- L'accord de gouvernement prévoit le relèvement de l'âge minimum de la retraite anticipée (60 ans actuellement) à partir de 2013 de 6 mois par an pour atteindre, en 2016, 62 ans. La condition de carrière minimale pour partir anticipativement à la retraite augmentera de 35 à 38 ans en 2013, 39 ans en 2014 et 40 ans en 2015. Pour les carrières longues, deux exceptions sont prévues : la retraite sera possible à 60 ans moyennant 42 ans de carrière et à 61 ans moyennant 41 ans de carrière. Les régimes spéciaux du secteur privé (mineurs, marins, personnel navigant de l'aviation civile, journalistes et travailleurs frontaliers) seront alignés sur le régime général. Il y a également des mesures transitoires prévues pour les travailleurs âgés au 31 décembre 2012 de 57 à 61 ans.
- Dans le calcul de la pension, les périodes de travail effectif seront désormais mieux valorisées que certaines périodes d'assimilation (le chômage de 3ème période à partir de 2012, les années de prépension avant 60 ans pour les bénéficiaires entrés à partir de 2012, à l'exception des prépensions dans le cas d'une entreprise en difficulté ou en restructuration et celles prises en exécution de la convention collective n°96 et certaines interruptions volontaires de carrière). Ces périodes seront prises en compte sur la base du droit minimum par année de carrière et non plus du dernier salaire.
- L'Accord de gouvernement de décembre 2011 durcit les conditions d'accès à la prépension conventionnelle à temps plein (désormais dénommée "régime de chômage avec complément d'entreprise") : l'âge d'accès pour les régimes "longue carrière" et "métier lourd" est aligné sur celui des autres régimes (60 ans) et la condition de carrière est relevée à 40 ans pour tous les régimes.
- Le régime de prépension à mi-temps est supprimé à partir du 1er janvier 2012 (il n'y aura, à partir de cette date, plus de nouveaux bénéficiaires).

1. Dans le Programme de stabilité (2012-2015) de la Belgique, une autre hypothèse a été utilisée et il est stipulé que: "Dans le futur, des efforts complémentaires devront également être fournis en vue de restaurer l'équilibre financier du système. Dans l'intervalle, les autorités fédérales poursuivront l'équilibre en termes SEC via une dotation d'équilibre (également au-delà de 2014)".

#### **ENCADRÉ 5 - Enveloppes budgétaires réservées aux adaptations au bien-être**

La loi du 23 décembre 2005 relative au Pacte de solidarité entre les générations établit le principe d'une liaison des allocations sociales à l'évolution du bien-être général, au-delà de leur adaptation à l'évolution des prix. Cette revalorisation des allocations sociales a lieu sur base bisannuelle selon une procédure qui se déroule en deux étapes.

Dans une première phase est déterminé le montant des moyens financiers réservés aux adaptations au bien-être. Cette enveloppe est au moins équivalente à la somme des dépenses suivantes évaluées pour toutes les branches de la sécurité sociale dans le régime des travailleurs salariés et dans le régime des travailleurs indépendants :

- "une adaptation annuelle au bien-être de 0,5 % de toutes les allocations sociales de remplacement, à l'exclusion des allocations forfaitaires;
- une adaptation annuelle au bien-être de 1 % de toutes les allocations sociales forfaitaires;
- une augmentation annuelle de 1,25 % des plafonds pris en compte pour le calcul des allocations sociales de remplacement et, dans le régime de pension des travailleurs salariés, du "droit minimum par année de carrière".

Dans une deuxième phase, le gouvernement décide des modalités d'utilisation de cette enveloppe, après avis conjoint du Conseil national du travail (CNT) et du Conseil central de l'économie (CCE) pour le régime salarié, après avis conjoint du Comité général de gestion pour le statut social des travailleurs indépendants et du Conseil central de l'économie, pour le régime indépendant.

Lors du conclave budgétaire (2012), le gouvernement a décidé d'automatiser l'augmentation bisannuelle de toutes les allocations minimums et autres dans les régimes des travailleurs salariés et indépendants. Les pourcentages seront fixés de sorte que les revalorisations automatiques représentent 60 % de l'enveloppe. Les partenaires sociaux formuleront un avis sur l'affectation du solde. Compte tenu du contexte budgétaire difficile, le solde de 40 % ne sera pas alloué à titre exceptionnel durant la période 2013-2014.

Dans la mesure où, au sein de chaque régime, le gouvernement a toute latitude pour allouer les enveloppes aux différentes catégories d'allocations ou d'allocataires d'une façon qui diffère des modalités de calcul des enveloppes, les décisions d'allocation peuvent entraîner une évolution des dépenses dans les branches de chacun des régimes différente de l'évolution établie dans les présentes Perspectives.

#### **ENCADRÉ 6 - Système de financement de l'assurance maladie, loi du 31 janvier 2007**

Depuis 2008, le régime de soins de santé des indépendants, financé par la gestion globale INASTI, et le régime de soins de santé des salariés, financé par la gestion globale ONSS sont fondus en un seul régime. Le financement de ce régime unique est assuré conjointement par les deux gestions globales et se compose de deux montants distincts.

Le premier montant, appelé montant de base, croît chaque année au même rythme que les cotisations aux gestions globales concernées entre l'exercice T-1 et l'exercice T-2.

Le second montant, appelé montant complémentaire, se calcule de façon à équilibrer le budget du régime. Le montant complémentaire est égal à la différence entre les dépenses de l'année courante (en ce compris l'objectif budgétaire) et la somme des recettes propres de l'INAMI, du montant de base susmentionné et du montant pour le financement des carrières mixtes versé par l'INASTI. Ce financement complémentaire est assuré par le pouvoir fédéral via un versement aux gestions globales.

- Des mesures visent également à réduire le droit aux allocations de crédit-temps (dans le régime salarié privé) et d'interruption de carrière (dans la fonction publique).
- Dans le régime de chômage, une dégressivité accrue des allocations est introduite ainsi qu'un relèvement de 50 à 55 ans de l'âge d'accès au complément d'ancienneté. En outre, un nouveau régime d'allocations d'insertion (anciennement allocations d'attente) est mis en place pour les jeunes sortant des études. La durée du stage d'insertion professionnelle (anciennement stage d'attente) est portée à 12 mois quel que soit l'âge. Après le stage d'insertion professionnelle, une allocation d'insertion peut être obtenue sous condition d'une évaluation positive (en cas d'évaluation négative, le stage d'insertion est prolongé). Des évaluations conditionnent le maintien du bénéficiaire (l'allocation est suspendue en cas d'évaluation négative). Ce bénéficiaire est également limité dans le temps.

Le tableau 36 présente les dépenses et recettes des administrations de sécurité sociale (conformément au concept SEC<sup>1</sup>) exprimées en pour cent du PIB.

**TABEAU 36 - Compte des administrations de sécurité sociale**  
en pour cent du PIB

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Ecart 2014- 2011	Ecart 2017- 2014
Solde primaire	-0,0	0,0	0,0	0,0	-1,4	-1,4	-1,5	+0,1	-1,5
Recettes	21,4	21,9	22,1	22,3	20,9	21,0	21,1	+0,9	-1,2
1. Recettes hors transferts	14,4	14,7	14,8	14,8	14,8	14,9	14,9	+0,4	+0,1
a. Recettes fiscales propres	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	+0,0	-0,0
b. Cotisations sociales	13,5	13,8	13,9	13,9	13,9	14,0	14,1	+0,4	+0,1
c. Autres recettes non fiscales	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	+0,0	-0,0
2. Transferts des secteurs publics	7,0	7,2	7,4	7,4	6,1	6,1	6,1	+0,4	-1,3
a. Financement alternatif	4,6	4,0	3,9	4,0	4,0	4,1	4,2	-0,6	+0,2
Dont financement complémentaire INAMI	0,9	0,3	0,4	0,4	0,5	0,5	0,6	-0,4	+0,2
b. Subventions de l'Etat	2,4	3,2	3,4	3,4	2,0	1,9	1,9	+1,0	-1,5
Dont subvention spéciale	0,3	1,1	1,4	1,4	0,0	0,0	0,0	+1,1	-1,4
Dépenses primaires	21,5	21,9	22,1	22,2	22,3	22,4	22,5	+0,8	+0,3
1. Dépenses primaires finales	21,4	21,8	22,1	22,2	22,3	22,3	22,5	+0,8	+0,3
a. Dépenses directes	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	-0,0	-0,0
b. Transferts, dont :	20,7	21,1	21,3	21,5	21,6	21,6	21,8	+0,8	+0,3
i) Prestations sociales <sup>a</sup> :	19,7	20,1	20,4	20,5	20,6	20,6	20,8	+0,8	+0,3
- Soins de santé	7,1	7,2	7,3	7,4	7,5	7,5	7,6	+0,3	+0,2
- Pensions	6,6	6,8	6,9	7,0	7,1	7,2	7,3	+0,4	+0,3
- Chômage, chômage avec complément d'entreprise, crédit-temps, ...	2,4	2,4	2,5	2,4	2,3	2,2	2,2	-0,0	-0,2
- Autres prestations	3,6	3,6	3,7	3,7	3,7	3,7	3,7	+0,1	+0,0
ii) Subventions aux entreprises	0,9	0,9	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	-0,0	+0,0
2. Transferts aux secteurs publics	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,0	-0,0
Charges d'intérêt	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	+0,0	+0,1
Solde de financement	-0,1	-0,0	0,0	0,0	-1,5	-1,5	-1,6	+0,1	-1,6
a. Dont la revalorisation des allocations dans le cadre de l'enveloppe 'disponible', à concurrence de 60 % en 2013-2014 et, ensuite, de 100 %			0,1	0,1	0,2	0,3	0,3	+0,1	+0,2

1. En SEC, le compte des administrations de sécurité sociale comprend, outre les régimes traditionnels de la sécurité sociale, le régime commun de pension des pouvoirs locaux, les régimes spécifiques d'allocations familiales, d'accidents du travail et de maladies professionnelles du personnel des administrations provinciales et locales, l'Office de Sécurité sociale d'Outre-Mer, les fonds de sécurité d'existence et de fermeture d'entreprises et l'assurance-dépendance en Flandre.

*Depuis la crise économique, la sécurité sociale enregistre un déficit sous-jacent.*

A partir de 2015, quand cesse la dotation d'équilibre du pouvoir fédéral, la sécurité sociale enregistre un déficit. En réalité, la sécurité sociale enregistre un déficit sous-jacent depuis la crise économique de 2009. Celui-ci était partiellement comblé par le financement des soins de santé qui croissait (suivant la norme de croissance de 4,5 %) de manière plus soutenue que les dépenses, ce qui entraînait une amélioration du solde de financement. De plus, à partir de 2010, le gouvernement fédéral a octroyé une dotation spéciale.

Sans tenir compte de la dotation d'équilibre, le solde primaire de la sécurité sociale atteint -0,4 % du PIB en 2011 et chute à -1,1 % en 2012, principalement en raison de la réduction du financement alternatif des soins de santé (-0,6 % du PIB) suite à la révision de l'objectif budgétaire ramené à un niveau plus proche de celui des dépenses réelles. Les prestations sociales croissent de 1,5 % à prix constants<sup>1</sup> tandis que le PIB n'augmente quasiment pas et que l'indexation des prestations sociales est supérieure au déflateur du PIB.

En 2013 et 2014, le solde primaire de la sécurité sociale est en équilibre en raison de la dotation versée par le pouvoir fédéral de 1,4 % du PIB (en hausse de 0,3 % du PIB par rapport à 2012). La croissance des dépenses de prestations sociales avec leur dynamique propre (2,7 % en moyenne) est supérieure à celle du PIB (1,6 % en moyenne). En 2013, les recettes de TVA, qui conditionnent le montant du financement alternatif, peinent à suivre l'évolution du PIB en raison d'un glissement de la consommation vers les produits les moins taxés et de l'évolution de la consommation globale (voir chapitre 5, section 5.2.1).

En 2015, avec la fin supposée de la dotation d'équilibre, le solde primaire se dégrade fortement et atteint -1,4 % du PIB. Les années suivantes, malgré une croissance économique d'environ 2 %, le solde primaire se détériore encore jusqu'à atteindre -1,5 % en 2017.

*Durant la période 2012-2014, on assiste à un déplacement du financement alternatif vers la dotation spéciale d'équilibre...*

Les recettes augmentent de 0,9 % du PIB sur la période 2012-2014. Cette évolution est imputable à la hausse des transferts du pouvoir fédéral (+0,44 %) en raison de l'augmentation de la dotation d'équilibre qui fait plus que compenser la baisse du financement alternatif, et à la progression des cotisations sociales (+0,42 %).

Sur la période 2015-2017, les recettes diminuent de 1,2 % du PIB, essentiellement en raison de la fin supposée de la dotation d'équilibre qui réduit les transferts du pouvoir fédéral (-1,4 %). Les dotations ordinaires, qui ne sont qu'indexées, diminuent légèrement (-0,1 % du PIB) mais le financement alternatif complémentaire des soins de santé augmente (+0,2 % du PIB) en raison d'une norme de croissance de l'objectif budgétaire INAMI réduite mais supérieure à la croissance.

*...alors que les cotisations sociales augmentent plus rapidement que le PIB.*

La croissance des cotisations sociales est due à la fois à l'augmentation de la part des salaires dans le PIB (+0,8 % sur la période 2012-2017) et à l'accroissement du taux implicite de cotisations. La composition sectorielle de l'emploi aurait à peine un effet sur le taux légal moyen de cotisations patronales. L'accroissement du taux implicite est une conséquence du caractère forfaitaire et dégressif des diminutions de cotisations, du renforcement des critères concernant les bas et les hauts salaires et du traitement moins généreux des groupes à risque (voir chapitre 4, point 4.2.1).

---

1. Déflateur: INPC.

*Les dépenses primaires augmentent structurellement plus rapidement que le PIB.*

Au cours de la période de croissance quasi-nulle en 2012 et de faible reprise économique en 2013 et 2014, les dépenses primaires de la sécurité sociale augmentent de 0,8 % du PIB. Les subsides à l'emploi restent stables et la hausse est imputable aux prestations sociales dont la part dans le PIB augmente, passant de 19,7 % du PIB en 2011 à 20,5 % en 2014. Cette évolution est essentiellement attribuable aux dépenses en soins de santé (+0,3 %), de pensions (+0,4 %) et de maladie-invalidité (+0,1 %), enveloppes comprises. Ces prestations ont une dynamique propre, pour grande partie indépendante de l'évolution économique.

Le coût budgétaire de l'enveloppe 2012 et de celle de 2013-2014 est égal à 0,2 % du PIB en dépit de la réduction de l'enveloppe 2013-2014 à 60 %.

Sur la période 2015-2017, avec une croissance économique d'environ 2 %, la hausse des prestations sociales est de 0,3 % du PIB dont 0,2 % sont imputables aux prestations de soins de santé et 0,3 % aux pensions tandis que les dépenses de chômage baissent de 0,2 % du PIB. Les dépenses de soins de santé augmentent en moyenne 0,9 % plus rapidement que le PIB. Le taux de croissance des dépenses de pension augmente également en raison de l'arrivée des premières générations du baby-boom à l'âge de la retraite.

*Les régimes des salariés et des indépendants souffrent d'un déficit persistant.*

A l'inverse du régime des soins de santé, les régimes salariés et indépendants enregistrent un besoin de financement croissant (voir tableau 37). Ce n'est que grâce à la dotation d'équilibre du pouvoir fédéral que ces deux régimes ne sont pas en déficit avant 2015. Le déficit structurel du régime salarié (en termes budgétaires) demeure important en dépit des mesures récentes : 5,3 milliards d'euros en 2015 qui s'aggrave jusqu'à atteindre 6,4 milliards d'euros (1,4 % du PIB) en 2017. Le régime des indépendants enregistre également un déficit structurel de 513 millions d'euros en 2015 qui se dégrade à 683 millions d'euros (0,2 % du PIB) en 2017.

**TABLEAU 37 - Le solde de la sécurité sociale selon les définitions budgétaires<sup>1</sup>**  
en millions d'euros

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
1. Surplus(+) ou déficit(-) dans le régime salarié	-1049	-224	-3	+51	-5340	-5754	-6343
p.m. enveloppe théorique disponible <sup>a</sup>			171	344	647	959	1285
2. Surplus(+) ou déficit(-) dans le régime indépendant	+69	+275	+254	+213	-513	-561	-683
p.m. enveloppe disponible <sup>a</sup>			22	45	85	128	174
3. Surplus(+) ou déficit(-) dans le régime des soins de santé	+1032	+250	+136	+178	+207	+286	+324

a. Conformément aux règles de calcul de l'enveloppe disponible (60 % en 2013-2014, 100 % les années suivantes).

Dans le régime des soins de santé, le surplus est encore de 250 millions d'euros en 2012 après que le montant complémentaire du financement alternatif spécifique ait été réduit d'un peu plus de 2 milliards par rapport à ce qu'il était en 2011. Le surplus diminue en 2013 parce que la croissance des prestations est supérieure à la norme de croissance (2 % en 2013) qui conditionne le montant du financement alternatif. Ce surplus persiste les années suivantes en raison du relèvement à 3 % de la norme de croissance, ce qui est à peine supérieur à la croissance estimée des prestations.

1. Le tableau ne reprend que les régimes traditionnels de la sécurité sociale (autre définition qu'en termes SEC; voir note de bas de page ci-avant).

*Les dépenses en soins de santé augmentent plus rapidement que le PIB mais, à partir de 2014, environ au même rythme que l'objectif budgétaire.*

Selon les données les plus récentes, les dépenses de soins de santé de 2011 sont estimées à 1,6 milliard de moins que l'objectif budgétaire (24 240 millions au lieu de 25 869 millions). En 2010, la sous-utilisation de l'objectif budgétaire atteint 1,4 milliard d'euros.

Pour 2012, l'objectif budgétaire obtenu en appliquant la norme de croissance de 4,5 % a été réduit d'un montant de 1 980 millions d'euros (soit 25 627 millions au lieu de 27 607 millions d'euros). Les dépenses effectives en soins de santé en 2012 sont estimées à 25 178 millions d'euros, ce qui représente par rapport à 2011 une hausse de 3,9 % et une différence de 449 millions avec l'objectif budgétaire corrigé (108 millions compte tenu des doubles-comptages, 320 millions de sous-utilisation prévue et 22 millions d'économies dans le secteur des médicaments).

Dans les éditions précédentes des Perspectives, les estimations en matière de soins de santé étaient faites au niveau des dépenses de prestations globales. Dans ces Perspectives, la projection a été réalisée en distinguant soins aigus et soins de longue durée. La nouvelle modélisation est explicitée dans l'encadré 7.

Le tableau 38 reprend les résultats de la projection en matière de soins de santé résultant de la nouvelle modélisation.

**TABLEAU 38 - Croissance des dépenses de soins de santé**  
en pour cent

	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses de soins aigus, dont :	5,1	4,6	4,8	4,6	4,8
en volume	2,5	2,7	2,9	2,8	2,8
indice spécifique pour ces dépenses <sup>a</sup>	2,6	1,9	1,8	1,8	1,9
Dépenses de soins de longue durée, dont :	6,6	5,4	5,0	4,8	4,8
en volume	4,0	3,5	3,1	3,1	2,7
indexation des salaires du personnel soignant <sup>a</sup>	2,5	1,8	1,8	1,7	2,0
Dépenses globales de soins de santé	5,4	4,7	4,8	4,6	4,8
Dépenses de soins de santé déflatées par l'indice santé	3,3	2,9	2,9	2,8	2,9
p.m. Croissance de l'indice santé	2,0	1,8	1,8	1,8	1,8
p.m. Croissance réelle du PIB	1,4	1,74	1,85	2,1	2,0

a. L'augmentation relativement élevée de l'indice des prix en 2013 est due à la combinaison de l'inflation élevée de 2012 et de l'indexation décalée des honoraires (de sorte que le taux d'inflation élevé de 2012 (+2,9 %) se reflète en 2013). Cette indexation décalée se retrouve pour le personnel infirmier.

Sur la période 2013-2017, la croissance réelle annuelle des soins aigus, due à leur dynamique propre, est estimée à l'aide d'un modèle économétrique (voir encadré 7). Selon cette approche, la croissance annuelle de ces dépenses atteindrait en moyenne 2,7 % avant indexation. Cette progression reflète la contribution de déterminants structurels : le PIB réel par tête (0,4 %), la part des personnes âgées dans la population totale et l'évolution de leur espérance de vie (0,8 %), le progrès technologique et médical (0,7 %), la croissance de la population (0,8 %). L'effet relativement modéré de l'évolution du PIB s'explique par les effets retardés de la récession et les faibles perspectives de croissance pour les années à venir. Cet effet se marque surtout à court terme (2013-2014) avec une contribution du PIB pratiquement nulle.

La croissance réelle des dépenses de soins de longue durée est estimée à 3,3 % en moyenne sur la période 2013-2017. Cette croissance est le résultat de deux évolutions. D'une part, le nombre de bénéficiaires de soins de santé augmente sous l'effet du vieillissement (2,1 %), et plus particulièrement de la nette progression du nombre de personnes très âgées (90 ans et plus) au cours de cette période. D'autre part, le coût réel des soins par bénéficiaire augmente (1,2 %) compte tenu de l'évolution des salaires réels dans le secteur des soins.

## ENCADRÉ 7 - La modélisation des dépenses publiques de soins de santé

Dans la projection des dépenses de soins de santé, une distinction est faite entre les dépenses de soins aigus et les dépenses de soins de longue durée. Ces dernières consistent principalement en des soins infirmiers dans le secteur résidentiel (essentiellement dans les maisons de repos) et des soins à domicile. L'approche distincte des soins aigus et des soins de longue durée résulte du constat que ces deux groupes de dépenses sont influencés par des déterminants différents. En effet, les soins de longue durée dépendent principalement de l'évolution du vieillissement de la population, tandis que les soins aigus dépendent de l'évolution des revenus, de la démographie et du progrès technologique en médecine.

### Le modèle des soins de santé aigus

Les dépenses de soins aigus sont projetées par le biais d'un modèle économétrique qui explique les dépenses de soins aigus réelles par tête par quatre déterminants structurels : le PIB réel par tête, la pyramide des âges de la population, l'espérance de vie et des proxys pour le progrès technologique en médecine. Le modèle a été estimé sur la base de données portant sur la période 1971-2010<sup>1</sup>. Les dépenses et le PIB sont déflatés par le prix du PIB. La pyramide des âges est déterminée sur la base des classes d'âge 65-74, 75-84 et 85+ dans la population totale. L'espérance de vie moyenne est calculée pour chacune de ces classes d'âge. Quant au progrès technologique en médecine, il est approché à partir du nombre de brevets octroyés pour des applications médicales, en distinguant les innovations en matière de produits pharmaceutiques des autres innovations.

Le modèle retient une relation log-linéaire entre les variables explicatives et dépendantes, les effets du vieillissement (la pyramide des âges de la population) pouvant varier en fonction de l'espérance de vie. Ainsi, pour autant que la progression de l'espérance de vie soit allée de pair par le passé avec celle des années de vie supplémentaires en bonne santé, l'impact à la hausse des facteurs démographiques sur les dépenses s'amenuise. Partant d'une analyse statistique, nous obtenons un modèle final dans lequel les dépenses de soins aigus sont déterminées par les variables suivantes : les dépenses de soins et le PIB de l'année précédente, la part de la classe d'âge 75-84 ans dans la population, modulée par l'espérance de vie de cette classe d'âge et les brevets pharmaceutiques (avec un retard de huit périodes). Les élasticités à long terme (d'équilibre) peuvent être calculées à partir de l'estimation de ce modèle. Elles sont positives (plus ou moins égales à 1) pour le PIB et la démographie, mais l'effet du groupe 75-84 ans diminue en fonction de l'augmentation de l'espérance de vie de ce groupe. L'effet retardé de la variable des brevets est remarquable : il reflète le long délai entre l'octroi d'un brevet et l'introduction de nouvelles applications. De plus, l'effet sur les dépenses est négatif, ce qui implique que de nouveaux médicaments, pourtant chers au moment de leur introduction, induisent au final une économie. En effet, ces médicaments, grâce à leur action, remplacent ou réduisent le coût d'autres interventions médicales (onéreuses).

### Le modèle des soins de santé de longue durée

Le modèle utilisé pour projeter les soins de santé de longue durée est un modèle de macro-projection dans lequel la population de personnes âgées (de 65 ans et plus) est ventilée dans des cellules (groupes). Dans chaque cellule, la prévalence de l'utilisation (pourcentage d'utilisateurs) est déterminée par catégorie de soins de longue durée. Une des hypothèses de base du modèle est que les prévalences par cellule n'évoluent pas en projection, contrairement à la population de chaque cellule<sup>2</sup>.

Les cellules du modèle, qui représentent chacune un groupe de la population, sont définies par le croisement de neuf variables : l'âge (classes de 5 ans), le sexe, la province ou une partie de la province, la situation de vie (partenaire ou non vivant sous le même toit; composition du ménage) et l'apparition de cinq maladies chroniques pour chacune des cinq années de projection (2012-2017). Les populations des cellules sont déterminées sur base des Perspectives de population 2010-2060 du Bureau fédéral du Plan et de la Direction générale de la statistique et de l'information économique. L'échantillon permanent soins de santé (EPS, voir ci-dessous) fournit la ventilation de la population en fonction de la situation de vie et des maladies chroniques. La projection de la situation de vie tient compte de l'augmentation de l'espérance de vie. Enfin, il est supposé que la prévalence des maladies chroniques par âge, sexe et province n'évolue pas en projection.

1. Pour plus de détails sur ce modèle, voir Peter Willemé - "De Structurele determinanten van de publieke acute gezondheidszorguitgaven in België (1971-2010), Bureau fédéral du Plan Note\_ModelAcute\_10215.
2. Pour une description plus détaillée du modèle, nous vous renvoyons au rapport "Soins résidentiels pour les personnes âgées en Belgique : projections 2011-2025" et ses annexes qui peut être consulté sur le site du centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE): <http://kce.fgov.be/node/1228> (NL) et <http://kce.fgov.be/node/1226> (FR)

Pour estimer la prévalence de l'utilisation des soins de longue durée par cellule dans la matrice de projection, nous nous sommes basés sur l'échantillon permanent (EPS, édition 5, années 2004-2009), un panel administratif de très grande taille basé sur un échantillon de personnes couvertes par l'assurance-maladie belge. Nous distinguons sept catégories de soins de longue durée : deux formes de soins à domicile et cinq niveaux de soins résidentiels et trois autres situations de soins (dont l'absence de soins). Pour pouvoir expliquer les transitions entre ces situations de soins, un système hiérarchique d'équations de probabilité a été estimé, sur la base des variables explicatives utilisées pour la construction de la matrice de projection. Partant des équations du modèle et des coefficients estimés, la prévalence (pourcentage d'utilisateurs) de toutes les catégories de soins de longue durée a été calculée pour chaque cellule de la matrice de projection.

Quant aux dépenses totales, elles sont le produit de la multiplication du nombre de personnes âgées par catégorie de soins de longue durée (agrégé pour l'ensemble des cellules) par le coût projeté par catégorie. La projection du coût des catégories de soins de longue durée se base sur les coûts réels mesurés en 2009. A moyen terme, ils évoluent en fonction du coût salarial horaire réel de la branche d'activité "santé et action sociale".

### *Evolution des dépenses de pensions après la récente réforme.*

Les dépenses de pension dans les régimes des travailleurs salariés, des travailleurs indépendants et des pools I et II de l'ONSS-APL<sup>1</sup> augmentent de 6,6 % du PIB en 2011 à 7,0 % en 2014 et atteignent 7,3 % en 2017. Cette évolution comprend l'effet des enveloppes d'adaptations au bien-être 2013-2017 (+0,16 %) et également les économies induites par la réforme des pensions (-0,07 % soit 316 millions).

La réforme des pensions de décembre 2011 augmente non seulement l'âge de la retraite anticipée de 60 à 62 ans (à quelques exceptions près) mais également la condition minimale de carrière pour pouvoir partir anticipativement, qui passe de 35 ans en 2012 à 40 ans en 2015. Le travailleur âgé de 62 ans devra donc, dans le nouveau régime, postposer son départ en pension d'un an s'il compte une carrière de 39 ans, de deux ans s'il compte une carrière de 38 ans et jusqu'à 65 ans s'il compte une carrière de moins de 38 ans.

Des mesures transitoires ont été prévues pour les personnes âgées de 57 à 61 ans au 31 décembre 2012 qui auraient dû, en raison de la réforme, reporter leur départ à la retraite de 3, 4 ou 5 ans : le nombre d'années de report sera pour eux limité à 2. D'autre part, ceux qui, en 2012, remplissent les conditions d'âge et de durée de carrière requises avant la réforme (60 ans et 35 années de carrière) pour accéder à une retraite anticipée continueront à bénéficier de cette possibilité les années suivantes.

Sur base de données détaillées sur les départs en retraite actuels (observés en 2008)<sup>2</sup> en fonction de l'âge et de la durée de carrière, on peut constater que 70 % des salariés partent à l'âge légal (65 ans pour les hommes, 64 ans pour les femmes en 2008). Une part importante de ces entrants bénéficiait avant la retraite d'un revenu de remplacement (prépension, chômage, invalidité) qui est, dans la plupart des cas, supérieur à la pension à laquelle ils auraient eu droit. Les autres entrants prennent leur retraite avant l'âge légal mais 21 % de ceux-ci ont une durée de carrière égale ou supérieure à 40 ans et ne seraient pas affectés par la réforme. La réforme ne retarderait l'âge de départ en retraite que d'environ 9 % des salariés.

Dans le régime indépendant, 81 % des travailleurs partent à l'âge légal, entre autres en raison de l'existence d'un malus diminuant la pension de ceux qui prennent leur pension anticipativement et 11 % partent avant l'âge légal mais avec une carrière égale ou supérieure à 40 ans. La réforme ne retarderait l'âge de départ en retraite que d'environ 8 % des indépendants.

Le tableau 39 présente l'impact de la réforme des pensions dans les régimes salariés et indépendants, à savoir l'économie engendrée par celle-ci et son effet sur l'évolution du nombre de pensionnés et sur la pension

1. Le compte SEC de la sécurité sociale comprend les pensions des fonctionnaires des pouvoirs locaux (pools I et II).

2. La répartition utilisée des entrants en fonction de l'âge de départ et de la durée de carrière ne reprend que des bénéficiaires d'une pension pure dans le régime salarié ou dans le régime indépendant. Dans le cas de pensions mixtes, on suppose que cette répartition est identique.



moyenne des entrants. Il est important de noter que la réforme des pensions n'atteindra son régime de croisière qu'après 2018, parce que les effets des conditions d'accès plus strictes des prépensions ou du crédit-temps ainsi que la prise en compte moins généreuse des périodes assimilées ne se feront sentir qu'à long terme.

**TABLEAU 39 - Estimation de l'impact ex ante de la réforme des pensions dans le secteur privé**

	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Régime des travailleurs salariés :</b>					
Economie à prix courants, en millions d'euros	31,3	76,5	217,9	216,1	228,7
Effet de la réforme sur :					
l'évolution du nombre d'ayants droit, en milliers	-2,6	-6,1	-13,0	-15,7	-16,5
l'évolution du montant moyen des entrants, en %	+0,3	+0,6	+0,6	+0,7	+0,8
<b>Régime des travailleurs indépendants :</b>					
Economie à prix courants, en millions d'euros	1,4	5,7	13,3	20,8	22,7
Effet de la réforme sur :					
l'évolution du nombre d'ayants droit, en milliers	-0,5	-1,6	-3,3	-4,6	-5,1
l'évolution du montant moyen des entrants, en %	+0,5	+1,2	+2,0	+2,2	+2,1
p.m. Pensions de l'ONSS-APL, économie à prix courants	10,3	27,3	59,2	61,7	65,8

En 2017, l'économie découlant de la réforme est estimée à 229 millions dans le régime des salariés et à 23 millions dans celui des indépendants (soit environ 1 % du total des dépenses).

En supposant que 8 à 9 % de travailleurs reporteraient leur départ à la retraite et compte tenu des mesures de transition, la réforme des pensions aboutit en 2017 à une réduction du nombre de pensionnés d'environ 16 500 unités dans le régime salarié et de 5 100 unités dans le régime indépendant.

La réduction des dépenses consécutive à la réforme et à la baisse du nombre de pensionnés va cependant petit à petit s'atténuer sous l'effet de la hausse de la pension moyenne. Sous l'effet de la réforme, la pension moyenne aura augmenté en 2017 de 0,8 % dans le régime salarié et de 2,1 % dans le régime indépendant, en raison de carrières plus longues et, dans le régime indépendant, d'un malus réduit et de davantage de bénéficiaires dans les conditions de la pension minimum. La hausse de la pension moyenne en 2013 et 2014 est surtout imputable au fait que les travailleurs ayant des carrières courtes (et donc des pensions basses) vont être obligés de reporter leur départ à la retraite. Ils ne sont donc plus présents dans les entrants les premières années de la réforme.

L'effet de la réforme sur la pension moyenne est plus marqué dans le régime des indépendants parce que la proportion de bénéficiaires d'un bonus y est plus importante que chez les salariés, que l'effet du malus est réduit par le report des entrées et que l'allongement de la carrière augmente le nombre de bénéficiaires dans les conditions de la pension minimum.

#### *Evolution des dépenses dans le régime du chômage, du crédit-temps et des interruptions de carrière.*

Les dépenses de chômage au sens large, y compris l'allocation de chômage avec complément d'entreprise (anciennement prépension conventionnelle à temps plein) et les allocations de crédit-temps et interruption de carrière, exprimées en pour cent du PIB, restent stables entre 2011 et 2014 et se réduisent entre 2014 et 2017.

Des mesures d'économies dans le régime du chômage au sens strict sont entrées en vigueur dès 2012. Ces mesures ont trait au stage d'insertion professionnelle et à l'allocation d'insertion (anciennement stage d'attente et allocation d'attente), à une dégressivité renforcée des allocations ainsi qu'à un relèvement de l'âge d'accès au complément d'ancienneté. Les économies engendrées ex ante par ces mesures sont estimées à 146 millions en 2012 et jusqu'à 338 millions en 2014 (cf. tableau 40).

**TABEAU 40 - Estimation<sup>1</sup> de l'impact ex ante des mesures d'économies dans le régime de l'assurance chômage, du crédit temps et des interruptions de carrière**  
en millions d'euros

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Chômage, à prix courants	146,1	221,8	338,1	587,7	602,0	613,0
Economie due à:						
stage d'insertion professionnelle et à l'allocation d'insertion	120,7	178,5	251,0	495,4	504,5	513,7
dégressivité renforcée des allocations	23,3	37,7	78,0	79,4	80,8	82,3
relèvement de l'âge d'accès au complément d'ancienneté	2,1	5,6	9,1	12,9	16,6	16,9
Chômage avec complément d'entreprise (prépension à temps plein), à prix courants	4,4	9,0	9,2	9,4	9,5	9,7
Prépension à mi-temps, à prix courants	0,5	0,9	1,5	2,0	2,6	3,0
Crédit-temps et interruption de carrière, à prix courants	53,5	87,2	133,7	136,1	138,6	141,2
Total, à prix courants	204,6	319,0	482,4	735,1	752,7	766,9

Malgré ces mesures, les dépenses de chômage au sens strict s'accroissent très légèrement en pour cent du PIB entre 2011 et 2014, suite à la forte dégradation de la croissance économique en 2012 et à la faiblesse de la reprise ensuite. Toutefois, cette faible hausse en pour cent du PIB est compensée par des réductions des dépenses de chômage avec complément d'entreprise, de prépension à mi-temps et de crédit-temps, en raison notamment des mesures visant à restreindre l'accès à ces dispositifs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012 (58 millions d'économies en 2012 et jusque 144 millions en 2014).

Entre 2014 et 2017, tant les dépenses de chômage au sens strict que les dépenses de chômage avec complément d'entreprise se réduisent en pour cent du PIB, toujours suite au durcissement des conditions d'accès et à l'extinction du système de prépension à mi-temps. La diminution des dépenses de chômage en pour cent du PIB résulte de divers facteurs : notamment le retour d'une croissance économique plus soutenue qui engendre une réduction du nombre de chômeurs indemnisés ainsi que les mesures d'économies qui passent de 338 millions en 2014 à 588 millions en 2015 (suite à la limitation dans le temps à partir de 2015 du bénéfice des allocations d'insertion) pour atteindre 613 millions en 2017. Au total, les économies réalisées dans le chômage au sens large sont estimées avant effets induits à près de 767 millions (soit 0,17 % du PIB) en 2017.

#### *Déficit persistant dans le régime des travailleurs salariés et dans le régime des indépendants.*

En 2008, la sécurité sociale était en équilibre. Un déficit s'est constitué entre 2009 et 2012 sous l'effet de la récession de 2009 et de la faible reprise économique qui a suivi. Il est imputable à l'augmentation des dépenses de chômage, la hausse des prestations décidées dans le cadre des mesures anticycliques et la dynamique propre de certains régimes (indépendante de la conjoncture économique) tandis que les recettes propres de la sécurité sociale ont augmenté à peine plus rapidement que le PIB.

Le tableau 41 reprend les déterminants du déficit dans les régimes traditionnels de la sécurité sociale (à l'exclusion des soins de santé).

1. Cette estimation est majoritairement basée sur des informations provenant de l'ONEM.

**TABLEAU 41 - Croissance des prestations sociales en termes budgétaires (à l'exclusion des dépenses de soins de santé)**  
en pour cent, déflaté par l'indice des prestations sociales

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
1. Régime salarié, dont :	5,8	2,4	2,2	1,8	2,3	2,1	1,7	1,9	2,1
a. Enveloppes bien-être à partir de 2013					0,4	0,4	0,7	0,6	0,6
b. Dynamique propre du régime, dont :					1,9	1,7	1,0	1,3	1,5
b.1 Pensions salariés	3,4	2,4	3,0	3,2	3,1	2,8	2,7	2,7	3,0
Nombre de pensionnés	1,1	1,2	1,9	2,2	2,0	1,8	1,6	1,7	1,9
Pension moyenne <sup>a</sup>	2,3	1,2	1,1	1,0	1,1	1,0	1,1	1,0	1,1
b.2 Maladie-invalidité pour salariés	6,0	7,9	6,1	4,9	2,0	2,1	2,1	0,9	1,1
b.3 Chômage <sup>b</sup>	7,3	0,0	-4,6	1,0	3,7	0,3	-3,6	-1,2	-2,7
Nombre de chômeurs <sup>b</sup>	4,8	-0,3	-4,5	0,0	3,8	0,6	-3,7	-1,7	-3,3
b.4 Chômage avec compl. d'entreprise, crédit-temps	3,0	3,6	1,7	-2,9	-1,9	-2,1	-4,0	-2,2	0,8
2. Régime des indépendants, dont :	4,4	3,6	2,4	0,8	2,3	2,3	2,6	2,4	2,6
a. Enveloppes bien-être à partir de 2013					0,5	0,6	0,9	0,9	0,8
b. Dynamique propre du régime, dont :					1,8	1,7	1,7	1,5	1,8
b.1 Pensions indépendants	4,1	3,7	2,2	0,9 <sup>c</sup>	1,9	1,9	1,9	2,0	2,2
Nombre de pensionnés					1,0	0,9	0,8	0,7	0,9
Pension moyenne <sup>a</sup>					0,9	1,0	1,1	1,3	1,4
b.2 Maladie-invalidité pour indépendants <sup>d</sup>	7,3	8,6	5,2	3,4	2,0	2,3	2,0	0,1	0,4
p.m. Croissance réelle du PIB	-2,8	2,3	1,9	0,1	1,4	1,7	1,9	2,1	2,0

a. Y compris l'influence des adaptations au bien-être décidées avant 2013.

b. Y compris les chômeurs complets indemnisés dispensés de recherche d'emploi et les chômeurs dans des programmes d'activation.

c. Conformément aux dépenses de pension dans le régime indépendant telles que reprises dans le contrôle budgétaire de 2012, Comité de monitoring, 24 février 2012.

d. Y compris l'assurance faillite pour les indépendants.

Les dépenses dans le régime indépendant croissent plus rapidement que le PIB également après 2012. Dans le régime salarié, les dépenses croissent plus rapidement que le PIB jusqu'en 2014. A partir de 2015, la baisse des dépenses de chômage freine la croissance des prestations sociales qui devient inférieure à celle du PIB. Malgré les marges dégagées par cette baisse, la hausse soutenue (et supérieure à la croissance du PIB) des dépenses de pension empêche un retour à l'équilibre.

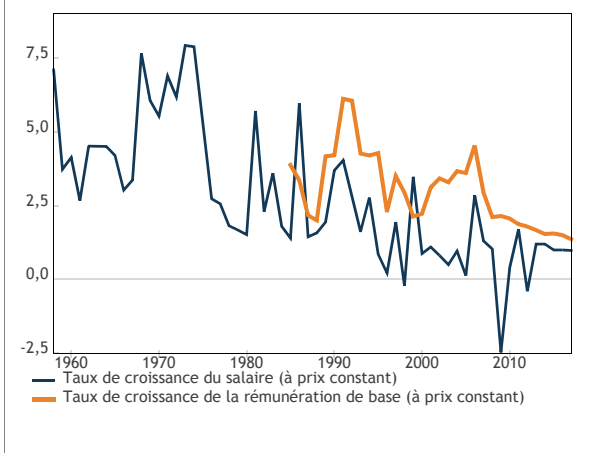
Un facteur important de la hausse des dépenses de pensions est le vieillissement qui se traduit par une augmentation du nombre de pensionnés, et ce malgré la réforme qui réduit la croissance de ce nombre à moins de 2 % par an. La pension moyenne dans le régime salarié augmente également d'environ 1 % par an en termes réels en raison de l'évolution salariale du passé.

Alors que les autres revenus de remplacement dépendent du dernier salaire perçu, la pension prend en compte l'évolution historique des salaires durant les carrières des générations successives de pensionnés.

Dans le graphique 30, la ligne noire reprend l'évolution du salaire annuel moyen des travailleurs masculins du secteur privé (à prix constants). La ligne orange illustre l'évolution de la "rémunération de base" des travailleurs masculins utilisée dans le calcul de la pension pour une carrière complète, soit la somme des 45 derniers salaires, plafonnés et multipliés par le coefficient d'adaptation<sup>1</sup> et divisés ensuite par 45.

1. Le coefficient, applicable aux rémunérations d'une année déterminée, s'obtient en principe en divisant l'indice des prix à la consommation auquel les pensions en cours sont payées, par la moyenne des indices mensuels des prix à la consommation de l'année considérée.

**GRAPHIQUE 30 - Taux de croissance du salaire et de la rémunération de base pour les travailleurs salariés masculins en pour cent**

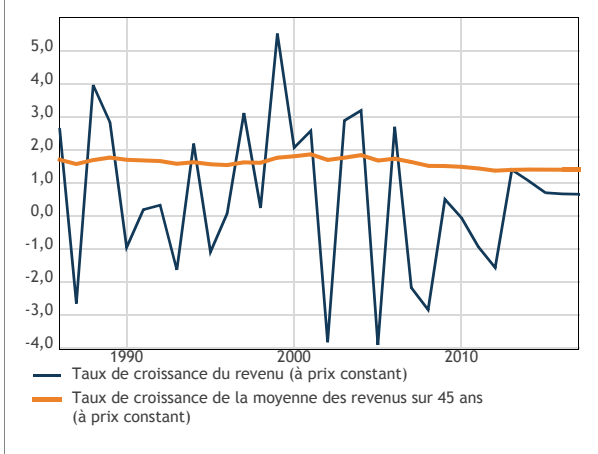


Le graphique 30 illustre la corrélation entre l'évolution des salaires et celle de la "rémunération de base". Celle-ci reproduit l'évolution des salaires avec un certain retard et de manière lissée (en raison de la moyenne calculée sur les 45 années). Si l'on excepte l'effet du plafond salarial (instauré et augmenté plusieurs fois dans les années 80, stable ensuite jusqu'à 1996, de nouveau augmenté depuis) et la réduction des coefficients de réévaluation, l'évolution historique des salaires constitue l'élément déterminant de la croissance de la "rémunération de base". La croissance salariale forte des années 60 et 70 se retrouve dans la croissance de la "rémunération de base" des années 80 à 2006. Celle-ci se réduit ensuite en raison de la modération salariale de la seconde moitié des années 90. Elle est de 1,9 % en 2011 et de 1,4 % en 2017.

Sur la période 2012-2017, la croissance de la "rémunération de base" va progressivement ralentir (en moyenne + 1,6 % par an) et, à mesure que les jeunes générations remplacent les générations anciennes, la croissance de la pension moyenne va diminuer (en moyenne +1 % par an, voir tableau 41 ci-dessus) tout en restant cependant supérieure à la croissance salariale (en moyenne + 0,8 % par an).

Au-delà de ce déterminant structurel dû à l'évolution historique des salaires, un deuxième facteur joue également, à savoir l'évolution à la baisse du nombre de pensions au taux ménage. Les nouvelles générations d'hommes et de femmes ayant eu chacune des carrières actives, les pensions au taux ménage vont progressivement diminuer au profit des pensions au taux isolé. Le remplacement d'une pension au taux ménage (75 %) par deux pensions aux taux isolés (60 %) implique une réduction de la croissance de la pension moyenne qui sera dès lors inférieure à la croissance de la "rémunération de base" (mais une accélération de la croissance du nombre de pensionnés).

**GRAPHIQUE 31 - Taux de croissance du revenu et de la moyenne des revenus sur 45 ans des travailleurs indépendants en pour cent**



Le graphique 31 reprend la croissance du revenu annuel des travailleurs indépendants (à prix constants) sur la période 1986 à 2017 et, pour chaque année, la croissance du revenu moyen calculé sur les 45 années précédentes. Dans le calcul de cette moyenne, il est tenu compte de l'existence pour les années antérieures à 1984 d'un revenu forfaitaire. La part de ce montant forfaitaire dans le calcul de la pension décroît avec le temps : en 1986, sur les 45 revenus pris en compte, 43 sont constitués du forfait; en 2017, ce ne sont plus que 12 des 45 revenus qui ont un caractère forfaitaire. Le fait que le forfait soit moins élevé que le revenu annuel moyen explique en grande partie la hausse de la moyenne sur les 45 ans puisque chaque année, un revenu forfaitaire est remplacé par un revenu effectif supérieur.

Plus on avance dans le temps et plus l'évolution du revenu effectif influence la croissance de la moyenne. La faible croissance des revenus annuels à partir de 2000 est responsable de la légère baisse du taux de croissance de la moyenne dans les années 2004 à 2012. En raison de l'évolution passée, la croissance du revenu moyen calculé sur les 45 ans (qui détermine en partie l'évolution de la pension moyenne) reste cependant à un niveau supérieur à la croissance du revenu annuel.

### 5.3.4. Communautés et régions

*Nette amélioration du solde de financement en 2011, stabilisation en 2012 et léger surplus en fin de période.*

Après s'être amélioré en 2011 de 0,4 % du PIB, le solde de financement des communautés et régions se stabilise en 2012 (voir tableau 42). L'amélioration des finances des communautés et régions se poursuit par la suite et, à politique inchangée<sup>1</sup>, l'équilibre budgétaire serait atteint en 2015.

**TABLEAU 42 - Compte des communautés et régions**  
en pour cent du PIB

	Niveaux								Variations		
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2011	2012	2013-2017
Solde primaire	-0,5	-0,1	0,0	0,0	0,1	0,2	0,3	0,4	0,4	0,1	0,4
Recettes, dont :	11,9	12,4	12,6	12,5	12,5	12,5	12,4	12,4	0,5	0,1	-0,1
Recettes fiscales propres	2,2	2,3	2,4	2,4	2,4	2,3	2,3	2,3	0,1	0,0	-0,0
Recettes fiscales affectées	8,2	8,6	8,7	8,7	8,7	8,8	8,8	8,8	0,4	0,1	0,1
Parts d'IPP	4,6	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	0,2	0,1	-0,0
Parts de TVA	3,7	3,9	3,9	3,9	3,9	4,0	4,0	4,0	0,2	0,1	0,1
Recettes non fiscales	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9	0,1	-0,0	-0,2
Transferts des sous-secteurs publics <sup>a</sup>	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	-0,0	0,0	-0,0
Dépenses primaires	12,4	12,5	12,6	12,5	12,4	12,3	12,1	12,0	0,1	0,1	-0,5
Dépenses primaires finales, dont :	9,9	10,0	10,0	9,9	9,9	9,8	9,7	9,6	0,1	-0,0	-0,4
Rémunérations	4,5	4,4	4,5	4,5	4,5	4,4	4,4	4,4	-0,0	0,1	-0,1
Achats de biens et services	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,5	1,5	-0,0	0,0	-0,1
Investissements	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,0	-0,0	-0,1
Transferts aux ménages et ISBL <sup>a</sup>	2,2	2,1	2,2	2,1	2,1	2,1	2,1	2,0	-0,0	0,0	-0,1
Transferts aux entreprises	0,9	1,0	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,2	-0,1	0,0
Transf. aux sous-secteurs publics, dont :	2,5	2,5	2,6	2,6	2,5	2,5	2,5	2,5	-0,0	0,1	-0,1
Aux pouvoirs locaux	2,5	2,4	2,5	2,5	2,5	2,4	2,4	2,4	-0,0	0,1	-0,1
Aux administrations de sécurité sociale	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Charges d'intérêt	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0	-0,1
Solde de financement	-0,7	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1	0,0	0,1	0,2	0,4	0,1	0,4

a. Hors pensions d'agents statutaires des communautés et des régions qui sont comptabilisées dans les dépenses finales du pouvoir fédéral, en dérogation aux conventions des comptes nationaux (voir encadré dans l'introduction au chapitre 5).

Les dépenses augmentent en pour cent du PIB en début de période en raison de l'intervention des Régions en 2011 suite à la mise en liquidation du holding communal et à la faiblesse de la croissance nominale en 2012 (effet dénominateur). A partir de 2013, les dépenses primaires refluent en pour cent du PIB pour atteindre en fin de période leur niveau moyen d'avant crise. Du côté des recettes, des mouvements haussiers importants sont observés en début de période principalement au niveau des moyens transférés dans le cadre de la loi spéciale de financement (LSF). A moyen terme, les recettes seraient en légère baisse en pour cent du PIB.

*Hausse des recettes en pour cent du PIB en 2011 et 2012.*

La hausse des recettes observée en 2011 et 2012 est principalement due à l'accroissement des moyens issus de la LSF (recettes fiscales affectées), en raison du mode de calcul de ces moyens. En effet, les moyens transférés au cours d'une année dépendent en partie des prévisions d'inflation et de croissance utilisées lors du contrôle budgétaire. Une correction est apportée l'année suivante sur base de la valeur définitive de ces paramètres. Or, les paramètres ont été sous-estimés en 2010 et 2011 ce qui se traduit par le versement de moyens additionnels en 2011 et 2012. Par ailleurs, un effet prix relatif positif contribue également à expliquer la hausse des recettes fiscales transférées étant donné que la croissance de l'indice national des prix à la consommation (ser-

1. L'hypothèse de politique inchangée se traduit dans le maintien de la politique de dépenses relativement restrictive de ces dernières années.

vant à indexer les moyens transférés) est supérieure à la croissance du déflateur du PIB. Enfin, la dernière tranche du refinancement des Communautés décidé en 2001 est versée en 2011.

Les recettes fiscales propres sont en légère hausse en 2011 et en 2012. En 2011, les recettes croissent de 0,1 % du PIB grâce au bon rendement des droits d'enregistrement, à la meilleure perception des taxes de circulation en Flandre (perception propre depuis 2011) et à la suppression du jobkorting flamand tandis qu'en 2012, elles sont soutenues par les mesures fiscales décidées par la Région wallonne (e.g. hausse de l'éco-malus, indexation de la redevance de captage d'eau). La projection ne tient pas compte d'un éventuel doublement (de 1 % à 2 %) des droits d'enregistrement sur les partages en Région flamande.

La hausse des recettes non fiscales de 0,1 % du PIB en 2011 provient, d'une part, du versement de revenus de la propriété à la Région flamande de la part de KBC (298 millions d'euros) en rémunération des opérations financières de 2009 et, d'autre part, de la vente de terrains par la Vlaamse Milieumaatschappij à Aquafin (140 millions). En raison de retards observés au niveau de la vente de certains de ces terrains, de nouvelles recettes – inférieures à celles enregistrées en 2011 – seront obtenues en 2012. Ces nouvelles recettes ne permettent toutefois pas d'éviter la baisse des recettes non fiscales.

Enfin, la Région de Bruxelles-Capitale et les Commissions communautaires flamande et française bénéficient dès 2012 d'un refinancement décidé dans le cadre de l'accord institutionnel pour la 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat<sup>1</sup>.

#### *Légère baisse des recettes en pour cent du PIB à moyen terme.*

A partir de 2013, les recettes seraient en légère baisse en pour cent du PIB. Les moyens transférés dans le cadre de la LSF diminuent en 2013 en raison du contrecoup de la correction positive apportée en 2012. A partir de 2014, la croissance des recettes fiscales affectées excède toutefois celle du PIB suite à l'évolution d'un des paramètres utilisés pour le calcul du montant des transferts (population de moins de 18 ans en Communauté française). Cette hausse ne compense cependant pas la réduction des recettes non fiscales. Celle-ci est en partie la conséquence du remboursement par KBC des aides obtenues de la Région flamande lors de la crise financière ce qui conduit concomitamment à une réduction des revenus de la propriété de la Région flamande.

#### *Légère hausse des dépenses primaires en pour cent du PIB en 2011 et 2012.*

L'évolution des dépenses primaires en 2011 et 2012 est basée sur une comparaison de budgets consécutifs des communautés et régions ainsi que sur les réalisations trimestrielles<sup>2</sup>. Elle intègre les principales mesures prises lors du contrôle budgétaire 2012 de la Communauté française, la Région wallonne et la Région flamande. Par contre, il n'est pas tenu compte des éventuelles répercussions du débat relatif aux "compétences usurpées".

Comme déjà mentionné ci-dessus, les dépenses primaires augmentent de 0,1 % du PIB en 2011, principalement en raison du coût pour les Régions de la liquidation du holding communal (570 millions) ce qui détériore le solde de financement de presque de 0,2 % du PIB. En SEC, l'activation des garanties octroyées par les Régions et l'abandon de créances par ces dernières sont comptabilisées en transferts en capital aux institutions financières (voir au tableau 42, les transferts aux entreprises). L'impact de la liquidation du holding communal sur

1. Seul le premier volet du refinancement de Bruxelles a été intégré dans la projection (sécurité, primes linguistiques, dotation mobilité, dotation vers les Commissions communautaires flamande et française et main-morte).

2. Les chiffres pour 2011 sont basés sur une comparaison des budgets ajustés et des réalisations trimestrielles de 2011 et 2010 des Communautés flamande, française et germanophone, des Régions bruxelloise et wallonne et des Commissions communautaires commune, flamande et française. Les chiffres de 2012 sont obtenus par comparaison des budgets initiaux respectifs pour les exercices 2012 et 2011. Des inflexions ont été introduites sur base des informations disponibles début avril concernant les contrôles budgétaires 2012 de la Région flamande, la Région wallonne et de la Communauté française.

les finances des communautés et régions est toutefois atténué par la faible croissance des autres catégories de dépenses.

La croissance réelle des dépenses primaires totales s'élève à 1,4 % en 2011 (voir tableau 43). Toutefois, à l'exception des transferts aux entreprises et des dépenses d'investissement, la croissance réelle des autres dépenses est nulle ou négative, reflétant ainsi la poursuite de la politique de dépenses plus restrictive et sélective menée depuis 2009. Les investissements augmentent de 3,1 %. Cette hausse est en partie due à l'accroissement des investissements dans l'infrastructure scolaire de la Communauté flamande et dans l'infrastructure routière en Régions flamande et wallonne.

En 2012, la croissance réelle négative des dépenses totales s'explique, d'une part, par le caractère ponctuel de l'intervention des Régions dans le cadre de la liquidation de la holding communal en 2011, et d'autre part, par les mesures prises lors des premiers contrôles budgétaires de 2012. Ces mesures comprennent entre autres la non adaptation des budgets de fonctionnement des administrations à l'augmentation de l'inflation et le report à 2013 de certains investissements (pour un montant de 30 millions d'euros en Région wallonne et en Communauté française) et de dépenses sociales (comme, par exemple, la "kindpremie" et la facture maximale pour les soins à domicile en Communauté flamande).

Les dépenses de rémunérations intègrent une augmentation de la contribution de responsabilisation "pension" d'environ 90 millions d'euros en 2012 ainsi que les premiers effets de l'extinction partielle du système des mises en disponibilité (DPPR) dans l'enseignement flamand. En outre, la croissance réelle de la masse des rémunérations sur la période 2011-2012 est atténuée par un effet-prix, la croissance de l'indice national des prix à la consommation étant supérieure à celle de l'indice moyen d'indexation des rémunérations.

**TABLEAU 43 - Taux de croissance réel<sup>1</sup> des recettes et des dépenses des communautés et régions**  
en pour cent

	2011	2012	Moyennes de période	
			2013-2017	2006-2010
<b>Recettes</b>	5,0	0,5	1,6	0,7
Recettes fiscales propres	4,0	0,9	1,7	0,7
Recettes fiscales affectées	5,5	0,6	2,0	0,5
Recettes non fiscales	5,9	-2,6	-1,9	2,4
<b>Dépenses</b>	1,4	-0,1	1,0	2,0
Dépenses primaires finales, dont :	1,8	-0,6	1,0	2,1
Rémunérations	0,0	0,9	1,2	1,9
Achats de biens et services	-1,0	0,8	0,4	1,9
Investissements	3,1	-3,0	0,2	1,3
Transferts aux ménages et ISBL	0,3	0,2	0,6	4,9
Transferts aux entreprises	19,4	-9,4	2,5	-1,5
Transferts aux sous-secteurs publics	-0,6	2,3	0,9	1,5

1. Déflateur : indice national des prix à la consommation

#### *A moyen terme, les dépenses diminuent en pour cent du PIB.*

La projection des dépenses primaires pour la période 2013-2017 est basée sur une hypothèse de politique constante. Hormis pour les dépenses de rémunération, cette dernière se traduit par l'extrapolation des tendances observées sur la période 2008-2012, après correction des mouvements non récurrents. La projection des dépenses sociales en nature à moyen terme tient compte des répercussions du vieillissement démographique.

A moyen terme, la croissance annuelle réelle des dépenses primaires s'élèverait à seulement 1,0 % contre une croissance réelle moyenne de 2,0 % enregistrée sur la période 2006-2010. Les achats de biens et services, les investissements et les transferts aux ménages et aux ISBL augmentent moins rapidement que l'ensemble des



dépenses primaires, ce qui est une conséquence de la prolongation des politiques de dépenses non-expansionnistes menées par les communautés et régions sur la période 2008-2012.

Les rémunérations diminueraient de 0,1 % du PIB sur la période 2013-2017. Malgré l'impact de l'évolution du nombre d'élèves et d'administrés, ce recul est lié, d'une part, à la méthodologie utilisée qui n'anticipe pas les éventuelles revalorisations salariales découlant des accords sectoriels futurs, et d'autre part, à une dérive salariale plus faible que par le passé en raison de l'évolution de la pyramide des âges du personnel des communautés et régions. Enfin, les restrictions apportées en Communauté française au système des mises en disponibilité (DPPR) ainsi que l'extinction partielle progressive de ce système en Communauté flamande contribuent également au recul des rémunérations.

### 5.3.5. Pouvoirs locaux

Déficitaire en 2012, le compte des pouvoirs locaux renoue avec l'équilibre en 2013. Un déficit réapparaît toutefois, à politique constante, en fin de période à l'approche des élections communales et provinciales de 2018.

La situation globalement en équilibre du compte des pouvoirs locaux ne permet toutefois pas d'écarter une possible hétérogénéité au niveau des situations budgétaires individuelles des différentes composantes du sous-secteur des pouvoirs locaux. Certaines de ces composantes pourraient se voir contraintes de prendre un certain nombre de mesures à l'avenir en vue d'assainir leurs finances. Cette projection à politique constante n'anticipe pas sur ces mesures ni sur celles que les autres niveaux de pouvoir pourraient prendre afin d'équilibrer les finances locales.

La projection des dépenses primaires est basée sur une hypothèse de politique constante. Hormis pour les dépenses de rémunération et les prestations sociales, cette dernière se traduit par l'extrapolation des tendances observées lors des dernières années sur base des comptes des administrations publiques de mars 2012. En outre, la projection des investissements réplique le cycle observé sur les 18 dernières années. La projection des dépenses sociales à charge des CPAS dépend essentiellement d'une hypothèse sur le nombre de bénéficiaires et de l'adaptation au bien-être conformément aux dispositions du Pacte des générations de 2005 pour le calcul de l'enveloppe disponible. Enfin, les dépenses de rémunération dépendent des accords sectoriels signés, d'une dérive salariale et de l'évolution de l'emploi.

La projection du compte des pouvoirs locaux tient compte de la révision méthodologique apportée par l'ICN dans ses Comptes des administrations publiques 2011 publiés en mars 2012. Au tableau 44, le solde de financement, les charges d'intérêt et le solde primaire sont compatibles avec cette révision. Par contre, pour les autres agrégats, seules les évolutions et non les chiffres en niveaux sont compatibles avec cette révision. La révision du compte des pouvoirs locaux implique une amélioration du solde de financement de 0,23 % du PIB en 2010 par rapport aux comptes publiés en septembre 2011. Cette révision explique ainsi en grande partie pourquoi les perspectives budgétaires des pouvoirs locaux sont plus favorables que celles des précédentes éditions des Perspectives.

En 2012, la détérioration du solde de financement (-0,1 % du PIB) est attribuable, d'une part, au recul des recettes fiscales, à savoir les additionnels à l'impôt des personnes physiques qui subissent le contrecoup de l'accélération des enrôlements de 2011, et d'autre part, à l'accroissement cyclique des investissements lors d'une année électorale, aux prestations sociales et aux rémunérations. La hausse de ces dernières est en partie due à un effet-prix, la croissance du déflateur du PIB étant inférieure à celle de l'indice moyen d'indexation des rémunérations.

Sur la période 2013-2017, les fluctuations du solde primaire et du solde de financement découlent principalement des investissements qui sont liés au cycle électoral : net reflux après les élections de 2012 (-0,2 % du PIB en 2013) et croissance à l'approche des élections communales en 2018.



En dehors du cycle des dépenses d'investissement, la période 2013-2017 est caractérisée par un tassement des autres dépenses primaires (-0,1 % du PIB) et des recettes (-0,2 % du PIB).

Du côté des dépenses, le principal mouvement s'observe au niveau des rémunérations qui se réduisent compte tenu de l'absence d'anticipation d'éventuelles revalorisations salariales dans le cadre des accords sectoriels futurs. En outre, l'emploi connaît une progression plus modérée qu'au cours de la dernière décennie.

Quant aux recettes, les additionnels au précompte immobilier s'érodent tendanciuellement (vu la faible progression des revenus cadastraux et l'hypothèse de stabilité des taux d'imposition), de même que les transferts des communautés et régions (étant donné la politique plus restrictive mise en place par celles-ci depuis 2009)<sup>1</sup>.

**TABLEAU 44 - Compte des pouvoirs locaux**  
en pour cent du PIB

	Niveaux								Variations		
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2011	2012	2013-2017
1. Solde de financement	-0,0	-0,0	-0,2	0,0	0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,0	-0,1	0,1
2. Charges d'intérêt	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,0	0,0	-0,0
3. Solde primaire	0,1	0,1	-0,0	0,1	0,2	0,1	0,1	-0,0	-0,0	-0,1	0,0
A. Recettes	6,2	6,3	6,3	6,3	6,3	6,2	6,2	6,1	0,0	0,1	-0,2
1. Recettes fiscales	2,3	2,3	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	0,0	-0,1	-0,1
Additionnels à l'IPP	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,0	-0,1	0,0
Additionnels au précompte immobilier	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	0,0	0,0	-0,1
Autres	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,0	-0,0	-0,0
2. Recettes non fiscales	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,0	0,0	-0,0
3. Transf. des secteurs publics <sup>1</sup> , dont :	3,1	3,1	3,2	3,2	3,2	3,1	3,1	3,1	-0,0	0,1	-0,1
Du pouvoir fédéral	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,0	0,1	-0,0
Des communautés et régions	2,5	2,4	2,5	2,5	2,5	2,4	2,4	2,4	-0,0	0,1	-0,1
B. Dépenses primaires	6,4	6,4	6,6	6,4	6,3	6,3	6,3	6,4	0,0	0,2	-0,2
1. Formation brute de capital fixe	0,8	0,8	0,9	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,1	0,1	-0,1
2. Autres dépenses primaires	5,6	5,6	5,7	5,7	5,7	5,6	5,6	5,5	-0,0	0,1	-0,1
- Frais de fonctionnement	4,5	4,5	4,6	4,6	4,6	4,5	4,5	4,5	-0,0	0,1	-0,1
Rémunérations	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	-0,0	0,1	-0,1
Achats de biens et services	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	-0,0	0,0	-0,1
- Transferts courants <sup>1</sup>	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,0	0,1	-0,0
dont prestations sociales	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,0	0,1	0,0
- Dépenses en capital hors FBCF	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	-0,0	-0,0

1. Non compris les pensions des agents statutaires de l'enseignement subsidié des pouvoirs locaux, comptabilisées en dépenses finales du pouvoir fédéral, en dérogation aux conventions des comptes nationaux (voir encadré dans l'introduction au chapitre 5).

1. Voir également la section 5.3.4 "Communautés et régions".



## 6. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre

*Dans le cadre du Protocole de Kyoto, la Belgique s'était engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 7,5 % entre l'année de base (1990 pour l'essentiel des GES) et la période 2008-2012, soit à ne pas dépasser un niveau annuel moyen d'émissions de 134,8 millions de tonnes (Mt) d'équivalent CO<sub>2</sub> durant cette période.*

*Avec des émissions totales de GES qui s'élèveraient en moyenne à 126,7 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> sur la période 2008-2012, la Belgique a largement atteint cet objectif. Cependant, cet objectif a, depuis lors, été ventilé (via un "Plan d'allocation") entre un quota d'émissions applicable aux établissements industriels soumis au système européen d'échange de quotas d'émissions (secteurs ETS), quota qui s'élève à 58,5 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub>, et un plafond d'émissions à respecter par les autres secteurs (secteurs non-ETS). Ce dernier plafond, déterminé par solde, s'élève à 76,3 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub>. Si les émissions calculées pour les secteurs ETS se cantonnent assez largement en-dessous du quota permis (avec seulement 47,9 Mt d'émissions), ce ne serait pas le cas pour les secteurs non-ETS qui dépasseraient leur plafond avec un total d'émissions de 78,8 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> en moyenne pour la période 2008-2012. Le dépassement, qui atteindrait environ 2,5 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub>, devrait contraindre la Belgique à actionner des mécanismes de flexibilité pour remplir ses obligations.*

*A l'horizon 2020, la Belgique devra, par ailleurs, satisfaire à une série d'objectifs fixés par l'Europe dans le cadre du paquet Climat-Energie. Ainsi, les émissions des secteurs ETS devront, au niveau européen, baisser de 21 % par rapport à 2005. Les émissions des secteurs non-ETS devront également être réduites en 2020 (-10 % par rapport à 2005 au niveau européen, -15 % dans le cas belge). Selon les présentes perspectives, sur la période 2005-2017, les émissions générées par les secteurs ETS en Belgique auront reculé de plus de 25 %, mais celles des secteurs non-ETS ne baisseraient que de 7,1 %. Des efforts supplémentaires devront donc être consentis pour réaliser l'objectif fixé pour 2020. Il n'est d'ailleurs pas exclu que le gouvernement fédéral et les Régions recourent aux mécanismes de flexibilité pour atteindre cet objectif.*

*En ce qui concerne les énergies renouvelables, la Belgique s'est vu assigner un objectif de 13 % de sources d'énergies renouvelables dans le total de la consommation finale brute d'énergie à l'horizon 2020. Selon les nouvelles perspectives, à politique inchangée, une part de 9,5 % serait atteinte en 2017. Là aussi, d'importants efforts seront donc nécessaires en vue de satisfaire à cet objectif. Il en irait de même en ce qui concerne l'objectif relatif à la part de carburants renouvelables dans la consommation du secteur du transport (objectif minimum de 10 % à l'horizon 2020) : dans le cadre de cette projection, toujours à politique inchangée (et compte non tenu de l'utilisation d'électricité "verte" par les transports), une part de 6 % de biocarburants dans la consommation de diesel et d'essence serait atteinte en 2017, soit moins que l'objectif stipulé.*

## 6.1. L'objectif de la Belgique dans le cadre du protocole de Kyoto et les objectifs européens et belges du paquet Climat-Energie à l'horizon 2020

### 6.1.1. L'objectif de la Belgique dans le cadre du protocole de Kyoto

*La Belgique devrait pouvoir atteindre son objectif du Protocole de Kyoto moyennant l'utilisation de mécanismes de flexibilité dans les secteurs non-ETS.*

L'objectif tel que stipulé dans le cadre du Protocole de Kyoto implique une diminution des émissions de 7,5 % durant la période 2008-2012, par rapport au niveau de l'année de base<sup>1</sup>, ce qui correspond à un niveau moyen de 134,8 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub>.

Selon la présente projection, les émissions s'élèveraient en moyenne à 126,7 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> sur la période 2008-2012, soit un volume inférieur au plafond fixé. Toutefois, l'objectif a fait l'objet d'une ventilation (via le Plan national d'allocation) entre un quota d'émissions applicable aux établissements industriels soumis au système européen d'échange de quotas d'émissions (secteurs ETS), quota qui s'élève à 58,5 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub>, et un plafond d'émissions à respecter par les autres secteurs (secteurs non-ETS). Ce dernier plafond, déterminé par solde, s'élève à 76,3 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub>. Les émissions des secteurs ETS s'élèveraient en moyenne à 47,9 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> sur la période 2008-2012, soit un volume inférieur au plafond fixé. Les émissions des secteurs non-ETS devraient, quant à elles, être supérieures à l'objectif assigné et atteindre en moyenne 78,8 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub>, ce qui représente en moyenne 2,5 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> de plus que le plafond fixé pour ce secteur. Sur la base de cet écart, la Belgique peut évaluer la quantité de mécanismes de flexibilité qu'elle devra mettre en oeuvre pour remplir ses obligations (voir aussi point 6.4).

### 6.1.2. Les objectifs européens et belges du paquet Climat-Energie à l'horizon 2020

*L'Union européenne veut réduire de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre et ses consommations d'énergie à l'horizon 2020 et porter à 20 % la part des énergies renouvelables.*

L'Union européenne a fixé une série de nouveaux objectifs à l'horizon 2020. Elle veut ainsi réduire les émissions de GES et les consommations d'énergie de 20 % par rapport à 1990 et amener la part des énergies renouvelables à 20 %. La réduction des émissions devrait être portée à 30 % si un nouvel accord international intervient. Un objectif relatif à la part des carburants renouvelables à atteindre dans le total de la consommation d'énergie des transports est également retenu : l'Union européenne vise une part minimale de 10 % à l'horizon 2020 (objectif assigné à l'ensemble des Etats membres). La proposition de la Commission européenne concernant ce paquet Climat-Energie a été adoptée en décembre 2008 par le Parlement européen et le Conseil des Ministres européen. La traduction de ces propositions en directives a été réalisée en juin 2009. Le Conseil européen des 25 et 26 mars 2010 s'est mis d'accord sur la prise en considération de ces objectifs climatiques pour 2020 en tant que l'un des éléments clés de la nouvelle stratégie européenne pour la croissance et l'emploi (Stratégie Europe 2020).

L'objectif européen de baisse des émissions de GES de 20 % est décliné en objectifs spécifiques selon que les secteurs concernés participent au Système européen d'échange de quotas d'émissions (les secteurs ETS)<sup>2</sup> ou non (secteurs non-ETS)<sup>3</sup>. Pour les émissions générées par les secteurs ETS, un système de plafonnement et

1. L'année de référence est 1990 pour tous les GES, sauf pour les gaz fluorés qui ont 1995 comme année de référence. Chiffres de l'année de base issus de "Report of the Review of the Initial Report of Belgium", décembre 2007.

2. Les secteurs qui participeraient au marché des quotas d'émissions après 2012 sont les suivants : le transport aérien, le secteur producteur d'électricité, la production de chaleur, la sidérurgie, le secteur métallique, la chimie, les minéraux non métalliques, le secteur du papier, ainsi que les émissions de CO<sub>2</sub> d'origine non énergétique liées à des processus industriels.

3. Il s'agit des secteurs suivants : la construction, le transport, les services, l'agriculture, les logements et le non résidentiel, les déchets, ainsi que les installations industrielles générant des émissions en deçà du seuil minimal ETS de 25 000 tonnes de CO<sub>2</sub>.

d'échange au niveau européen a été choisi. Il implique, pour l'Europe dans son ensemble, une baisse de 21 % des émissions provenant de ces secteurs à l'horizon 2020, et ce par rapport au niveau de 2005<sup>1</sup>. On notera toutefois que plus de la moitié des émissions ne tombent pas dans le champ du système de permis d'émissions. En ce qui concerne les secteurs non-ETS (en dehors donc du système des quotas d'émissions), un objectif européen de baisse de 10 % des émissions est visé (baisse en 2020 par rapport au niveau de 2005). L'Union européenne a, de plus, défini un objectif spécifique pour chaque Etat membre. Pour la Belgique, l'objectif fixé est une baisse de 15 % des émissions des secteurs non-ETS. Enfin, la Belgique s'est également vu assigner un objectif précis concernant la part des énergies renouvelables dans le total de la consommation finale brute d'énergie du pays. Cet objectif est de 13 % pour l'année 2020.

### 6.1.3. Politiques et mesures

*Toutes les mesures déjà décidées et mises en oeuvre sont prises en compte dans les nouvelles perspectives.*

Les présentes perspectives tiennent compte de l'ensemble des mesures décidées et mises en oeuvre, tant au niveau fédéral qu'aux niveaux régionaux. Notons toutefois que ces perspectives ne tiennent pas encore compte de toutes les implications du paquet législatif Climat-Energie pour 2020, si ce n'est pour les secteurs participant au Système européen d'échange des quotas d'émissions. Pour ces secteurs, un système de plafonnement et d'échange au niveau européen a été choisi.

La *Cinquième Communication Nationale sur les Changements Climatiques en vertu de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et le Plan National Climat de la Belgique 2009-2012 : inventaire des mesures et situation au 31/12/2008*<sup>2</sup> décrivent la politique climatique et fournissent un aperçu des mesures mises en oeuvre.

Dans le secteur de l'industrie et de la construction, les principales mesures mises en oeuvre sont de type économique et volontaire, complétées par une mesure de programmation<sup>3</sup>. La mise en place du Système européen d'échange de quotas d'émissions au niveau européen constitue la principale mesure de type économique. Des quotas d'émissions 2008-2012 sont attribués aux entreprises situées en Belgique par le Plan national d'allocation de quotas de 2008. D'autres mesures incluent les systèmes de certificats verts pour la production d'électricité et l'imposition de nouveaux droits d'accises pour les combustibles fossiles solides utilisés pour la production d'électricité. Des accords volontaires visant à améliorer leur efficacité énergétique et à diminuer leurs émissions de CO<sub>2</sub> ont été conclus avec plusieurs secteurs industriels en Régions Flamande et Wallonne. Un accord volontaire a également été conclu avec les producteurs d'acide nitrique, émettrice de N<sub>2</sub>O. Enfin, une mesure de programmation, l'établissement d'un Plan d'action national en matière d'énergie renouvelable complète ces mesures.

Dans le secteur du transport, les principales mesures mises en oeuvre en Belgique combinent les instruments économiques et de communication pour la promotion des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle et au camion. Tant des investissements que des campagnes de sensibilisation et d'information visent à promouvoir, pour les passagers, l'usage des transports publics, du vélo, du car-pooling et du car-sharing, et, pour le fret, les transports multimodaux. Des instruments économiques et de communication sont également utilisés pour diminuer les émissions des voitures individuelles, notamment la promotion de l'écodriving, des déductions fiscales pour l'achat de voitures moins polluantes jusqu'en 2011, l'éco-malus en Région wallonne, les révisions 2012 de la fiscalité fédérale sur les voitures de société et de la taxe de mise en circulation en Ré-

1. Voir encadré 16 dans les *Perspectives économique 2010-2015*, Bureau fédéral du Plan, mai 2009.

2. *Cinquième Communication Nationale sur les changements climatiques, en vertu de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*, 2009 et *Plan National Climat pour la Belgique 2009-2012 : inventaire des mesures et situation au 31/12/2008*, 2009. La plupart de ces documents peuvent être trouvés sur le site internet [www.climat.be](http://www.climat.be); voir aussi section 1 du *Report by Belgium for the Assessment of Projected Progress*, Commission Nationale Climat, op. cit.

3. Dans la typologie utilisée, les politiques sont réparties dans les catégories suivantes : réglementations, économiques, communication, accords volontaires, suivi, programmation et recherche. (voir 5<sup>ème</sup> Rapport fédéral sur le développement durable, page 60).

gion flamande, qui prennent en compte des facteurs environnementaux, et la réduction des accises sur les agrocarburants. D'autres mesures de communication concernent la promotion des modes de transport alternatifs à la voiture et du télétravail dans les administrations publiques.

Dans le secteur des services et des ménages, les principaux instruments sont de type économique, tels que des primes, des déductions fiscales, des mécanismes de tiers investisseurs, des éco-chèques et des prêts à taux réduit, visant surtout à améliorer l'efficacité énergétique. Les instruments réglementaires sont également utilisés, principalement les normes d'isolation et de performance énergétique des bâtiments fixées par les Régions. Des instruments volontaires sont également utilisés au sein des pouvoirs publics, notamment avec la certification EMAS des services publics fédéraux.

## 6.2. Evolution de la demande d'énergie et des émissions de CO<sub>2</sub> d'origine énergétique

Dans cette section, nous présentons l'évolution de la demande d'énergie et des émissions de CO<sub>2</sub> d'origine énergétique. L'évolution de la consommation d'énergie et celle de l'intensité en énergie du PIB sont présentées dans le point 1. Le point 2 est consacré à l'évolution des émissions totales de CO<sub>2</sub> d'origine énergétique et de l'intensité en CO<sub>2</sub> du PIB. Enfin, le point 3 a trait à la consommation d'énergie et aux émissions de CO<sub>2</sub> par secteur.

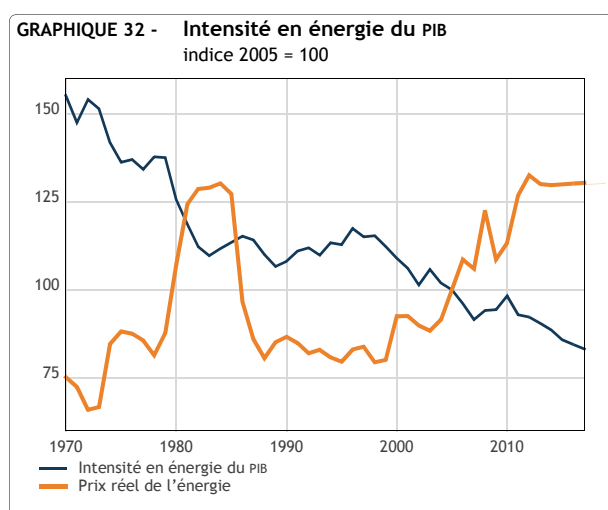
### 6.2.1. Evolution de la consommation d'énergie et de l'intensité en énergie du PIB

*Stabilisation de la consommation finale énergétique et diminution de l'intensité en énergie du PIB en projection.*

Dans un contexte de pénétration accrue des technologies économisant l'énergie sous l'impulsion de prix énergétiques élevés et de mesures spécifiques, la consommation finale d'énergie<sup>1</sup> devrait se stabiliser et la consommation intérieure brute d'énergie<sup>2</sup> reculerait légèrement de 0,3 % en moyenne par an. Celle-ci atteindrait ainsi 59,9 Mtep<sup>3</sup> en 2017, contre 63,4 Mtep en 2010. La consommation finale d'énergie devrait, quant à elle, atteindre 36,8 Mtep en 2017, contre 37,9 Mtep en 2010.

**TABLEAU 45 - Evolution du PIB, de la consommation énergétique et de l'intensité en énergie du PIB**  
taux de croissance annuels moyens en pour cent

	1971-2011	1971-1977	1978-1988	1989-1999	2000-2005	2006-2011	2012-2017
PIB	2,3	3,6	2,2	2,4	1,9	1,3	1,5
Consommation intérieure brute d'énergie	1,0	1,4	0,3	2,6	0,0	0,1	-0,3
Consommation finale d'énergie	0,6	0,6	0,1	2,2	-0,2	-0,6	0,1
Intensité en énergie du PIB	-1,2	-2,1	-1,8	0,2	-1,9	-1,2	-1,8
Prix réel de l'énergie	1,3	1,9	-0,5	-0,1	3,8	4,0	0,5



L'intensité en énergie<sup>4</sup> du PIB serait à nouveau en baisse en projection. La tendance historique à la baisse de l'intensité en énergie serait ainsi confirmée et renforcée. La hausse marquée des prix réels de l'énergie<sup>5</sup> au cours de la période 1971-1977 a entraîné un recul marqué de l'intensité en énergie du PIB au cours de cette période (voir tableau 45 et graphique 32). La restructuration des secteurs à forte intensité énergétique a également engendré une baisse relativement forte de l'intensité en énergie. On observe ensuite (années nonante) une légère hausse de l'intensité énergétique du PIB dans un contexte de baisse des prix réels de l'énergie. Au début des années 2000, les prix de l'énergie ont à nouveau fortement augmenté, ce qui a entraîné un

1. Consommation finale d'énergie : énergie livrée aux consommateurs (industrie, transports, tertiaire, foyers domestiques et agriculture) pour toutes les utilisations énergétiques.
2. Consommation intérieure brute d'énergie : la quantité d'énergie nécessaire pour satisfaire la demande intérieure. Elle est calculée en additionnant la production primaire, les importations et les variations de stock et en soustrayant les exportations et les sorties.
3. Mtep = millions de tonnes d'équivalent pétrole = 41 868 terajoules.
4. Mesurée par le rapport entre la consommation intérieure brute d'énergie, exprimée en millions de tep et le PIB en volume. Plusieurs études distinguent la contribution des différentes composantes d'une consommation d'énergie plus efficiente. Voir entre autres *Indicators of Energy Use and Efficiency* IEA, 1997.
5. Le prix réel de l'énergie est défini comme le prix moyen de l'énergie payé par l'ensemble des consommateurs d'énergie sur le marché intérieur divisé par le déflateur de la consommation privée.

recul plus marqué de l'intensité énergétique. Durant la période de projection, le maintien de prix énergétiques élevés contribuerait à réduire encore cette intensité. Sur la période 1970-2017, l'intensité en énergie de l'économie serait, au total, divisée environ par deux.

### 6.2.2. Evolution des émissions totales de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie et de l'intensité en CO<sub>2</sub> d'origine énergétique du PIB, des années septante aux années de projection

#### *Forte baisse des émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie dans les années 70 et dans les années 80.*

Le premier choc pétrolier de 1973 et l'introduction des premières centrales nucléaires<sup>1</sup> avaient entraîné un net recul des émissions de CO<sub>2</sub> d'origine énergétique<sup>2</sup> sur la période 1971-1977. A la fin des années septante, le deuxième choc pétrolier s'était accompagné d'un nouveau recul spectaculaire des émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie et la baisse de ces dernières s'était confirmée dans la première moitié des années quatre-vingt, notamment du fait de la mise en service de nouvelles centrales nucléaires<sup>3</sup>. L'intensité en CO<sub>2</sub> d'origine énergétique du PIB<sup>4</sup> avait dès lors sensiblement reculé entre 1971 et 1988 (voir tableau 46 et graphiques 33 et 34).

#### *Hausse modérée des émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie dans les années 90, stabilisation entre 2000 et 2005, baisse entre 2006 et 2011.*

De 1989 à 1999, les consommations d'énergie avaient fortement augmenté dans un contexte de croissance économique plus soutenue. Toutefois, la restructuration de l'industrie à forte intensité énergétique et le glissement de la consommation de combustibles solides et liquides vers le gaz naturel avaient permis de limiter la hausse des émissions de CO<sub>2</sub> et l'intensité en CO<sub>2</sub> liée à l'énergie a pu continuer à baisser au cours de cette période.

Sur la période 2000-2005, les prix énergétiques ont fortement augmenté tandis que la consommation d'énergie et les émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie se sont stabilisées. L'intensité en CO<sub>2</sub> du PIB, quant à elle, a sensiblement diminué.

Les émissions de CO<sub>2</sub> d'origine énergétique et l'intensité en CO<sub>2</sub> d'origine énergétique du PIB ont continué à diminuer sur la période 2006-2011 suite aux prix énergétiques élevés et à la crise économique de 2009.

**TABLERAU 46 - Evolution des émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie et de l'intensité en CO<sub>2</sub> du PIB**  
taux de croissance annuels moyens en pour cent

	1971-2011	1971-1977	1978-1988	1989-1999	2000-2005	2006-2011	2012-2017
Emissions de CO <sub>2</sub> liées à l'énergie	-0,7	-0,8	-1,2	0,6	0,0	-3,2	-0,1
Intensité en CO <sub>2</sub> d'origine énergétique du PIB	-3,0	-4,2	-3,3	-1,7	-1,9	-4,4	-1,6

1. Doel 1, Doel 2 et Tihange 1 ont été mis en route en 1975.

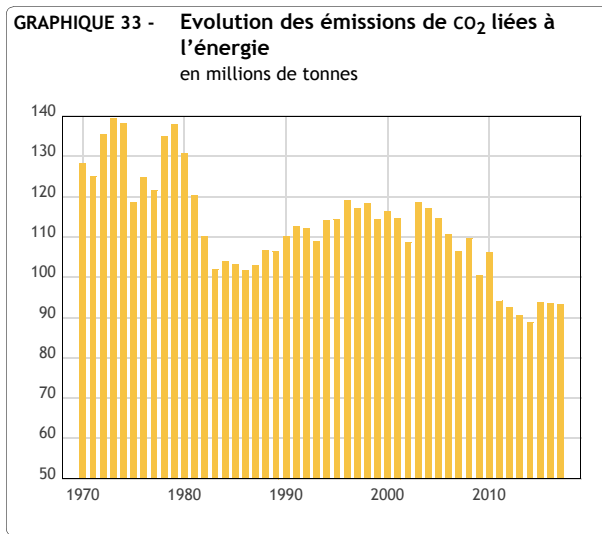
2. Les émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie proviennent de la transformation et de la consommation d'énergie fossile. Les émissions dues à la transformation de l'énergie sont générées lors de la production d'électricité, du raffinage du pétrole et de la transformation des combustibles. Les émissions dues à la consommation d'énergie proviennent de la combustion de combustibles fossiles par l'industrie, les transports, le secteur tertiaire et les ménages.

3. Doel 3 (1982), Doel 4 (1985), Tihange 2 (1983), Tihange 3 (1985).

4. Emissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie, exprimées en millions de tonnes, divisées par le PIB exprimé en volume.

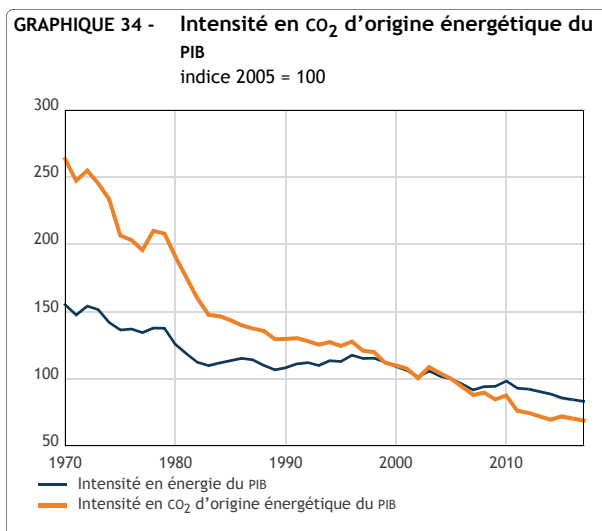


*Légère baisse des émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie en projection.*



Dans un contexte de baisse de la consommation intérieure brute d'énergie, les émissions de CO<sub>2</sub> devraient reculer de 0,1 % en moyenne par an durant la période de projection pour atteindre 93,3 Mt en 2017, ce qui représente une baisse d'environ 15 % par rapport à 1990.

*Baisse sensible de l'intensité en CO<sub>2</sub> du PIB pendant la période de projection.*



L'intensité en CO<sub>2</sub> d'origine énergétique du PIB diminue davantage (surtout dans les années 70 et 80) que l'intensité en énergie du PIB en raison de la restructuration de l'industrie, de l'introduction de centrales nucléaires au début des années quatre-vingt et d'un glissement de la consommation de combustibles solides et liquides vers le gaz naturel (voir graphique 34).

La tendance baissière de l'intensité en CO<sub>2</sub> d'origine énergétique du PIB, observée sur la période 1971-2011 (en moyenne -3 % par an), serait confirmée en projection (en moyenne -1,6 % par an).

### 6.2.3. Analyse sectorielle de la consommation d'énergie et des émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie

#### a. Consommations sectorielles d'énergie

Les consommations d'énergie des services et ménages seraient en légère baisse en projection. Il en irait de même pour les consommations du secteur des transports. Par contre, les consommations d'énergie de l'industrie et du secteur énergétique seraient en hausse. Enfin, les consommations du secteur électrique seraient en repli.

TABLEAU 47 - Evolution sectorielle de la consommation d'énergie  
en pour cent, sauf indication contraire

	Taux de croissance annuels moyens				Niveau (Mtep) 2017	Structure		
	1989-1999	2000-2005	2006-2011	2012-2017		1990	2010	2017
Secteur de l'électricité	2,1	0,1	0,4	-1,5	18,5			
Secteur de l'énergie (hors électricité)	-0,5	-1,1	0,0	0,5	2,2			
Consommation finale d'énergie	2,2	-0,2	-0,6	0,1	36,8	100,0	100,0	100,0
- Industrie	3,0	-1,9	-1,8	1,0	12,9	38,8	31,4	35,0
- Transports <sup>a</sup>	2,4	0,5	1,2	-0,6	10,2	24,4	28,2	27,7
- Résidentiel et tertiaire <sup>b</sup>	1,4	0,9	-0,9	-0,3	13,7	36,7	40,4	37,3

a. Transport aérien inclus.

b. Agriculture incluse.

#### *Légère augmentation de la consommation industrielle d'énergie sur la période 2012-2017.*

Alors que la consommation d'énergie de l'industrie avait encore fortement progressé durant les années nonante, la période 2000-2011 a été marquée par un recul de cette consommation. Cette baisse est liée aux importantes restructurations qu'a connu le secteur et qui ont eu pour effet de réduire le poids de l'industrie lourde énergivore mais elle est aussi expliquée par les mesures d'économie d'énergie prises par le secteur pour faire face à une facture énergétique de plus en plus lourde (voir tableau 47). On notera que la chute de la consommation a été particulièrement spectaculaire en 2009, en raison du marasme qui a régné dans le secteur à la suite de la crise économique. Sur la période 2012-2017, la consommation d'énergie devrait légèrement repartir à la hausse et s'élever à 12,9 Mtep en 2017, en liaison avec le redressement progressif de l'activité industrielle. La part de l'industrie dans la consommation finale d'énergie s'élèverait à environ 35 % en 2017, contre 31,4 % en 2010 et 38,8 % en 1990.

#### *Légère baisse de la consommation d'énergie par les transports en projection.*

Après une hausse considérable dans les années nonante, la consommation d'énergie des transports<sup>1</sup> n'augmente que de 0,5 % en moyenne par an sur la période 2000-2005, en liaison avec la nette progression des prix des produits pétroliers. Entre 2006-2011, elle poursuit sa hausse modérée. La consommation d'énergie devrait ensuite diminuer légèrement entre 2012 et 2017 (de 0,6 % par an en moyenne). L'utilisation croissante de véhicules moins polluants et les mesures visant à promouvoir les transports en commun contribueraient à limiter les besoins en énergie. La part des transports dans la consommation finale d'énergie s'élèverait à 27,7 % en 2017 (contre 28,2 % en 2010) et la consommation, à 10,2 Mtep.

1. Par "transport", il faut ici comprendre le transport pour compte propre des différents secteurs et le transport pour compte de tiers.

*Légère baisse de la consommation d'énergie des services et ménages en projection.*

Après avoir enregistré une hausse relativement élevée dans les années nonante, la consommation d'énergie des services et ménages<sup>1</sup> a connu une progression plus limitée sur la période 2000-2005 suite à une consommation énergétique plus efficace liée à la forte hausse des prix de l'énergie. Sur la période 2006-2011, la consommation énergétique a diminué, surtout en 2009 suite à la crise économique. On notera que les facteurs météorologiques, mesurés à partir du nombre de degrés-jours<sup>2</sup>, ont aussi influencé considérablement<sup>3</sup> la consommation d'énergie des services et ménages : ainsi, en 2010, celle-ci a fortement progressé en raison des températures plus froides. En projection, la consommation d'énergie devrait continuer sa baisse pour les raisons suivantes : rénovation du bâti en Belgique allant dans le sens d'une meilleure isolation des bâtiments et des habitations; application de normes plus sévères pour les nouveaux bâtiments; installation de systèmes de chauffage plus performants et d'équipements électriques moins gourmands en énergie... La part des services et ménages dans la consommation totale d'énergie s'établirait à quelque 37,3 % en 2017 et la consommation à 13,7 Mtep.

*Légère hausse de la consommation d'énergie par le secteur énergétique durant la période de projection.*

Dans les années nonante, la consommation d'énergie par le secteur énergétique<sup>4</sup> (hors électricité) a légèrement diminué. Sur la période 2000-2005, la consommation d'énergie du secteur énergétique a baissé de 1,1 % en moyenne par an sous l'effet de prix énergétiques élevés. Sur la période 2006-2011, elle s'est stabilisée en raison des prix de l'énergie élevés. La consommation d'énergie devrait ensuite augmenter légèrement entre 2012 et 2017 (de 0,5 % par an en moyenne) pour atteindre 2,2 Mtep en 2017.

*Hausse des besoins en énergie fossile du secteur électrique en projection.*

Les besoins en énergie du secteur électrique<sup>5</sup> sont étroitement liés à la production des centrales et, donc, à la demande d'électricité qui leur est adressée. Cependant, sur la période 2000-2005, pour une demande totale d'électricité en progression de 1,2 % par an, la production totale d'électricité n'a augmenté en moyenne que de 0,5 % par an (du fait d'un recours accru aux importations) et la croissance moyenne de la consommation d'énergie des centrales n'a été que de 0,1 % sur cette période (du fait d'une augmentation de la production d'électricité verte et d'un accroissement de l'efficacité énergétique).

En 2009, malgré une chute de la consommation intérieure d'électricité, on note une augmentation considérable de la production et donc une hausse des besoins en énergie (plus particulièrement en gaz naturel) des centrales. La poussée de la production électrique est liée à une hausse significative des exportations d'électricité vers la France. Les exportations ont même dépassé les importations, situation qui n'avait plus été observée depuis le début des années nonante. La production d'électricité a continué à augmenter de manière significative en 2010, pour répondre au redressement de la demande intérieure.

- 
1. La majeure partie de la consommation est à attribuer aux usages "chauffage/refroidissement", le reste de la consommation provient d'usages électriques spécifiques comme l'éclairage et les appareils électriques.
  2. Les degrés-jours d'une journée donnée sont égaux à la différence entre une température intérieure conventionnelle et la température extérieure moyenne du jour (multipliée par la durée de la mesure, exprimée en jours, donc x1). Les degrés-jours d'une période donnée sont obtenus en additionnant les degrés-jours relevés pour chaque jour de la période. La température conventionnelle choisie est de 16,5°C.
  3. En projection, le nombre de degrés-jours est supposé égal à la moyenne des degrés-jours des 15 dernières années et n'a donc pas d'influence sur l'évolution des consommations d'énergie et des émissions à moyen terme.
  4. Le secteur énergie (hors électricité) se compose surtout des raffineries de pétrole, ainsi que des cokeries et des hauts fourneaux.
  5. L'évolution de la structure du parc de production d'électricité est basée sur les *Perspectives énergétiques de la Belgique à l'horizon 2030*, Bureau fédéral du Plan, novembre 2011.

En 2011, la production d'électricité a diminué et les exportations ont à nouveau été inférieures aux importations. A partir de 2012, on suppose que la hausse de la demande d'électricité serait surtout rencontrée par une remontée des importations. Les importations nettes d'électricité sont supposées atteindre environ 5 000 GWh en 2017. Au cours de la période de projection, la production devrait augmenter de 0,3 % en moyenne par an et s'élever à 92,7 TWh en 2017. La production à partir d'énergies fossiles (à l'exception du charbon) serait à nouveau en hausse compte tenu de la sortie progressive de l'énergie nucléaire à partir de 2015 et l'on noterait une hausse de la production basée sur les énergies renouvelables.

*Structure de la production d'électricité entre 2012 et 2017 : baisse de la production électrique nucléaire.*

Conformément à la loi de 2003 relative à la sortie du nucléaire, les centrales nucléaires, en commençant par les plus vieilles, devraient être progressivement fermées. Ce processus devrait débuter dès 2015 avec la fermeture de trois réacteurs (Doel 1 et 2 et Tihange 1) et se terminer fin 2025. La part de la production d'électricité d'origine nucléaire serait donc en baisse durant la projection : on passerait ainsi d'une part de 52,7 % en 2011 à 41,5 % en 2015 (année des premières fermetures). Cette part se maintiendrait grosso modo jusqu'en 2017.

*Forte hausse de la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables.*

Le nombre de GWh produits à partir de sources d'énergie renouvelables (énergie hydraulique, énergie éolienne, biomasse et déchets, énergie solaire) devrait fortement augmenter au cours de la période de projection, pour atteindre plus de 14 400 GWh en 2017 (contre 9 000 GWh en 2011), soit environ 15,5 % de la production totale d'électricité (2 % en 2000). On noterait plus particulièrement une forte hausse de la part de l'électricité produite à partir de panneaux solaires, production qui, quasiment nulle en 2008, devrait s'établir à 0,9 % du total en 2017. Rappelons que le recours aux énergies renouvelables a été encouragé par la mise en place, au début des années 2000, d'un système de certificats verts dans les différentes Régions. Selon ce système, les fournisseurs d'électricité doivent prouver, sous peine d'amendes, qu'un pourcentage déterminé (et qui augmente chaque année) de leurs livraisons a été produit au départ de sources d'énergie renouvelables<sup>1</sup>.

*Hausse de la production d'électricité à partir de combustibles fossiles.*

La production électrique à partir de combustibles fossiles devrait augmenter en projection en raison de la sortie progressive du nucléaire. La part dans le total passerait ainsi de 37,4 % en 2011 à 43,2 % en 2017. C'est essentiellement la production d'électricité à partir de gaz naturel qui serait en augmentation.

La production des centrales à cogénération, qui a atteint plus de 10 000 GWh en 2010, devrait passer à plus de 18 500 GWh en 2017. Un système de certificats pour les centrales à cogénération a également été mis en place par les différentes Régions, avec différents objectifs mis en avant.

---

1. Voir à ce sujet : *Cinquième Communication nationale sur les Changements Climatiques, en vertu de la Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques*, 2009.

## b. Analyse sectorielle des émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie

Les émissions générées par l'industrie, les services et les ménages, ainsi que les transports, diminueraient en projection, tandis que celles produites par les secteurs de l'électricité et de l'énergie augmenteraient légèrement (voir tableau 48).

**TABLEAU 48 - Evolution sectorielle des émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie**  
en pour cent, sauf indication contraire

	Taux de croissance annuels moyens				Niveaux (Mt)		Variation	Structure	
	1989-1999	2000-2005	2006-2011	2012-2017	1990 <sup>a</sup>	2017	2017-1990 <sup>1</sup>	1990	2017
Secteur de l'électricité	1,4	0,5	-3,2	0,5	23,4	20,6	-12,2	21,3	22,0
Secteur de l'énergie <sup>b</sup>	-1,4	-3,7	1,9	0,6	6,4	5,0	-22,5	5,9	5,4
Industrie	-0,1	-0,4	-9,7	-0,1	32,9	16,7	-49,3	29,8	17,9
Transports <sup>c</sup>	1,8	1,2	-0,8	-0,1	19,9	24,2	21,5	18,1	26,0
Résidentiel et tertiaire <sup>d</sup>	0,4	-0,2	-0,6	-0,8	27,2	26,7	-1,8	24,7	28,6
Total <sup>e</sup>	0,6	0,0	-3,2	-0,1	110,1	93,3	-15,3	100,0	100,0

a. Les chiffres de l'année de base sont établis dans *Report of the Review of the Initial Report of Belgium*, décembre 2007.

b. Secteur de l'électricité exclu.

c. Transport aérien exclu.

d. Agriculture inclus.

e. Emissions fugitives et autres émissions de CO<sub>2</sub> incluses.

### Augmentation des émissions du secteur de l'électricité pendant la période de projection.

Au cours de la période 2000-2005, les émissions du secteur de l'électricité ont augmenté moins rapidement qu'entre 1989 et 1999 (en moyenne de 0,5 % par an contre 1,4 % au cours de la période précédente) en raison d'un glissement de la production à partir de combustibles solides et liquides vers le gaz naturel et les sources d'énergie renouvelables. Une amélioration du rendement moyen des centrales grâce au recours accru aux centrales turbine-gaz-vapeur (TGV) et à cogénération a eu également un effet favorable sur les émissions. Ces facteurs (et en premier lieu le développement de la production d'électricité "verte") ont également joué durant la période 2006-2011. Les émissions ont ainsi pu diminuer de 3,2 % en moyenne par an sur cette période. On notera qu'en 2015, les émissions du secteur progresseraient de 30 %, par suite de la fermeture d'une première série de centrales nucléaires et de la hausse de la part des combustibles fossiles dans la production électrique. La croissance des émissions sur la période 2012-2017 ne dépasserait toutefois pas 0,5 % par an en moyenne.

En 2017, les émissions s'élèveraient à 20,6 Mt, ce qui représente une baisse de plus de 10 % par rapport à 1990. La part des émissions de ce secteur représenterait 22 % du total des émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie, contre 21,3 % en 1990.

### Hausse des émissions du secteur énergétique pendant la période de projection.

Alors que sur la période 2000-2005, les émissions générées par le secteur de l'énergie avaient enregistré un net recul (diminuant de 3,7 % en moyenne par an) en raison de la chute de l'activité dans le raffinage de pétrole, les émissions du secteur ont augmenté entre 2006 et 2011 (croissance moyenne de 1,9 % par an). Pendant la période de projection, les émissions du secteur de l'énergie augmenteraient encore, mais de manière nettement plus modérée (croissance moyenne de 0,6 % par an).

En 2017, les émissions atteindraient 5 Mt, contre 6,4 Mt en 1990. Leur part devrait ainsi représenter 5,4 % du total des émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie, soit un niveau légèrement inférieur à celui de 1990.

*Industrie : la baisse des émissions observée depuis les années nonante se confirme en projection.*

Les émissions de l'industrie sont en baisse régulière depuis les années nonante. Cette baisse peut s'expliquer par les restructurations qui ont été opérées (qui ont eu notamment pour effet de réduire considérablement la part des combustibles solides dans les processus industriels), mais aussi par le recours massif à des technologies de plus en plus économes en énergie et moins "émissives". Dans ce contexte, les accords de branche et les plans nationaux d'allocation ont joué un rôle crucial. La réduction des émissions de l'industrie a été particulièrement sensible ces dernières années et est liée notamment à la chute de la production industrielle observée en 2009 (baisse des émissions de plus de 20 % en 2009). En projection, les émissions continueraient à diminuer légèrement, en raison du recours accru aux énergies renouvelables. Dans ce contexte, les objectifs à l'horizon 2020 pour les installations relevant du système européen d'échange de quotas d'émissions de CO<sub>2</sub><sup>1</sup> devraient contribuer à réduire les émissions générées par le secteur.

En 2017, les émissions s'élèveraient à 16,7 Mt, ce qui représente une baisse de près de 50 % par rapport à 1990. La part du secteur dans les émissions totales devrait ainsi s'établir à 17,9 % en 2017, contre environ 30 % en 1990.

*Emissions des transports : légère baisse durant la période de projection.*

L'évolution des émissions liées aux transports sur la période de projection devrait confirmer la tendance à la baisse déjà observée entre 2006 et 2011. Cette baisse, tout comme dans les années récentes, serait liée au renouvellement du parc de véhicules par des voitures moins polluantes, mais serait aussi expliquée par le recours (bien que limité) aux biocarburants.

En 2017, les émissions atteindraient 24,2 Mt, soit 26 % du total des émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie, contre 18,1 % en 1990. Le niveau des émissions du secteur dépasserait encore d'environ 22 % celui de l'année de référence.

*Nette baisse des émissions du secteur résidentiel et tertiaire sur la période 2012-2017.*

Alors qu'elles avaient encore augmenté dans les années nonante, les émissions de CO<sub>2</sub> des secteurs résidentiel et tertiaire sont en baisse régulière depuis le tournant du siècle et devraient continuer à baisser en projection. Cette évolution favorable peut s'expliquer comme suit : tout d'abord, le ralentissement de la croissance des consommations d'énergie, puis une baisse régulière de celles-ci (tant durant les dernières années observées qu'en projection); la pénétration accrue du gaz naturel pour les besoins de chauffage; la percée du recours aux énergies renouvelables chez les particuliers. Le maintien de prix énergétiques élevés et les mesures prises dans le cadre de la politique climatique seraient de nature à consolider cette évolution générale.

En 2017, les émissions de ce secteur atteindraient 26,7 Mt, ce qui représenterait 28,6 % du total des émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie, soit un niveau inférieur de 2 % à celui de 1990.

---

1. Voir encadré 16 dans *Perspectives économiques 2010-2015 de mai 2010*.

### 6.3. Evolution des émissions de CO<sub>2</sub> d'origine non énergétique et d'autres émissions de gaz à effet de serre

La présente section analyse l'évolution des émissions de CO<sub>2</sub> d'origine non énergétique et d'autres émissions de gaz à effet de serre en Belgique. Le point 1 est consacré aux émissions de CO<sub>2</sub> d'origine non énergétique, tandis que le point 2 aborde les émissions de CH<sub>4</sub> et de N<sub>2</sub>O. Enfin, le point 3 traite des émissions de gaz fluorés.

#### 6.3.1. Emissions de CO<sub>2</sub> d'origine non énergétique

Le CO<sub>2</sub> est libéré non seulement lors de la combustion de combustibles, mais aussi par le biais d'autres processus industriels (comme la fabrication de ciment, la production sidérurgique et la pétrochimie) et via l'incinération des déchets.

*Légère augmentation des émissions de CO<sub>2</sub> non énergétique au cours de la période 2012-2017.*

Sur la période 2000-2005, les émissions de CO<sub>2</sub> émanant de processus industriels, fortement liés au processus et à la technologie, ont augmenté en moyenne de 1,7 % par an. Ensuite, elles ont diminué de 2,4 % par an sur la période 2006-2011. En projection, elles progresseraient de 0,5 % en moyenne par an pour atteindre 9,4 Mt en 2017 (+14,1 % par rapport à 1990).

Quant aux émissions de CO<sub>2</sub> libérées par la combustion de déchets, elles ont reculé en moyenne de 2,9 % par an entre 2000 et 2005 et de 3,9 % sur la période 2006-2011. Durant la période de projection, elles augmenteraient faiblement (jusqu'à 96 kt en 2017).

**TABLEAU 49 - Evolution des émissions de CO<sub>2</sub>-d'origine non énergétique**  
en pour cent, sauf indication contraire

	Niveau (Mt d'équivalent CO <sub>2</sub> )			Taux de croissance annuels moyens			Variation 2017-1990
	1990 <sup>a</sup>	2010 <sup>b</sup>	2017	2000-2005	2006-2011	2012-2017	
Processus industriels	8,2	8,8	9,4	1,7	-2,4	0,5	14,1
Déchets	0,3	0,1	0,1	-2,9	-3,9	0,8	-71,5
Total émissions de CO <sub>2</sub> d'origine non énergétique	8,6	8,9	9,5	1,6	-2,5	0,5	10,7

a. Les chiffres de l'année de base sont présentés dans le document *Report of the Review of the Initial Report of Belgium*, datant de décembre 2007.

b. Ces valeurs d'inventaire ont été soumises à la Commission européenne en mars 2012, conformément à l'article 3.1 de la décision 280/2004/CE relative au monitoring des émissions de gaz à effet de serre.

#### 6.3.2. Emissions de CH<sub>4</sub> et N<sub>2</sub>O

*Emissions de CH<sub>4</sub> surtout libérées par l'agriculture et le traitement des déchets.*

Les émissions de CH<sub>4</sub> peuvent être réparties en trois grands groupes selon leur origine : les émissions générées par la transformation et la consommation d'énergie<sup>1</sup>, les émissions produites par l'agriculture et enfin par la mise en décharge et le traitement des déchets. De ces trois catégories, c'est l'agriculture qui génère le plus d'émissions de CH<sub>4</sub>, via la digestion des aliments par le bétail et la gestion des fumiers et lisiers.

En 1990, les émissions totales de CH<sub>4</sub> s'étaient élevées à 11,2 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub>, dont 7,1 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> provenaient de l'agriculture et 2,9 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> du traitement des déchets. Les émissions de CH<sub>4</sub> générées par la transformation et la consommation d'énergie atteignaient, quant à elles, 1,3 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub>.

1. Les émissions dues à la transformation d'énergie sont générées lors de la production d'électricité, du raffinage du pétrole et de la transformation des combustibles. Les émissions dues à la consommation d'énergie proviennent de la combustion de combustibles fossiles par l'industrie, les transports, le secteur tertiaire et résidentiel et de l'évaporation liée à la distribution de gaz naturel.

Sur la période 2000-2005, elles ont reculé en moyenne de plus de 3 % par an, contre 1 % par an entre 2006 et 2011.

**TABLEAU 50 - Evolution des émissions de CH<sub>4</sub>**  
en pour cent, sauf indication contraire

	Niveau (Mt d'équivalent CO <sub>2</sub> )			Taux de croissance annuels moyens			Variation
	1990 <sup>a</sup>	2010 <sup>b</sup>	2017	2000-2005	2006-2011	2012-2017	2017-1990
Transformation et consommation d'énergie	1,3	0,8	0,7	-2,1	-0,4	-0,9	-47,4
Processus industriels	0,0	0,0	0,0	46,5	-15,2	0,0	-,
Utilisation de solvants	0,0	0,0	0,0	-,	-,	-,	-,
Agriculture	7,1	5,2	5,3	-2,4	0,4	0,1	-25,6
Déchets	2,9	0,7	0,4	-9,2	-8,5	-8,0	-85,4
Total	11,2	6,8	6,4	-3,7	-1,0	-0,7	-43,2

a. Les chiffres de l'année de base sont présentés dans le document *Report of the Review of the Initial Report of Belgium*, datant de décembre 2007.

b. Ces valeurs d'inventaire ont été soumises à la Commission européenne en mars 2012, conformément à l'article 3.1 de la décision 280/2004/CE relative au monitoring des émissions de gaz à effet de serre.

### Légère baisse des émissions de CH<sub>4</sub> durant la période de projection.

Les émissions de CH<sub>4</sub> liées à l'agriculture seraient en légère hausse en projection et s'établiraient à 5,3 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2017. Celles liées au traitement des déchets continueraient à baisser et atteindraient 0,4 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2017. Les émissions libérées par la transformation et la consommation d'énergie suivraient la même évolution. Quant aux émissions totales de CH<sub>4</sub>, elles devraient connaître un recul moyen de 0,7 % par an pendant la période de projection et atteindre 6,4 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2017, en baisse de près de 45 % par rapport à 1990.

### Emissions de N<sub>2</sub>O générées surtout par l'agriculture et les processus industriels.

La transformation et la combustion de combustibles fossiles entraînent la libération de protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) dans l'atmosphère. Par rapport à l'ensemble des émissions de N<sub>2</sub>O, la part liée aux transports a tendance à augmenter. Dans l'industrie, la production d'acide adipique et d'acide nitrique constitue la seule source d'émissions de N<sub>2</sub>O. Les émissions de N<sub>2</sub>O générées par l'agriculture lors de l'épandage d'engrais représentent environ la moitié des émissions totales de N<sub>2</sub>O. Enfin, l'incinération des déchets et l'utilisation de solvants produisent également du N<sub>2</sub>O.

En 1990, les émissions totales de N<sub>2</sub>O avaient atteint 10,8 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> dont 5,6 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> issus de l'agriculture et 3,9 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> issus des processus industriels. Sur la période 2000-2005, les émissions de N<sub>2</sub>O ont en moyenne baissé de plus de 3,5 % par an, contre 2 % en moyenne par an entre 2006 et 2011. Entre 1990 et 2010, les émissions totales de CO<sub>2</sub> ont reculé pour atteindre 8,6 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub>.

**TABLEAU 51 - Evolution des émissions de N<sub>2</sub>O**  
en pour cent, sauf indication contraire

	Niveau (Mt d'équivalent CO <sub>2</sub> )			Taux de croissance annuels moyens			Variation
	1990 <sup>a</sup>	2010 <sup>b</sup>	2017	2000-2005	2006-2011	2012-2017	2017-1990
Transformation et consommation d'énergie	0,8	0,7	0,6	-0,8	-4,5	0,0	-20,4
Processus industriels	3,9	2,6	2,2	-5,2	-4,7	-2,4	-43,7
Utilisation de solvants	0,2	0,2	0,2	1,2	-0,1	0,0	-13,1
Agriculture	5,6	4,8	4,9	-3,2	-0,2	0,1	-12,7
Déchets	0,3	0,3	0,3	-1,0	0,6	0,4	5,0
Total	10,8	8,6	8,2	-3,6	-2,0	-0,6	-24,0

a. Les chiffres de l'année de base sont présentés dans le document *Report of the Review of the Initial Report of Belgium*, datant de décembre 2007.

b. Ces valeurs d'inventaire ont été soumises à la Commission européenne en mars 2012, conformément à l'article 3.1 de la décision 280/2004/CE relative au monitoring des émissions de gaz à effet de serre.



*Légère baisse des émissions de N<sub>2</sub>O en projection.*

Les émissions issues de processus industriels<sup>1</sup> devraient diminuer et atteindre 2,2 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2017. Les émissions liées à l'agriculture devraient légèrement augmenter au cours de la période de projection et s'élever à 4,9 Mt en 2017. Les émissions totales de N<sub>2</sub>O devraient augmenter de 0,6 % par an en moyenne, pour atteindre 8,2 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2017, ce qui représenterait une baisse de près de 25 % par rapport au niveau de 1990.

Pour l'évaluation des résultats, il y a lieu de tenir compte d'une marge d'approximation importante due aux incertitudes concernant les facteurs d'émission et aux difficultés de définir les sources. Les chiffres donnés pour la période de projection sont donc purement indicatifs<sup>2</sup>.

**6.3.3. Emissions de gaz fluorés (HFC, PFC et SF<sub>6</sub>)***Les HFC et PFC, comme alternative aux CFC.*

Les gaz HFC et PFC sont utilisés en remplacement des gaz qui détériorent la couche d'ozone. Les HFC sont utilisés comme liquide réfrigérant dans les installations de refroidissement et de conditionnement d'air, comme gaz propulseur dans les aérosols, pour la fabrication des mousses synthétiques et comme moyen d'extinction dans les systèmes de lutte contre les incendies. Les PFC sont utilisés comme liquide réfrigérant et comme agent nettoyant dans la production de composants électroniques et de fine mécanique. Le SF<sub>6</sub> est utilisé comme isolant électrique dans les installations de haute et moyenne tension, principalement dans les disjoncteurs, les transformateurs et les rails d'alimentation en courant, ainsi que comme isolant acoustique dans le double vitrage.

Le scénario<sup>3</sup> sur lequel sont basées nos projections de gaz fluorés tient compte de l'impact de la législation européenne, qui interdit l'utilisation de CFC et de HCFC pour différentes applications. Il tient également compte de l'impact de la législation régionale déjà entrée en vigueur, décidée ou prévue (à plus long terme).

**TABLEAU 52 - Evolution des émissions de gaz fluorés**  
en pour cent, sauf indication contraire

	Niveau (Millions de tonnes d'équivalent CO <sub>2</sub> )				Taux de croissance annuels moyens			Variation 2017-1995
	1995 <sup>a</sup>	2000 <sup>b</sup>	2010 <sup>b</sup>	2017	2000-2005	2006-2011	2012-2017	
HFC	0,4	0,9	1,8	2,6	10,2	5,0	5,1	490,3
PFC	2,3	0,4	0,1	0,1	-12,7	-9,5	0,0	-96,4
SF <sub>6</sub>	2,2	0,1	0,1	0,2	-5,7	4,4	5,9	-92,9
<b>Total</b>	<b>5,0</b>	<b>1,4</b>	<b>2,0</b>	<b>2,8</b>	<b>4,6</b>	<b>4,0</b>	<b>5,0</b>	<b>-43,7</b>

a. Les chiffres de l'année de base sont présentés dans le document *Report of the Review of the Initial Report of Belgium*, datant de décembre 2007.

b. Ces valeurs d'inventaire ont été soumises à la Commission européenne en mars 2012, conformément à l'article 3.1 de la décision 280/2004/CE relative au monitoring des émissions de gaz à effet de serre.

*Augmentation des gaz fluorés en projection.*

En 1995 (année de référence pour l'estimation des gaz fluorés dans le Protocole de Kyoto), les gaz fluorés représentaient 3 % du total des émissions belges et s'élevaient à 5 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub>. Grâce à une série d'investissements, ces émissions avaient considérablement baissé et n'avaient plus atteint que 1,4 Mt en 2000. Sur la période 2000-2005, elles se sont redressées et ont continué à augmenter entre 2006 et 2011.

En projection, ces émissions progresseraient en moyenne de 5 % par an et s'élèveraient à 2,8 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2017, soit encore une baisse de plus de 40 % par rapport à l'année de référence.

1. La production d'acide adipique par un unique fabricant constitue la principale source d'émissions de N<sub>2</sub>O provenant de processus industriels en Flandre. Le 18 novembre 2005, un accord volontaire a été conclu, en vertu duquel l'entreprise concernée s'est engagée à utiliser les meilleures techniques disponibles afin de réduire ces émissions.
2. Notons que les évolutions pour les émissions de CH<sub>4</sub> et de N<sub>2</sub>O reprises ici correspondent aux prévisions contenues dans le *Report by Belgium for the assessment of projected progress*, op. cit., section 2.
3. Voir section 2 du *Report by Belgium for the Assessment of Projected Progress*, op. cit.

## 6.4. Emissions totales de gaz à effet de serre

### Légère baisse des émissions de gaz à effet de serre sur la période 2012-2017.

Au cours de la période 2006-2011, les émissions totales de gaz à effet de serre ont en moyenne baissé de 2,9 % par an sous l'effet du prix élevé de l'énergie et de la crise économique de 2009. En projection, les émissions continueraient à diminuer pour atteindre 120,2 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2017, soit plus de 15 % sous le niveau de l'année de référence.

Ce résultat favorable s'explique principalement par la baisse de la consommation intérieure brute d'énergie et l'évolution structurelle de celle-ci en faveur de produits moins polluants et/ou renouvelables. La baisse des émissions de CH<sub>4</sub> et de N<sub>2</sub>O contribueraient également à ce résultat. En revanche, les émissions de CO<sub>2</sub> d'origine non énergétique continueraient à augmenter chaque année en projection. Les émissions de gaz fluorés progresseraient aussi sur base annuelle, mais se maintiendraient toutefois en dessous du niveau de l'année de référence (voir tableau 53 et graphique 35).

**TABLEAU 53 - Evolution des émissions totales de gaz à effet de serre**  
en pour cent, sauf indication contraire

	Niveau (Mt d'équivalent CO <sub>2</sub> )				Taux de croissance annuels moyens 2012-2017	Taux de croissance		
	Année de référence <sup>a</sup>	2005 <sup>b</sup>	2010 <sup>b</sup>	2017		2010- année de référence	2017- année de référence	2017-2005
Emissions de CO <sub>2</sub> d'origine énergétique	110,1	114,5	106,2	93,3	-0,1	-3,6	-15,3	-18,5
Emissions de CO <sub>2</sub> d'origine non énergétique	8,6	10,7	8,9	9,5	0,5	4,3	10,7	-11,5
Emissions totales de CH <sub>4</sub>	11,2	7,1	6,8	6,4	-0,7	-39,8	-43,2	-9,4
Emissions totales de N <sub>2</sub> O	10,8	9,7	8,6	8,2	-0,6	-20,5	-24,0	-14,8
Emissions totales HFC, PFC et SF <sub>6</sub>	5,0	1,7	2,0	2,8	5,0	-60,0	-43,7	69,5
Total <sup>c</sup>	145,7	143,6	132,4	120,2	-0,1	-9,1	-17,5	-16,3
ETS <sup>d</sup>		66,5	54,7	48,6	0,2			-26,9
ETS y compris les sources transp. aérien <sup>e</sup>				52,1				
non-ETS		77,1	77,7	71,6	-0,2			-7,1
Sources internationales	16,4	28,5	25,2	29,6	2,0	53,5	80,0	3,6
Dont transport aérien	3,1	3,5	4,2	3,5	-4,1	36,6	13,7	-0,7

a. L'année de référence est 1990 pour tous les GES, sauf pour les gaz fluorés qui ont 1995 comme année de référence. Les chiffres de l'année de référence sont présentés dans le document *Report of the Review of the Initial Report of Belgium*, décembre 2007.

b. Ces valeurs d'inventaire ont été soumises à la Commission européenne en mars 2012, conformément à l'article 3.1 de la décision 280/2004/CE relative au monitoring des émissions de gaz à effet de serre. Les émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie sont calculées de manière endogène par le modèle HERMES.

c. LUCF (land-use change and forestry) non compris.

d. L'ETS scope 2008-2012 ne concerne que les émissions des installations qui sont reprises dans le Plan National d'allocation 2008-2012, alors que l'ETS scope 2013-2020 couvre également les émissions de certains processus industriels.

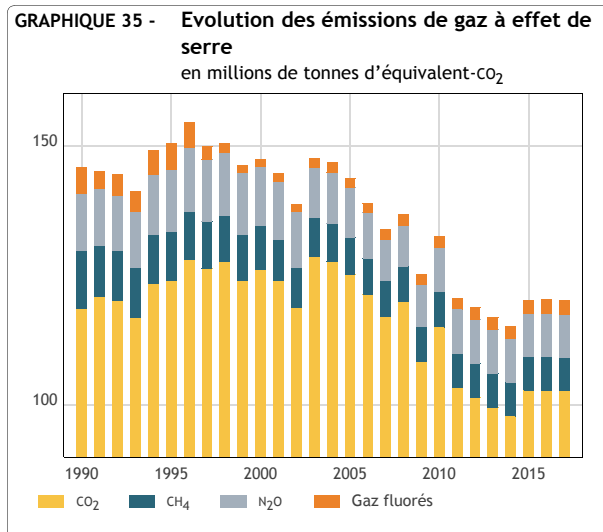
e. A partir de 2012, les émissions de CO<sub>2</sub> générées par les sources du transport aérien font partie des secteurs ETS.

### La Belgique pourrait atteindre l'objectif du Protocole de Kyoto à la condition de faire appel aux mécanismes de flexibilité pour les secteurs non ETS.

L'objectif tel que stipulé dans le cadre du protocole de Kyoto implique une diminution des émissions de 7,5 % sur la période 2008-2012, par rapport au niveau de l'année de référence, ce qui correspond à un niveau moyen de 134,8 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub>.

Selon la présente projection, les émissions totales de gaz à effet de serre atteindraient en moyenne 126,7 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> sur la période 2008-2012, soit un volume inférieur au plafond fixé. Toutefois, l'objectif a fait l'objet d'une ventilation (via le Plan national d'allocation) entre un quota d'émissions applicable aux établissements industriels soumis au système européen d'échange de quotas d'émissions (secteurs ETS), quota qui

s'élève à 58,5 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub>, et un plafond d'émissions à respecter par les autres secteurs (secteurs non-ETS). Ce dernier plafond, déterminé par solde, s'élève à 76,3 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub>. Les émissions des secteurs ETS s'élèveraient en moyenne à 47,9 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> sur la période 2008-2012, soit un volume inférieur au plafond fixé. En revanche, les émissions des secteurs non-ETS devraient être supérieures à l'objectif assigné et atteindre en moyenne 78,8 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub><sup>1</sup>, soit 2,5 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> de plus que par rapport au plafond. Partant de cet écart, la Belgique peut estimer la quantité de mécanismes de flexibilité<sup>2</sup> qu'elle devrait utiliser pour respecter ses obligations.



A l'horizon 2020, la Belgique devra satisfaire à une série d'objectifs fixés par l'Europe dans le cadre du paquet Climat-Energie. Ainsi, les émissions des secteurs ETS devront, au niveau européen, baisser de 21 % par rapport à 2005. Les émissions des secteurs non-ETS devront être réduites de 15 % au niveau belge (toujours par rapport à 2005)<sup>3</sup>.

Selon les projections, les émissions des secteurs ETS en Belgique diminueraient de plus de 25 % par rapport à 2005. D'ici 2017, les émissions des secteurs non-ETS diminueraient de 7,1 % par rapport à 2005 et représenteraient 71,6 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub><sup>4</sup>. La trajectoire de ces émissions devrait donc permettre de se rapprocher de l'objectif de baisse de 15 %, sans toutefois l'atteindre. Des efforts supplémentaires devront probablement être déployés.

sans toutefois l'atteindre. Des efforts supplémentaires devront probablement être déployés.

1. Ce résultat peut être comparé à d'autres estimations basées sur des approches bottom-up, voir section 2 du *Report by Belgium for the Assessment of Projected Progress*, op. cit, p. 57.
2. Les mécanismes de flexibilité sont au nombre de trois : les projets de mise en oeuvre conjointe (*Joint Implementation* ou JI), les mécanismes de développement propre (*Clean Development Mechanism* ou CDM) et l'échange international de droits d'émission (*International Emission Trading* ou IET). La priorité du pouvoir fédéral ainsi que des Régions va à l'utilisation de mécanismes liés à des projets (CDM ou JI). S'il s'avère que l'utilisation de ces deux premiers mécanismes ne permet pas d'atteindre l'objectif de réduction, le pouvoir fédéral et les Régions n'excluent pas de recourir à l'achat de permis d'émissions (IET) sur les marchés mondiaux.
3. Une trajectoire linéaire de réduction des émissions dans les secteurs non-ETS incluant des objectifs annuels est fixée dans la *Effort Sharing Decision*. Cette trajectoire part de 2013. Le niveau de départ en 2013 correspond aux émissions moyennes de la période 2008-2010 (scope 2008-2012), corrigé par un facteur qui prend en compte l'évolution du scope (2008-2012 à 2013-2020). Le niveau final en 2020 correspond aux émissions de 2005 (scope 2008-2012), diminuées de 15 % et corrigées pour prendre en compte l'évolution du scope (de 2008-2012 à 2013-2020).
4. Selon les premiers calculs provisoires des Régions, l'objectif à l'horizon 2020 pour les secteurs non ETS se chiffrerait à 66,8 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub>. Ce chiffre est une actualisation du calcul rapporté dans le *Report by Belgium for the Assessment of Projected Progress*, op. cit., p.58.



## 7. Annexes

### 7.1. Principales hypothèses de la projection

**TABLEAU 1 - HYPOTHESES D'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET INTERIEUR**

	2011 <sup>^</sup> 2006	2017 <sup>^</sup> 2012	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>1. Marchés potentiels d'exportation de biens et services (taux de croissance en volume)</b>	3.9	4.2	5.3	1.6	3.7	4.9	5.2	5.3	4.4
<b>2. Prix mondiaux en euro (taux de croissance)</b>									
Exportations de biens non énergétiques	1.6	2.1	4.0	2.6	1.4	2.1	2.2	2.2	2.0
Importations de biens non énergétiques	0.7	2.0	2.4	2.1	1.5	2.1	2.2	2.2	2.0
Importations de produits énergétiques	13.8	3.7	33.5	12.2	-5.7	3.9	3.9	3.9	3.9
<b>3. Taux de change (niveau)</b>									
Dollar par euro (x 100)	136.8	134.6	139.2	134.3	134.7	134.7	134.7	134.7	134.7
<b>4. Taux d'intérêt (niveau)</b>									
Taux d'intérêt à court terme (3 mois)									
Zone euro	2.6	1.6	1.4	0.8	0.8	1.2	1.7	2.2	2.7
Etats-Unis	2.4	1.5	0.3	0.5	0.6	1.0	1.7	2.4	2.7
Taux d'intérêt à long terme (10 ans)									
Zone euro	3.9	3.6	3.9	3.5	3.4	3.5	3.7	3.8	3.9
Etats-Unis	3.7	2.5	2.8	2.2	2.3	2.4	2.6	2.7	2.8
<b>5. Population active</b>									
Variations annuelles en milliers	34.6	40.2	30.1	26.8	46.7	47.0	46.0	44.2	30.6
<b>6. Taux d'activité (en pour cent)</b>	72.8	73.6	72.7	72.8	73.1	73.5	73.8	74.1	74.3
<b>7. Durée moyenne du travail (salariés et indépendants - taux de croissance)</b>									
Branches d'activité marchande	-0.2	-0.0	0.5	-0.4	0.4	0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Industrie	-0.0	0.2	2.0	-0.9	1.4	0.6	0.1	-0.0	-0.0
Services marchands	-0.2	-0.1	0.0	-0.3	0.2	0.0	-0.1	-0.1	-0.1

(<sup>^</sup>) Moyennes de période

**TABLEAU 2 - PRINCIPALES HYPOTHESES DE DEPENSES PUBLIQUES**

(taux de croissance, en volume pour les rubriques 3 à 9)

	2011^2006	2017^2012	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>1. Emploi public</b>	0.9	0.4	-0.1	0.1	0.5	0.6	0.7	0.7
1. Pouvoir fédéral	-0.9	-1.5	-3.5	-3.3	-0.9	-1.1	0.0	0.0
2. Communautés et régions	1.2	0.7	0.3	0.6	0.7	0.9	0.9	0.9
3. Pouvoirs locaux	1.4	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.8	0.8
4. Sécurité sociale	0.6	-0.1	-1.4	-1.1	0.4	0.4	0.4	0.4
<b>2. Programmation sociale et dérive salariale</b>								
1. Pouvoir fédéral (y compris défense nationale)	--	0.4	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4
2. Communautés et régions	--	0.3	0.5	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
3a. Pouvoirs locaux - enseignement subsidié	--	0.2	0.4	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
3b. Pouvoirs locaux - autres	--	0.6	0.7	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5
4. Sécurité sociale	--	0.5	0.6	0.6	0.4	0.4	0.4	0.4
<b>3. Achats bruts de biens et services</b>	2.0	0.5	0.1	0.4	1.0	0.2	0.5	0.5
1. Pouvoir fédéral	2.9	-0.2	-1.5	-0.9	1.2	-0.1	-0.0	-0.0
2. Communautés et régions	1.8	0.4	0.8	0.5	0.9	-0.4	0.4	0.4
3. Pouvoirs locaux	1.9	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
4. Sécurité sociale	2.5	1.3	-1.7	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9
<i>Déflateur : achats de biens et services</i>	2.0	2.0	2.9	1.9	1.8	1.8	1.8	1.8
<b>4. Formation brute de capital fixe</b>	1.4	0.5	6.1	-8.7	-5.8	2.6	0.8	8.2
1. Pouvoir fédéral et Sécurité sociale	43.4	1.0	19.3	10.8	-14.4	-10.6	0.4	0.4
2. Communautés et régions	2.3	-0.4	-2.8	0.9	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
3. Pouvoirs locaux	1.6	1.8	11.1	-20.9	-8.6	9.6	1.6	18.2
<i>Déflateur : investissements publics</i>	2.4	2.1	2.6	1.9	1.9	2.0	2.0	2.0
<b>5. Prestations d'assistance sociale en nature</b>	2.6	2.7	2.3	2.7	2.8	2.9	2.7	2.8
1. Pouvoir fédéral	40.3	6.8	40.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
2. Communautés et régions	3.1	3.1	2.3	3.9	3.5	3.1	3.0	2.9
3. Pouvoirs locaux	2.1	3.9	9.1	2.9	3.5	3.6	2.1	1.9
4. Sécurité sociale	2.4	2.6	1.8	2.6	2.8	2.9	2.7	2.8
<i>Déflateur : prestations en nature</i>	3.0	2.0	2.1	2.6	1.9	1.8	1.8	1.9
<b>6. Autres transferts courants aux ménages et ISBL</b>	2.7	1.9	1.6	2.3	1.8	1.6	1.9	2.3
1. Pouvoir fédéral	4.1	1.1	-1.3	1.6	1.4	1.3	1.5	2.0
2. Communautés et régions	4.2	1.2	1.2	0.9	0.7	0.8	1.3	2.3
3. Sécurité sociale	2.1	2.2	2.1	2.7	2.1	1.8	2.1	2.4
4. Pouvoirs locaux	2.8	2.5	4.8	2.2	1.9	2.5	1.6	2.1
<i>Déflateur : indice national des prix à la consommation</i>	2.3	2.0	2.9	1.9	1.8	1.8	1.8	1.8
<b>7. Transferts courants aux entreprises</b>	8.1	2.0	2.3	0.4	2.0	2.5	2.5	2.5
1. Pouvoir fédéral	7.3	0.8	0.4	1.7	-0.1	0.7	0.9	0.9
2. Communautés et régions	1.1	6.0	11.4	5.0	4.9	4.9	4.9	4.9
3. Sécurité sociale	16.8	1.7	0.7	-4.0	3.4	3.7	3.5	3.0
4. Pouvoirs locaux	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7
<i>Déflateur : indice national des prix à la consommation</i>	2.3	2.0	2.9	1.9	1.8	1.8	1.8	1.8
<b>8. Transferts courants au reste du monde</b>	1.8	1.6	2.4	0.7	2.7	0.6	1.7	1.3
1. Pouvoir fédéral	1.9	1.6	2.5	0.7	2.8	0.6	1.7	1.3
2. Communautés et régions	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
3. Sécurité sociale	40.8	2.3	-2.8	3.6	3.1	3.2	3.2	3.7
<i>Déflateur : indice national des prix à la consommation</i>	2.3	2.0	2.9	1.9	1.8	1.8	1.8	1.8
<b>9. Transferts en capital</b>	-3.8	-3.6	-19.1	4.9	-0.6	-1.3	-5.9	0.8
1. Pouvoir fédéral	0.6	-3.3	-17.1	10.4	-1.0	-2.4	-11.6	1.8
2. Communautés et régions	4.3	-3.6	-21.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
3. Pouvoirs locaux	-0.6	-4.5	-17.8	-1.9	-1.8	-1.8	-1.8	-1.8
4. Sécurité sociale	6.5	-2.0	-2.8	-1.9	-1.8	-1.8	-1.8	-1.8
<i>Déflateur : indice national des prix à la consommation</i>	2.3	2.0	2.9	1.9	1.8	1.8	1.8	1.8

(^) Moyennes de période

**TABLEAU 3 - HYPOTHESES RELATIVES AUX PRESTATIONS DE SECURITE SOCIALE**

	2011 <sup>^</sup> 2006	2017 <sup>^</sup> 2012	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<i>I. Taux de croissance en volume</i>									
<b>1. Pensions</b>	2.8	3.2	3.0	3.0	3.3	3.1	3.1	3.3	3.5
a. Salariés (a)	2.4	3.3	2.8	3.2	3.5	3.1	3.2	3.2	3.5
(OP : définition budgétaire)	2.5	3.3	3.0	3.2	3.5	3.2	3.2	3.2	3.5
b. Indépendants (a)	3.6	2.4	2.2	0.9	2.5	2.4	2.8	2.8	3.1
c. Agents définitifs de l'ONSS-APL	9.2	4.2	9.0	4.8	4.2	3.8	3.3	4.8	4.6
d. Affiliés à l'ossom	0.4	0.7	-2.0	1.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
<b>2. Indemnités AMI</b>	6.0	2.6	6.1	4.8	2.4	2.4	2.7	1.4	1.6
a. Salariés	5.9	2.6	6.1	4.9	2.4	2.4	2.7	1.4	1.6
- Incapacité primaire	7.0	3.0	6.3	6.9	2.0	2.1	2.3	2.4	2.1
- Invalidité (b)	5.8	2.6	6.0	4.7	2.5	2.6	3.1	1.0	1.5
- Repos de maternité (b)	4.4	1.8	7.9	1.4	2.6	2.1	1.8	1.5	1.3
- Marins et ouvriers mineurs	-4.1	-7.4	-6.7	-3.7	-8.1	-8.1	-8.1	-8.1	-8.1
b. Indépendants	7.9	2.4	5.2	3.4	2.7	2.9	3.0	1.1	1.4
<b>3. Allocations familiales (b)</b>	1.7	1.5	2.5	0.5	1.4	1.5	1.8	1.8	1.8
a. Salariés, ONSS-APL inclus	1.6	1.6	2.6	0.7	1.4	1.6	1.8	2.0	1.9
(ONAFTS : définition budgétaire)	1.6	1.7	1.5	0.9	1.5	1.6	1.9	2.0	2.0
b. Indépendants	2.5	0.2	1.4	-1.8	1.1	0.4	0.8	0.2	0.5
c. Prestations familiales garanties	6.9	1.7	3.9	0.4	2.4	2.3	3.6	0.8	0.5
<b>4. Accidents de travail du FAT</b>	0.3	2.8	0.2	3.1	-0.5	2.6	3.8	3.8	3.9
<b>5. Maladies professionnelles</b>	-3.4	-3.0	-10.8	-3.5	-3.1	-3.1	-2.7	-2.7	-2.6
<i>II. Taux de croissance, avant application de l'indexation</i>									
<b>Soins de santé</b>	3.2	2.6	2.8	1.5	2.7	2.8	2.9	2.8	2.9
a. Salariés, indépendants, fonctionnaires (c)	3.2	2.6	3.5	1.7	2.7	2.8	2.9	2.8	2.9
(AMI-SS : définition budgétaire)	3.3	2.6	3.3	1.7	2.7	2.8	2.9	2.8	2.8
b. Affiliés à l'ossom	-5.3	0.9	-16.1	-0.0	1.6	1.3	0.8	0.7	0.8
c. A des sécurités sociales étrangères	3.0	2.6	-47.4	-28.1	10.0	9.5	8.8	8.0	7.6
d. Assurance soins de santé - Flandre	6.4	1.3	2.3	2.7	1.9	1.8	1.1	0.2	-0.0
<i>III. En milliers (moyennes annuelles)</i>									
<b>1. Chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi</b>	98.7	80.8	83.1	78.1	78.5	79.5	81.9	83.4	83.6
<b>2. Chômeurs à temps partiel volontaires</b>	28.6	26.9	28.1	27.9	27.7	27.1	26.5	26.1	25.9
<b>3. Chômeurs à temps partiel avec maintien des droits et allocation garantie de revenu</b>	49.9	54.0	52.5	51.3	51.3	52.2	54.0	56.4	59.1
<b>4. Chômeurs dispensés de pointage pour raisons soc. et fam., études ou formation</b>	48.8	45.9	48.7	47.7	47.3	46.4	45.2	44.6	44.3
<b>5. Programmes d'activation : ALE et PEP</b>	6.2	1.5	3.2	2.5	2.0	1.6	1.3	1.0	0.8
<b>6. Emploi avec subside salarial</b>	165.4	228.1	225.4	215.7	213.3	221.3	230.6	239.6	247.9
a. Programmes de transition professionnelle	5.5	4.6	4.9	4.7	4.7	4.6	4.6	4.6	4.6
b. Activation (non compris 'titres-services')	56.5	47.4	75.9	53.9	44.9	45.5	46.2	46.6	47.3
- Emplois-services ancien régime	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
- Plan Activa avec allocation ONEM et SINE	53.7	54.7	87.6	62.2	51.8	52.6	53.3	53.8	54.5
- Plan Activa sans allocation ONEM	2.8	-7.3	-11.7	-8.3	-6.9	-7.0	-7.1	-7.2	-7.3
c. Maribel social (y compris préc. prof.) (d)	26.1	29.9	30.2	30.1	29.8	29.8	29.8	29.9	29.9
d. Emplois 'titres-services'	76.5	144.6	112.8	125.3	132.4	139.8	148.5	157.0	164.7
- Plan Activa avec allocation ONEM	5.0	3.2	2.5	2.8	2.9	3.1	3.3	3.5	3.6
- Plan Activa sans allocation ONEM	11.5	24.6	19.2	21.4	22.6	23.8	25.3	26.8	28.1
- Emplois ordinaires	60.0	116.8	91.0	101.2	106.9	112.9	119.9	126.8	133.0
e. Bonus jeunes non-marchand	0.8	1.6	1.7	1.6	1.6	1.6	1.5	1.5	1.5
<b>7. Interruptions de carrière</b>	243.2	254.2	271.3	259.5	255.0	246.5	250.9	255.1	258.2
<b>8. Chômage avec complément d'entreprise / prépension</b>	116.8	108.5	119.9	117.1	114.6	112.8	105.1	100.6	101.0
<i>IV. Subventions de la sécu aux salaires (e)</i>									

(a) Calculé avec le modèle PENSION (régime des salariés), ainsi qu'avec le modèle MOSES (régime des indépendants).

(b) Nombre d'enfants et d'invalides provenant du modèle de long terme MALTESE.

(c) Y compris le prix des journées d'hospitalisation auparavant à charge de la Santé Publique et les 'petits risques' pour indépendants.

(d) Y compris préc. prof. : à partir de 2009, une partie du précompte professionnel est distribuée aux entreprises du non-marchand via les fonds Maribel Social comme subvention salariale.

(e) Voir tableau 5.

(<sup>^</sup>) Moyennes de période

**TABLEAU 4 - DETERMINANTS DES COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE**

(taux de croissance en pour cent)

	2011 <sup>^</sup> 2006	2017 <sup>^</sup> 2012	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>1. Régime des salariés</b>									
<b>a. Secteur des entreprises, entr. publ. incluses</b>									
1. Salaire horaire réel par salarié	0.4	0.7	0.1	0.1	0.9	1.0	0.8	0.8	0.8
2. Durée effective du travail par salarié	-0.2	-0.0	0.5	-0.5	0.5	0.2	-0.1	-0.1	-0.1
3. Emploi	1.3	1.1	1.8	0.3	0.5	1.0	1.5	1.7	1.6
- Industries manufacturières, énergie et construction	-0.5	-0.6	0.2	-0.8	-2.0	-0.7	-0.3	0.1	0.1
- Services marchands	2.0	1.7	2.4	0.7	1.3	1.6	2.0	2.2	2.0
4. Masse salariale brute hors indexation	1.6	1.8	2.4	-0.0	1.8	2.2	2.2	2.4	2.3
5. Indexation des salaires	2.0	2.1	2.5	3.3	2.1	1.8	1.8	1.8	1.8
p.m. déflateur de la consommation privée	2.2	2.0	3.4	2.9	1.9	1.8	1.8	1.8	1.8
6. Masse salariale brute	3.6	3.9	4.9	3.3	3.9	4.1	4.0	4.2	4.1
- Assiette des cotisations	3.5	3.9	4.9	3.2	3.9	4.0	4.0	4.2	4.1
<b>b. Etat : entreprises publiques (e)</b>									
1. Rémunération par tête	3.5	3.1	3.2	3.6	3.4	3.1	2.9	2.8	2.8
2. Emploi	1.1	0.8	0.1	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
3. Masse salariale brute	5.3	4.1	3.8	4.6	4.4	4.1	3.8	3.7	3.8
<b>c. Etat, hors entreprises publiques</b>									
1. Rémunération par tête	2.9	2.3	4.4	2.7	2.7	2.1	2.1	2.0	2.3
2. Emploi	0.9	0.4	-0.3	-0.2	0.0	0.5	0.6	0.7	0.7
3. Masse salariale brute	3.8	2.7	4.1	2.6	2.7	2.6	2.7	2.7	3.0
<b>d. Cotisations, nominal</b>									
1. Cotisations patronales	4.2	4.3	5.3	4.7	4.3	4.3	4.2	4.4	4.3
a. Secteur privé (a)	4.1	4.5	5.6	4.9	4.4	4.5	4.4	4.6	4.4
b. Entreprises publiques (e)	0.4	5.9	5.2	6.0	3.4	8.1	8.3	4.8	4.7
c. Etat hors entreprises publiques	5.0	2.9	3.3	3.4	3.0	2.6	2.7	2.7	3.1
2. Cotisations personnelles	3.4	4.0	4.9	3.2	4.2	4.2	4.1	4.2	4.2
a. Secteur privé	3.4	4.3	5.4	3.4	4.5	4.6	4.4	4.5	4.4
b. Secteur public	3.6	2.7	3.1	2.5	2.7	2.6	2.7	2.7	3.0
<b>e. Taux implicite des cotisations (b)</b>									
1. Cotisations patronales									
a. Secteur privé (a)	24.6	25.7	25.0	25.4	25.6	25.7	25.8	25.9	26.0
b. Etat : entreprises publiques (e)	27.4	25.1	23.7	24.0	23.8	24.7	25.8	26.0	26.3
c. Etat hors entreprises publiques	12.6	13.1	13.0	13.1	13.1	13.1	13.1	13.1	13.1
2. Cotisations personnelles									
a. Secteur privé, y compris entreprises publiques (e)	10.2	10.5	10.3	10.3	10.4	10.5	10.5	10.5	10.6
b. Etat	9.3	9.2	9.2	9.2	9.2	9.2	9.2	9.2	9.2
<b>2. Régime des indépendants</b>									
a. Revenu par tête (c)	2.6	1.9	0.3	-0.5	1.8	2.5	1.1	3.4	2.9
b. Nombre d'indépendants (c)	0.6	0.7	1.4	0.6	0.8	1.4	0.6	0.4	0.1
c. Revenu des indépendants (c)	3.2	2.5	1.8	0.1	2.6	3.9	1.7	3.9	3.1
d. Coefficient de revalorisation	-0.2	0.0	-1.8	3.9	-0.8	-1.6	-1.1	-0.1	-0.0
e. Assiette des cotisations	3.0	2.6	-0.1	4.0	1.8	2.2	0.6	3.8	3.1
f. Cotisations	5.7	2.6	1.7	4.2	1.8	2.2	0.6	3.8	3.1
g. Taux implicite de cotisation (b)	14.1	15.1	15.1	15.1	15.1	15.1	15.1	15.1	15.1
<b>3. Régime des bénéficiaires de prestations sociales</b>									
a. Cotisations	3.9	4.6	2.1	4.3	4.9	4.6	3.9	4.4	5.5
b. Taux implicite de cotisation (b)	3.0	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8
p.m. Réductions de cotisations sociales ex ante (d)	5460	5617	5700	5525	5517	5552	5618	5699	5794
cotisations patronales	4780	4973	4978	4801	4832	4908	4995	5092	5208
y compris entreprises publiques (e)	13	11	13	11	11	11	11	10	10
cotisations personnelles	680	645	722	724	684	644	624	606	586

(a) Les réductions de cotisations sociales dans le cadre du 'Maribel social' sont perçues par la Sécurité sociale et, ensuite, remboursées sous forme de subvention salariale, via des fonds créés à cet effet, aux entreprises qui satisfont à des conditions préétablies.

(b) Cotisations en pour cent de l'assiette. Pour plus de détails, voir tableau 6.

(c) de l'année t-3.

(d) Voir tableau 5. Les réductions de cotisations sociales dans le cadre du 'Maribel social' n'interviennent pas ici. Voir renvoi (a).

(e) VRT, RTBF et BRFF (à partir de 2002), Aquafin (jusqu'en 2004), De Lijn, TEC, STIB, infrastructures de transport.

(<sup>^</sup>) Moyennes de période



**TABLEAU 5 - HYPOTHESES RELATIVES AUX COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE ET AUX SUBVENTIONS SALARIALES : MONTANTS EX ANTE**

(en millions d'euros)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017-2011
<b>1. Réductions de cotisations patronales</b>	4978	4801	4832	4908	4995	5092	5208	230
- Emplois à hauts et bas salaires (a)	4281	4114	4141	4207	4282	4366	4467	187
- Emplois spéciaux (b)	698	686	691	700	713	727	741	43
<b>2. Subventions salariales</b>	5494	5641	5646	5910	6187	6476	6764	1270
<i>a. via la sécurité sociale</i>								
- Maribel social	818	843	859	884	908	932	956	138
- Bonus jeunes (non-marchand)	45	45	45	46	46	47	47	2
- Maribel social - financement alternatif	84	88	93	99	104	109	114	30
- Activation d'allocations de chômage	610	411	280	291	301	311	322	-287
- Titres-services	1424	1676	1705	1834	1983	2135	2279	854
<i>b. via la fiscalité fédérale</i>								
- Travail de nuit et travail en équipe	977	1000	1030	1064	1092	1124	1160	183
- Heures supplémentaires (part 'employeurs')	52	53	55	57	58	60	62	10
- Recherche et développement (entreprises) (c)	394	402	412	424	433	444	456	62
- Subvention générale	934	963	999	1037	1078	1122	1168	233
- Subventions pour des branches spécifiques (d)	118	122	127	133	140	147	153	36
<i>c. via les régions</i>								
- Embauche de chômeurs âgés (Région flamande)	24	24	26	27	29	30	32	8
- Prime à l'emploi (Région wallonne)	14	14	14	14	15	15	15	1
<b>Total en faveur des employeurs</b>	10472	10442	10478	10817	11182	11569	11972	1500
<b>3. Réductions de cotisations personnelles</b>	722	724	684	644	624	606	586	-136

(a) Toutes les réductions qui ne sont pas reprises sous la rubrique des plans emplois spéciaux, c'est-à-dire y compris les suppléments pour les groupes cibles "travailleurs âgés" et "redistribution du travail".

(b) Aussi bien la partie de base de la réduction structurelle que le supplément groupe cible pour 3 catégories de groupes cibles : (1) aussi bien les "jeunes travailleurs" que les "premiers emplois" ancien régime, (2) aussi bien les "premières embauches" que les anciens emplois "plan-plus-1-, plus-2- et plus-3", (3) aussi bien les "chômeurs de longue durée" que les emplois "avantage à l'embauche", les "emplois-services" et les emplois du plan Activa ancien régime.

(c) "Partenariats avec les universités" et "jeunes entreprises innovantes".

(d) Marine marchande, dragage, remorquage en mer, pêche en mer, sportifs.

**TABLEAU 6 - HYPOTHESES RELATIVES AUX TAUX DE COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE ET AUX TAUX DE SUBVENTIONS SALARIALES**

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017-2011
<b>Taux moyen de cotisations patronales (entreprises)</b>	35.35	35.59	35.56	35.53	35.31	35.19	35.20	-0.15
- Taux de cotisations légales après réductions	25.45	25.82	25.94	26.04	26.12	26.21	26.27	0.83
- Taux de cotisations fictives	3.62	3.53	3.44	3.37	3.11	2.94	2.91	-0.71
- Taux de cotisations extra légales	2.26	2.23	2.19	2.16	2.14	2.12	2.11	-0.16
- Taux de cotisations pensions deuxième pilier	4.02	4.00	3.98	3.96	3.94	3.92	3.91	-0.11
- p.m. Taux de réduction de cotisations (ex ante)	4.60	4.29	4.16	4.06	3.97	3.88	3.81	-0.79
<b>Taux moyen de subventions salariales (entreprises)</b>	5.08	5.05	4.86	4.89	4.92	4.94	4.95	-0.12
<b>Taux de parafiscalité nette par catégorie d'emploi (entreprises) (*)</b>								
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	27.24	29.82	30.10	30.32	30.46	30.61	30.85	3.61
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	29.77	29.56	29.53	29.49	29.44	29.39	29.33	-0.44
- Emplois spéciaux	2.75	9.29	13.28	13.67	14.02	14.38	14.71	11.96
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	23.81	24.01	24.37	24.97	25.72	26.55	27.31	3.50
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	29.54	29.20	29.12	29.18	29.33	29.35	29.35	-0.18
<b>Taux de cotisations patronales dans l'industrie manufacturière (*)</b>	35.41	35.20	35.18	35.14	35.12	35.09	35.06	-0.34
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	32.60	33.27	33.62	33.77	33.89	33.99	34.08	1.48
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	35.77	35.48	35.45	35.38	35.34	35.32	35.27	-0.50
- Emplois spéciaux	22.57	23.50	24.05	24.38	24.58	24.77	24.97	2.40
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	30.18	29.81	28.91	28.55	28.37	28.21	28.18	-2.00
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	37.30	36.79	36.62	36.54	36.49	36.39	36.33	-0.97
<b>Taux de cotisations patronales dans les services marchands (*)</b>	30.29	30.80	30.84	30.93	31.01	31.08	31.14	0.86
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	29.79	32.79	33.01	33.21	33.33	33.45	33.69	3.90
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	31.36	31.16	31.11	31.08	31.01	30.96	30.89	-0.47
- Emplois spéciaux	18.67	19.41	19.86	20.22	20.55	20.89	21.20	2.54
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	27.16	27.47	28.02	28.76	29.63	30.59	31.44	4.28
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	30.97	30.70	30.64	30.76	30.97	31.01	31.01	0.05
<b>Taux de subventions salariales dans l'industrie manufacturière</b>	5.85	5.78	5.73	5.73	5.73	5.73	5.73	-0.11
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	4.31	4.31	4.31	4.31	4.31	4.31	4.31	-0.01
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	5.91	5.91	5.92	5.92	5.93	5.93	5.94	0.03
- Emplois spéciaux	15.21	10.29	7.12	7.05	7.02	7.00	6.97	-8.24
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	4.59	4.58	4.57	4.56	4.56	4.56	4.55	-0.03
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	6.00	5.99	5.97	5.96	5.96	5.95	5.94	-0.05
<b>Taux de subventions salariales dans les services marchands</b>	3.44	3.19	3.01	2.99	2.97	2.95	2.92	-0.51
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	3.13	3.11	3.07	3.04	3.01	2.98	2.94	-0.19
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	2.63	2.61	2.58	2.57	2.55	2.53	2.51	-0.12
- Emplois spéciaux	18.83	12.72	8.78	8.70	8.62	8.54	8.47	-10.36
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	3.76	3.77	3.73	3.72	3.69	3.65	3.62	-0.15
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	2.76	2.76	2.74	2.73	2.72	2.71	2.70	-0.06

(\*) Cotisations patronales hors cotisations fictives, diminuées des subventions salariales.

## 7.2. Résultats macroéconomiques

**TABLEAU 7 - AFFECTATION DU PRODUIT INTERIEUR EN VOLUME**

(taux de croissance en pour cent)

	2011// 2005	2017// 2011	2011/ 2010	2012/ 2011	2013/ 2012	2014/ 2013	2015/ 2014	2016/ 2015	2017/ 2016
<b>1. Dépenses de consommation finale privée</b>	1.6	1.0	0.9	-0.1	0.3	1.0	1.4	1.6	1.7
<b>2. Dépenses de consommation finale publique</b>	1.1	1.6	0.5	0.5	2.2	1.7	1.7	1.7	1.7
<b>3. Formation brute de capital fixe</b>	1.1	1.7	5.2	0.4	1.3	1.5	2.3	2.3	2.6
a. Investissements des entreprises	1.9	2.4	9.1	1.0	2.7	2.5	2.6	2.9	2.6
b. Investissements publics	1.3	0.3	6.7	6.1	-8.7	-5.8	2.6	0.8	8.2
c. Investissements en logements	-0.8	0.6	-3.7	-2.7	1.1	1.4	1.3	1.2	1.3
<b>4. Total des dépenses intérieures</b>	1.3	1.3	1.7	0.2	1.0	1.3	1.6	1.7	1.9
<b>5. Exportations de biens et services</b>	2.4	2.9	5.0	0.5	2.4	3.6	4.0	3.9	3.3
a. Biens	2.1	2.8	5.5	0.2	2.2	3.6	4.0	3.9	3.1
b. Services	4.3	3.5	3.8	1.8	3.5	3.8	4.0	4.2	3.9
<b>6. Total des dépenses finales</b>	1.8	2.1	3.2	0.3	1.7	2.3	2.7	2.8	2.6
<b>7. Importations de biens et services</b>	2.6	2.7	5.2	0.5	2.0	3.0	3.7	3.6	3.2
a. Biens	2.2	2.7	4.9	0.4	2.1	3.1	3.9	3.7	3.1
b. Services	4.6	2.7	7.6	1.6	1.8	2.5	3.1	3.6	3.6
<b>8. Produit intérieur brut aux prix du marché</b>	1.3	1.5	1.9	0.1	1.4	1.7	1.9	2.1	2.0

(/) Taux de croissance

(//) Taux de croissance moyens

**TABLEAU 8 - CONTRIBUTIONS A LA CROISSANCE DU PRODUIT INTERIEUR EN VOLUME**

(changements en pour cent)

	2011 <sup>^</sup> 2006	2017 <sup>^</sup> 2012	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>1. Dépenses de consommation finale privée</b>	0.8	0.5	0.5	-0.0	0.2	0.5	0.7	0.8	0.9
<b>2. Dépenses de consommation finale publique</b>	0.2	0.4	0.1	0.1	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4
<b>3. Formation brute de capital fixe</b>	0.2	0.4	1.1	0.1	0.3	0.3	0.5	0.5	0.6
a. Investissements des entreprises	0.3	0.3	1.2	0.1	0.4	0.3	0.4	0.4	0.4
b. Investissements publics	0.0	0.0	0.1	0.1	-0.2	-0.1	0.0	0.0	0.1
c. Investissements en logements	-0.0	0.0	-0.2	-0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
<b>4. Variations de stocks</b>	0.1	-0.0	0.3	0.0	0.0	-0.0	-0.1	-0.0	-0.0
<b>5. Total des dépenses intérieures</b>	1.2	1.3	1.7	0.2	1.0	1.3	1.6	1.7	1.9
<b>6. Exportations de biens et services</b>	1.9	2.6	4.0	0.4	2.1	3.1	3.5	3.6	3.0
a. Biens	1.3	2.0	3.4	0.1	1.5	2.4	2.8	2.7	2.2
b. Services	0.6	0.6	0.6	0.3	0.6	0.7	0.7	0.8	0.7
<b>7. Total des dépenses finales</b>	3.2	3.9	5.6	0.6	3.1	4.3	5.1	5.3	4.9
<b>8. Importations de biens et services</b>	-1.9	-2.3	-4.0	-0.4	-1.7	-2.6	-3.2	-3.2	-2.9
a. Biens	-1.3	-1.9	-3.0	-0.2	-1.4	-2.1	-2.7	-2.6	-2.3
b. Services	-0.6	-0.4	-1.0	-0.2	-0.3	-0.4	-0.5	-0.5	-0.5
<b>9. Produit intérieur brut aux prix du marché</b>	1.3	1.5	1.9	0.1	1.4	1.7	1.9	2.1	2.0

(^) Moyennes de période

**TABLEAU 9 - AFFECTATION DU PRODUIT INTERIEUR A PRIX COURANTS**

(en millions d'euros)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>1. Dépenses de consommation finale privée</b>	187476	195598	201042	205524	211463	218301	225806	233905
<b>2. Dépenses de consommation finale publique</b>	85767	88690	91385	95565	98933	102383	105883	109785
<b>3. Formation brute de capital fixe</b>	71588	77000	78912	81284	83980	87467	91190	95383
a. Investissements des entreprises	44977	50219	51540	53749	55979	58457	61267	64008
b. Investissements publics	5840	6355	6922	6441	6183	6467	6644	7330
c. Investissements en logements	20771	20426	20451	21094	21817	22544	23280	24045
<b>4. Total des dépenses intérieures</b>	344805	364225	374881	385226	397796	412191	427792	444707
<b>5. Exportations de biens et services</b>	283533	312693	326374	339924	359197	381439	404729	426520
<b>6. Total des dépenses finales</b>	628338	676917	701254	725150	756993	793631	832521	871227
<b>7. Importations de biens et services</b>	273961	307511	323340	333895	351426	373147	395782	417955
<b>8. Produit intérieur brut aux prix du marché</b>	354378	369407	377914	391255	405568	420484	436739	453273
<b>9. Solde des revenus primaires reçus du reste du monde</b>	6243	6979	7140	7392	7663	7944	8252	8564
<b>10. Revenu national brut</b>	360621	376386	385054	398647	413231	428428	444990	461837

**TABLEAU 10 - AFFECTATION DU PRODUIT INTERIEUR A PRIX COURANTS**

(pourcentages du PIB)

	2011 <sup>^</sup> 2006	2017 <sup>^</sup> 2012	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>1. Dépenses de consommation finale privée</b>	52.2	52.2	52.9	53.2	52.5	52.1	51.9	51.7	51.6
<b>2. Dépenses de consommation finale publique</b>	23.4	24.3	24.0	24.2	24.4	24.4	24.3	24.2	24.2
<b>3. Formation brute de capital fixe</b>	21.2	20.8	20.8	20.9	20.8	20.7	20.8	20.9	21.0
a. Investissements des entreprises	13.5	13.9	13.6	13.6	13.7	13.8	13.9	14.0	14.1
b. Investissements publics	1.6	1.6	1.7	1.8	1.6	1.5	1.5	1.5	1.6
c. Investissements en logements	6.0	5.4	5.5	5.4	5.4	5.4	5.4	5.3	5.3
<b>4. Total des dépenses intérieures</b>	97.4	98.3	98.6	99.2	98.5	98.1	98.0	98.0	98.1
<b>5. Exportations de biens et services</b>	80.8	89.9	84.6	86.4	86.9	88.6	90.7	92.7	94.1
<b>6. Total des dépenses finales</b>	178.3	188.2	183.2	185.6	185.3	186.7	188.7	190.6	192.2
<b>7. Importations de biens et services</b>	78.3	88.2	83.2	85.6	85.3	86.7	88.7	90.6	92.2
<b>8. Produit intérieur brut aux prix du marché</b>	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
<b>9. Solde des revenus primaires reçus du reste du monde</b>	1.1	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9
<b>10. Revenu national brut</b>	101.1	101.9	101.9	101.9	101.9	101.9	101.9	101.9	101.9

(^) Moyennes de période

**TABLEAU 11 - DEFLATEURS DU PIB ET DES PRINCIPALES CATEGORIES DE DEPENSE**

(taux de croissance en pour cent)

	2011// 2005	2017// 2011	2011/ 2010	2012/ 2011	2013/ 2012	2014/ 2013	2015/ 2014	2016/ 2015	2017/ 2016
<b>1. Dépenses de consommation finale privée</b>									
a. Déflateur	2.2	2.0	3.4	2.9	1.9	1.8	1.8	1.8	1.8
1. Energie exclue	1.9	2.0	2.2	2.5	2.1	1.9	1.8	1.8	1.8
. Alimentation, boissons et tabac	2.9	2.4	2.6	2.7	2.4	2.4	2.4	2.4	2.3
. Autres biens	1.2	1.5	1.5	1.7	1.6	1.5	1.5	1.4	1.4
. Services	1.7	2.0	2.2	2.5	2.1	1.8	1.8	1.8	1.8
. Loyers	2.0	1.9	2.7	2.7	2.2	1.9	1.7	1.7	1.6
2. Energie	6.1	2.5	17.6	7.3	0.2	1.8	2.0	1.9	1.9
. Chauffage, électricité	7.1	2.7	17.8	7.6	1.2	1.8	2.0	1.9	1.9
. Transports	4.8	2.1	17.3	6.8	-1.3	1.9	1.9	1.9	1.9
b. Inflation hors alimentation, boissons, tabac et énergie	1.7	1.9	2.2	2.4	2.0	1.8	1.7	1.7	1.7
c. Indice national des prix à la consommation	2.3	2.0	3.5	2.9	1.9	1.8	1.8	1.8	1.8
d. Indice santé	2.2	2.0	3.1	2.7	2.0	1.8	1.8	1.8	1.8
<b>2. Dépenses de consommation finale publique</b>	3.2	2.0	2.9	2.6	2.4	1.8	1.8	1.7	1.9
<b>3. Formation brute de capital fixe</b>	2.4	1.9	2.2	2.1	1.7	1.8	1.9	1.9	1.9
a. Investissements des entreprises	1.8	1.7	2.3	1.6	1.5	1.6	1.8	1.8	1.9
b. Investissements publics	2.3	2.1	2.0	2.6	1.9	1.9	2.0	2.0	2.0
c. Investissements en logements	3.7	2.2	2.1	2.9	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
<b>4. Demande intérieure totale</b>	2.5	2.1	3.9	2.8	1.8	2.0	2.0	2.0	2.0
<b>5. Exportations de biens et services</b>	2.1	2.3	5.1	3.9	1.7	2.0	2.1	2.1	2.1
<b>6. Demande finale</b>	2.3	2.2	4.4	3.3	1.7	2.0	2.0	2.1	2.0
<b>7. Importations de biens et services</b>	2.6	2.5	6.7	4.6	1.2	2.2	2.4	2.4	2.3
<b>8. Produit intérieur brut aux prix du marché</b>	2.0	1.9	2.3	2.2	2.1	1.9	1.8	1.8	1.8

(/) Taux de croissance

(//) Taux de croissance moyens

**TABLEAU 12 - CONTRIBUTIONS A LA CROISSANCE DU DEFLATEUR DE LA DEMANDE FINALE**

(changements en pour cent)

	2011 <sup>^</sup> 2006	2017 <sup>^</sup> 2012	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>1. Coûts intérieurs unitaires (a+b+c)</b>	1.1	1.0	1.3	1.2	1.2	1.0	1.0	0.9	0.9
a. Coûts du travail	0.7	0.6	0.8	0.9	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5
b. Taxes indirectes nettes	-0.0	0.1	-0.1	0.3	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1
c. Excédent brut d'exploitation	0.4	0.3	0.6	-0.1	0.5	0.5	0.4	0.4	0.3
<b>2. Prix à l'importation</b>	1.1	1.2	2.9	2.1	0.6	1.0	1.1	1.1	1.1
<b>3. Déflateur de la demande finale (1+2)</b>	2.2	2.2	4.2	3.3	1.7	2.0	2.1	2.1	2.0

(^) Moyennes de période

**TABLEAU 13 - REVENU DISPONIBLE, EPARGNE ET CAPACITE OU BESOIN DE FINANCEMENT : ESTIMATIONS A PRIX COURANTS**

(en millions d'euros)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>1. Revenu intérieur brut aux prix du marché</b>	354378	369407	377914	391255	405568	420484	436739	453273
Solde des revenus primaires du/vers le reste du monde	6243	6979	7140	7392	7663	7944	8252	8564
<b>2. Revenu national brut</b>	360621	376386	385054	398647	413231	428428	444990	461837
Consommation de capital fixe	60744	60955	63358	65567	67906	70416	73093	75925
<b>3. Revenu national net</b>	299876	315431	321696	333080	345324	358012	371897	385912
Solde des transferts courants en provenance du/vers le reste du monde	-4663	-4782	-4928	-5297	-5542	-5733	-5942	-6138
<b>4. Revenu national net disponible</b>	295213	310649	316768	327783	339782	352279	365956	379774
Consommation finale nationale	273243	284288	292427	301089	310397	320683	331689	343689
<b>5. Epargne nationale nette</b>	21971	26361	24341	26694	29385	31595	34266	36084
Formation brute de capital fixe	71588	77000	78912	81284	83980	87467	91190	95383
Variation des stocks	-26	2937	3541	2853	3420	4041	4912	5635
Solde des opérations de capital avec le reste du monde	-245	-364	-296	-304	-333	-374	-426	-479
<b>6. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement de la nation</b>	10907	7015	4949	7820	9558	10130	10830	10513

**TABLEAU 14 - DISTRIBUTION DU REVENU NATIONAL**

(en millions d'euros)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Particuliers (*)</b>								
1. Revenu primaire	264129	276714	284330	293654	304281	315030	326737	339114
. Rémunérations des salariés	187764	196574	203230	210711	218534	226323	234870	244064
. Excédent brut d'exploitation	45901	47459	48343	49992	51707	53463	55347	57197
. Revenus de la propriété	30464	32682	32758	32951	34039	35243	36521	37853
2. Transferts courants nets	-43739	-46110	-49512	-51414	-53541	-55776	-58296	-60951
. Prestations moins cotisations sociales	-2425	-2939	-2332	-1923	-1904	-1900	-1994	-1856
. Impôts courants	-45179	-47354	-51121	-53459	-55652	-57938	-60409	-63249
. Transferts divers	3865	4184	3941	3968	4015	4062	4107	4155
3. Revenu disponible	220373	230588	234801	242223	250724	259238	268425	278147
<b>Sociétés</b>								
1. Revenu primaire	63269	65768	65010	68684	72169	76119	80231	83740
2. Transferts courants nets	-6008	-7266	-7957	-9011	-9720	-10495	-11186	-11796
3. Revenu disponible	57261	58502	57052	59672	62450	65624	69045	71943
<b>Administrations publiques</b>								
1. Revenu primaire	33227	33907	35718	36313	36785	37283	38026	38986
2. Transferts courants nets	44980	48489	52432	55014	57598	60413	63410	66473
3. Revenu disponible	78207	82396	88150	91327	94383	97696	101436	105459
<b>Reste du monde</b>								
1. Revenu disponible	4663	4782	4928	5297	5542	5733	5942	6138
<b>Revenu national brut</b>	360621	376386	385054	398647	413231	428428	444990	461837

(\*) Ménages et ISBL au service des ménages

**TABLEAU 15 - DISTRIBUTION DU REVENU NATIONAL**

(pour cent du revenu national brut)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Particuliers (*)</b>								
1. Revenu primaire	73.2	73.5	73.8	73.7	73.6	73.5	73.4	73.4
. Rémunérations des salariés	52.1	52.2	52.8	52.9	52.9	52.8	52.8	52.8
. Excédent brut d'exploitation	12.7	12.6	12.6	12.5	12.5	12.5	12.4	12.4
. Revenus de la propriété	8.4	8.7	8.5	8.3	8.2	8.2	8.2	8.2
2. Transferts courants nets	-12.1	-12.3	-12.9	-12.9	-13.0	-13.0	-13.1	-13.2
. Prestations moins cotisations sociales	-0.7	-0.8	-0.6	-0.5	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4
. Impôts courants	-12.5	-12.6	-13.3	-13.4	-13.5	-13.5	-13.6	-13.7
. Transferts divers	1.1	1.1	1.0	1.0	1.0	0.9	0.9	0.9
3. Revenu disponible	61.1	61.3	61.0	60.8	60.7	60.5	60.3	60.2
<b>Sociétés</b>								
1. Revenu primaire	17.5	17.5	16.9	17.2	17.5	17.8	18.0	18.1
2. Transferts courants nets	-1.7	-1.9	-2.1	-2.3	-2.4	-2.4	-2.5	-2.6
3. Revenu disponible	15.9	15.5	14.8	15.0	15.1	15.3	15.5	15.6
<b>Administrations publiques</b>								
1. Revenu primaire	9.2	9.0	9.3	9.1	8.9	8.7	8.5	8.4
2. Transferts courants nets	12.5	12.9	13.6	13.8	13.9	14.1	14.2	14.4
3. Revenu disponible	21.7	21.9	22.9	22.9	22.8	22.8	22.8	22.8
<b>Reste du monde</b>								
1. Revenu disponible	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3
<b>Revenu national brut</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

(\*) Ménages et ISBL au service des ménages

**TABLEAU 16 - FACTEURS DE PRODUCTION ET COUTS DE PRODUCTION**

(taux de croissance)

	2011 <sup>^</sup> 2006	2017 <sup>^</sup> 2012	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>1. Production des branches d'activité marchande</b>	1.0	2.0	3.1	0.2	1.5	2.2	2.5	2.8	2.5
<b>2. Productivité par tête</b>									
a. Branches d'activité marchande	0.2	0.7	0.7	-0.3	0.9	1.0	0.8	0.8	0.8
b. Industries manufacturières	1.4	2.5	4.0	0.8	3.4	2.9	3.0	2.8	2.1
c. Services marchands	-0.1	0.4	-0.0	-0.5	0.4	0.7	0.6	0.5	0.6
<b>3. Salaire brut nominal par tête</b>									
a. Branches d'activité marchande	2.2	2.8	3.1	3.0	3.5	3.0	2.5	2.4	2.5
b. Industries manufacturières	2.6	3.2	3.9	3.1	5.2	3.7	2.3	2.2	2.5
c. Services marchands	2.3	2.8	3.1	2.9	3.1	2.9	2.7	2.6	2.6
<b>4. Salaire brut réel par tête</b>									
a. Branches d'activité marchande	0.0	0.8	-0.3	0.1	1.5	1.1	0.7	0.6	0.7
b. Industries manufacturières	0.3	1.1	0.5	0.2	3.2	1.9	0.5	0.4	0.7
c. Services marchands	0.1	0.8	-0.2	0.1	1.2	1.0	0.8	0.8	0.8
<b>5. Productivité horaire</b>									
a. Branches d'activité marchande	0.4	0.7	0.1	0.1	0.5	0.9	1.0	0.9	0.9
b. Industries manufacturières	1.5	2.2	3.0	1.4	1.8	2.2	2.9	2.8	2.1
c. Services marchands	0.1	0.5	-0.0	-0.2	0.2	0.7	0.7	0.7	0.7
<b>6. Coût salarial horaire nominal</b>									
a. Branches d'activité marchande	2.7	2.8	2.7	3.6	2.9	2.8	2.5	2.5	2.6
b. Industries manufacturières	3.1	2.8	2.3	3.4	3.5	3.0	2.0	2.1	2.5
c. Services marchands	2.8	2.9	3.4	3.6	2.9	2.9	2.7	2.7	2.7
<b>7. Coût salarial horaire réel</b>									
a. Branches d'activité marchande	0.4	0.8	-0.7	0.8	1.0	1.0	0.6	0.6	0.8
b. Industries manufacturières	0.9	0.7	-1.1	0.5	1.6	1.1	0.2	0.2	0.7
c. Services marchands	0.5	0.9	0.0	0.7	1.0	1.0	0.8	0.8	0.9
<b>8. Coût salarial unitaire réel dans les branches d'activité marchande</b>	0.2	0.2	0.2	1.2	0.4	0.0	-0.3	-0.2	-0.1
<b>9. Taux d'intérêt à long terme</b>	4.0	3.6	4.2	3.5	3.4	3.5	3.7	3.8	3.9
<b>10. Taux d'excédent brut (*) (en pour cent)</b>	30.1	30.1	30.7	29.8	29.9	30.0	30.2	30.4	30.5
<b>11. Taux de rentabilité brute du capital (*) (en pour cent)</b>	16.1	16.3	16.6	15.9	16.1	16.3	16.5	16.6	16.7
<b>12. Quantité totale de travail effectivement prestée dans les ind. manufacturières et l'énergie</b>	-0.2	0.3	1.0	-0.5	1.6	0.7	0.1	0.0	-0.0

(\*) Pour le secteur marchand non compris l'agriculture, excédent d'exploitation divisé par la valeur ajoutée aux prix de base (pour le taux d'excédent) ou divisé par le stock de capital valorisé au coût de remplacement (pour le taux de rentabilité).

(^) Moyennes de période

**TABLEAU 17 - POPULATION ACTIVE, EMPLOI ET CHOMAGE**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>1. Population totale</b>								
. Niveau en milliers	10895.6	10994.5	11081.3	11167.9	11253.5	11337.0	11418.2	11497.0
. Variation en milliers	99.1	99.0	86.7	86.6	85.6	83.5	81.2	78.8
<b>2. Population d'âge actif</b>								
. Niveau en milliers	7179.7	7226.6	7256.8	7286.6	7315.3	7343.8	7370.9	7392.6
. Variation en milliers	55.3	46.9	30.2	29.8	28.7	28.5	27.1	21.7
<b>3. Population active, définition BFP</b>								
. Niveau en milliers	5224.4	5254.5	5281.3	5328.0	5375.0	5421.0	5465.2	5495.8
. Variation en milliers	45.9	30.1	26.8	46.7	47.0	46.0	44.2	30.6
<b>4. Taux d'activité</b>	72.8	72.7	72.8	73.1	73.5	73.8	74.1	74.3
<b>5. Emploi intérieur</b>								
<b>Total</b>								
. Niveau en milliers	4491.2	4547.3	4555.1	4569.4	4603.6	4650.5	4705.8	4757.4
. Variation en milliers	37.0	56.1	7.8	14.3	34.2	46.9	55.3	51.6
<b>Salariés</b>								
. Niveau en milliers	2923.9	2971.9	2976.4	2987.0	3015.7	3056.5	3105.3	3150.5
. Variation en milliers	23.9	48.1	4.5	10.6	28.6	40.8	48.9	45.2
<b>Indépendants</b>								
. Niveau en milliers	726.2	736.2	740.7	743.8	744.8	745.9	746.2	746.4
. Variation en milliers	6.0	10.0	4.5	3.1	1.0	1.1	0.2	0.3
<b>Administrations publiques</b>								
. Niveau en milliers	841.2	839.2	838.0	838.6	843.1	848.1	854.3	860.4
. Variation en milliers	7.1	-2.1	-1.2	0.6	4.5	5.0	6.2	6.1
<b>6. Taux d'emploi</b>	63.7	64.0	63.9	63.8	64.0	64.4	64.9	65.4
<b>7. Chômage (administratif)</b>								
<b>. Définition BFP</b>								
. Niveau en milliers	653.8	627.7	646.7	679.1	691.9	691.0	679.9	658.9
. Variation en milliers	8.1	-26.0	19.0	32.4	12.8	-1.0	-11.1	-21.0
. Taux de chômage	12.5	11.9	12.2	12.7	12.9	12.7	12.4	12.0
<b>. Demandeurs d'emploi</b>								
. Niveau en milliers	564.6	544.7	568.7	600.6	612.4	609.1	596.6	575.3
. Variation en milliers	13.7	-19.9	24.0	31.9	11.8	-3.3	-12.5	-21.2
<b>8. Quantité de travail en volume (taux de croissance)</b>	1.1	1.7	-0.1	0.7	0.8	0.9	1.1	1.0

**TABLEAU 18 - EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS A PRIX COURANTS**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>1. Exportations</b>	283533	312693	326374	339924	359197	381439	404729	426520
a. Biens non énergétiques	192615	211771	218091	228671	242884	258246	274754	289668
b. Services	58643	62717	65314	68652	72628	77072	82038	87071
c. Energie	25062	30872	35511	34851	35625	37728	39190	40685
d. Consommation finale des ménages non résidents sur le territoire	7213	7333	7458	7750	8060	8393	8747	9096
<b>2. Importations</b>	273961	307511	323340	333895	351426	373147	395782	417955
a. Biens non énergétiques	176588	194243	200526	210848	223987	238489	254764	270238
b. Services	47216	52403	54342	56085	58369	61164	64434	67825
c. Energie	40033	50403	57864	55858	57333	61279	63978	66711
d. Consommation finale des ménages résidents à l'étranger	10124	10462	10607	11104	11737	12215	12606	13180
<b>3. Balance des exportations et des importations</b>	9572	5182	3033	6029	7772	8292	8947	8566
a. Biens non énergétiques	16026	17527	17564	17823	18897	19757	19990	19430
b. Services	11427	10314	10972	12567	14259	15908	17604	19246
c. Energie	-14970	-19530	-22353	-21007	-21707	-23550	-24788	-26026
d. Autres	-2911	-3128	-3150	-3354	-3677	-3822	-3859	-4084
<b>4. Revenus de facteurs</b>								
a. Reçus du reste du monde								
1. Revenus du travail	7518	7908	8194	8503	8777	9004	9234	9482
2. Autres	44535	46880	48223	49143	50051	50967	51894	52834
b. Payés au reste du monde								
1. Revenus du travail	2171	2285	2383	2486	2576	2650	2723	2801
2. Autres	42602	44460	45725	46521	47241	47917	48567	49241
<b>5. Exportations nettes (3+4)</b>	16852	13225	11342	14668	16782	17697	18784	18839
<b>6. Autres transferts courants</b>	-5700	-5845	-6096	-6544	-6891	-7193	-7528	-7848
<b>7. Balance des opérations courantes</b>	11152	7380	5245	8125	9892	10504	11257	10991

**TABLEAU 19 - BALANCE D'INVESTISSEMENT ET D'EPARGNE**

(en millions d'euros)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>1. Ressources</b>	82453	86980	87409	91974	96969	101652	106945	111543
a. Epargne brute	82698	87300	87683	92245	97275	101995	107343	111992
1. Sociétés	54006	55161	53735	56362	59118	62270	65652	68522
2. Ménages	35486	37602	36418	39431	42109	43909	45737	47496
3. Administrations publiques	-7454	-6186	-3122	-4120	-4428	-4559	-4314	-4186
4. ISBL	659	722	653	571	475	374	268	160
b. Transferts nets de capitaux	-245	-320	-274	-271	-305	-343	-397	-449
<b>2. Emplois</b>	71563	79937	82454	84137	87400	91508	96103	101018
a. Formation brute de capital	71563	79937	82454	84137	87400	91508	96103	101018
1. Sociétés	43414	51668	53592	55062	57803	60845	64470	67874
2. Ménages	21876	21489	21516	22195	22959	23728	24506	25314
3. Administrations publiques	5842	6357	6924	6443	6185	6469	6646	7332
4. ISBL	430	423	423	436	451	466	482	498
<b>3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement</b>	10891	7043	4955	7837	9570	10144	10843	10526

**TABLEAU 20 - BALANCE D'INVESTISSEMENT ET D'EPARGNE**

(pourcentages du PIB)

	2011 <sup>^</sup> 2006	2017 <sup>^</sup> 2012	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>1. Ressources</b>	24.0	24.0	23.5	23.1	23.5	23.9	24.2	24.5	24.6
a. Epargne brute	24.2	24.1	23.6	23.2	23.6	24.0	24.3	24.6	24.7
1. Sociétés	14.2	14.7	14.9	14.2	14.4	14.6	14.8	15.0	15.1
2. Ménages	10.2	10.2	10.2	9.6	10.1	10.4	10.4	10.5	10.5
3. Administrations publiques	-0.4	-1.0	-1.7	-0.8	-1.1	-1.1	-1.1	-1.0	-0.9
4. ISBL	0.2	0.1	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0
b. Transferts nets de capitaux	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
<b>2. Emplois</b>	21.8	21.8	21.6	21.8	21.5	21.5	21.8	22.0	22.3
a. Formation brute de capital	21.8	21.8	21.6	21.8	21.5	21.5	21.8	22.0	22.3
1. Sociétés	13.7	14.5	14.0	14.2	14.1	14.3	14.5	14.8	15.0
2. Ménages	6.4	5.6	5.8	5.7	5.7	5.7	5.6	5.6	5.6
3. Administrations publiques	1.6	1.6	1.7	1.8	1.6	1.5	1.5	1.5	1.6
4. ISBL	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
<b>3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement</b>	2.2	2.1	1.9	1.3	2.0	2.4	2.4	2.5	2.3

(^) Moyennes de période

**TABLEAU 21 - TAUX D'INTERET**

	2011 <sup>^</sup> 2006	2017 <sup>^</sup> 2012	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>1. Taux d'intérêt à court terme (3 mois)</b>									
Nominal	2.1	1.5	1.0	0.4	0.8	1.2	1.7	2.2	2.6
Réel	-0.1	-0.6	-2.4	-2.5	-1.2	-0.7	-0.2	0.3	0.8
<b>2. Taux d'intérêt à long terme (10 ans)</b>									
Nominal	4.0	3.6	4.2	3.5	3.4	3.5	3.7	3.8	3.9
Réel	1.8	1.6	0.8	0.6	1.5	1.7	1.9	2.0	2.1
<b>3. Taux hypothécaire</b>									
Nominal	4.0	3.6	4.2	3.5	3.4	3.5	3.7	3.8	3.9
Réel	1.8	1.6	0.8	0.6	1.5	1.7	1.9	2.0	2.1
Pour mémoire :									
Taux d'intérêt à court terme zone euro (3 mois)	2.6	1.6	1.4	0.8	0.8	1.2	1.7	2.2	2.7
Taux d'intérêt à long terme zone euro (10 ans)	3.9	3.6	3.9	3.5	3.4	3.5	3.7	3.8	3.9

(^) Moyennes de période



### 7.3. Comptes sectoriels

**TABLEAU 22 - SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS DES GRANDS SECTEURS**

(pourcentages du PIB)

	2011 <sup>^</sup> 2006	2017 <sup>^</sup> 2012	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>1. Particuliers (*)</b>									
a. Revenu disponible	61.8	61.7	62.4	62.1	61.9	61.8	61.7	61.5	61.4
b. Variation des rés. math. de retraite	0.8	0.8	0.9	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
c. Consommation	52.2	52.2	52.9	53.2	52.5	52.1	51.9	51.7	51.6
d. Epargne brute	10.4	10.4	10.4	9.8	10.2	10.5	10.5	10.5	10.5
e. Transferts en capital	-0.4	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5
f. Formation brute de capital	6.5	5.8	5.9	5.8	5.8	5.8	5.8	5.7	5.7
g. Capacité nette de financement	3.6	4.1	4.0	3.5	4.0	4.2	4.3	4.3	4.3
<b>2. Sociétés</b>									
a. Revenu disponible	15.0	15.5	15.8	15.1	15.3	15.4	15.6	15.8	15.9
b. Variation des rés. math. de retraite	0.8	0.8	0.9	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
c. Epargne brute	14.2	14.7	14.9	14.2	14.4	14.6	14.8	15.0	15.1
d. Transferts en capital	0.7	0.8	1.0	0.7	0.9	0.8	0.8	0.7	0.7
e. Formation brute de capital	13.7	14.5	14.0	14.2	14.1	14.3	14.5	14.8	15.0
f. Capacité nette de financement	1.2	1.0	2.0	0.7	1.2	1.2	1.1	1.0	0.8
<b>3. Administrations publiques</b>									
a. Revenu disponible	23.0	23.3	22.3	23.4	23.4	23.3	23.3	23.3	23.3
b. Consommation	23.4	24.3	24.0	24.2	24.4	24.4	24.3	24.2	24.2
c. Epargne brute	-0.4	-1.0	-1.7	-0.8	-1.1	-1.1	-1.1	-1.0	-0.9
d. Transferts en capital	-0.5	-0.4	-0.7	-0.3	-0.5	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3
e. Formation brute de capital	1.6	1.6	1.7	1.8	1.6	1.5	1.5	1.5	1.6
f. Capacité de financement	-2.6	-3.0	-4.1	-2.9	-3.2	-3.1	-3.0	-2.8	-2.8
<b>4. Ensemble des secteurs intérieurs</b>									
a. Epargne nationale brute	24.2	24.1	23.6	23.2	23.6	24.0	24.3	24.6	24.7
b. Formation brute de capital	21.8	21.8	21.6	21.8	21.5	21.5	21.8	22.0	22.3
c. Transferts en capital	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
d. Capacité nette de financement	2.2	2.1	1.9	1.3	2.0	2.4	2.4	2.5	2.3

(\*) Ménages et ISBL au service des ménages

(^) Moyennes de période

**TABLEAU 23 - COMPTE DES MENAGES**

(en millions d'euros)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>I. Opérations courantes</b>								
<b>a. Ressources</b>	324583	339603	349795	361720	374651	387390	401470	416826
1. Excédent net d'exploitation	10620	10725	10646	10712	10953	11302	11788	12174
2. Revenu mixte	22793	23678	24073	25005	25777	26452	27083	27743
3. Rémunération des salariés	187764	196574	203230	210711	218534	226323	234870	244064
. Salaires et traitements bruts	138478	144766	149252	154698	160435	166331	172664	179255
. Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	37388	39243	41017	42656	44380	46155	48081	50064
. Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs	11897	12565	12960	13357	13718	13837	14125	14745
4. Revenus nets de la propriété	30342	32543	32616	32795	33876	35070	36342	37667
. Intérêts	7129	8286	8447	8940	8961	8988	8880	8918
. Revenus distribués des sociétés	14706	15237	14964	14469	15169	15952	16794	17517
. Autres	8507	9020	9205	9386	9746	10130	10668	11232
5. Prestations sociales	70398	73310	76860	80189	83216	85962	89107	92912
6. Autres transferts courants nets	-583	-562	-941	-995	-1029	-1066	-1106	-1148
7. Autres (*)	3248	3334	3311	3303	3324	3347	3386	3414
<b>b. Emplois</b>	301059	314545	326456	335989	346911	358549	371534	385899
1. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	45147	47319	51085	53422	55613	57898	60368	63206
2. Cotisations sociales, dont :	72823	76250	79192	82113	85120	87862	91102	94768
. Cotisations sociales effectives	60926	63685	66232	68755	71402	74025	76977	80022
. Cotisations sociales imputées	11897	12565	12960	13357	13718	13837	14125	14745
3. Dépenses de consommation finale	183089	190977	196179	200454	206177	212790	220065	227925
<b>c. Epargne nette</b>	23524	25058	23339	25732	27740	28841	29936	30928
<b>II. Opérations en capital</b>								
<b>a. Ressources</b>	602	537	576	579	587	593	600	607
1. Transfert en capital à recevoir	602	537	576	579	587	593	600	607
<b>b. Emplois</b>	12237	11534	11246	11210	11403	11583	11745	11906
1. Formation brute de capital fixe	21951	21587	21613	22293	23057	23825	24603	25411
2. Consommation de capital fixe (-)	11963	12545	13079	13699	14369	15068	15801	16569
3. Impôts en capital	2490	2667	2940	2834	2938	3046	3163	3283
4. Variation des stocks	-75	-98	-98	-98	-98	-98	-98	-98
5. Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4
6. Acquisitions moins cessions de terrains, et autres	-347	-347	-347	-347	-347	-347	-347	-347
7. Autres transferts en capital à payer	184	274	220	232	226	229	228	229
<b>III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement</b>	11889	14061	12669	15101	16925	17851	18792	19629
p.m. Revenu disponible net	203365	212700	216207	222882	230594	238284	246615	255438

(\*) dont ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension.

**TABLEAU 24 - REVENU DISPONIBLE DES MENAGES**

(en millions d'euros)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>I. Revenu primaire brut</b>								
1. Excédent brut d'exploitation	22583	23270	23725	24411	25322	26370	27588	28742
2. Revenu mixte brut	22793	23678	24073	25005	25777	26452	27083	27743
3. Salaires et traitements	187764	196574	203230	210711	218534	226323	234870	244064
. Secteur privé	137906	144763	149717	155542	161808	168024	174901	182103
. Entreprises	132796	139349	144117	149690	155684	161623	168198	175087
. Ménages	2269	2391	2449	2544	2649	2749	2858	2981
. ISBL	2841	3023	3150	3308	3475	3653	3845	4036
. Administrations publiques	44512	46188	47703	49153	50525	51945	53458	55280
. Travailleurs frontaliers	5347	5623	5810	6017	6201	6354	6511	6681
4. Revenus nets de la propriété	30342	32543	32616	32795	33876	35070	36342	37667
. Intérêts	7129	8286	8447	8940	8961	8988	8880	8918
. Dividendes et assimilés	14706	15237	14964	14469	15169	15952	16794	17517
. Autres	8507	9020	9205	9386	9746	10130	10668	11232
<b>Total (1 à 4)</b>	<b>263482</b>	<b>276065</b>	<b>283644</b>	<b>292922</b>	<b>303509</b>	<b>314216</b>	<b>325884</b>	<b>338217</b>
<b>II. Cotisations de sécurité sociale et taxes</b>								
1. Cotisations sociales des employeurs	49160	51676	53845	55878	57962	59853	62065	64666
2. Cotisations sociales des salariés	17609	18363	18889	19597	20331	21067	21846	22665
3. Cotisations sociales des indépendants	3477	3537	3685	3750	3832	3854	4000	4122
4. Impôts sur les revenus de remplacement	1151	1175	1226	1286	1345	1398	1459	1539
5. Impôts des non-résidents	1426	1499	1548	1601	1650	1690	1731	1776
<b>Total (1 à 5)</b>	<b>72823</b>	<b>76250</b>	<b>79192</b>	<b>82113</b>	<b>85120</b>	<b>87862</b>	<b>91102</b>	<b>94768</b>
6. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	45147	47319	51085	53422	55613	57898	60368	63206
<b>Total (1 à 6)</b>	<b>117970</b>	<b>123569</b>	<b>130277</b>	<b>135535</b>	<b>140734</b>	<b>145759</b>	<b>151470</b>	<b>157974</b>
<b>III. Transferts aux ménages</b>								
1. Sécurité sociale	70398	73310	76860	80189	83216	85962	89107	92912
2. Autres transferts nets	-583	-562	-941	-995	-1029	-1066	-1106	-1148
<b>Total (1+2)</b>	<b>69815</b>	<b>72748</b>	<b>75919</b>	<b>79194</b>	<b>82187</b>	<b>84896</b>	<b>88002</b>	<b>91764</b>
<b>IV. Revenu disponible</b>	<b>215327</b>	<b>225244</b>	<b>229286</b>	<b>236582</b>	<b>244962</b>	<b>253353</b>	<b>262416</b>	<b>272007</b>

**TABLEAU 25 - REVENU DISPONIBLE DES MENAGES EN VOLUME**

(taux de croissance en pour cent)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>I. Revenu primaire brut</b>								
1. Excédent brut d'exploitation	-1.6	-0.3	-0.9	1.0	1.9	2.3	2.7	2.3
2. Revenu mixte brut	0.8	0.5	-1.2	1.9	1.2	0.8	0.6	0.6
3. Salaires et traitements	0.5	1.3	0.5	1.7	1.8	1.7	1.9	2.1
. Secteur privé	0.2	1.5	0.5	1.9	2.1	2.0	2.2	2.3
. Entreprises	0.2	1.5	0.5	1.9	2.1	1.9	2.2	2.2
. Ménages	-1.1	2.0	-0.4	1.9	2.2	1.9	2.1	2.4
. ISBL	2.2	3.0	1.3	3.1	3.1	3.2	3.4	3.1
. Administrations publiques	1.1	0.4	0.4	1.1	0.9	1.0	1.1	1.6
. Travailleurs frontaliers	2.3	1.7	0.5	1.6	1.2	0.6	0.6	0.8
4. Revenus nets de la propriété	-0.5	3.8	-2.6	-1.3	1.4	1.7	1.8	1.8
. Intérêts	-10.5	12.4	-0.9	3.9	-1.6	-1.5	-3.0	-1.4
. Dividendes et assimilés	0.7	0.2	-4.5	-5.1	2.9	3.3	3.4	2.4
. Autres	7.5	2.6	-0.8	0.1	2.0	2.1	3.4	3.4
<b>Total (1 à 4)</b>	<b>0.2</b>	<b>1.4</b>	<b>-0.1</b>	<b>1.3</b>	<b>1.7</b>	<b>1.7</b>	<b>1.9</b>	<b>1.9</b>
<b>II. Cotisations de sécurité sociale et taxes</b>								
1. Cotisations sociales des employeurs	1.1	1.7	1.3	1.8	1.8	1.4	1.8	2.3
2. Cotisations sociales des salariés	1.3	0.9	0.0	1.8	1.9	1.8	1.8	1.9
3. Cotisations sociales des indépendants	1.5	-1.6	1.3	-0.1	0.3	-1.2	1.9	1.2
4. Impôts sur les revenus de remplacement	-2.2	-1.3	1.4	3.0	2.7	2.0	2.5	3.6
5. Impôts des non-résidents	5.0	1.7	0.3	1.5	1.1	0.6	0.6	0.8
<b>Total (1 à 5)</b>	<b>1.2</b>	<b>1.3</b>	<b>1.0</b>	<b>1.7</b>	<b>1.8</b>	<b>1.4</b>	<b>1.8</b>	<b>2.2</b>
6. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ...	3.8	1.4	5.0	2.6	2.2	2.2	2.4	2.8
<b>Total (1 à 6)</b>	<b>2.2</b>	<b>1.3</b>	<b>2.5</b>	<b>2.1</b>	<b>2.0</b>	<b>1.7</b>	<b>2.1</b>	<b>2.4</b>
<b>III. Transferts aux ménages</b>								
1. Sécurité sociale	0.9	0.7	1.9	2.4	1.9	1.4	1.8	2.4
2. Autres transferts nets	29.1	-6.8	62.7	3.8	1.5	1.7	1.8	1.9
<b>Total (1+2)</b>	<b>0.8</b>	<b>0.8</b>	<b>1.5</b>	<b>2.4</b>	<b>1.9</b>	<b>1.4</b>	<b>1.8</b>	<b>2.4</b>
<b>IV. Revenu disponible</b>	<b>-0.6</b>	<b>1.2</b>	<b>-1.0</b>	<b>1.3</b>	<b>1.7</b>	<b>1.6</b>	<b>1.7</b>	<b>1.8</b>

**TABLEAU 26 - COMPTE DES ISBL AU SERVICE DES MENAGES**

(en millions d'euros)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>I. Opérations courantes</b>								
<b>a. Ressources</b>	4703	5021	5161	5258	5349	5438	5529	5628
1. Excédent net d'exploitation	0	-0	-0	-0	-0	0	0	0
2. Cotisations sociales	150	153	154	155	157	154	153	156
3. Revenus nets de la propriété	122	139	142	156	164	173	179	187
. Intérêts	103	120	123	137	145	154	160	168
. Autres	2	2	2	2	2	2	2	2
4. Autres transferts courants nets	4448	4746	4882	4964	5045	5128	5213	5302
<b>b. Emplois</b>	4570	4810	5053	5263	5482	5705	5936	6179
1. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	32	35	36	37	39	40	42	43
2. Prestations sociales	150	153	154	155	157	154	153	156
3. Dépenses de consommation finale	4387	4622	4863	5070	5286	5511	5741	5980
<b>c. Epargne nette</b>	150	211	108	-5	-133	-266	-407	-551
<b>II. Opérations en capital</b>								
<b>a. Ressources</b>	241	324	278	290	286	290	290	292
1. Transferts en capital à recevoir	241	324	278	290	286	290	290	292
<b>b. Emplois</b>	-96	-88	-122	-140	-156	-174	-193	-214
1. Formation brute de capital fixe	430	423	423	436	451	466	482	498
2. Consommation de capital fixe (-)	526	511	545	576	608	641	675	711
<b>III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement</b>	487	623	507	425	310	198	76	-45

**TABLEAU 27 - COMPTE DES ENTREPRISES**

(compte consolidé, en millions d'euros)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>I. Opérations courantes</b>								
<b>a. Ressources</b>	34582	38124	35899	38085	40431	42745	45334	47411
1. Excédent net d'exploitation	40129	45069	42208	44492	46998	49670	52451	54696
2. Cotisations sociales	12803	13254	13505	13827	14191	14345	14625	15089
. Cotisations effectives à charge des employeurs	6836	7123	7303	7520	7767	8023	8308	8603
. Cotisations à charge des salariés	2517	2571	2622	2680	2735	2791	2849	2910
. Cotisations sociales imputées	3450	3561	3580	3627	3689	3531	3467	3576
3. Revenus nets de la propriété	-19214	-21098	-20656	-20705	-21245	-21625	-22084	-22726
. Intérêts	13613	14948	14634	14669	15052	15321	15646	16101
. Dividendes et autres revenus	-32827	-36046	-35290	-35373	-36297	-36947	-37730	-38827
4. Autres transferts courants nets	864	899	841	470	487	355	342	352
<b>b. Emplois</b>	22929	24760	25621	26619	27728	28549	29546	30659
1. Impôt sur le revenu et le patrimoine	10126	11505	12114	12789	13535	14202	14919	15567
2. Prestations sociales	9549	9914	10190	10520	10862	10993	11234	11671
3. Autres (*)	3254	3341	3318	3310	3331	3354	3393	3422
<b>c. Epargne nette</b>	11653	13364	10277	11466	12703	14195	15788	16752
<b>II. Opérations en capital</b>								
<b>a. Ressources</b>	3496	4504	3651	3950	3968	3943	3675	3736
1. Transferts en capital à recevoir	3496	4504	3651	3950	3968	3943	3675	3736
<b>b. Emplois</b>	1779	10538	11103	10708	11936	13317	15155	16654
1. Formation brute de capital fixe	43367	48636	49955	52114	54288	56709	59462	62144
2. Consommation de capital fixe (-)	42354	41797	43457	44896	46416	48074	49864	51770
3. Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	444	427	411	287	287	287	287	287
4. Variation des stocks	47	3032	3637	2949	3515	4136	5008	5730
5. Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	4	4	4	4	4	4	4	4
6. Autres transferts en capital à payer	271	237	553	250	256	255	257	257
<b>III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement</b>	13370	7330	2825	4708	4735	4822	4308	3834

(\*) Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension.

**TABLEAU 28 - COMPTE DU RESTE DU MONDE**

(en millions d'euros)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>I. Opérations courantes</b>								
<b>a. Ressources</b>	282075	315451	331638	342707	360568	382501	405348	427746
1. Importations de biens et services	273961	307511	323340	333895	351426	373147	395782	417955
2. Rémunération des salariés	2171	2285	2383	2486	2576	2650	2723	2801
3. Impôts indirects (à la prod. et à l'import.)	1729	1755	1860	1939	2040	2153	2278	2402
4. Revenus nets de la propriété	-1933	-2420	-2498	-2623	-2810	-3051	-3327	-3593
5. Autres transferts courants nets	3299	3311	3403	3714	3908	4055	4218	4364
6. Cotisations sociales	2107	2216	2297	2383	2460	2524	2588	2658
7. Prestations sociales autres que transferts en nature	742	792	852	912	968	1023	1085	1160
<b>b. Emplois</b>	293228	322830	336883	350831	370460	393004	416604	438737
1. Exportations de biens et services	283533	312693	326374	339924	359197	381439	404729	426520
2. Rémunération des salariés	7518	7908	8194	8503	8777	9004	9234	9482
3. Subventions (d'exploit. et à l'import.)	692	692	692	692	692	692	692	692
4. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	124	96	99	102	106	110	114	118
5. Cotisations sociales	742	781	814	849	880	906	931	957
6. Prestations sociales autres que transferts en nature	619	661	711	761	808	853	905	967
<b>c. Solde des opérations courantes</b>	-11152	-7380	-5245	-8125	-9892	-10504	-11257	-10991
1. Opérations sur biens et services	-9572	-5182	-3033	-6029	-7772	-8292	-8947	-8566
2. Rémunération nette des salariés	-5347	-5623	-5810	-6017	-6201	-6354	-6511	-6681
3. Revenus nets de la propriété	-1933	-2420	-2498	-2623	-2810	-3051	-3327	-3593
4. Impôts, nets de subventions	913	967	1070	1145	1242	1351	1472	1591
5. Autres transferts courants nets	4787	4878	5027	5399	5648	5843	6056	6256
<b>II. Opérations en capital</b>	245	364	296	304	333	374	426	479
1. Transferts nets en capital	278	397	329	337	366	407	459	512
2. Acquisitions moins cessions d'actifs	-33	-33	-33	-33	-33	-33	-33	-33
<b>III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement</b>	-10907	-7015	-4949	-7820	-9558	-10130	-10830	-10513

## 7.4. Finances publiques

TABLEAU 29 - COMPTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

(en millions d'euros)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>1. Recettes</b>	172777	182084	193455	199186	205980	213148	221256	230129
A. Fiscales et parafiscales	153267	160470	169973	175796	182253	189018	196548	204564
1. Fiscales	103060	107915	115149	118775	122933	127425	132386	137755
a. Impôts directs	55098	58616	62982	65988	68918	71861	75038	78515
Ménages	44804	46968	50722	53046	55226	57496	59951	62774
Sociétés	10126	11505	12114	12789	13535	14202	14919	15567
Autres	168	144	147	152	157	162	168	174
b. Impôts indirects	45472	46631	49226	49953	51078	52519	54184	55957
c. Impôts en capital	2490	2667	2940	2834	2938	3046	3163	3283
2. Cotisations de sécurité sociale	50208	52556	54825	57022	59319	61593	64162	66809
B. Autres recettes des autres secteurs	11243	12795	14288	13848	13889	14011	14235	14586
1. Revenus de la propriété	2994	3563	3721	3949	3832	3766	3782	3893
2. Transferts courants reçus	1417	1495	1812	2030	2070	2216	2282	2333
3. Transferts en capital reçus	184	206	470	178	180	181	183	184
4. Ventes courantes de biens et services	6648	7530	8286	7691	7807	7847	7988	8175
C. Cotisations imputées	8267	8819	9194	9541	9838	10120	10473	10980
<b>2. Dépenses</b>	187616	197054	204502	211583	218380	225875	233590	243021
A. Dépenses primaires	175308	184331	191181	198014	204568	211546	218702	227598
a. Courantes	165250	172673	179846	186725	193478	200150	207336	215424
1. Rémunérations des salariés	44512	46188	47703	49153	50525	51945	53458	55280
2. Cons. intermédiaire et impôts	13676	13950	14368	14696	15120	15425	15790	16162
3. Subventions aux entreprises	8875	9709	10228	10459	10869	11348	11848	12358
4. Prestations sociales	89090	93290	97916	102612	106873	111149	115710	120856
- Prestations sociales en espèces	60792	63342	66624	69632	72323	74952	77869	81244
- Prestations sociales en nature	28298	29948	31292	32980	34551	36197	37841	39612
5. Transferts aux ménages et ISBL	4843	5221	5096	5155	5234	5312	5392	5474
6. Transferts aux entreprises	198	198	198	199	199	199	199	199
7. Contribution RNB	2854	2860	3068	3103	3254	3354	3494	3621
8. Autres transferts au reste du monde	1203	1256	1270	1349	1404	1418	1445	1473
b. En capital	10058	11658	11334	11290	11090	11396	11366	12173
1. Formation brute de capital fixe	5840	6355	6922	6441	6183	6467	6644	7330
2. Autres acquisitions nettes actifs non financiers	-127	-110	-95	29	29	29	29	29
3. Transferts aux ménages et ISBL	507	493	502	510	517	525	533	541
4. Transferts aux entreprises	3363	4271	3468	3742	3773	3742	3477	3536
5. Transferts au reste du monde	475	649	538	568	587	633	683	737
B. Charges d'intérêt	12307	12723	13321	13569	13812	14329	14888	15423
p.m. Pour la procédure sur les déficits publics excessifs (EDP)	11859	12149	13006	13190	13487	14009	14568	15103
<b>3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement</b>	-14838	-14971	-11046	-12397	-12400	-12728	-12334	-12893
p.m. Pour la procédure sur les déficits publics excessifs (EDP)	-14390	-14397	-10731	-12018	-12075	-12408	-12014	-12573
Épargne brute	-7454	-6186	-3122	-4120	-4428	-4559	-4314	-4186
<b>4. Solde primaire</b>	-2531	-2248	2275	1172	1412	1601	2554	2531
p.m. Consommation finale	85767	88690	91385	95565	98933	102383	105883	109785

Les comptes des administrations publiques 2011 publiés en mars 2012 par l'Institut des comptes nationaux (ICN) incluent une révision importante du compte du sous-secteur des administrations locales depuis 2004 qu'il n'était pas possible d'intégrer dans ces perspectives, essentiellement pour des problèmes de cohérence macro-économique. Les données fournies dans ces annexes pour 2010, points de départ des projections, correspondent donc aux comptes publiés par l'ICN en septembre 2011.

Toutefois, comme dans les tableaux présentés au chapitre 5, on trouvera ci-dessous le solde primaire et le solde de financement compatibles avec cette révision moyennant l'extrapolation de l'amélioration du solde des pouvoirs locaux générée par la révision en 2010 (0,23 % du PIB).

**Soldes intégrant la révision du compte des pouvoirs locaux**

(en millions d'euros)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-14025	-14098	-10160	-11479	-11449	-11742	-11310	-11830
p.m. Pour la procédure sur les déficits publics excessifs (EDP)	-13577	-13524	-9845	-11100	-11124	-11422	-10990	-11510
Solde primaire	-1700	-1375	3161	2089	2363	2587	3578	3593

**TABLEAU 30 - COMPTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**

(en pour cent du PIB)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>1. Recettes</b>	48.8	49.3	51.2	50.9	50.8	50.7	50.7	50.8
A. Fiscales et parafiscales	43.2	43.4	45.0	44.9	44.9	45.0	45.0	45.1
1. Fiscales	29.1	29.2	30.5	30.4	30.3	30.3	30.3	30.4
a. Impôts directs	15.5	15.9	16.7	16.9	17.0	17.1	17.2	17.3
Ménages	12.6	12.7	13.4	13.6	13.6	13.7	13.7	13.8
Sociétés	2.9	3.1	3.2	3.3	3.3	3.4	3.4	3.4
Autres	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
b. Impôts indirects	12.8	12.6	13.0	12.8	12.6	12.5	12.4	12.3
c. Impôts en capital	0.7	0.7	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
2. Cotisations de sécurité sociale	14.2	14.2	14.5	14.6	14.6	14.6	14.7	14.7
B. Autres recettes des autres secteurs	3.2	3.5	3.8	3.5	3.4	3.3	3.3	3.2
1. Revenus de la propriété	0.8	1.0	1.0	1.0	0.9	0.9	0.9	0.9
2. Transferts courants reçus	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
3. Transferts en capital reçus	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
4. Ventes courantes de biens et services	1.9	2.0	2.2	2.0	1.9	1.9	1.8	1.8
C. Cotisations imputées	2.3	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4
<b>2. Dépenses</b>	52.9	53.3	54.1	54.1	53.8	53.7	53.5	53.6
A. Dépenses primaires	49.5	49.9	50.6	50.6	50.4	50.3	50.1	50.2
a. Courantes	46.6	46.7	47.6	47.7	47.7	47.6	47.5	47.5
1. Rémunérations des salariés	12.6	12.5	12.6	12.6	12.5	12.4	12.2	12.2
2. Cons. intermédiaire et impôts	3.9	3.8	3.8	3.8	3.7	3.7	3.6	3.6
3. Subventions aux entreprises	2.5	2.6	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7
4. Prestations sociales	25.1	25.3	25.9	26.2	26.4	26.4	26.5	26.7
- Prestations sociales en espèces	17.2	17.1	17.6	17.8	17.8	17.8	17.8	17.9
- Prestations sociales en nature	8.0	8.1	8.3	8.4	8.5	8.6	8.7	8.7
5. Transferts aux ménages et ISBL	1.4	1.4	1.3	1.3	1.3	1.3	1.2	1.2
6. Transferts aux entreprises	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
7. Contribution RNB	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
8. Autres transferts au reste du monde	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
b. En capital	2.8	3.2	3.0	2.9	2.7	2.7	2.6	2.7
1. Formation brute de capital fixe	1.6	1.7	1.8	1.6	1.5	1.5	1.5	1.6
2. Autres acquisitions nettes actifs non financiers	-0.0	-0.0	-0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
3. Transferts aux ménages et ISBL	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
4. Transferts aux entreprises	0.9	1.2	0.9	1.0	0.9	0.9	0.8	0.8
5. Transferts au reste du monde	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2
B. Charges d'intérêt	3.5	3.4	3.5	3.5	3.4	3.4	3.4	3.4
p.m. Pour la procédure sur les déficits publics excessifs (EDP)	3.3	3.3	3.4	3.4	3.3	3.3	3.3	3.3
<b>3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement</b>	-4.2	-4.1	-2.9	-3.2	-3.1	-3.0	-2.8	-2.8
p.m. Pour la procédure sur les déficits publics excessifs (EDP)	-4.1	-3.9	-2.8	-3.1	-3.0	-3.0	-2.8	-2.8
Epargne brute	-2.1	-1.7	-0.8	-1.1	-1.1	-1.1	-1.0	-0.9
<b>4. Solde primaire</b>	-0.7	-0.6	0.6	0.3	0.3	0.4	0.6	0.6
p.m. Consommation finale	24.2	24.0	24.2	24.4	24.4	24.3	24.2	24.2

Les comptes des administrations publiques 2011 publiés en mars 2012 par l'Institut des comptes nationaux (ICN) incluent une révision importante du compte du sous-secteur des administrations locales depuis 2004 qu'il n'était pas possible d'intégrer dans ces perspectives, essentiellement pour des problèmes de cohérence macro-économique. Les données fournies dans ces annexes pour 2010, points de départ des projections, correspondent donc aux comptes publiés par l'ICN en septembre 2011.

Toutefois, comme dans les tableaux présentés au chapitre 5, on trouvera ci-dessous le solde primaire, le solde de financement et la dette publique compatibles avec cette révision moyennant l'extrapolation de l'amélioration du solde des pouvoirs locaux générée par la révision en 2010 (0,23 % du PIB).

**Soldes et dette publique intégrant la révision du compte des pouvoirs locaux**

(en pour cent du PIB)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-4.0	-3.8	-2.7	-2.9	-2.8	-2.8	-2.6	-2.6
p.m. Pour la procédure sur les déficits publics excessifs (EDP)	-3.8	-3.7	-2.6	-2.8	-2.7	-2.7	-2.5	-2.5
Solde primaire	-0.5	-0.4	0.8	0.5	0.6	0.6	0.8	0.8
Dette brute consolidée	96.0	97.9	98.8	97.8	97.3	96.4	95.2	94.2

**TABLEAU 31 - COMPTE DU POUVOIR FEDERAL**

(en millions d'euros)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>1. Recettes</b>	93987	98980	107304	109817	113402	117331	121772	126666
<b>A. Fiscales et parafiscales</b>	87009	90797	97730	100762	104324	108186	112455	117130
1. Fiscales	84540	88284	95060	98012	101504	105298	109496	114086
a. Impôts directs	49609	52767	57107	59825	62509	65176	68061	71221
- Ménages	39606	41398	45155	47197	49136	51137	53305	55818
- Sociétés	9835	11225	11806	12476	13216	13877	14588	15230
- Autres	168	144	147	152	157	162	168	174
b. Impôts indirects	34737	35313	37542	37972	38773	39891	41195	42615
c. Impôts en capital	194	203	411	215	223	231	240	249
2. Cotisations de Sécurité Sociale	2468	2513	2670	2750	2820	2889	2959	3045
<b>B. Autres recettes des autres secteurs</b>	4702	5763	7042	6429	6384	6411	6539	6695
1. Revenus de la propriété	1832	2158	2286	2478	2420	2406	2476	2549
2. Transferts courants reçus	552	613	911	1120	1143	1271	1319	1352
3. Transferts en capital reçus	73	83	345	52	52	52	52	52
4. Ventes courantes de biens et services	2245	2910	3500	2779	2770	2681	2691	2742
<b>C. Cotisations imputées</b>	2090	2242	2370	2458	2521	2556	2595	2653
<b>D. Transferts des administrations publiques</b>	186	178	162	167	173	178	183	188
1. de la sécurité sociale	131	125	118	122	127	132	136	140
2. des communautés et régions	9	12	12	12	13	13	13	13
3. des pouvoirs locaux	45	41	32	32	33	33	34	35
dont, en capital	6	2	3	3	3	3	3	3
<b>2. Dépenses</b>	105208	111823	116107	120696	124789	123089	127182	131820
<b>A. Dépenses primaires</b>	93627	99972	103746	108074	111861	109698	113457	117769
a. Finales courantes	29112	30224	31003	31726	32596	33339	34240	35244
1. Rémunérations des salariés	8714	8943	9033	9098	9253	9369	9548	9770
2. Consommation intermédiaire et impôts	3066	3088	3130	3160	3255	3311	3370	3431
3. Subventions aux entreprises	4224	4441	4591	4755	4839	4965	5100	5242
4. Prestations sociales	8394	8831	9365	9735	10060	10389	10749	11173
- Prestations sociales en espèces	8191	8545	8953	9312	9629	9951	10302	10718
- Prestations sociales en nature	203	286	412	423	431	438	446	455
5. Transferts aux ménages et ISBL	796	936	681	666	673	679	685	690
6. Transferts aux entreprises	0	0	0	1	1	1	1	1
7. Contribution RNB	2854	2860	3068	3103	3254	3354	3494	3621
8. Autres transferts au reste du monde	1064	1124	1135	1210	1261	1271	1294	1317
b. Finales en capital	2705	3167	2865	3315	3216	3127	2897	2995
1. Formation brute de capital	602	599	747	852	733	660	676	693
2. Autres acquisitions nettes actifs non financiers	-10	4	-70	3	3	3	3	3
3. Transferts aux ménages et ISBL	24	30	32	33	34	34	35	35
4. Transferts aux entreprises	1616	1886	1619	1861	1861	1798	1501	1529
5. Transferts au reste du monde	472	647	536	566	585	631	681	735
c. Transferts aux administr. publiques	61810	66582	69878	73032	76048	73232	76320	79530
1. Transferts de recettes fiscales	43464	48925	48133	49670	51691	54015	56524	59061
2. Autres transferts courants	18187	17515	21601	23229	24221	19079	19656	20325
3. Transferts en capital	159	142	144	133	136	138	141	143
<b>B. Charges d'intérêt</b>	11581	11851	12361	12622	12929	13391	13725	14051
p.m. Pour la procédure sur les déficits publics excessifs (EDP)	11133	11277	12046	12243	12604	13071	13405	13731
<b>3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement</b>	-11221	-12843	-8803	-10879	-11388	-5758	-5411	-5155
p.m. Pour la procédure sur les déficits publics excessifs (EDP)	-10772	-12269	-8488	-10500	-11063	-5438	-5091	-4835
Epargne brute	-8630	-9823	-6553	-7701	-8314	-2779	-2668	-2320
<b>4. Solde primaire</b>	361	-991	3558	1743	1541	7633	8314	8896
p.m. Consommation finale	10536	10235	9925	10766	11050	11332	11584	11839



**TABLEAU 32 - COMPTE DES COMMUNAUTÉS ET RÉGIONS**

(en millions d'euros)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>1. Recettes</b>	50740	55044	57140	59167	61196	63431	65873	68626
<b>A. Fiscales propres et parafiscales</b>	8010	8624	8958	9254	9582	9914	10292	10661
1. Fiscales	7970	8582	8915	9211	9537	9869	10247	10615
a. Impôts directs - ménages	988	1128	1232	1268	1304	1346	1391	1438
b. Impôts indirects	4686	4990	5154	5324	5519	5708	5932	6143
c. Impôts en capital	2296	2464	2530	2619	2715	2815	2923	3034
2. Cotisations de sécurité sociale	40	41	43	43	44	45	46	47
<b>B. Autres recettes des autres secteurs</b>	3315	3658	3756	3818	3789	3759	3728	3793
1. Revenus de la propriété	267	537	552	563	475	386	295	301
2. Transferts courants reçus	520	532	540	542	550	559	567	576
3. Transferts en capital reçus	41	43	45	46	46	47	48	49
4. Ventes courantes de biens et services	2486	2545	2618	2668	2717	2767	2817	2868
<b>C. Cotisations imputées</b>	4794	5113	5282	5478	5664	5861	6117	6478
<b>D. Transferts des administr. publiques</b>	34621	37649	39145	40617	42162	43897	45737	47693
1. Transferts de recettes fiscales	29215	31912	33052	34220	35468	36910	38457	40045
2. Autres transferts	5406	5737	6093	6397	6694	6987	7279	7648
a. du pouvoir fédéral	5175	5503	5848	6148	6439	6729	7016	7380
b. de la sécurité sociale	58	56	61	63	64	65	66	67
c. des pouvoirs locaux	173	179	184	187	190	194	197	200
dont, en capital	138	128	93	95	96	98	99	101
<b>2. Dépenses</b>	53078	55939	57855	59787	61507	63295	65251	67521
<b>A. Dépenses primaires</b>	52483	55259	57104	59067	60831	62620	64572	66853
<b>a. Finales courantes</b>	39220	40989	42739	44229	45638	47060	48639	50519
1. Rémunérations des salariés	20602	21481	22274	23031	23712	24474	25271	26241
2. Consommation intermédiaire et impôts	5809	5951	6173	6320	6497	6590	6735	6882
3. Subventions aux entreprises	1420	1571	1801	1926	2059	2200	2350	2509
4. Prestations sociales	8164	8587	9003	9418	9791	10171	10612	11167
- Prestations sociales en espèces	5486	5830	6123	6347	6554	6772	7050	7434
- Prestations sociales en nature	2678	2757	2880	3071	3237	3399	3562	3733
5. Transferts aux ménages et ISBL	3024	3194	3280	3325	3368	3412	3456	3503
6. Transferts aux entreprises	115	115	115	115	115	115	115	115
7. Transferts au reste du monde	87	90	93	94	96	98	100	102
<b>b. Finales en capital</b>	4315	5060	4663	4830	4918	5009	5103	5199
1. Formation brute de capital	2501	2674	2669	2747	2796	2849	2903	2959
2. Autres acquisitions nettes actifs non financiers	-142	-138	-49	2	2	2	2	2
3. Transferts aux ménages et ISBL	389	376	382	390	397	404	412	419
4. Transferts aux entreprises	1564	2146	1658	1689	1721	1752	1784	1816
5. Transferts au reste du monde	3	2	2	2	2	2	2	2
<b>c. Transferts aux administrations publiques</b>	8948	9211	9702	10007	10276	10551	10830	11136
1. Transferts courants	8428	8670	9087	9380	9637	9901	10168	10462
2. Transferts en capital	521	541	615	627	638	650	662	674
<b>B. Charges d'intérêt</b>	595	680	752	720	675	675	680	668
<b>3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement</b>	-2337	-896	-715	-619	-311	136	622	1105
Epargne brute	24	2070	1895	2079	2388	2835	3316	3793
<b>4. Solde primaire</b>	-1742	-216	37	101	365	811	1302	1773
p.m. Consommation finale	29774	30923	32081	33191	34230	35261	36380	37682

**TABLEAU 33 - COMPTE DES POUVOIRS LOCAUX**

(en millions d'euros)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>1. Recettes</b>	24370	25511	26512	27408	28214	29073	29941	30894
<b>A. Fiscales propres et parafiscales</b>	7904	8390	8354	8626	8862	9121	9392	9675
1. Fiscales	7877	8362	8326	8597	8831	9090	9361	9643
a. Impôts directs	3173	3375	3196	3361	3489	3640	3799	3968
- Ménages	3173	3375	3196	3361	3489	3640	3799	3968
- Sociétés	0	0	0	0	0	0	0	0
- Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
b. Impôts indirects	4703	4986	5130	5236	5342	5451	5562	5675
2. Cotisations de sécurité sociale	27	28	29	30	30	31	32	33
<b>B. Autres recettes des autres secteurs</b>	3007	3174	3289	3397	3507	3622	3741	3864
1. Revenus de la propriété	878	881	900	928	959	991	1027	1062
2. Transferts courants reçus	238	244	249	253	256	260	263	267
3. Transferts en capital reçus	36	38	38	39	40	40	41	41
4. Ventes courantes de biens et services	1855	2012	2103	2177	2252	2330	2411	2493
<b>C. Cotisations imputées</b>	1360	1440	1517	1579	1627	1675	1733	1820
<b>D. Transferts des administrations publiques</b>	12099	12507	13351	13806	14219	14655	15075	15535
1. Transferts de recettes fiscales	149	152	151	154	156	159	162	165
2. Autres transferts	11951	12355	13200	13652	14062	14496	14912	15370
a. du pouvoir fédéral	3143	3311	3689	3860	4006	4168	4310	4466
b. des communautés et régions	8782	9017	9485	9766	10030	10301	10575	10877
c. de la sécurité sociale	26	26	26	26	26	27	27	28
dont, en capital	552	563	673	672	685	698	710	723
<b>2. Dépenses</b>	25271	26542	28040	28306	28916	30049	30956	32486
<b>A. Dépenses primaires</b>	24801	26054	27522	27768	28383	29526	30433	31963
a. Finales courantes	21646	22486	23584	24491	25291	26129	26927	27840
1. Rémunérations des salariés	13715	14244	14850	15446	15939	16439	16935	17518
2. Consommation intermédiaire et impôts	3765	3826	3967	4075	4184	4296	4411	4528
3. Subventions aux entreprises	400	421	440	456	473	490	507	525
4. Prestations sociales	3057	3259	3567	3735	3898	4087	4238	4412
- Prestations sociales en espèces	2476	2624	2858	2987	3109	3256	3373	3514
- Prestations sociales en nature	581	636	709	748	788	832	864	897
5. Transferts aux ménages et ISBL	626	653	677	695	714	733	754	774
6. Transferts aux entreprises	83	83	83	83	83	83	83	83
b. Finales en capital	2936	3348	3722	3058	2868	3170	3275	3888
1. Formation brute de capital	2648	3012	3434	2770	2580	2882	2987	3600
2. Autres acquisitions nettes actifs non financiers	24	24	24	24	24	24	24	24
3. Transferts aux ménages et ISBL	83	83	83	83	83	83	83	83
4. Transferts aux entreprises	181	229	181	181	181	181	181	181
c. Transferts aux administrations publiques	219	220	215	219	223	227	231	235
1. Transferts courants	203	210	205	209	213	217	221	225
2. Transferts en capital	16	10	10	10	10	10	10	10
<b>B. Charges d'intérêt</b>	470	488	518	538	534	523	523	524
<b>3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement</b>	-901	-1031	-1528	-898	-702	-976	-1015	-1592
Epargne brute	1463	1727	1492	1458	1452	1467	1519	1541
<b>4. Solde primaire</b>	-431	-543	-1010	-360	-168	-453	-493	-1069
p.m. Consommation finale	18116	18668	19454	20162	20768	21384	21986	22676

Les comptes des administrations publiques 2011 publiés en mars 2012 par l'Institut des comptes nationaux (ICN) incluent une révision importante du compte du sous-secteur des administrations locales depuis 2004 qu'il n'était pas possible d'intégrer dans ces perspectives, essentiellement pour des problèmes de cohérence macro-économique. Les données fournies dans ces annexes pour 2010, points de départ des projections, correspondent donc aux comptes publiés par l'ICN en septembre 2011.

Toutefois, comme dans les tableaux présentés au chapitre 5, on trouvera ci-dessous le solde primaire et le solde de financement compatibles avec cette révision moyennant l'extrapolation de l'amélioration du solde des pouvoirs locaux générée par la révision en 2010 (0,23 % du PIB).

**Soldes intégrant la révision du compte des pouvoirs locaux**

(en millions d'euros)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-88	-158	-642	19	249	10	9	-530
Solde primaire	400	329	-124	557	783	533	531	-6

**TABLEAU 34 - COMPTE DES ADMINISTRATIONS DE SECURITE SOCIALE**

(en millions d'euros)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>1. Recettes</b>	75216	79083	82861	86631	90312	87934	91658	95480
<b>A. Fiscales propres et parafiscales</b>	50345	52660	54931	57154	59486	61796	64408	67097
1. Fiscales	2672	2687	2848	2956	3061	3168	3283	3412
a. Impôts directs	1327	1345	1447	1534	1616	1699	1788	1888
- Ménages (cot. spéciale, cot. sur les hauts revenus)	1036	1066	1139	1220	1297	1374	1457	1550
- Sociétés (transf. au FAT)	291	279	308	314	319	325	331	337
b. Impôts indirects	1346	1342	1401	1422	1444	1469	1495	1524
- sur les primes d'assurance	891	908	954	972	985	1000	1019	1039
- sur le CA pharma, -industrie	257	226	239	245	255	265	272	281
- cotisation unique des sociétés	192	202	203	204	204	205	205	205
- remboursement bio clinique	6	5	5	0	0	0	0	0
2. Cotisations de sécurité sociale	47672	49973	52083	54198	56425	58628	61125	63685
a. Employeurs, régime obligatoire	29511	31074	32536	33921	35368	36857	38464	40111
- Entreprises	25403	26825	28135	29386	30702	32048	33519	35007
- Secteur public	3882	4012	4150	4275	4385	4504	4626	4770
- Entreprises publiques (a)	225	237	251	260	281	304	319	334
b. Salariés, régime obligatoire	13378	14032	14480	15081	15718	16354	17035	17743
c. Indépendants, régime obligatoire	3468	3527	3674	3739	3821	3843	3989	4111
d. Bénéficiaires de prestations sociales, régime obligatoire	1151	1175	1226	1286	1345	1398	1459	1539
e. Assurance libre ossom	61	64	65	68	70	72	74	76
f. Cotisations à l'ass. soins de santé - Flandre	104	103	102	103	104	104	105	106
<b>B. Cotisations imputées</b>	23	24	25	26	27	28	29	29
<b>C. Autres recettes des autres secteurs</b>	563	514	561	571	588	608	605	634
1. Revenus de la propriété	363	303	343	347	358	371	361	383
2. Transferts courants des ménages	5	5	5	6	6	6	6	7
3. Transferts des entreprises	134	143	148	152	157	162	168	173
4. Ventes courantes de biens et services	61	63	65	66	67	69	70	71
<b>D. Transferts des administrations publiques</b>	24286	25885	27343	28880	30211	25503	26616	27719
1. Transferts de recettes fiscales	14101	16861	14930	15297	16067	16945	17904	18851
a. Financement alternatif	12484	15094	12961	13298	14003	14793	15666	16513
b. Taxe sur primes d'assurance	0	0	0	0	0	0	0	0
c. Accises tabac, stock-options	1617	1767	1969	1999	2063	2152	2238	2338
2. Autres transferts	10185	9024	12413	13583	14145	8557	8712	8869
a. Du pouvoir fédéral	10018	8843	12209	13355	13912	8320	8471	8623
- Transferts courants	7466	7725	7942	8044	8174	8320	8471	8623
- Intervention spéciale	2552	1118	4267	5311	5738	0	0	0
- Transferts en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
b. Des communautés et régions	157	181	205	228	233	237	241	246
<b>2. Dépenses</b>	75596	79285	82861	86631	90312	94064	98187	102731
<b>A. Dépenses primaires</b>	75590	79265	82810	86575	90258	93936	97850	102148
a. Dépenses courantes	75273	78975	82520	86278	89952	93624	97531	101821
1. Rémunérations des salariés	1481	1519	1546	1578	1620	1663	1704	1751
2. Consommation intermédiaire	1036	1086	1098	1141	1184	1228	1274	1322
3. Subventions aux entreprises	2832	3277	3395	3321	3498	3694	3892	4083
- Maribel social (y compris préc. prof.) (b)	824	902	931	953	983	1012	1042	1070
- Allocations d'activation (c)	362	610	411	280	291	301	311	322
- Bonus jeunes non-marchand	45	45	45	45	46	46	47	47
- Titres-services	1231	1424	1676	1705	1834	1983	2135	2279
- Emplois dans les hôpitaux	369	296	333	339	345	352	358	365
4. Prestations sociales	69474	72613	75981	79725	83125	86502	90112	94104
- Prestations sociales en espèces	44639	46344	48690	50986	53030	54974	57143	59577
- Prestations sociales en nature	24835	26269	27291	28739	30095	31528	32968	34527
5. Transferts aux ménages et isbl	397	438	457	469	479	488	498	507
6. Transferts au reste du monde	52	42	42	44	47	49	52	54
b. Dépenses en capital	102	83	85	86	88	89	91	92
1. Formation brute de capital	90	69	71	72	74	75	76	78
2. Transferts aux ménages	10	3	3	3	3	3	3	3
3. Transferts aux entreprises financières	2	11	11	11	11	11	11	11
c. Transferts aux administrations publiques	215	207	205	211	217	223	229	235
1. Transferts courants	215	207	205	211	217	223	229	235
2. Transferts en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>B. Charges d'intérêt</b>	6	20	50	55	55	128	337	583
<b>3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement</b>	-380	-202	-0	-0	-0	-6130	-6529	-7250
Epargne brute	-311	-160	43	45	46	-6082	-6481	-7200
<b>4. Solde primaire</b>	-373	-182	50	55	55	-6002	-6193	-6668
p.m. Consommation finale	27341	28863	29924	31445	32886	34406	35934	37588

(a) VRT, RTBF et BRF à partir de 2002, Aquafin (jusqu'en 2004), De Lijn, TEC, STIB, infrastructures de transport.

(b) Y compris préc. prof. : à partir de 2009, une partie du précompte professionnel est distribuée aux entreprises du non-marchand via les fonds Maribel Social comme subvention salariale.

(c) Emplois Plan Activa, dont bonus de départ et bonus de stage.

**TABLEAU 35 - DETAIL DES PRESTATIONS SOCIALES**

(en millions d'euros)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>1. Pensions</b>	22895	24215	25647	27034	28373	29794	31326	33062
- Salariés	18417	19438	20629	21769	22865	24029	25261	26664
- Indépendants	2813	2951	3062	3200	3338	3493	3658	3846
- Agents définitifs de l'ONSS-APL	1330	1489	1604	1704	1800	1893	2020	2156
- Affiliés à l'OSSOM	335	337	352	361	369	378	387	396
<b>2. Soins de santé</b>	25105	26416	27400	28861	30231	31678	33134	34709
- Salariés, indépendants et personnel de l'Etat	24443	25862	26865	28297	29638	31058	32488	34037
- Affiliés à l'OSSOM	28	24	25	26	27	28	28	29
- À des sécurités sociales étrangères	270	147	109	122	136	151	166	182
- En cas d'acc. du trav., garde d'enfants, ...	73	77	79	80	82	84	87	89
- Assurance soins de santé Flandre	291	305	323	335	348	358	365	373
<b>3. Indemnités de maladie et invalidité</b>	5358	5836	6289	6569	6853	7170	7402	7673
- Salariés	5020	5471	5900	6163	6427	6723	6942	7197
- Indépendants	338	365	388	406	426	447	460	476
<b>4. Allocations familiales</b>	5011	5274	5451	5639	5826	6037	6259	6498
- Salariés, y compris l'ONSS-APL	4528	4771	4940	5111	5286	5481	5691	5916
- Indépendants	413	430	435	448	458	470	480	492
- Allocations familiales garanties	46	49	51	53	55	58	60	61
- Aux fonctionnaires de la sécurité sociale	23	24	25	26	27	28	29	29
<b>5. Chômage</b>	9226	8992	9249	9621	9778	9687	9778	9871
- Allocations de chômage, dont	6879	6540	6802	7161	7312	7257	7337	7337
. Chôm. compl. indemn. demandeurs d'emploi	4099	4042	4272	4576	4686	4573	4603	4565
. Chôm. compl. indemn. non demandeurs d'emploi	1025	987	960	991	1030	1092	1145	1186
. Chômeurs à temps partiel volontaires	150	154	160	163	164	165	168	172
. Chôm. à temps part. avec maintien des droits et AGR	235	239	243	250	261	278	299	323
. Chômeurs temporaires	873	647	681	691	683	663	634	599
. Programmes d'activation : PEP et ALE (*)	34	26	21	17	14	12	9	8
. Autres indemnisés	405	408	417	423	423	422	425	431
. Ajustement statistique	58	1	1	1	1	1	1	1
- Interruption de carrière	782	814	799	806	796	833	870	908
- Chômage avec complément d'entreprise (partie ONEM)	1565	1637	1648	1654	1669	1598	1571	1626
<b>6. Accidents du travail</b>	194	200	212	215	225	237	251	266
<b>7. Maladies professionnelles</b>	327	300	297	294	290	287	285	283
<b>8. Sécurité d'existence</b>	1263	1301	1349	1404	1461	1519	1582	1647
<b>9. Congé Education</b>	91	76	84	85	87	88	90	91
<b>10. OSSOM</b>	3	3	3	3	3	3	3	4
<b>Total</b>	69474	72613	75981	79725	83125	86502	90112	94104
p.m. Taux de croissance de l'indice des prix des prestations de sécurité sociale	0.7	2.7	2.8	2.0	1.8	1.8	1.8	2.0

(\*) Première Expérience Professionnelle, Agences Locales pour l'Emploi. Les allocations de l'ONEM aux Programmes de Réinsertion professionnelle, de Transition professionnelle, des contrats SINE, du Plan ACTIVA, des bonus de départ, des bonus de stage, des bonus jeunes dans le non-marchand et des titres-services sont considérées comme une subvention salariale.

**TABLEAU 36 - SECURITE SOCIALE DES SALARIES, SUIVANT DEFINITIONS DU BUDGET**

(en millions d'euros)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>A. Recettes</b>	60305	63517	66560	69802	72964	70694	73786	76951
1. Cotisations, dont :	39624	41368	43296	45115	47059	49035	51150	53339
Cotisations patronales, y compris	26218	27508	28963	30208	31527	32880	34331	35815
réductions de cotisations patronales	4867	4978	4801	4832	4908	4995	5092	5208
Cotisations personnelles y compris	13094	13676	14145	14714	15333	15958	16619	17312
réductions de cotisations personnelles	708	722	724	684	644	624	606	586
De bénéficiaires de prestations	203	184	188	193	200	198	200	211
2. Financement alternatif	10521	13036	11197	11470	12109	12828	13609	14370
3. Cotisation spéciale	1013	1053	1125	1205	1281	1357	1439	1532
4. Intervention de l'Etat	8110	7067	10022	11090	11588	6540	6656	6774
dont intervention spéciale	2297	1008	3840	4780	5164	0	0	0
5. Autres transferts fiscaux	117	124	128	132	134	136	138	141
6. Intérêts à recevoir	263	190	218	207	204	208	203	207
7. Autres transferts à la sécurité sociale	658	679	574	584	589	591	590	588
- Cotisation sociale FFE	290	248	188	191	189	183	175	166
- Des assureurs au FAT	291	279	308	314	319	325	331	337
- Autres (conventions internat., ...)	77	151	78	79	81	82	84	85
8. Récupération Maribel-bis et ter	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>B. Dépenses</b>	62651	65755	66633	69649	72753	75868	79369	83117
1. Prestations sociales, dont :	37580	39440	41307	43119	44821	46399	48162	50149
- ONP-Pensions	18329	19379	20568	21706	22800	23962	25192	26593
- AMI-Indemnités	5009	5467	5897	6160	6425	6722	6941	7196
- Mineurs inv., CSPM-indemn., Pool all. d'attente	16	15	15	14	13	12	12	11
- ONAFTS-Allocations familiales	4200	4378	4541	4701	4864	5049	5247	5458
- FAT-Accidents de travail	186	192	204	207	217	230	244	259
- FMP-Maladies professionnelles	304	286	284	281	277	274	272	270
- ONEM-Allocations de chômage	7246	7271	7350	7590	7760	7719	7813	7829
dont pécule de vacances jeunes	7	7	8	8	8	8	8	8
dont allocations d'activation	402	676	484	357	370	383	394	408
. Plan activa	362	610	411	280	291	301	311	322
. Supplément de reprise du travail	29	30	37	41	43	45	46	47
- ONEM-Chômage avec complément d'entreprise	1565	1637	1648	1654	1669	1598	1571	1626
- ONEM-Interruptions de carrière	782	814	799	806	796	833	870	908
(Y compris enveloppes bien-être à partir de 2013)	0	0	0	171	344	647	959	1285
2. Frais de fonctionnement	1156	1193	1190	1223	1262	1302	1342	1385
3. Transferts divers aux ménages	1721	1841	2038	2073	2224	2396	2570	2735
dont titres-services	1231	1424	1676	1705	1834	1983	2135	2279
fin. pécules vacances chômeurs temporaires	60	49	37	37	37	37	36	34
bonus jeunes non-marchand	45	45	45	45	46	46	47	47
autres	384	323	281	287	307	329	352	374
4. Transf. aux entreprises : Maribel social	571	628	643	661	681	702	724	744
5. Transf. aux régions : Maribel social, ...	58	56	61	63	64	65	66	67
6. Transf. à l'étranger : loi 10.02.2003	52	42	42	44	47	49	52	54
7. Intérêts à payer	8	22	53	57	57	130	335	565
8. Transf. à l'INAMI - soins de santé	21504	22534	21298	22408	23597	24825	26118	27417
<b>C. Capacité de financement</b>	-2083	-2322	-161	59	113	-5278	-5692	-6281
Remboursements de la dette	1	1	1	1	0	0	0	0
Cotisation objectif budgétaire	0	984	0	0	0	0	0	0
Prêt du gouvernement fédéral	953	290	-62	-62	-62	-62	-62	-62
<b>D. Surplus (+) ou déficit (-)</b>	-912	-1049	-224	-3	51	-5340	-5754	-6343
Pour mémoire :								
Soldes cumulés	0	-1049	-1272	-1276	-1225	-6565	-12319	-18662
Réserve de distribution et bâtiments	7058	7062	7067	7067	7067	7067	7067	7067
dont Fonds d'avenir	559	564	568	568	568	568	568	568
Emission d'emprunts	0	0	0	0	0	0	0	0
Endettement	1047	2094	2318	2320	2270	7609	13364	19707
Mise à disposition sans intérêt	2059	2349	2287	2224	2162	2100	2038	1976

**TABLEAU 37 - SECURITE SOCIALE DES INDEPENDANTS, SUIVANT DEFINITIONS DU BUDGET**

(en millions d'euros)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>A. Recettes</b>	6044	6191	6483	6735	6942	6483	6683	6897
1. Cotisations	3343	3401	3530	3606	3682	3713	3835	3956
2. Financement alternatif	952	1126	930	967	1021	1081	1149	1215
3. Intervention de l'Etat	1518	1429	1770	1901	1969	1420	1446	1471
dont intervention spéciale	255	112	427	531	574	0	0	0
4. Autres transferts fiscaux	209	221	222	224	224	225	225	226
5. Intérêts à recevoir	19	12	28	36	43	42	25	26
6. Autres transferts à la Sécurité sociale	3	3	2	2	2	2	2	2
<b>B. Dépenses</b>	5915	6232	6208	6482	6729	6996	7244	7580
1. Prestations sociales, dont	3564	3746	3885	4055	4223	4411	4598	4813
- INASTI-Pensions	2813	2951	3062	3200	3338	3493	3658	3846
- AMI-Indemnités et ass. faillite	338	365	388	406	426	447	460	476
- INASTI-Allocations familiales	413	430	435	448	458	470	480	492
(Y compris enveloppes bien-être à partir de 2013)	0	0	0	22	45	85	128	174
2. Frais de fonctionnement	90	85	90	93	96	99	102	105
3. Transferts divers aux ménages	8	8	8	8	8	8	8	9
4. Intérêts à payer	0	0	0	0	0	0	4	20
5. Transf. à l'INAMI - soins de santé	2252	2392	2224	2326	2403	2478	2531	2633
<b>C. Capacité de financement</b>	77	-41	275	254	213	-513	-561	-683
Remboursement de la dette	0	0	0	0	0	0	0	0
Cotisation objectif budgétaire	0	109	0	0	0	0	0	0
<b>D. Surplus (+) ou déficit (-)</b>	112	69	275	254	213	-513	-561	-683
Pour mémoire :								
Soldes cumulés	0	69	343	597	810	297	-265	-948
Réserves de distribution et bâtiments	1453	1454	1729	1983	2195	1682	1386	1386
dont Fonds d'avenir	62	62	63	63	63	63	63	63
Emission d'emprunts	0	0	0	0	0	0	0	0
Endettement	0	0	0	0	0	0	265	948

**TABLEAU 38 - REGIME SOINS DE SANTE SELON LES DEFINITIONS BUDGETAIRES**

(en millions euros)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>A. Recettes</b>	28300	29847	28650	30002	31426	32917	34470	36102
1. Cotisations propres	865	920	963	1014	1063	1114	1168	1232
2. Financement alternatif	2374	2613	2719	2775	2849	2948	3055	3174
a. Recettes TVA	1552	1757	1875	1908	1961	2030	2108	2194
b. Accises tabac	823	856	844	867	889	917	947	980
c. Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
3. Autres transferts fiscaux	1022	997	1051	1068	1089	1111	1134	1160
a. Taxes primes assurances	756	766	807	823	834	846	862	879
b. Taxes industrie pharmaceutique	257	226	239	245	255	265	272	281
c. Remb. bio clinique	6	5	5	0	0	0	0	0
4. Revenus de propriété	4	4	4	13	20	30	42	60
5. Autres transferts (conv. intern.)	370	388	390	398	405	412	420	427
Total : recettes propres	4636	4922	5127	5267	5426	5614	5820	6053
6. Transferts des gestions globales	23664	24926	23523	24734	26000	27303	28650	30050
Montant de base	21117	21161	22202	23219	24152	25147	26130	27235
Montant complémentaire	1852	3206	1194	1385	1716	2021	2383	2675
a. Transfert de l'ONSS-GFG	21504	22534	21298	22408	23597	24825	26118	27417
Montant de base	19203	19224	20208	21150	22039	22989	23954	24987
Montant complémentaire	1776	2912	1090	1258	1558	1836	2164	2430
Régularisation années précédentes	525	398	0	-0	-0	0	-0	-0
b. Transfert de l'INASTI-GFG	2132	2269	2097	2196	2271	2344	2395	2493
Montant de base	1914	1938	1994	2069	2114	2158	2176	2248
Montant complémentaire	168	294	104	127	157	185	218	245
Régularisation années précédentes	50	37	0	-0	-0	0	-0	-0
c. Transfert INASTI Carrières mixtes	120	123	127	130	132	134	137	140
<b>B. Dépenses</b>	26737	27717	28396	29866	31248	32710	34184	35778
1. Prestations	24576	25998	27004	28439	29782	31204	32637	34188
a. Prestations soins de santé	22962	24240	25178	26521	27775	29102	30441	31885
dont petits risques indépendants	523	551	572	602	631	661	692	724
b. Prix journées hôpitaux	1611	1758	1826	1918	2006	2102	2196	2303
2. Frais de fonctionnement	983	1005	966	993	1025	1057	1089	1124
3. Transferts divers	828	713	426	434	442	450	458	466
4. Charges d'intérêt	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>C. Capacité de financement</b>	1563	2130	255	136	178	207	286	324
Transferts vers le fonds d'avenir soins de santé	335	5	5	0	0	0	0	0
Cotisation objectif budgétaire à la ss	0	1094	0	0	0	0	0	0
<b>D. Surplus (+) ou déficit (-)</b>	1228	1032	250	136	178	207	286	324
Soldes cumulés	0	1032	1281	1417	1595	1802	2088	2412
Réserves	161	161	411	547	725	931	1217	1542
<b>p.m. Objectif budgétaire</b>	<b>24249</b>	<b>25869</b>	<b>25307</b>	<b>26657</b>	<b>27953</b>	<b>29309</b>	<b>30727</b>	<b>32209</b>

## 7.5. Résultats par branche d'activité

**TABLEAU 39 - VALEURS AJOUTÉES BRUTES EN VOLUME**

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2005//1995	2011//2005	2017//2011
<b>1. Agriculture</b>	3.8	0.3	4.4	-0.6	1.9	0.2
<b>2. Energie</b>	-4.7	5.3	0.3	2.0	2.5	0.4
<b>3. Industries manufacturières</b>	3.4	3.5	0.0	1.9	-0.5	1.3
a. Biens intermédiaires	5.7	4.1	1.4	2.1	0.0	1.1
b. Biens d'équipement	4.0	1.0	-2.2	3.0	-3.8	1.6
c. Biens de consommation	-0.1	4.5	-0.1	0.6	1.0	1.4
<b>4. Construction</b>	-6.4	5.9	0.4	2.1	2.2	1.3
<b>5. Services marchands</b>	1.5	3.9	2.3	2.5	1.8	1.8
a. Transports et communication	1.1	6.7	2.1	2.3	0.0	1.9
. Transports par route	-0.7	4.2	1.6	-0.6	-0.0	0.8
. Transports par eau et aériens	4.0	0.9	2.5	7.0	-1.3	3.1
. Services auxil. des transp. et communication	2.3	2.7	1.0	3.4	0.1	2.3
b. Commerce et horeca	-1.0	0.9	0.5	0.5	1.6	0.8
c. Crédit et assurances	4.5	3.1	5.1	4.0	1.4	2.0
d. Santé et action sociale	1.0	5.2	1.3	3.0	2.4	2.2
e. Autres services marchands	2.7	5.1	3.0	3.1	2.3	2.1
<b>6. Services non marchands</b>	0.8	-0.7	1.1	1.1	0.4	1.2
<b>Total</b>	1.0	3.3	1.5	2.1	1.3	1.6

(//) Taux de croissance moyens

**TABLEAU 40 - VALEURS AJOUTÉES BRUTES A PRIX COURANTS**

(pourcentages du total)

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2017
<b>1. Agriculture</b>	2.3	2.3	2.1	1.5	1.3	0.8	0.7	0.6
<b>2. Energie</b>	5.9	5.7	4.0	3.6	3.5	3.3	3.2	3.5
<b>3. Industries manufacturières</b>	22.1	21.8	22.0	19.5	18.4	16.0	13.5	12.7
a. Biens intermédiaires	9.5	9.9	9.7	8.9	8.4	7.7	6.4	6.2
b. Biens d'équipement	5.5	5.1	5.5	4.6	4.4	3.5	2.7	2.6
c. Biens de consommation	7.1	6.7	6.8	6.1	5.6	4.9	4.3	3.9
<b>4. Construction</b>	7.9	5.5	5.8	5.4	5.2	5.1	5.7	5.5
<b>5. Services marchands</b>	44.9	48.4	52.9	56.2	57.9	60.8	62.3	63.2
a. Transports et communication	6.7	6.6	7.7	8.0	7.8	8.2	7.6	8.0
. Transports par route	2.7	2.4	2.7	2.7	2.7	2.1	2.1	2.0
. Transports par eau et aériens	0.5	0.5	0.4	0.5	0.3	0.5	0.4	0.5
. Services auxil. des transp. et communication	3.5	3.6	4.6	4.8	4.8	5.6	5.1	5.5
b. Commerce et horeca	13.0	12.8	14.4	13.7	13.1	14.7	14.4	13.6
c. Crédit et assurances	5.4	6.5	5.8	6.5	6.1	6.0	6.5	5.7
d. Santé et action sociale	5.0	5.4	5.6	6.0	6.4	6.8	7.6	7.8
e. Autres services marchands	14.8	17.2	19.4	21.8	24.4	25.1	26.2	28.2
<b>6. Services non marchands</b>	16.9	16.3	13.3	13.9	13.6	14.1	14.7	14.4
<b>Total</b>	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

**TABLEAU 41 - INVESTISSEMENTS EN VOLUME**

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2005//1995	2011//2005	2017//2011
<b>1. Agriculture</b>	-0.4	5.8	-11.7	0.8	11.8	1.7
<b>2. Energie</b>	-1.9	4.1	2.1	-1.4	13.2	0.3
<b>3. Industries manufacturières</b>	4.6	16.9	-5.4	0.0	-1.3	2.9
a. Biens intermédiaires	4.4	21.3	-5.5	0.6	-1.3	2.7
b. Biens d'équipement	6.7	10.3	-5.6	-0.6	-3.3	3.0
c. Biens de consommation	3.4	15.5	-4.8	-0.4	-0.5	3.0
<b>4. Construction</b>	-2.3	16.3	-2.9	4.9	4.9	1.2
<b>5. Services marchands</b>	-2.3	7.6	-0.0	5.3	0.8	2.5
a. Transports et communication	-5.6	1.2	5.1	5.2	-3.3	1.9
. Transports par route	-6.3	1.4	21.9	-3.4	1.6	4.9
. Transports par eau et aériens	-5.6	6.6	-22.9	12.8	-19.6	8.2
. Services auxil. des transp. et communication	-5.3	-3.1	12.9	6.6	-1.7	0.4
b. Commerce et horeca	3.4	14.8	-2.4	3.4	1.6	4.4
c. Crédit et assurances	4.2	6.8	-10.2	4.4	-0.8	2.0
d. Santé et action sociale	-7.3	15.3	2.1	1.1	3.7	2.9
e. Autres services marchands (logements exclus)	-5.0	9.2	-4.4	8.2	3.4	1.8
<b>6. Logements</b>	-9.8	11.6	5.0	1.1	-0.8	0.6
<b>7. Services non marchands</b>	-7.1	-6.8	3.0	1.6	2.3	0.6
<b>Total</b>	-4.0	9.0	-0.5	2.9	1.1	1.7

(//) Taux de croissance moyens



**TABLEAU 42 - TAUX D'INVESTISSEMENT**

(en pour cent de la valeur ajoutée)

	1986^1982	1991^1987	1996^1992	2005^1997	2011^2006	2017^2012
<b>1. Agriculture</b>	17.9	21.0	17.4	17.7	41.7	52.1
<b>2. Energie</b>	19.5	23.9	34.0	26.4	40.9	43.6
<b>3. Industries manufacturières</b>	12.1	19.2	18.4	19.1	17.6	18.2
a. Biens intermédiaires	9.9	18.7	18.5	19.6	17.9	17.9
b. Biens d'équipement	13.4	16.1	15.1	16.1	14.2	14.7
c. Biens de consommation	14.4	22.2	20.7	20.5	19.4	21.0
<b>4. Construction</b>	9.0	13.6	12.8	15.3	18.9	19.1
<b>5. Services marchands</b>	19.0	19.5	16.2	18.1	17.3	17.5
a. Transports et communication	49.1	34.3	33.0	37.2	33.4	34.1
. Transports par route	23.4	17.5	32.4	39.5	26.5	30.6
. Transports par eau et aériens	119.6	203.8	71.3	58.8	56.1	44.7
. Services auxil. des transp. et communication	57.5	24.5	29.1	34.4	34.5	34.4
b. Commerce et horeca	11.1	16.4	15.2	15.9	15.2	17.1
c. Crédit et assurances	22.9	29.5	16.7	20.2	16.5	14.8
d. Santé et action sociale	8.9	14.3	15.5	13.8	12.8	13.6
e. Autres services marchands (logements exclus)	15.4	14.8	10.8	13.6	15.1	14.8
<b>Total branches d'activité marchande</b>	16.6	19.3	17.3	18.4	18.6	19.1
<b>6. Services non marchands</b>	13.4	9.4	8.9	8.1	7.7	7.4
<b>Total (logements exclus)</b>	16.1	17.9	16.1	17.0	17.0	17.4

(^) Moyennes de période

**TABLEAU 43 - EMPLOI ET POPULATION ACTIVE**

(moyennes annuelles, milliers d'unités)

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2017
<b>1. Salariés</b>	3172.8	3005.9	3194.4	3174.7	3412.2	3569.4	3765.1	4010.9
a. Agriculture	11.7	11.8	13.1	14.8	16.3	17.7	19.6	20.7
b. Energie	80.2	72.9	50.3	43.3	44.0	44.1	50.4	49.3
c. Industries manufacturières	865.0	754.0	733.8	642.8	623.4	571.6	515.1	478.9
. Biens intermédiaires	334.4	279.8	272.0	242.3	240.3	231.9	212.8	197.0
. Biens d'équipement	206.8	180.1	177.5	154.3	153.7	131.2	111.0	103.2
. Biens de consommation	323.8	294.1	284.3	246.2	229.4	208.5	191.2	178.6
d. Construction	247.6	162.4	187.6	187.8	191.0	192.1	215.8	228.5
e. Transports et communication	277.6	262.6	259.7	256.0	273.1	270.9	270.3	285.6
. Transports par route	121.8	113.5	113.7	108.5	119.4	104.3	109.5	112.3
. Transports par eau et aériens	18.5	17.8	15.7	16.3	14.9	6.8	7.3	7.6
. Services auxil. des transp. et communication	137.3	131.4	130.3	131.2	138.8	159.7	153.4	165.7
f. Commerce et horeca	438.0	426.1	483.6	493.4	526.4	580.1	608.4	633.9
g. Crédit et assurances	117.5	124.6	133.1	130.2	135.2	132.4	128.5	127.1
h. Santé et action sociale	179.3	205.5	251.1	281.1	331.4	391.4	456.6	534.5
i. Autres services marchands	205.8	235.0	328.2	380.0	503.7	543.1	651.0	808.7
j. Services non marchands	750.1	750.9	753.9	745.4	767.7	826.1	849.4	843.8
j.1. Adm. publique et éducation	682.0	687.4	698.0	688.3	703.3	758.7	800.7	817.2
j.2. Domestiques	68.1	63.6	55.9	57.1	64.4	67.5	48.8	26.5
<b>2. Indépendants</b>	604.8	631.5	671.8	698.2	701.8	694.6	726.2	746.4
a. Agriculture	100.9	94.9	85.7	74.6	64.4	57.2	45.0	35.8
b. Energie	0.5	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3
c. Industries manufacturières	40.4	37.7	35.6	32.5	29.4	26.6	24.9	22.2
. Biens intermédiaires	7.3	6.8	6.6	6.2	5.9	5.3	5.3	4.9
. Biens d'équipement	1.2	1.3	1.3	1.3	1.1	1.0	1.1	1.1
. Biens de consommation	32.0	29.7	27.6	25.0	22.4	20.2	18.4	16.3
d. Construction	44.2	44.2	47.9	52.6	55.5	50.0	56.5	58.2
e. Transports et communication	16.8	14.8	13.1	12.6	12.6	11.4	11.6	10.4
. Transports par route	7.5	6.8	6.6	6.5	6.4	4.9	4.1	3.8
. Transports par eau et aériens	6.8	5.4	3.8	3.3	2.6	1.9	1.8	0.9
. Services auxil. des transp. et communication	2.5	2.6	2.6	2.9	3.6	4.6	5.8	5.7
f. Commerce et horeca	231.8	235.7	236.9	216.8	187.8	155.0	132.5	107.2
g. Crédit et assurances	16.0	18.2	18.3	15.3	12.7	10.1	8.9	5.3
h. Santé et action sociale	28.8	38.6	50.7	60.9	67.7	68.7	71.2	73.0
i. Autres services marchands	124.8	146.4	182.4	231.4	269.8	312.8	371.5	430.8
j. Services non marchands (éducation)	0.4	0.6	0.8	1.2	1.7	2.4	3.8	3.2
<b>3. Emploi intérieur (1+2)</b>	3777.6	3637.4	3866.2	3872.9	4114.0	4264.0	4491.2	4757.4
a. Agriculture	112.6	106.7	98.9	89.4	80.7	74.9	64.5	56.5
b. Energie	80.7	73.4	50.7	43.7	44.2	44.4	50.7	49.5
c. Industries manufacturières	905.5	791.7	769.3	675.3	652.8	598.2	539.9	501.1
. Biens intermédiaires	341.7	286.5	278.6	248.5	246.1	237.3	218.2	201.9
. Biens d'équipement	208.0	181.5	178.8	155.6	154.9	132.2	112.1	104.3
. Biens de consommation	355.8	323.7	311.9	271.2	251.8	228.7	209.7	194.9
d. Construction	291.8	206.5	235.6	240.4	246.6	242.0	272.3	286.7
e. Transports et communication	294.4	277.4	272.8	268.6	285.7	282.3	281.9	296.0
. Transports par route	129.2	120.2	120.3	114.9	125.8	109.2	113.6	116.0
. Transports par eau et aériens	25.4	23.2	19.5	19.6	17.5	8.7	9.1	8.5
. Services auxil. des transp. et communication	139.8	134.0	132.9	134.1	142.4	164.3	159.2	171.4
f. Commerce et horeca	669.9	661.9	720.5	710.3	714.2	735.1	740.9	741.1
g. Crédit et assurances	133.5	142.8	151.4	145.5	147.9	142.5	137.4	132.5
h. Santé et action sociale	208.1	244.1	301.7	341.9	399.1	460.1	527.8	607.5
i. Autres services marchands	330.6	381.4	510.7	611.4	773.5	855.9	1022.5	1239.4
j. Services non marchands	750.6	751.5	754.8	746.5	769.4	828.5	853.3	847.0
j.1. Adm. publique et éducation	682.5	687.9	698.9	689.5	705.0	761.1	804.5	820.4
j.2. Domestiques	68.1	63.6	55.9	57.1	64.4	67.5	48.8	26.5
<b>4. Travailleurs frontaliers (solde)</b>	59.4	56.4	62.7	62.5	63.6	73.1	79.4	79.5
<b>5. Chômage complet, définition BFP</b>	359.4	572.4	455.1	649.1	599.5	710.1	653.8	658.9
<b>6. Population active, définition BFP</b>	4196.5	4266.2	4384.0	4584.6	4777.1	5047.1	5224.4	5495.8

**TABLEAU 44 - EMPLOI ET POPULATION ACTIVE**

(moyennes annuelles, différences en milliers d'unités)

	1985-1980	1990-1985	1995-1990	2005-1995	2011-2005	2017-2011
<b>1. Salariés</b>	-166.9	188.6	-19.7	394.7	241.7	199.8
a. Agriculture	0.1	1.3	1.6	3.0	1.8	1.2
b. Energie	-7.3	-22.6	-7.0	0.8	6.0	-0.8
c. Industries manufacturières	-111.1	-20.2	-91.0	-71.2	-57.5	-35.2
. Biens intermédiaires	-54.6	-7.7	-29.8	-10.4	-18.4	-16.5
. Biens d'équipement	-26.7	-2.7	-23.2	-23.1	-20.3	-7.7
. Biens de consommation	-29.8	-9.8	-38.1	-37.7	-18.8	-11.0
d. Construction	-85.2	25.3	0.2	4.2	27.0	9.5
e. Transports et communication	-15.0	-3.0	-3.7	14.9	-2.0	16.8
. Transports par route	-8.3	0.2	-5.2	-4.1	4.3	3.6
. Transports par eau et aériens	-0.8	-2.1	0.5	-9.5	0.6	0.2
. Services auxil. des transp. et communication	-5.9	-1.1	0.9	28.5	-6.9	12.9
f. Commerce et horeca	-11.9	57.4	9.9	86.7	36.4	17.5
g. Crédit et assurances	7.1	8.5	-2.8	2.2	-3.7	-1.5
h. Santé et action sociale	26.2	45.5	30.0	110.3	78.7	64.5
i. Autres services marchands	29.2	93.3	51.7	163.1	137.4	128.2
j. Services non marchands	0.8	3.0	-8.6	80.8	17.8	-0.1
j.1. Adm. publique et éducation	5.3	10.7	-9.7	70.3	39.6	19.0
j.2. Domestiques	-4.5	-7.7	1.2	10.4	-21.8	-19.1
<b>2. Indépendants</b>	26.7	40.3	26.4	-3.7	41.6	10.2
a. Agriculture	-6.1	-9.1	-11.1	-17.4	-13.7	-7.7
b. Energie	-0.0	-0.0	-0.0	-0.1	0.0	-0.0
c. Industries manufacturières	-2.7	-2.2	-3.1	-5.9	-2.1	-2.2
. Biens intermédiaires	-0.5	-0.2	-0.4	-0.8	-0.1	-0.4
. Biens d'équipement	0.1	0.0	-0.1	-0.2	0.1	-0.1
. Biens de consommation	-2.3	-2.0	-2.6	-4.8	-2.1	-1.8
d. Construction	-0.0	3.7	4.6	-2.6	7.3	1.0
e. Transports et communication	-2.1	-1.7	-0.4	-1.2	-0.1	-0.9
. Transports par route	-0.7	-0.1	-0.2	-1.6	-0.9	-0.3
. Transports par eau et aériens	-1.4	-1.6	-0.5	-1.4	-0.3	-0.6
. Services auxil. des transp. et communication	0.1	0.1	0.2	1.8	1.2	-0.1
f. Commerce et horeca	3.9	1.2	-20.1	-61.8	-25.3	-22.6
g. Crédit et assurances	2.2	0.1	-3.0	-5.2	-1.8	-3.0
h. Santé et action sociale	9.8	12.1	10.2	7.9	3.0	1.3
i. Autres services marchands	21.6	36.0	49.0	81.4	73.1	44.8
j. Services non marchands (éducation)	0.1	0.3	0.3	1.2	1.1	-0.4
<b>3. Emploi intérieur (1+2)</b>	-140.2	228.9	6.7	391.0	283.3	210.1
a. Agriculture	-5.9	-7.8	-9.5	-14.4	-11.9	-6.5
b. Energie	-7.4	-22.6	-7.0	0.7	6.0	-0.8
c. Industries manufacturières	-113.8	-22.4	-94.1	-77.1	-59.7	-37.4
. Biens intermédiaires	-55.1	-7.9	-30.1	-11.2	-18.5	-16.9
. Biens d'équipement	-26.5	-2.7	-23.3	-23.3	-20.3	-7.7
. Biens de consommation	-32.1	-11.8	-40.7	-42.5	-20.9	-12.8
d. Construction	-85.2	29.0	4.8	1.7	34.2	10.4
e. Transports et communication	-17.0	-4.6	-4.2	13.7	-2.1	15.8
. Transports par route	-9.0	0.0	-5.3	-5.7	3.5	3.3
. Transports par eau et aériens	-2.2	-3.7	0.0	-10.9	0.2	-0.4
. Services auxil. des transp. et communication	-5.8	-1.0	1.1	30.2	-5.8	12.9
f. Commerce et horeca	-8.0	58.6	-10.2	24.8	11.1	-5.1
g. Crédit et assurances	9.3	8.6	-5.9	-3.0	-5.5	-4.5
h. Santé et action sociale	36.1	57.6	40.2	118.1	81.7	65.8
i. Autres services marchands	50.8	129.3	100.7	244.5	210.5	172.9
j. Services non marchands	0.9	3.3	-8.2	82.0	18.9	-0.5
j.1. Adm. publique et éducation	5.5	10.9	-9.4	71.6	40.7	18.6
j.2. Domestiques	-4.5	-7.7	1.2	10.4	-21.8	-19.1
<b>4. Travailleurs frontaliers (solde)</b>	-3.0	6.3	-0.1	10.6	6.4	0.0
<b>5. Chômage complet BFP</b>	213.0	-117.3	194.0	61.0	-82.3	31.2
<b>6. Population active BFP</b>	69.7	117.8	200.5	462.6	207.4	241.2

**TABLEAU 45 - SITUATION SUR LE MARCHE DU TRAVAIL : DETAIL**

(moyennes annuelles, en milliers d'unités)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>I. Population totale (II+III)</b>	10994.5	11081.3	11167.9	11253.5	11337.0	11418.2	11497.0
I.bis Population d'âge actif	7226.6	7256.8	7286.6	7315.3	7343.8	7370.9	7392.6
<b>II. Population inactive (concept BFP)</b>	5740.0	5800.0	5839.9	5878.5	5916.0	5953.0	6001.2
dont avec allocation ONEM (1) :	192.2	187.3	183.6	179.8	171.2	166.3	166.7
- dispenses pour raisons sociales et familiales	9.0	8.0	8.0	7.8	7.6	7.5	7.5
- dispenses pour reprise d'études	21.6	21.9	21.8	21.3	20.8	20.5	20.4
- interruptions complètes de carrière (2)	24.3	23.0	22.2	21.0	21.1	21.2	21.4
- chômage avec complément d'entreprise / prépension à temps plein	119.2	116.5	114.1	112.5	104.9	100.4	101.0
- chômeurs complets en formation professionnelle	18.1	17.7	17.6	17.2	16.8	16.6	16.5
<b>III. Population active (concept BFP) (IV+V+VI)</b>	5254.5	5281.3	5328.0	5375.0	5421.0	5465.2	5495.8
<b>IV. Emploi intérieur</b>	4547.3	4555.1	4569.4	4603.6	4650.5	4705.8	4757.4
dont avec allocation ONEM (1) :	417.4	382.9	369.9	364.8	371.9	378.8	385.2
- temps partiel avec AGR (4) + invol. avec allocations	52.5	51.3	51.3	52.2	54.0	56.4	59.1
- total activation ONEM	116.9	94.2	85.1	86.4	87.4	88.0	88.8
** agences locales pour l'emploi	3.2	2.5	2.0	1.6	1.3	1.0	0.8
** programme de réinsertion	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
** plan 'activa' (5)	90.0	65.0	54.7	55.7	56.6	57.3	58.2
** réintégration de chômeurs âgés	17.4	20.7	22.3	23.2	23.6	23.8	23.9
** programme de transition professionnelle	4.9	4.7	4.7	4.6	4.6	4.6	4.6
** première expérience professionnelle	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
- interruptions partielles de carrière (2)	247.0	236.5	232.8	225.5	229.8	233.8	236.8
- prépensions à temps partiel	0.7	0.6	0.5	0.4	0.3	0.2	0.1
- chômeurs complets en atelier protégé	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3
<b>V. Travailleurs frontaliers (solde)</b>	79.5	79.5	79.5	79.5	79.5	79.5	79.5
<b>VI. Chômage (concept BFP)</b>	627.7	646.7	679.1	691.9	691.0	679.9	658.9
(a) Demandeurs d'emploi inoccupés (6)	544.7	568.7	600.6	612.4	609.1	596.6	575.3
(b) Chômeurs âgés non demandeurs d'emploi (1)	83.1	78.1	78.5	79.5	81.9	83.4	83.6
p.m. Temps partiels volontaires indemnisés (1)	28.1	27.9	27.7	27.1	26.5	26.1	25.9
p.m. Chômage temporaire (1)(7) (unités budgétaires)	35.9	36.3	35.8	34.4	32.4	30.1	27.6
p.m. CCI-DE (1)(8) - variations annuelles	-17.7	4.8	18.9	2.2	-22.1	-10.3	-16.7

(1) Définition Stat info (concept paiements).

(2) Y compris le crédit temps et le crédit temps de crise.

(3) Non compris le chômage temporaire.

(4) AGR : allocation de garantie de revenu.

(5) Y inclus SINE, bonus de démarrage et bonus de stage.

(6) Hors emplois ALE.

(7) Inclut la suspension de crise employés.

(8) Y compris dispensés ALE.

**TABLEAU 46 - EXPORTATIONS NETTES DE BIENS ET SERVICES**

(en millions d'euros)

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2017
<b>1. Agriculture</b>	-1264	-2339	-1891	-1936	-1527	-1714	-3160	-5144
<b>2. Energie</b>	-2241	-4418	-2401	-3397	-9064	-11789	-14970	-26026
<b>3. Industries manufacturières</b>	1287	7885	6341	13216	15880	19915	19186	24574
a. Biens intermédiaires	2339	4460	4940	9154	12252	15225	23376	32420
b. Biens d'équipement	-759	566	-1535	548	-2564	-2082	-9861	-11777
c. Biens de consommation	-293	2859	2936	3514	6192	6772	5671	3931
<b>4. Construction</b>	-357	-565	-762	-822	-1487	-1801	-2918	-3815
<b>5. Services marchands</b>	305	641	2145	2513	5055	9510	14344	23061
a. Transports et communication	544	873	1782	2346	3524	4955	5672	8782
. Transports par route	-279	-473	-516	-402	-663	-682	-1086	-1744
. Transports par eau et aériens	239	391	648	760	1162	1593	1951	2542
. Services auxil. des transp. et communication	585	955	1650	1988	3026	4043	4807	7984
b. Commerce et horeca	-4	57	843	866	2016	3616	6090	9569
c. Crédit et assurances	-131	-199	-121	-147	-217	-193	-216	-269
d. Autres services marchands	-104	-91	-359	-552	-268	1132	2798	4979
<b>Total</b>	-2271	1204	3432	9574	8857	14121	12483	12650

**TABLEAU 47 - PRODUCTIVITE HORAIRE DES BRANCHES D'ACTIVITE MARCHANDE**

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2005//1995	2011//2005	2017//2011
<b>1. Agriculture</b>	5.5	2.0	7.1	1.0	4.4	1.7
<b>2. Energie</b>	-1.9	13.2	3.1	1.9	0.5	0.7
<b>3. Industries manufacturières</b>	6.7	4.1	3.4	3.2	1.5	2.2
a. Biens intermédiaires	9.8	4.5	4.8	2.7	1.6	2.1
b. Biens d'équipement	6.8	1.4	1.1	4.9	-0.7	2.4
c. Biens de consommation	2.7	5.2	3.2	2.4	2.8	2.3
<b>4. Construction</b>	2.3	0.9	1.9	2.2	-0.5	0.6
<b>5. Services marchands</b>	1.4	1.6	1.2	0.7	0.1	0.5
a. Transports et communication	2.9	7.0	2.3	2.1	0.3	1.0
. Transports par route	1.2	3.7	2.3	0.4	-0.1	0.3
. Transports par eau et aériens	5.7	5.3	3.2	16.7	-1.5	4.1
. Services auxil. des transp. et communication	3.9	3.0	0.7	1.3	0.7	0.9
b. Commerce et horeca	0.1	-0.2	1.0	0.4	1.3	1.0
c. Crédit et assurances	3.6	2.0	6.0	4.5	2.1	2.6
d. Santé et action sociale	-1.6	1.7	-1.0	0.2	0.1	0.5
e. Autres services marchands	0.3	-0.5	-0.8	-0.9	-1.1	-0.3
<b>Total</b>	2.8	2.6	2.0	1.4	0.4	0.7

(//) Taux de croissance moyens

**TABLEAU 48 - SALAIRE BRUT NOMINAL HORAIRE DES BRANCHES D'ACTIVITE MARCHANDE**

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2005//1995	2011//2005	2017//2011
<b>1. Agriculture</b>	6.9	4.6	5.5	0.2	0.9	2.1
<b>2. Energie</b>	5.4	1.4	4.1	2.9	1.7	3.4
<b>3. Industries manufacturières</b>	7.9	5.3	5.2	2.6	2.8	2.9
a. Biens intermédiaires	9.9	4.4	5.9	2.5	2.7	2.8
b. Biens d'équipement	6.2	6.6	3.6	2.7	2.6	3.0
c. Biens de consommation	6.8	5.2	5.6	2.5	3.0	2.9
<b>4. Construction</b>	6.7	0.3	5.4	3.0	1.5	2.9
<b>5. Services marchands</b>	6.6	3.9	5.1	2.2	2.5	2.9
a. Transports et communication	5.9	4.2	8.0	2.9	2.8	3.1
. Transports par route	4.2	3.5	7.3	2.2	3.3	3.1
. Transports par eau et aériens	7.6	-1.1	12.0	4.5	4.9	3.2
. Services auxil. des transp. et communication	7.5	5.9	8.2	3.5	2.4	3.1
b. Commerce et horeca	6.4	5.6	3.8	2.4	3.0	3.0
c. Crédit et assurances	7.6	3.9	3.1	2.6	2.3	3.0
d. Santé et action sociale	5.1	2.7	5.2	2.4	2.6	3.2
e. Autres services marchands	6.8	1.8	6.4	1.7	2.3	2.6
<b>Total</b>	7.0	3.9	5.1	2.4	2.4	2.8

(//) Taux de croissance moyens

**TABLEAU 49 - COUT SALARIAL NOMINAL PAR TETE DES BRANCHES D'ACTIVITE MARCHANDE**

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2005//1995	2011//2005	2017//2011
<b>1. Agriculture</b>	6.8	3.9	3.2	2.2	3.1	3.4
<b>2. Energie</b>	5.3	4.9	5.6	2.6	1.2	3.2
<b>3. Industries manufacturières</b>	8.1	5.9	5.1	2.7	2.9	3.1
a. Biens intermédiaires	10.1	5.3	5.4	2.7	2.7	3.1
b. Biens d'équipement	7.2	6.8	4.1	2.4	3.3	3.2
c. Biens de consommation	6.6	5.9	5.7	2.6	2.9	3.0
<b>4. Construction</b>	7.0	3.0	3.7	2.4	2.6	2.9
<b>5. Services marchands</b>	6.1	3.6	4.5	2.3	2.5	2.8
a. Transports et communication	6.2	5.2	7.0	2.8	3.0	3.1
. Transports par route	4.4	4.7	6.6	2.0	2.7	3.4
. Transports par eau et aériens	8.8	-1.0	10.0	4.1	4.4	3.1
. Services auxil. des transp. et communication	7.7	6.8	6.9	3.5	3.1	2.8
b. Commerce et horeca	5.9	4.9	3.6	2.3	3.4	3.2
c. Crédit et assurances	6.9	4.3	3.5	2.0	2.6	2.9
d. Santé et action sociale	4.5	1.9	4.2	2.3	2.5	3.0
e. Autres services marchands	6.0	1.5	5.5	2.8	2.1	2.7
<b>Total</b>	6.8	4.2	4.5	2.3	2.5	2.8

(//) Taux de croissance moyens

**TABLEAU 50 - COUT SALARIAL REEL PAR TETE DES BRANCHES D'ACTIVITE MARCHANDE**

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2005//1995	2011//2005	2017//2011
<b>1. Agriculture</b>	0.4	2.0	0.9	0.6	0.8	1.3
<b>2. Energie</b>	-1.0	2.8	3.3	1.0	-1.0	1.1
<b>3. Industries manufacturières</b>	1.6	3.9	2.9	1.0	0.7	1.0
a. Biens intermédiaires	3.5	3.3	3.1	1.0	0.5	1.0
b. Biens d'équipement	0.8	4.7	1.8	0.8	1.1	1.2
c. Biens de consommation	0.2	3.9	3.4	0.9	0.7	1.0
<b>4. Construction</b>	0.6	1.0	1.5	0.7	0.4	0.9
<b>5. Services marchands</b>	-0.3	1.7	2.3	0.7	0.3	0.8
a. Transports et communication	-0.1	3.2	4.7	1.2	0.7	1.0
. Transports par route	-1.8	2.7	4.3	0.3	0.5	1.4
. Transports par eau et aériens	2.3	-2.9	7.7	2.4	2.1	1.1
. Services auxil. des transp. et communication	1.3	4.8	4.6	1.8	0.8	0.8
b. Commerce et horeca	-0.4	2.9	1.4	0.7	1.2	1.1
c. Crédit et assurances	0.5	2.3	1.3	0.4	0.3	0.8
d. Santé et action sociale	-1.8	-0.0	2.0	0.6	0.3	0.9
e. Autres services marchands	-0.3	-0.4	3.2	1.2	-0.1	0.7
<b>Total</b>	0.4	2.2	2.3	0.7	0.2	0.8

(//) Taux de croissance moyens

**TABLEAU 51 - CONSOMMATION PRIVEE PAR CATEGORIE EN VOLUME**

(taux de croissance annuels moyens)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2005//1995	2011//2005	2017//2011
<b>1. Produits alimentaires, boissons et tabac</b>	1.0	0.9	0.4	0.5	1.0	0.5
a. Produits alimentaires	1.5	1.1	0.5	-0.0	1.4	0.5
b. Boissons non alcoolisées	-0.2	9.6	2.3	2.9	-0.3	0.9
c. Boissons alcoolisées	-0.9	-1.2	-0.2	2.1	2.3	0.8
d. Tabac	0.0	-3.8	-1.5	0.9	-2.0	-0.2
<b>2. Habillement et chaussures</b>	-0.3	2.0	-0.8	-0.1	2.5	1.9
<b>3. Loyer</b>	3.1	2.3	1.3	1.4	1.5	1.6
<b>4. Chauffage</b>	-2.5	-2.8	2.6	3.3	-1.8	-1.7
<b>5. Electricité</b>	3.5	3.5	3.3	1.5	-0.2	0.7
<b>6. Services domestiques</b>	-1.0	-1.7	0.4	2.9	5.0	1.7
<b>7. Meubles, équipement ménager,...</b>	0.6	2.1	0.9	0.6	0.5	1.9
<b>8. Achats de véhicules</b>	0.1	6.1	-3.5	2.6	5.0	2.7
<b>9. Dépenses d'utilisation de véhicules, dont</b>	-0.8	3.4	2.4	-0.5	-1.3	-0.4
a. Essence	-2.8	-0.3	1.5	-3.7	-6.0	-0.5
b. Diesel	7.3	9.8	6.7	3.9	1.1	-0.2
<b>10. Achats de services de transports</b>	-1.3	-0.3	0.7	4.4	2.1	1.6
a. Transp. de voyageurs par train, tram, métro	-1.1	-0.1	0.6	2.3	3.7	4.1
b. Transp. de voyageurs par route	-2.5	-2.9	-0.5	3.2	1.7	1.2
c. Autres services de transport	-0.2	3.7	2.0	8.0	0.3	-1.3
<b>11. Communications</b>	3.1	5.1	3.7	9.5	1.6	2.7
<b>12. Services médicaux, dépenses de santé</b>	-0.3	2.9	-0.3	2.8	1.7	1.0
<b>13. Loisirs, enseignement, culture</b>	2.3	4.0	3.0	2.4	2.3	0.3
<b>14. Autres biens et services</b>	3.1	5.3	3.2	1.9	1.7	0.7
<b>15. Consommation des ménages à l'étranger</b>	-1.6	3.9	6.0	2.4	1.5	1.7
<b>Consommation totale des ménages</b>	1.3	2.8	1.6	1.7	1.5	1.0

(//) Taux de croissance moyens

**TABLEAU 52 - REPARTITION DE LA CONSOMMATION PRIVEE PAR CATEGORIE A PRIX COURANTS**

(pourcentages de la consommation totale)

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2017
1. Produits alimentaires, boissons et tabac	23.2	22.9	20.6	17.7	15.7	16.3	16.6	16.4
a. Produits alimentaires	18.0	18.0	15.9	13.3	11.2	11.5	11.9	11.9
b. Boissons non alcoolisées	0.9	0.9	1.2	1.2	1.1	1.2	1.1	1.1
c. Boissons alcoolisées	2.3	2.0	1.8	1.5	1.5	1.5	1.6	1.5
d. Tabac	1.9	2.0	1.7	1.7	1.9	2.1	2.0	1.8
2. Habillement et chaussures	7.8	6.8	7.2	6.1	4.9	4.7	4.7	4.6
3. Loyer	13.0	14.3	14.9	15.8	15.3	15.7	15.4	16.0
4. Chauffage	3.3	3.5	1.6	1.5	2.4	2.6	2.8	2.7
5. Electricité	2.1	2.5	2.2	2.3	2.1	1.9	2.1	2.1
6. Services domestiques	0.9	0.8	0.7	0.6	0.7	0.7	0.9	1.0
7. Meubles, équipement ménager,...	6.8	6.2	6.1	5.7	5.5	4.8	4.6	4.7
8. Achats de véhicules	3.1	3.0	3.9	3.0	3.4	3.1	3.5	3.8
9. Dépenses d'utilisation de véhicules, dont	3.5	3.4	2.8	2.9	3.3	3.3	2.9	3.0
a. Essence	2.8	2.5	1.7	1.6	1.7	1.3	0.9	0.8
b. Diesel	0.4	0.7	0.8	0.9	1.3	1.7	1.7	1.9
10. Achats de services de transports	1.6	1.3	1.1	0.9	1.0	1.0	1.0	1.1
a. Transp. de voyageurs par train, tram, métro	0.8	0.7	0.5	0.3	0.3	0.4	0.4	0.5
b. Transp. de voyageurs par route	0.5	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
c. Autres services de transport	0.3	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
11. Communications	1.3	1.3	1.4	1.5	2.2	2.7	2.1	2.3
12. Services médicaux, dépenses de santé	3.8	4.0	3.9	4.7	4.9	5.0	5.1	5.0
13. Loisirs, enseignement, culture	7.3	7.4	8.3	9.2	9.4	9.3	9.1	8.7
14. Autres biens et services	18.6	19.2	21.5	23.5	23.9	23.4	23.8	23.0
15. Consommation des ménages à l'étranger	3.8	3.3	3.8	4.6	5.3	5.3	5.3	5.6
<b>Consommation totale des ménages</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

**TABLEAU 53 - EVOLUTION DU PRIX DES DIFFERENTES CATEGORIES DE CONSOMMATION PRIVEE**

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2005//1995	2011//2005	2017//2011
1. Produits alimentaires, boissons et tabac	6.4	1.8	0.5	2.0	2.9	2.4
a. Produits alimentaires	6.2	1.3	-0.2	1.9	2.9	2.6
b. Boissons non alcoolisées	6.5	2.1	1.6	0.4	2.9	2.3
c. Boissons alcoolisées	6.0	3.0	0.4	1.7	1.7	2.0
d. Tabac	8.7	5.1	6.2	4.3	4.1	2.2
2. Habillement et chaussures	5.2	4.1	1.4	0.8	0.8	0.9
3. Loyer	6.6	3.4	3.8	1.9	2.0	1.9
4. Chauffage	12.0	-7.7	-0.7	5.9	7.8	3.2
5. Electricité	7.7	-0.4	1.4	-0.0	5.9	2.1
6. Services domestiques	5.0	2.8	2.7	2.1	2.3	3.1
7. Meubles, équipement ménager,...	5.3	2.3	1.7	1.0	1.8	2.1
8. Achats de véhicules	7.6	3.9	1.8	1.2	0.9	1.5
9. Dépenses d'utilisation de véhicules, dont	8.4	-2.8	2.1	5.4	4.8	2.1
a. Essence	7.8	-2.1	0.9	4.9	3.9	1.3
b. Diesel	11.1	-2.7	1.8	5.5	5.7	2.4
10. Achats de services de transports	5.7	0.8	-0.5	0.4	1.5	3.3
a. Transp. de voyageurs par train, tram, métro	4.0	-0.6	-5.6	2.7	0.9	2.4
b. Transp. de voyageurs par route	8.3	2.2	3.9	-0.2	2.4	2.6
c. Autres services de transport	6.6	1.7	2.5	-1.4	1.6	5.4
11. Communications	5.4	1.2	1.9	-0.1	-1.8	1.6
12. Services médicaux, dépenses de santé	9.5	1.2	8.2	1.2	2.3	1.9
13. Loisirs, enseignement, culture	5.8	3.2	2.8	1.1	1.0	2.1
14. Autres biens et services	5.2	1.9	2.5	1.4	2.2	1.8
15. Consommation des ménages à l'étranger	6.4	3.9	1.7	2.4	2.1	2.2
<b>Consommation totale des ménages</b>	<b>6.4</b>	<b>2.0</b>	<b>2.2</b>	<b>1.7</b>	<b>2.2</b>	<b>2.0</b>

(//) Taux de croissance moyens

**TABLEAU 54 - BILAN ENERGETIQUE, TOUS PRODUITS**

(millions de TEP)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2005//1995	2011//2005	2017//2011
Production de sources primaires et récupérations	10.8	0.2	-0.5	1.8	2.3	-1.5
Importations	-5.1	5.3	1.9	2.2	-1.7	0.5
Exportations totales	-3.8	5.0	-2.8	2.4	-1.1	-0.3
Soutes	-0.6	11.9	-0.9	7.0	-2.3	3.1
<b>Consommation intérieure brute</b>	-1.1	2.4	2.5	1.0	0.1	-0.3
<b>Entrées en transformation</b>	-5.1	5.7	-0.8	1.6	-1.6	0.2
Centrales électriques thermiques	-11.8	4.8	2.0	0.6	0.8	1.6
Centrales nucléaires	22.8	4.8	-0.6	1.4	0.2	-3.7
Cokeries	-0.6	-1.6	-8.0	-3.3	-13.4	-6.2
Hauts fourneaux	-4.1	0.2	-1.9	-2.1	-14.0	-2.0
Raffineries	-9.3	8.1	-0.5	2.4	-2.0	1.4
<b>Sorties de transformation</b>	-6.7	5.6	-0.8	1.9	-2.1	1.0
Centrales électriques thermiques	-11.8	4.6	2.9	2.4	2.0	3.8
Centrales nucléaires	22.5	4.3	-0.6	1.4	0.2	-3.7
Cokeries	-0.2	-2.0	-7.3	-2.5	-15.3	-6.3
Hauts fourneaux	-4.1	0.2	-1.9	-2.1	-14.0	-2.0
Raffineries	-9.3	7.7	-0.3	2.4	-2.0	1.4
Echanges et transferts	-.-	-.-	2.7	6.1	-15.1	6.3
Consommation de la branche énergie	-5.9	1.1	-0.4	-0.7	0.0	0.5
Pertes sur les réseaux	2.1	2.9	1.9	1.8	-1.4	0.8
<b>Disponible pour la consommation finale</b>	-3.0	2.1	8.1	3.0	-1.4	0.8
<b>Consommation finale non énergétique</b>	1.0	2.5	13.2	2.6	0.0	0.7
<b>Consommation finale énergétique</b>	-1.7	1.9	2.5	0.7	-0.6	0.1
Industrie	-3.4	3.2	1.6	0.2	-1.8	1.0
Transports	0.9	4.9	2.0	1.5	1.2	-0.6
Foyers domestiques	-0.9	-1.3	2.6	0.7	-1.6	-1.2
Commerce, services, agriculture	-2.4	-0.2	5.8	0.4	0.3	1.1

(//) Taux de croissance moyens



# Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public.

Le BFP réalise des études sur les questions de politique économique, socio-économique et environnementale. A cette fin, le BFP rassemble et analyse des données, explore les évolutions plausibles, identifie des alternatives, évalue les conséquences des politiques et formule des propositions.

Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du parlement, des interlocuteurs sociaux, ainsi que des institutions nationales et internationales. Le BFP assure à ses travaux une large diffusion. Les résultats de ses recherches sont portés à la connaissance de la collectivité et contribuent au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise Ecodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

url : <http://www.plan.be>

e-mail : [contact@plan.be](mailto:contact@plan.be)

## Les publications du Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) publie régulièrement les méthodes et résultats de ses travaux à des fins d'information et de transparence. Les publications du BFP s'organisent autour de trois séries : les Perspectives, les Working Papers, les Planning Papers. Le BFP publie également des rapports, un bulletin trimestriel en anglais, et occasionnellement, des ouvrages. Certaines des publications sont le fruit de collaborations avec d'autres institutions.

Toutes les publications du Bureau fédéral du Plan sont disponibles sur : [www.plan.be](http://www.plan.be)

### Les séries

#### *Perspectives*

L'une des principales missions du Bureau fédéral du Plan (BFP) est d'aider les décideurs à anticiper les évolutions futures de l'économie belge.

Ainsi, sous la responsabilité de l'ICN, le BFP établit deux fois par an, en février et septembre, des prévisions à court terme de l'économie belge, soit le Budget économique en vue, comme son nom l'indique, de la confection du budget de l'Etat et de son contrôle. A la demande des partenaires sociaux, il publie également en mai des Perspectives économiques à moyen terme dans un contexte international. Dans la foulée sont élaborées, en collaboration avec des institutions régionales, des Perspectives économiques régionales. Nime Outlook décrit, une fois par an, des perspectives d'évolution à moyen terme de l'économie mondiale. Tous les trois ans, le BFP élabore des Perspectives énergétiques à long terme pour la Belgique. Tous les trois ans également, il réalise, en collaboration avec le SPF Mobilité et Transports, des Perspectives à long terme de l'évolution des transports en Belgique. Enfin, le BFP élabore annuellement, en collaboration avec la DGSIE, des Perspectives de population de long terme.

### *Working Papers*

Les Working Papers présentent les résultats des recherches en cours menées dans les domaines d'étude du BFP. Ils sont publiés en vue de contribuer à la diffusion de la connaissance de phénomènes essentiellement économiques et d'encourager le débat d'idées. D'autre part, ils fournissent une base conceptuelle et empirique en vue de la prise de décisions. Ils ont souvent un caractère technique et s'adressent à un public de spécialistes.

### *Planning Papers*

Les Planning Papers présentent des études finalisées portant sur des thèmes de plus large intérêt. Ils ne s'adressent pas spécifiquement à un public spécialisé et sont disponibles en français et en néerlandais.

## **Autres publications**

### *Rapports*

Les rapports décrivent les résultats de travaux menés sur la base de missions légales ou en réponse à des demandes spécifiques formulées notamment par les autorités, le gouvernement ou le Conseil central de l'économie.

### *Ouvrages*

Occasionnellement, le BFP publie des études sous forme d'ouvrages.

### *Short Term Update*

Le Short Term Update (STU) est un bulletin trimestriel en anglais qui dresse un aperçu actualisé de l'économie belge. Élaborés à partir de dizaines d'indicateurs, les divers numéros proposent soit un suivi de la conjoncture, soit une analyse de l'évolution structurelle de l'économie. Par ailleurs, chaque STU se penche plus particulièrement sur une étude du BFP liée à l'actualité économique. Enfin, ce bulletin résume les études en cours du BFP et liste les principales décisions prises par les autorités belges qui peuvent avoir une influence sur la situation économique.

**Bureau fédéral du Plan**  
*organisme d'intérêt public*

Avenue des Arts 47-49  
B-1000 Bruxelles  
tél.: +32-2-5077311  
fax: +32-2-5077373  
e-mail: [contact@plan.be](mailto:contact@plan.be)  
<http://www.plan.be>